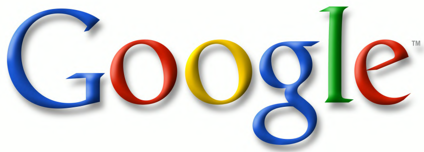



3 2044 103 258 364


ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
SIGILLUM
VE RI TAS



LE PASSÉ
DE LA GUERRE
ET
L'AVENIR DE LA PAIX

DU MÊME AUTEUR :

Dictionnaire de Physiologie. 7 vol. in-8°, chez Félix Alcan, 1896-1907.

Travaux du laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris. 5 vol. in-8°, chez Félix Alcan. 1892-1907.

Pour les grands et les Petits. Fables (ouvrage couronné par l'Académie française). 1 vol. in-8° illustré. Chez Hachette, 1893.

Essai de psychologie générale. Chez Félix Alcan. In-12, 6e édit., 1907.

CHARLES RICHET

Professeur à l'Université de Paris

LE PASSÉ DE LA GUERRE ET L'AVENIR DE LA PAIX



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Librairie Paul Ollendorff

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1907

A MON GRAND-PÈRE

CHARLES RENOUARD

C'est lui qui a été l'inspirateur de ma pensée, et par conséquent de ce livre. C'est lui qui m'a enseigné la double face de la guerre : férocité et stupidité. C'est lui qui m'a, dès mes premiers ans, donné pour la sainte justice un amour que rien ne pourra éteindre.

Ce que le vieillard a enseigné à l'enfant, l'homme, devenu vieux à son tour, doit l'apprendre aux jeunes gens.

PROLOGUE

Un jour Micromégas, du haut d'une des étoiles qu'il habite, promenant sa vue perçante à travers les mondes, arrêta son regard un instant sur les corpuscules animés qui s'agitent à la surface de la planète Terre.

Et il se mit à les plaindre.

Ces infortunés atomes sont attaqués sans cesse par des ennemis innombrables. Ils n'ont qu'une existence fugitive, traversée par des douleurs sans fin; ils doivent subir la maladie, la vieillesse, la mort, et ils sont dévorés par des vices tenaces qui infligent des tortures physiques et morales. D'ailleurs ils ne comprennent rien à l'immense machine qui les écrase, et dans laquelle il se démènent, ahuris, aveuglés, impuissants. Il leur faut un peu de matière alimentaire, et ils souffrent de la faim, dès que l'aliment fait défaut. La pluie, la neige, les vents, le froid, les torrides chaleurs font de leur minuscule globe une plage inhospitalière, sur laquelle il n'est

possible de vivre qu'après s'être construit des abris, et fabriqué des vêtements.

Leur sort est vraiment lamentable, et Micromégas fut d'abord attendri en voyant toute cette détresse.

Pourtant, en suivant de plus près les évolutions de ces petits êtres, il découvrit bientôt une chose singulière.

En effet ces organismes humains s'attribuent une intelligence capable de choisir entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste, entre le bonheur et l'infortune. Et cependant ils ont choisi le mal à la place du bien, l'injuste à la place du juste, l'infortune à la place du bonheur.

Au lieu de s'assembler contre des maux qu'ils pourraient vaincre, au lieu de dissiper, en unifiant leurs efforts, l'ignorance qui les enveloppe de toutes parts, au lieu de percer la brume sombre en laquelle ils pleurent, ils se sont imaginé que leurs compagnons de misères étaient leurs véritables ennemis. Alors ils ne se sont pas associés, mais massacrés. Ils se sont coalisés, par groupes épars, non contre l'adversaire commun, mais contre d'autres groupes fraternels. Ils ont employé tous leurs efforts à se perdre, à se détruire, à s'envoyer de part et d'autre des haines, des injures, des plaies. Ils ont usé toute leur ingéniosité à se faire le plus de mal possible, et leur principale occupation est de préparer de grandes tueries. Ils ont ainsi ajouté aux infortunes inévitables, qui dépendent de leur condition humaine, des infortunes nouvelles qui sont de leur invention, et dont ils se montrent très fiers :

de sorte qu'ils ont accumulé larmes sur larmes, misères sur misères, douleurs sur douleurs.

Et Micromégas se demanda si cette intelligence dont les atomes humains se vantent si fort, n'était pas plutôt de la bêtise. Car vraiment, si les hommes avaient voulu accroître l'intensité des maux naturels dont ils souffrent, ils n'auraient pu trouver mieux que l'organisation de leurs sociétés guerrières.

Depuis trois mille ans ils prétendent être sortis de la barbarie, et pourtant depuis trois mille ans ils n'ont fait que développer cette triomphante idée, que l'adversaire de l'homme, c'est l'homme; qu'il n'y a pas de loi plus impérieuse pour l'homme que la lutte brutale contre son frère. Tout le reste importe peu. Les maladies ne sont rien; les vices ne sont rien; l'ignorance n'est rien; la douleur n'est rien. L'ennemi implacable, redoutable, c'est le camarade terrestre. Avant toutes choses il faut s'armer contre lui, et le combattre. Tout pâlit à côté de ce grand devoir.

Et Micromégas, ayant connu la longue aberration de ces pauvres bestioles, les plaignit encore. Mais un peu de dédain se mêla à sa pitié.

LIVRE PREMIER

LA GUERRE EST UN MAL

LIVRE PREMIER

LA GUERRE EST UN MAL.

I

Les Maux de la guerre.

1. — *La vie et la douleur humaines.*

Il peut paraître assez étrange que nous prenions la peine de parler des maux de la guerre ; car ils éclatent en telle évidence qu'il semble vain de les énumérer. Pourtant notre indifférence et notre légèreté font que ces misères, dont nous connaissons l'étendue, n'occupent guère notre attention. Ce sont maux familiers auxquels une longue éducation nous a soumis. Les calamités dont on a l'accoutumance ne sont pas traitées comme des calamités.

Parfois on rencontre dans les rues de malheureux hommes dont un sanglant et énorme ulcère dévore le visage. Ils vont à travers les villes, promenant leur fétidité et leur hideur, indifférents à l'épouvante qu'ils

inspirent, et inconscients de leur mal. L'habitude de la douleur les a vaincus, et ils finissent par ne plus savoir qu'ils sont ravagés par une affreuse plaie.

De même nos sociétés humaines, accoutumées à l'atroce mal de la guerre, ont fini par l'oublier. Elles ignorent et veulent ignorer en quelle pestilence elles vivent. Et elles continuent leur évolution, traînant derrière elles, sans faire autre chose que de l'aggraver, ce sinistre résidu de la barbarie ancestrale.

Le premier des maux de la guerre; c'est la mort; la mort de jeunes gens innocents tués par des jeunes gens innocents.

Ici arrêtons-nous. Car vraiment, au risque d'être traités de philanthropes, nous croyons que la mort d'un homme est chose grave.

Il est, de par le monde, tous les ans, une centaine de sombres gredins que la justice humaine exécute par la corde, la hache, la guillotine, ou l'électricité, suivant les usages du pays. Ces bandits ont tué, égorgé, violé, assassiné. Après que toutes facilités leur ont été données pour se défendre, après toutes précautions prises pour éviter des erreurs, quand leur crime est devenu aussi clair que la lumière du jour, la société les fait mourir d'une mort rapide et douce, et elle ne se résigne à cet acte solennel, qu'après avoir prouvé, par preuves multiples et sûres, l'infamie de ces scélérats. Pourtant des ouvrages passionnés ont été écrits pour dénier à la société ce droit de mort, et pour l'accuser d'être inhumaine.

Cent par an dans tout le monde civilisé! C'est donc dix mille bandits, qui, dans le cours de tout le XIXe siècle, ont été sacrifiés à la sécurité publique.

Eh bien! on s'apitoye sur la mort de ces criminels,

et on n'a ni honte, ni indignation, ni pitié, pour la mort des soldats sur le champ de bataille.

Ceux-là ne sont ni des assassins, ni des brigands. Ils sont braves, loyaux, pleins de santé et de vie; ils n'ont commis aucun crime; on les a menés devant des canons, et on leur a dit : *Marchez* ! Et, comme on les avait persuadés que la gloire du souverain dépendait de leur courage, ils ont marché, ils sont tombés. C'est donc aussi la peine de mort, mais une peine de mort bien autrement injuste et terrifiante que celle de la vindicte publique.

Dans ce même XIX[e] siècle qui a fait périr, de par la loi, dix mille criminels, il est mort, de par la guerre, quinze millions de braves gens. Autrement dit, pour un criminel exécuté par la loi, il y a eu deux mille innocents assassinés par la guerre. Et il se trouve encore des âmes naïves qui veulent abolir la peine de mort! Mais la peine de mort, elle est là, effarante, atroce, dans la guerre et dans ses massacres.

Lorsqu'un misérable père martyrise son petit enfant, le roue de coups, et le fait périr de faim, un cri d'horreur s'élève. La foule entoure la voiture qui le conduit au tribunal. On crie: *A mort! A mort!* Et, s'il n'est pas condamné à l'échafaud, toute la population s'indigne. Le pauvre enfant martyrisé trouve des milliers de défenseurs. Cela est bon, cela est juste. Mais pourquoi tant de colère pour le martyre d'un enfant, et tant d'insouciance pour le martyre de cinq cent mille enfants, tout aussi innocents?

Il s'est institué, à peu près dans tous les pays du monde, des sociétés pour la protection des animaux. De très braves gens, aux intentions excellentes, ont jugé, non sans raison, que toute cruauté envers un animal est chose vilaine. Tous les sociétaires sont convaincus de la sainteté de la cause ; ils ont des bulletins

où sont mentionnés avec horreur les actes sauvages que certains hommes se permettent vis-à-vis des bêtes. Ces sociétés sont fort prospères, et se recrutent facilement; car elles font appel à un sentiment généreux qui trouve facilement de l'écho. Les vivisecteurs y sont traités de bourreaux, et toute la physiologie, de science abominable. Loin de moi l'idée d'un blâme, ou même d'un sourire. Mais, quand je vois cent mille jeunes hommes sacrifiés en un seul jour de bataille, je n'ai plus le courage de m'apitoyer sur les infortunes d'une grenouille. Est-ce par dédain pour l'espèce humaine qu'on proteste quand un charretier roue de coups son pauvre innocent cheval; et qu'on laisse passer sans mot dire les grandes tueries dont notre siècle a déjà continué la tradition ?

Notre insouciance des massacres guerriers est stupéfiante. Il me semble que, dès qu'on a réfléchi — *mais qui donc ose réfléchir?* — on est convaincu de notre universelle folie.

Il y a quelques années un incendie cruel, au Bazar de la Charité, à Paris, fit périr dans les flammes trois cents généreuses femmes appartenant à l'élite de la société parisienne. Sinistre épouvantable! Deuil cruel! Les affaires furent suspendues. Les théâtres fermèrent. Les journaux n'eurent pas d'autres sujets d'article, à Paris, comme dans toute la France, comme à l'étranger. Les souverains envoyèrent des télégrammes de condoléances. A juste titre, ce tragique événement provoqua partout la consternation et l'horreur. On serait tenté de croire que ce fut par respect de la vie humaine et par un beau sentiment de solidarité. Hélas! Quelle illusion! Si vraiment nous avions quelque respect pour la vie humaine, nous aurions plus d'indignation pour les hécatombes militaires.

La guerre tue; et on ne s'indigne pas; on ne pro-

teste pas; on accepte comme nécessaires et légitimes, voire même magnifiques, toutes ses cruautés.

Récemment — bien loin d'ici, il est vrai, mais qu'importe la distance? — une grande bataille se livra à Moukden, en Mandchourie. Grâce à la fureur indomptable des combattants, grâce à la perfection prodigieuse des armes modernes, il y eut cent cinquante mille morts. Cent cinquante mille morts ! Les trois jours de Moukden ont fait autant de victimes que ne sauraient en faire des incendies du Bazar de la Charité répétés tous les jours pendant un an.

Ce déplorable incendie, comparé aux massacres d'une grande guerre, est une niaiserie, un enfantillage, une faribole. Car je ne suppose pas qu'on estime la vie d'une grande dame à moindre prix que la vie d'un obscur soldat; et j'aime à croire que c'est une vieille et perverse éducation qui nous rend indifférents aux martyrs de la guerre.

Si nous comptions les victimes qu'a faites la guerre de 1870, nous verrions qu'il faudrait vingt ans, avec tous les jours autant de victimes qu'au Bazar de la Charité, pour qu'il y ait parité dans le nombre des morts. Oui, chaque jour, pendant vingt ans, chaque jour, sans rémission, il faudrait pour égaler les sacrifices de cette guerre, autant de morts qu'au Bazar de la Charité. Et alors qu'on se représente cet effroyable Bismarck, l'auteur réel et directement responsable de cette guerre! (Il s'est vanté, comme on sait, d'avoir falsifié les télégrammes qui ont décidé le roi Guillaume à la guerre). C'est comme si, chaque jour, pendant vingt ans, le misérable allumait de sa main un incendie faisant périr trois cents victimes dans les flammes.

On a montré — et nous en donnerons la preuve tout à l'heure — que les guerres du XIXe siècle ont fait périr à peu près quinze millions d'hommes. L'énormité

de ce chiffre ne dit rien à notre imagination; mais, pour en concevoir la portée, il suffira de se dire que quinze millions de victimes en un siècle, cela fait à peu près, pour chaque jour de ce siècle, deux incendies du Bazar de la Charité!

Voilà la cruauté de la guerre! Voilà en quoi vient s'épanouir notre civilisation, cette belle civilisation dont nous sommes si fiers.

C'est un vrai miracle de psychologie que notre insensibilité en présence des massacres militaires; car en toute autre occasion la vie humaine est chose sainte.

Pour sauver un malheureux malade, et prolonger de quelques jours, de quelques heures peut-être, une misérable existence, que de soins le médecin ne prodigue-t-il pas? Qu'un accident de chemin de fer fasse périr cinq ou six voyageurs! Quelle indignation! Quelle émotion! Si quinze infortunés matelots sont asphyxiés dans le *Farfadet* ou le *Lutin*; c'est une universelle désolation. Les plus endurcis ressentent une douloureuse angoisse. Et certes rien n'est plus légitime. Mais pourquoi sommes-nous de glace quand il s'agit des soldats tombés à la guerre? Lorsque les journaux nous rapportent qu'il y a eu en Mandchourie un combat où deux cents hommes ont péri, c'est à peine si distraitement nous jetons les yeux sur ces nouvelles de la guerre. C'est trop peu de chose pour éveiller notre sensibilité.

Pourtant deux cents soldats! Deux cents douleurs maternelles! Deux cents chaumières en deuil!

Un enfant est né. Pour le mettre au monde, la mère a souffert d'inexprimables douleurs. Mais tout est oublié dès qu'elle voit le petit être longtemps attendu. On s'assemble autour du berceau. Et toutes les espérances s'ouvrent.

Avec les espérances, les soucis, les inquiétudes, les

dépenses. Les maladies sont là, qui guettent leur proie. Il faut veiller sur l'enfant, le défendre contre tous les périls, le vêtir, l'alimenter, un peu l'instruire, écarter de sa route les peines et les souffrances ; et ce sont des soins sans cesse renaissants.

Le père et la mère rivalisent de dévouement et d'abnégation. Si le père, acharné à son labeur quotidien, ne prend nul repos, c'est qu'il travaille pour son fils. Si la mère nuit et jour travaille, c'est encore pour son fils. Ce fils est l'avenir, l'espoir, le but suprême.

Il grandit : le voilà âgé de dix ans, de quinze ans, de vingt ans. Le moment arrive où les parents, presque des vieillards maintenant, vont trouver la récompense de leurs peines. L'enfant est devenu un homme : il va pouvoir se mettre à l'ouvrage, lui aussi, pour diminuer le labeur des parents. Il est l'orgueil, la joie, le trésor des deux pauvres vieux qui lui ont tout sacrifié depuis vingt ans.

Mais une loi leur enlève brutalement ce trésor. Il part, pour longtemps, pour deux ans, pour trois ans : il s'en va bien loin, parfois en pays étranges ; et les parents, au lieu de recevoir son assistance, sont forcés de lui envoyer quelques petits subsides de temps à autre. Ils ne pensent pas à l'absent sans une amertume sombre, écœurante : car ils ne comprennent pas quelle injustice souveraine enlève cet enfant à ceux qui l'ont si tendrement, depuis les premiers jours, choyé.

Puis, brusquement, les hasards de la diplomatie, les clameurs des journaux, les ambitions d'un conquérant déchaînent une guerre. Pourquoi ? On l'ignore, aussi bien à la chaumière qu'à l'atelier ou au château. Tout ce qu'on sait, c'est que voilà la guerre. Et alors, un beau matin, on apprend qu'il y a eu une grande bataille. Cent mille de ces jeunes hommes, le ventre ouvert, ou la tête fracassée, ou les membres mutilés,

agonisent dans les champs. Cet enfant adoré, ce protecteur, cette espérance, a été assassiné avec ses frères et par ses frères. Tout ce long passé de sollicitude et d'abnégation est brisé d'un seul coup. Le petit soldat est mort.

Quel deuil et quelle effroyable multiplication de deuils ! Une mort, ce n'est rien ! Mais dix morts, mais cent morts, mais cent mille morts !

Supposons, pour nous faire une idée, même éloignée, de ce qu'est une hécatombe de cent mille hommes (la bataille de Leipzig a coûté cent mille hommes), supposons, dis-je, que le conquérant entre dans chaque chaumière pour adresser, à la malheureuse mère dont il a fait périr le fils, quelques paroles de consolations ; et admettons que, pour la consoler de ce désastre, et pour s'excuser de son crime, il lui suffira d'*une minute* ! On avouera que c'est peu pour demander et obtenir un tel pardon. Une minute pour consoler toute une famille en larmes ! Il ne faut pas perdre de temps. Eh bien, si nous imaginons qu'à cette œuvre de réparation et d'expiation le conquérant consacre sans se reposer douze heures par jour, il lui faudra six mois, pour se laver des meurtres qu'il a provoqués.

La mort d'êtres humains chéris, voilà une des conséquences, et la plus immédiate, des guerres ! Tout d'abord on n'y pense pas ; car les écrivains bourgeois, journalistes, académiciens ou candidats aux Académies, ne se préoccupent pas des petits soldats obscurs nés en quelque inconnu village des Côtes-du-Nord ou des Landes. La plainte des mères ou des frères n'arrive pas jusqu'à eux. C'est d'ailleurs une douleur sobre, fataliste, silencieuse, qui ne gêne pas, et qui a peur d'être importune. Aussi, en exceptant quelque poète fantaisiste, ou quelque philosophe rêveur, qui s'en émeuvent, cette immense douleur passe-t-elle inaperçue. Elle devient une quantité négligeable.

En inscrivant un bulletin de victoire, on relate avec satisfaction qu'il n'y a eu de notre côté que trois mille morts, tandis que l'ennemi a perdu sept mille hommes. Et on sourit avec complaisance. Trois mille hommes! ce n'est pas une affaire.

Bien entendu les morts de l'ennemi ne tirent pas à conséquence, et il est peut-être des patriotes qui répéteraient le mot de ce même hideux Bismarck, à qui on racontait la mort d'un soldat français : « C'est toujours un de moins. »

Rien n'est plus édifiant que l'élégante insouciance avec laquelle les écrivains traitent les massacres, et les famines de la guerre. C'est avec admiration qu'ils racontent l'œuvre de César dans les Gaules : « La ville a été détruite, et les habitants ont été passés au fil de l'épée : la région a été saccagée de fond en comble. » Et, quand l'historien conquérant raconte, avec une satisfaction mêlée d'orgueil, que nul des habitants de la province n'a échappé, les historiens philosophes, venus après lui, applaudissent.

Quand la grande armée de Napoléon a passé le Niémen, en évaluant le nombre des soldats qu'il avait pu réunir, on arrive à 700.000. Et là-dessus tous les auteurs poussent des cris d'admiration. Sept cent mille hommes ! Quelle merveille! Quelle belle et triomphante conquête sur les difficultés matérielles que de pouvoir faire vivre sept cent mille hommes, assurer le commandement, les services de munitions et l'intendance! Quel prodige que ce recrutement de Français et d'Italiens, de Bavarois et de Polonais, de Saxons et de Danois, d'Espagnols et de Flamands! Il n'y a pas assez de dithyrambes pour glorifier ce miracle. Six mois après, combien de ces sept cent mille hommes avaient pu survivre? Trois mille; oui! trois mille à peine. Les autres étaient morts, dans d'atroces souffrances, après

des misères effroyables, fracassés par la mitraille, ensevelis par la neige, dévorés par les corbeaux ou disséqués par le typhus. Voilà la suprême grandeur de la guerre !

Et, si les historiens se permettent quelques critiques, ce n'est pas du tout parce que sept cent mille hommes ont péri, c'est pour des raisons de stratégie et de politique. A supposer que cette inepte campagne de 1812 eût amené l'écrasement de la puissance russe, même au prix d'une hideuse hécatombe humaine, l'histoire n'aurait que des applaudissements, et peut-être ne trouverait-on pas, dans un seul livre, quelque parole de réprobation ou de blâme.

Assurément on pourra traiter de maladive sensiblerie toute cette pitié pour des victimes humaines. Un écrivain ingénieux et paradoxal, G. Le Bon, me reprochait à ce propos d'avoir peur de la charpie. Mais je n'en rougis pas, et ce reproche ne m'offense nullement. La mort d'un être humain me paraît chose mauvaise, et ceux-là mêmes qui me reprochent d'être trop sensible, s'ils venaient à perdre un fils de vingt ans, voire même un bébé de quatre ans, ne traiteraient pas leur deuil personnel avec cette élégante résignation. Le stoïcisme, quand il s'agit de la douleur des autres, n'est que la paraphrase d'une vérité profonde, que nous avons tous assez de force pour supporter le malheur d'autrui.

Quelques-uns de mes amis, soucieux de paraître attachés à la réalité des choses et de conquérir les faveurs des gens pratiques, ne veulent pas parler de ce qu'ils appelent un peu ironiquement *philanthropie*. Volontiers ils diraient qu'on fait œuvre inutile en démontrant, après tant d'autres écrivains, la stupidité et la férocité de la guerre (1). Je ne suis pas de cet avis, et

(1) Voyez la belle préface que d'Estournelles de Constant a donnée au livre de J. Dumas sur les sanctions de l'arbitrage.

je pense qu'on ne saurait trop redire que la guerre est ruine, massacre, violence et bêtise.

Certes il faut se préoccuper de construire; mais il n'est pas mauvais de détruire, surtout quand l'édifice où l'on veut nous faire vivre est pourri, nauséabond, abritant dans ses plâtres infects tout un essaim malfaisant de bêtes venimeuses.

On dit encore que les grandes luttes économiques font d'innombrables victimes; que, pour mettre du charbon dans nos machines, il faut vouer à une existence misérable des milliers de mineurs : que les logis insalubres font périr de millions de pauvres ouvriers dans les grandes villes, que toutes nos industries et tout notre luxe se payent par des sacrifices humains. On dit qu'il est des famines dans l'Inde, où périssent des malheureux par milliers. On parle de la tuberculose aux ravages épouvantables, et de la mortalité des nouveau-nés! Et on termine en concluant que nos guerres militaires ne sont pas plus terribles que nos guerres industrielles ; et que les maladies font plus de victimes que la mitraille.

Ceux qui m'adressent cette objection ne s'attendent peut-être pas à ce que je la réfute sérieusement; car on ne me fera pas dire que supprimer la guerre, ce sera supprimer la mort. Je me doute bien que les hommes continueront à mourir — et à souffrir — même quand une paix inviolée régnera sur la terre. Je crois au progrès. Mais, si optimiste qu'on me suppose, je ne pense pas que ce progrès ira jusqu'à faire s'envoler les maladies et la mort. Au moins nos malheurs ne seront-ils pas dus à notre volonté seule. Nos larmes ne seront pas provoquées par notre bêtise. Nous aurons tout fait pour épargner la douleur, au lieu de tout faire pour la provoquer.

Mais laissons de côté ce qu'on appelle le sentimenta-

lisme, ce que j'appelle juste pitié pour les souffrances des hommes, et plaçons-nous à une plus grande hauteur, comme le veulent certains philosophes. La mort de quelques hommes deviendra excusable si elle augmente le bonheur des autres hommes.

En effet, toute théorie de morale doit tenir compte du bonheur humain. Une morale d'après laquelle les hommes seraient, en majorité, malheureux, constitue une absurdité si évidente qu'une démonstration de la proposition inverse semble vraiment inutile.

Quant au progrès, plus ou moins parallèle à la morale, on peut le définir : l'amélioration des conditions matérielles parmi les hommes; autrement dit, moins de misères, moins de maladies, moins de larmes. Or, comme les vices — ce que nous appelons communément les vices, le jeu, la débauche, l'ivresse, le vol, le mensonge, la paresse — entraînent misères, maladies et larmes, il s'ensuit que l'amélioration des conditions matérielles est corrélative du progrès moral individuel. Donc une société est en progrès, quand le sort de chacun de ses membres est moins cruel aujourd'hui qu'hier, et qu'il sera moins cruel encore demain.

Imaginons une société dans laquelle chaque individu serait heureux, et telle que, par les conquêtes toujours progressives de la science, ce bonheur et ce bien-être soient destinés à s'accroître à chaque génération : nous aurons ainsi déterminé une société qui est en progrès.

Supposons le contraire : une société où les hommes sont de jour en jour plus misérables, souffrant davantage de la faim et du froid, décimés par les maladies, incapables de pénétrer dans une connaissance plus profonde de l'univers. Cette société sera en décadence.

La conclusion nécessaire, c'est qu'il faut tendre à la formation de cette société heureuse. Tel doit être le

programme de tout citoyen, l'espérance de tout gouvernement.

Jusqu'ici il n'y a pas de désaccord, et il ne peut y en avoir, puisque ces vérités sont par elles-mêmes évidentes. Il n'est pas de théoricien qui prétende à cet étrange idéal du *malheur du plus grand nombre.* Où l'incertitude commence, c'est quand il s'agit de préciser ce qui est heureux ou malheureux pour les hommes.

A première vue on comprend tout de suite que l'état de guerre est peu propre à développer le bonheur terrestre.

Massacres du champ de bataille, avec des milliers d'existences humaines fauchées dans leur fleur, douleurs atroces des mourants, amputations, désarticulations, mutilations. Deuils dans les familles, irréparables : les pères pleurant leurs fils ; les femmes, leurs époux. Épidémies féroces accompagnant les armées : typhus, peste, choléra, dyssenterie, qui font plus de victimes que les mitrailles et les bombardements. Villes prises d'assaut, ou subissant de longs sièges, prisonniers traînés sur les routes, ou languissant dans des casemates infectes ; villages incendiés, moissons ravagées, ponts détruits ; gaspillage en quelques heures de forces à grands frais accumulées, pillage, maraude, vols et viols suivant les armées ; souffrances indicibles par la faim, le froid, la chaleur, la fatigue. Angoisses des combattants, râles des agonisants, gémissements des blessés, anxiétés de deux nations dont tous les fils sont à chaque minute exposés à une mort affreuse ; en un mot, un immense cri de désespoir, montant vers le ciel. Voilà le bilan des douleurs de la guerre pendant la guerre.

Pourtant, à côté de la douleur du vaincu, il faut mettre la joie du vainqueur.

C'est quelque chose, assurément, mais c'est peu de chose. Le triomphe de la victoire, si intense qu'il soit,

ne suffit pas à compenser la cruauté de la défaite. En prenant une bataille où la victoire n'a pas été indécise un instant, je m'imagine que tout l'orgueil des vainqueurs d'Austerlitz n'a pu effacer le désespoir des vaincus; et que les grades, les décorations, les honneurs qui ont plu sur l'armée victorieuse, ne sauraient être mis en balance avec l'immense malheur de l'armée écrasée.

Même dans l'armée triomphante, il y a eu des blessés, des morts. Même chez les vainqueurs, que de larmes!

Combien faut-il de croix de la Légion d'honneur pour compenser la mort d'un enfant? Supposons un père de famille ayant dix enfants dans l'armée. En sacrifiera-t-il cinq pour que les cinq autres soient décorés, tous, sur le champ de bataille? Telle est pourtant à peu près la résolution d'un peuple qui, pour acquérir à quelques-uns de ses fils un peu de gloire militaire, en envoie d'autres à une mort certaine.

Que sera-ce donc si, au lieu d'une bataille, comme Austerlitz, où la victoire, éclatante, fut presque facile, nous prenions d'autres batailles, incertaines, où les pertes furent égales de part et d'autre, comme Eylau et Leipzig; et d'autres encore, où, malgré la certitude de la victoire, le vainqueur a subi des pertes épouvantables, comme Waterloo et Sedan ; ou encore ces petits combats meurtriers, sans gloire, incessants, prolongés pendant des semaines, des années (guerre d'Espagne, guerre de Trente ans par exemple)? Alors décidément la joie des vainqueurs et des survivants apparaîtra comme un très misérable profit, au point de vue du bonheur général, en face de l'immense désespoir.

On peut comparer la guerre à une épidémie. Que la peste sévisse dans une ville et fasse d'innombrables victimes, il se trouvera peut-être des gens d'esprit pour

soutenir que, somme toute, ç'a été favorable. Il y a eu des héritages importants; des places sont devenues vacantes, ce qui a comblé de joie les nouveaux titulaires. Certaines industries ont prospéré (marbriers et marchands de fleurs). Des médecins qui se sont signalés par leur dévouement ont reçu de flatteuses récompenses; quelques mauvais drôles ont péri,... j'ignore ce qu'on pourrait trouver encore; mais il ne semble pas que ce soient là des arguments sérieux, et les bienfaits d'une épidémie, comme les bonheurs de la guerre, ne sont que passe-temps d'humoriste.

Il est fort possible, je l'avoue, qu'à notre époque, et parmi les peuples civilisés, on attache trop de prix à l'existence. Je sais qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Du temps des Romains ou des Grecs, le sacrifice de la vie n'exigeait pas un si grand effort; la doctrine stoïcienne régnait, en son austère beauté, sinon dans le peuple, du moins dans les hautes classes. Aujourd'hui encore, dans la pacifique Chine comme dans le belliqueux Japon, la vie humaine est peu de chose. Civils et militaires ne considèrent pas la fin de l'existence comme un grand mal.

Et après tout ils ont peut-être raison. Si la discussion portait sur ce point, elle mériterait d'être approfondie. La thèse et l'antithèse se pourraient défendre. Mais en ce moment il ne s'agit pas de spéculation philosophique. Même il n'est pas question de notre vie à nous; il est question de la vie d'autrui, ce qui est tout autre chose. Or il semble bien qu'une des bases de la morale est le respect de la vie humaine. Il est assez vil d'avoir le culte superstitieux de sa propre existence; mais il est peu recommandable d'être sans respect pour les existences d'autrui.

D'autant plus que chaque vie humaine, par les affections qui gravitent autour d'elle, est précieuse. La mort d'un être humain ne serait que peu de chose en soi,

si cette mort n'avait pour conséquence le deuil de toute une famille.

Et puis qui sait ce qu'une bataille, fauchant en quelques heures toute une brillante fleur de jeunesse, ne va pas détruire? Qui comptera les hautes et nobles intelligences ayant obscurément disparu, sans profit pour personne, avant d'avoir donné la mesure de leur puissance, utile au progrès humain? Depuis Archimède et Lavater jusque à Henri Regnault et Veretschaguine, la guerre a fait de nobles victimes dont la perte fut irréparable. (Il ne s'agit pas ici des hommes de guerre.) Combien sont-ils, ceux qui, inconnus encore, parce qu'ils étaient tout jeunes, fûssent devenus célèbres, et eussent agrandi le patrimoine commun de nos richesses intellectuelles?

Les victimes humaines de la guerre ne sont pas seulement les soldats. Quand un pays est ravagé par une invasion, quand une ville est prise d'assaut, les civils, vieillards, femmes et enfants, souffrent tous les maux de la guerre, et périssent par milliers. Le soldat en campagne, vainqueur ou vaincu, n'est pas tendre pour les populations au milieu desquelles il passe. Même il ne se contente pas de brutaliser; il empoisonne ; car il traîne à sa suite de hideuses épidémies. Le typhus et le choléra, s'ils se déchaînent sur une armée, font d'innombrables victimes dans la population ambiante. Lors de la guerre du Transvaal on a vu cette lamentable et douloureuse histoire des camps de concentration; la mortalité des enfants boers s'est élevée alors à près de 75 0/0 par an, chiffre invraisemblable, vrai pourtant. Qu'on n'accuse pas ici les Anglais d'inhumanité : ils ont fait ce qu'ils ont pu pour pallier les maux de la guerre. Mais on n'adoucit pas la férocité de Moloch.

Pendant le siège de Paris, la mortalité s'élevait, parmi

les civils, à 4.000 par semaine. Par le fait seul de naître en une ville assiégée, les nouveaux-nés étaient, au moment de leur naissance, condamnés à la mort. Et nous ne parlons pas des guerres où un vainqueur inexorable passe au fil de l'épée la population civile; ni des sièges, comme ceux de Gênes, Saragosse, Dantzig, où la mortalité a été aussi lourde chez les non-combattants que parmi les belligérants.

Peut-être dira-t-on que la mort des soldats sur un champ de bataille est glorieuse et digne d'envie; que mourir pour la patrie ou pour le maître, les armes à la main, le front devant l'ennemi, est un honneur incomparable. Hélas! combien de ces pauvres soldats tombent sans avoir connu l'orgueil de la lutte, pourrissant, dans un hôpital ou dans une étable, du typhus, du scorbut, de la variole, du choléra, de la fièvre jaune, de la dysenterie, de toutes ces infâmes maladies qui accompagnent la guerre et lui font un cortège digne d'elle. Ceux qui chantent la gloire guerrière savent-ils que les maladies font cinq fois plus de victimes que le feu de l'ennemi? Savent-ils que, dans cette absurde guerre que l'Angleterre et la France ont menée, en 1855, contre la Russie, il y eut, pour un homme mort par le feu, *vingt* hommes morts de maladie!

Savent-ils que dans la récente guerre de Madagascar, qui a fait six mille morts; il n'y eut qu'une centaine d'hommes frappés par le feu de l'ennemi?

Aux temps d'Homère, ou même aux temps de la Chevalerie, quand deux héros en venaient aux mains, avec leurs épées, leurs cuirasses, leurs lances, c'étaient la vaillance et l'adresse qui décidaient de la victoire. Il y avait quelque honneur à combattre, à triompher, peut-être même quelque sauvage plaisir dans cette bataille. Mais quelle noblesse d'âme, quel succès de l'énergie physique à râler sur un grabat infect? Si hideux que

soit l'aspect d'un champ de bataille, ce n'est rien à côté du spectacle que donne l'hôpital-baraquement où sont soignés les malades. Rien n'est plus abominable; et tous ceux qui ont vu de pareilles scènes, pour peu qu'il leur reste encore quelque parcelle de cœur ou d'intelligence, ne peuvent plus considérer la guerre que comme la plus lamentable des aberrations humaines.

Il est impossible de donner en chiffres exacts le nombre des victimes de la guerre. Mais il n'est pas nécessaire de chercher une irréalisable précision.

Nous pouvons faire alors à peu près le compte suivant pour les guerres de ce siècle :

	Français.
Guerres de Napoléon (1799-1815)	3.000.000
	Étrangers.
	5.000.000
Guerre de Russie (1854)	800.000
Guerre d'Italie	300.000
Guerre de Prusse	300.000
Guerre de Sécession	500.000
Guerre de 1870	500.000
Guerre turco-russe	400.000
Guerres civiles de l'Amérique du Sud	500.000
Guerres coloniales (Indes, Mexique, Algérie, Abyssinie, Transvaal, Java, Madagascar) . .	3.000.000
Total. . . .	15.000.000

Ainsi les guerres de ce siècle ont fait quinze millions de victimes !

Et quels hommes que ces martyrs de la guerre ! Des jeunes gens de vingt à trente ans, les plus robustes, les plus vigoureux ; et, disons-le tout de suite, les plus braves ; car ce sont les audacieux et les vaillants qui sont exposés aux fatigues et aux projectiles, plus que les paresseux et les lâches.

D'ailleurs le XIXe siècle, si sanglant qu'il ait été, ne fait pas exception. Les siècles précédents ont vu les mêmes massacres. Et quant au XXe siècle, quoiqu'il commence à peine, il a déjà vu une des plus sanglantes guerres de l'histoire. Le conflit entre la Russie et le Japon a coûté la vie à un million d'hommes pour le moins. On n'en saura jamais le nombre exact.

Qui sait si, lasse de tant de carnage, l'humanité ne va pas se reposer enfin ?

Au risque de fatiguer le lecteur par d'incessantes et monotones répétitions, il ne sera pas inutile de citer quelques faits historiques relatifs aux grandes tueries du passé. Partout et toujours il y a eu orgies de sang. La guerre a toujours tenu une telle place dans l'histoire de tous les peuples qu'elle se confond avec cette histoire même.

Elle va de pair avec la férocité et la sottise, ses deux fidèles compagnes.

Voyons donc un peu ces annales du passé. Ce sont les titres de noblesse de la guerre. Il n'est pas mauvais qu'on les rappelle.

Chez les Égyptiens, les guerres conduites par les conquérants étaient colossales. S'il faut en croire les inscriptions, RHAMSÈS a pu réunir sous son commandement 500.000 hommes armés. On devine ce que pouvait faire cette horde d'esclaves, dirigée par un être sans pitié qu'aucun frein n'arrête... « Le Roi, dit une stèle, tombe sur la tête des ennemis comme une montagne de granit : il les écrase et pétrit la terre de leur sang comme avec de l'eau. Leur armée fut massacrée ; massacrés leurs soldats. On s'empara d'eux, on les frappa, on les jeta, les bras attachés, pareils à des oiseaux entassés au fond d'une barque, sous le pied du Roi. Le Roi était semblable à un Dieu. Ses pieds

étaient sur la tête de l'ennemi. Les chefs furent frappés et tenus dans son poing. »

Une mutilation horrible était habituelle : les vaincus, morts ou vivants, devaient la subir. Au pommeau de leur selle les Tartares portaient en triomphe les têtes coupées; mais les Égyptiens avaient adopté une autre mode militaire : ils portaient avec orgueil les phallus coupés, dont ils faisaient un noble trophée. La récolte d'un grand nombre de phallus était la gloire militaire de ce temps-là.

Le roi Mérepkah inscrivait sur les murs de Karnak l'inventaire de ce hideux butin.

Généraux lybiens : phallus coupés.	6
Lybiens tués : phallus coupés.	6 359
Sicules : phallus coupés.	222
Étrusques : phallus coupés.	542
Achaiens : phallus apportés au roi.	6111

Naturellement le pillage succédait à la mutilation et au massacre. Même on ne se faisait pas faute de piller les peuples non belligérants. Revenant d'une excursion guerrière, le pharaon Thoutmos envahit à l'improviste le pays des Phéniciens : « L'armée du Roi incendia tous leurs blés; elle massacra leurs soldats par myriades; elle emmena leurs hommes, leurs enfants, leurs femmes en grand nombre, comme prisonniers vivants, ce dont Sa Sainteté (le Roi) se réjouit plus que de toute autre chose. »

En Polynésie le véritable motif de guerre, n'était pas l'équilibre polynésien; mais le cannibalisme. Or, au risque de faire crier d'horreur les personnes sensibles, je trouve plus rationnel le meurtre d'un homme qu'on mange que celui d'un homme qu'on ne mange pas. La faim est une sorte d'excuse ; c'est l'état de nature, l'état sauvage, dans toute sa force : ce n'est pas ce mélange

douceâtre de pitié et de barbarie qui constitue notre état actuel.

Dans toute l'Afrique, la guerre avait une raison d'être, l'esclavage.

« Après chaque guerre, dit Ed. Viard, le vainqueur doit organiser des caravanes d'esclaves toujours traités avec une extrême cruauté, et que l'on force à voyager durant des semaines, parfois des mois, par des sentiers rocailleux et épineux, avec de lourdes charges sur la tête... les malheureux si durement malmenés ne sont que les survivants d'un large massacre perpétré au milieu de leurs villages en flammes. Après la tuerie on rassemble tout ce qui a échappé, sans distinction de sexe ni d'âge; puis on procède dans la masse à un triage et à une sélection. Les malades, les vieillards, les enfants n'ayant pas de valeur vénale, sont assommés ou éventrés, à coups de lance, à coups de sabre. On perce, on mutile les nourrissons arrachés à leurs mères, et dont les cadavres sont jetés dans les hautes herbes. Après cette épuration sommaire, on se partage les esclaves épargnés. »

En Amérique, chez les Peaux Rouges et les Mexicains, même férocité guerrière, avec l'esclavage comme terme ultime, et probablement comme but principal de la guerre. Mais on constate un véritable progrès : la férocité humaine ayant besoin d'être sanctifiée, les hommes imaginent un dieu de la guerre, qui exige, en temps de paix même, des hécatombes humaines, de sorte que l'idée guerrière et l'idée religieuse vont de compagnie. Quand donc on n'avait pas de captifs pris à la guerre, on sacrifiait les nationaux pour apaiser la soif de Huitzlopotchei, le Mars ou le Moloch mexicain. A Mexico cent cinquante mille crânes humains avaient été amon-

celés en une gigantesque pyramide comme juste hommage à ce puissant Dieu.

En Asie, la diversité des peuples n'empêchait pas que la guerre ne fût partout également féroce.

Les Juifs ne furent pas les moins barbares ; et la Bible est remplie du récit des exploits militaires, massacres et exterminations, accomplis grâce à la protection de Jéhovah. Qu'il s'agisse de Salomon, de Josué, de Saul, de Samson, de David, c'est toujours la même antienne. Massacre des hommes, quelquefois avec torture, enlèvement des femmes et des enfants comme esclaves, pillage des biens, le tout pour la plus grande gloire de Dieu.

Les Assyriens sont à la hauteur des Juifs. Voici comment s'exprime un roi assyrien, en l'an 879 avant J.-C. « Je me ruai à leur poursuite, je semai mille cadavres de leurs guerriers dans la montagne ; je jonchai les montagnes de leurs cadavres ; j'en remplis les ravins. A deux cent trente prisonniers qui étaient encore vivants, je tranchai les poignets. Aux habitants de la ville, je coupai la tête, et j'arrachai les lèvres... Quant aux révoltés, j'en tuai un sur deux, je construisis un mur devant les grandes portes de la ville ; je fis écorcher les chefs, et je recouvris le mur avec leurs peaux. D'autres furent murés vifs dans la maçonnerie ; d'autres furent crucifiés, d'autres furent empalés le long du mur... leurs chariots de guerre, leurs harnais, leurs femmes furent apportés devant moi... Le reste du peuple fut exposé vivant devant de grands taureaux de pierre que Sennachérib, le père de mon père, avait élevés, et moi je les jetai dans la fosse, je coupai leurs membres, je les livrai en pâture aux chiens, aux bêtes fauves, aux animaux du ciel et des eaux. En accomplissant ces choses, j'ai réjoui le cœur des grands dieux, mes seigneurs.

Sur les ruines ma figure s'épanouit : dans l'assouvissement de mon courroux je trouve mon contentement. »

Ce prince représente bien l'idéal du conquérant.

« La plus grande jouissance de l'homme, disait GENGIS KHAN, c'est de vaincre ses ennemis, de les chasser devant soi, de leur ravir ce qu'ils possèdent, de voir les personnes qui leur sont chères le visage baigné de larmes, de monter leurs chevaux, de presser dans ses bras leurs filles et leurs femmes » Par GENGIS KHAN, à Samarcande, trente mille artisans furent mis en esclavage, et trente mille autres furent tués. A Tauris la population entière fut passée au fil de l'épée, puis la ville brûlée. A Hérat, dont le siège dura six mois, les vainqueurs ne furent occupés pendant une semaine qu'à piller, brûler et tuer. ALEXANDRE, ATTILA, CÉSAR, NAPOLÉON, avec des nuances dans la manière, ont procédé comme GENGIS KHAN.

Depuis les temps les plus reculés, l'état de guerre a été très près de l'assassinat. Dans HOMÈRE il n'y a de différence entre un guerrier et un brigand que par le costume. Même la cause qui mettait aux prises les Grecs et les Troyens, — le maquerellage de PÂRIS, suivant la juste expression de MONTAIGNE, — ne peut être regardée comme une sainte cause. J'admire assurément les exploits d'AJAX, de PATROCLE et d'ULYSSE; mais les pirates qui couraient les mers phrygiennes, les bandits qui s'embusquaient dans les bois de la Thessalie, ne devaient pas être dépourvus de courage. Malheureusement ils n'eurent pas, comme AJAX, PATROCLE et ULYSSE, l'avantage d'être protégés par les divinités de l'Olympe, et de s'avancer devant les armées éblouie avec un casque retentissant et un bouclier splendide, pour être célébrés plus tard par le plus grand des poètes.

Encore ces luttes épiques entre guerriers sont-elles le triomphe, glorieux à certains égards, de la force et de l'adresse. Agamemnon tue Pisandre et Hippolokos parce que devant lui Pisandre et Hippolokos, effarés, ne peuvent se défendre. Si Hector est vainqueur, c'est que rien ne résiste à sa vaillance. « Il tua Asaios, et Autonoos, et Opritès, et Dolops Klytide, et Opheltion, et Agélas, et Aisymnos, Oros et le magnanime Hipponoos. Et il tua chacun de ces princes Danaens... Tel que Zéphyros qui agite les nuées, lorsqu'il déroule des vagues énormes, et, de ses souffles épars, disperse l'écume dans les hauteurs de l'air : de même Hector fit tomber une foule de têtes guerrières... »

Cette intrépidité qui consiste à donner la mort sans craindre la mort, ce n'est peut-être pas, à mon humble avis, l'idéal humain que nous devons nous proposer. Pourtant il y a quelque beauté et quelque noblesse dans le geste. Et je comprends à la rigueur l'enthousiasme que ce *sport* pouvait susciter. Mais la guerre moderne ne ressemble plus à la guerre du temps d'Ajax, ni à la guerre du temps de Roland, ni même à la guerre du temps de Bayard. Ce ne sont plus passes d'armes, et chevauchées brillantes : c'est l'anéantissement froidement méthodique de masses humaines, impuissantes à se défendre contre des ennemis invisibles qu'une habile tactique dissimule à leurs coups.

Et puis il n'y a pas seulement la bataille, la lutte; il y a encore le pillage, les otages, les prisonniers, les exécutions, les massacres de non-combattants! Et, à côté de cette orgie de sang, les tueries de l'Iliade peuvent passer pour des idylles.

Voyons donc un peu ce qu'ont fait les conquérants.

César, parmi eux, doit être mis en bonne place.

Voici comment il s'exprime, racontant lui-même

sa conquête des Gaules. « César, après avoir bloqué Munda, vint à Cordoue. La treizième (légion) se saisit des tours et du rempart, et ceux qui s'étaient sauvés de la défaite mirent le feu dans la place, et, César y entrant, on en tua vingt-deux mille, sans ceux qui furent massacrés dehors. » (Trad. de Perrot d'Ablancourt, mdclxxviii, Paris, 469.)

Il faudrait tout citer : le siège de Namur, par exemple... « César y fit entrer toute son armée, et vendit publiquement à l'encan tout le butin avec les habitants qui se trouvèrent monter à cinquante-trois mille personnes »... et le siège de Vannes... « Ceux de Vannes s'étant rendus à discrétion, César jugea à propos d'en faire un exemple pour rendre à l'avenir ces Barbares plus retenus à garder leur foy, et, ayant faict mourir tout leur sénat, vendit le reste à l'encan. » (p. 58)... et le siège de Bourges... « Une partie de l'ennemi fut tuée aux portes, et une autre dehors par la cavalerie, sans que pas un s'amusât au pillage. On ne pardonna ni à âge, ni à sexe, le soldat étant irrité de la longueur du siège, si bien que de quarante mille personnes, il ne s'en sauva pas huit cents » (p. 156-157)... et le siège de (Cahors)... « Comme les assiégés continuaient à se bien défendre, quoique plusieurs fussent déjà morts de soif, on fit tant à force de creuser qu'on détourna toutes les sources des fontaines, ce qui obligea les assiégés à se rendre. César, qui avait donné assez de preuves de sa clémence pour ne pas passer pour cruel, voulut faire un châtiment exemplaire des plus rebelles, et fit couper les mains à tous ceux qui avaient porté les armes pour étonner les autres par la cruauté du supplice. »

« César, dit Plutarque avec admiration, prit de force plus de huit cents villes, soumit plus de trois cents nations, combattit contre trois millions d'hommes sur

lesquels un million périt en bataille rangée, et un autre million fut réduit en captivité. »

César a d'ailleurs été dépassé par un de ses successeurs à l'empire du monde, celui qui s'est fait nommer les *Délices du genre humain*, Titus. Voici comment s'exprime son servile admirateur, Flavius Josèphe, racontant la fin du siège de Jérusalem... « Les soldats romains tuoient tous ceux qu'ils rencontroient; le nombre des corps entassés les uns sur les autres estoit si grand qu'il bouchait les avenues des ruës, et le sang dans lequel la ville nageoit éteignoit le feu en plusieurs endroits. Comme les Romains estoient las de tuer, et qu'il restoit encore une grande multitude de peuples, Tite commanda de l'épargner et de ne passer au fil de l'épée que ceux qui se mettoient en défense, mais les soldats ne laissèrent pas de tuer les vieillards et les débiles. Quant à ceux qui estoient jeunes et robustes, on réserva pour le triomphe les mieux faits : ceux qui estoient au-dessus de dix-sept ans furent envoyez enchaînés en Égypte pour travailler aux ouvrages publics. Tite en distribua un grand nombre par les provinces pour servir à des spectacles de gladiateurs, à des combats contre les bestes. Quant à ceux qui estoient au-dessous de dix-sept ans, ils furent vendus. Pendant que l'on ordonnoit ainsi de ces misérables captifs, onze mille moururent; les uns parce que leurs gardes qui les haïssaient ne leur donnoient pas à manger; les autres parce qu'il y avait de la peine à trouver du blé pour nourrir tant de personnes... Après que tous les soldats eussent esté récompensés, ce grand prince alla offrir des sacrifices en actions de grâce, il fit immoler un grand nombre de bœufs, dont la chair fut distribuée à ses soldats, et fit des festins qui durèrent trois jours aux principaux officiers » (*Hist. des Juifs*, trad. Arnauld d'Andilly, Bruxelles, 1676, v, 247).

Si je cite ces exemples d'atrocités, prises dans les auteurs anciens, ce n'est pas que les modernes conquérants ne puissent m'en fournir de tout aussi éclatants. Négligeons les *Dii minores*, et voyons dans l'histoire du grand maître de la guerre si nous ne trouverons pas des cruautés sans nom! Hélas!

Et d'abord ce sera le massacre des prisonniers au siège de Jaffa... « Il prit (BONAPARTE) une résolution terrible. Ordre fut donné de passer tous les prisonniers au fil de la baïonnette. Il fallait ménager les cartouches. On partagea les prisonniers, la veille du départ, entre les demi-brigades. On fit former les carrés face au dehors, puis on attaqua à la baïonnette ces masses vivantes. On tua tout. L'armée obéit, mais avec une sorte de dégoût et d'effroi. » (*Mémoires* de VIGO ROUSSILLON) ... « Ils étaient deux mille cinq cents prisonniers. Leur sort resta en suspens pendant deux jours; le troisième, 9 mars 1799, on les forma en colonne, et on les plaça au centre d'un carré commandé par le général BON qui le dirigea sur les bords de la mer... Arrivés sur les dunes, on les divisa par petits pelotons, et on les tua à coups de fusil et de baïonnette. On possède encore l'original de l'ordre dans lequel le général BONAPARTE commande de fusiller ces malheureux, *en prenant ses précautions de façon à ce qu'il n'en échappe aucun*. Pour l'honneur de la nature humaine, cet ordre ne fut pas exécuté sans protestation et sans murmure, et plusieurs chefs de brigades, entre autres le colonel BOYER (*Mémoires* du prince EUGÈNE) refusèrent de se charger de l'exécution. » (LANFREY, *Hist. de Napoléon*, I, 393).

MIOT, dans ses Mémoires, raconte cette horrible histoire. « Ce spectacle, qui fait palpiter mon cœur, et que je peins encore trop faiblement, eut lieu pendant l'exécution des pelotons répartis dans les dunes. Enfin il ne

restait plus de tous les prisonniers que ceux placés près de la mare d'eau. Nos soldats avaient épuisé leurs cartouches; il fallait frapper ceux-ci à la baïonnette et à l'arme blanche. Je ne pus soutenir cette horrible vue; je m'enfuis pâle et prêt à défaillir. Quelques officiers me rapportèrent le soir que ces infortunés... s'élançaient les uns au-dessus des autres et recevaient dans les membres les coups dirigés au cœur et qui devaient sur-le-champ terminer leur triste vie. Il se forma une pyramide effroyable de morts et de mourants, dégouttants de sang, et il fallut retirer les corps déjà expirés pour achever les malheureux qui, à l'abri de ce rempart affreux, n'avaient pas encore été frappés. Ce tableau est exact et fidèle, et le souvenir fait trembler ma main qui n'en rend point toute l'horreur. »

On dira peut être que l'expédition de BONAPARTE en Syrie, par les grands résultats obtenus, justifie ce colossal assassinat.

Veut-on d'autres récits? Voici l'épilogue d'une victoire (la Moskova).... « Des habitations en cendres, une plaine bouleversée, couverte de ruines et de débris... partout des soldats errant parmi des cadavres et cherchant des subsistances jusque dans les sacs de leurs compagnons morts. D'horribles blessures, des bivouacs silencieux; plus de chants, plus de récits; une morne taciturnité. L'empereur ne put évaluer sa victoire que par des morts... Dans cette foule de cadavres, sur lesquels il fallait marcher pour suivre NAPOLÉON, le pied d'un cheval rencontra un blessé, et lui arracha un dernier signe de vie ou de douleur. L'empereur, jusque là muet comme sa victoire, et que l'aspect de tant de victimes oppressait, éclata : il se soulagea par des cris d'indignation (1), et par une multitude de

(1) Contre qui?

soins qu'il fit prodiguer à ce malheureux, puis il dispersa les officiers qui le suivaient pour qu'ils secourussent ceux qu'on entendait crier de toutes parts... Certains prononçaient en gémissant le nom de leur patrie ou de leur mère: c'étaient les plus jeunes. Les plus anciens attendaient la mort d'un air ou impassible ou sardonique, sans daigner implorer ni se plaindre, d'autres demandaient qu'on les tuât sur le champ; mais on passait vite à côté de ces malheureux, qu'on n'avait ni l'inutile pitié de secourir, ni la pitié cruelle d'achever. » (Ségur. *Hist. de la grande Armée.* VII, 12.)

La plus grande horreur de l'horreur napoléonienne, c'est la retraite de Russie. Voici ce que dit un témoin oculaire (de Faber du Faur): « Sur la rive gauche de la Bérézina des milliers de malades, de blessés et d'estropiés, abandonnés de leurs guides, et retenus par leur impuissance... Le 28, à la pointe du jour on entend le canon de l'ennemi... Alors ils tentèrent le passage, et se précipitèrent vers les ponts, dont celui de gauche finit par rompre... Dès lors une seule idée occupe tous les esprits, celle de gagner le seul pont resté debout, et, pour y atteindre, renversant tout ce qui les entoure, tout ce qui s'oppose à leur passage, chefs, camarades, femmes et enfants, ils les foulent aux pieds, ou les poussent dans les flots de la Bérézina... Mais Wittgenstein put diriger sur ce groupe épais d'hommes sans défense le feu meurtrier de son artillerie. Presque chaque coup porte; les boulets et les obus battaient en brèche cette masse compacte; les cris de ces malheureux étouffaient le tonnerre du canon et le sifflement des balles, et l'on se pressait avec une nouvelle furie sur le pont. Autour des ponts s'élevaient, comme des collines, des monceaux d'hommes et de chevaux foulés aux pieds ou tués par le feu de l'ennemi. Il fallait passer sur leurs corps tout en combattant. Les flots et les

glaçons charriés par la rivière les entraînaient de temps en temps; mais ce n'était que pour faire place à d'autres.. » Ailleurs, le même auteur cite quelques traits de cette moralité guerrière dont on fait si grand cas... (p. 296). « Le plus fort pille le plus faible; on dépouille de leurs vêtements les malades, et ceux qui, par lassitude, ne peuvent plus suivre l'armée; les mourants sont mis à nu avant d'avoir rendu le dernier soupir, et on laisse tous ces malheureux sans secours couchés dans la neige. L'instinct de sa propre conservation a étouffé dans le cœur de chacun tout sentiment d'humanité. »

Est-ce par un sentiment d'humanité qu'était mu le général Roguet, à la veille de Waterloo?.. Pendant la courte halte de la garde devant Ligny, le général Roguet, colonel en second des grenadiers à pied, avait réuni les officiers et les sous-officiers, et leur avait dit: « Prévenez les grenadiers que le premier qui m'adressera un Prussien prisonnier sera fusillé! »

Mais les conquérants prennent peu souci d'être humains. Napoléon s'était fait de l'insensibilité une profession, suivant l'expression pittoresque de son apologiste, A. Thiers. Bismarck, qui n'a pas craint, par un mensonge, de déchaîner une épouvantable guerre, n'a pas pu arriver au même degré de cynisme que Napoléon. Il a été ému par l'aspect du champ de bataille de Saint-Privat. « A quatre cents mètres du village (Gorze) il y avait deux fosses presque parallèles, autour desquelles les fossoyeurs travaillaient encore ; car elles étaient remplies de cadavres... Français et Allemands, couchés là, pêle-mêle. Quelques corps étaient nus; d'autres encore revêtus de l'uniforme ; tous avaient une couleur noirâtre qui provenait de l'horrible chaleur. En continuant la route vers Metz on trouvait quantité de débris. Ce n'étaient que capotes françai-

ses, casques prussiens, havresacs, armes, linges, souliers, papier. Le sol était jonché de restes humains plus nombreux et plus effroyables encore. Dans un champ je vis deux corps horriblement mutilés : l'un avait une jambe entièrement arrachée ; l'autre avait la tête à moitié enlevée, tandis que sa main droite, rigide, était restée dressée dans un geste suppliant vers le ciel. Il y avait des tombes marquées avec des débris de chassepots et d'autres avec des morceaux de boîtes à cigares brisées pour la circonstance. Il se dégageait une odeur intolérable, et, lorsque une brise passait sur les morts étendus là par milliers, cette odeur nous prenait à la gorge, et arrêtait la respiration, en même temps qu'elle serrait le cœur. »

Veut-on des faits plus récents encore ? Voici un épisode de la soi-disant guerre de conquête de Madagascar. « Les Sénégalais se ruent dans les maisons ; le massacre commence.. Surprise sans défiance, la population entière est passée au fil des baïonnettes. Pendant une heure ceux qui n'avaient pas été tués du premier coup cherchent à fuir ; traqués par nos compagnies noires, on les voit, vêtus de leur sang ruisselant des blessures fraîches, courir affolés, atteints et frappés de nouveau, trébuchant sur les corps de leurs camarades. Tous les habitants tombèrent. Les tirailleurs n'épargnèrent pas une femme, pas un enfant. Quand il fit grand jour, la ville n'était plus qu'un charnier dans le dédale duquel les Français s'égaraient, fatigués d'avoir frappé. Un certain nombre d'entre eux se sentaient étouffés de honte... Une boue rouge couvrait le sol. A la fin de l'après-midi, sous l'action de la chaleur, un brouillard s'éleva. C'était le sang des 5000 victimes qui s'évaporait au soleil couchant. Des gémissements exhalés des lèvres des rares blessés qu'on avait mal achevés, sortirent de dessous les tas de cadavres... les derniers mou-

rurent dans la nuit » (Vigné d'Octon. *La Gloire du sabre*, 1900, 212).

Et je pourrais citer des pages, et des pages, et des pages, toutes plus émouvantes les unes que les autres, toutes racontant des morts, des massacres, des infamies, des cruautés, des horreurs ; et des horreurs et des cruautés encore, et toujours des cruautés et des horreurs : car c'est l'histoire de l'humanité que l'histoire des guerres.

Qu'on ne me reproche pas de me répéter ; car mon intention formelle est de donner, à ceux qui me liront, la satiété de la douleur versée à flots. Il faut qu'en lisant ce livre on sente l'odeur du sang humain prodigalement répandu. Oui, les hommes ont été des barbares. Oui, tout ce passé n'est qu'une stérile boucherie. Si l'on est bien persuadé de cette infamie des temps anciens, on rougira de vouloir la perpétuer.

D'ailleurs, en ne parlant que de la mort, et non des mutilations, et estropiements, nous avons fait tort à la guerre de bon nombre de douleurs humaines. Perdre une mâchoire, un bras, une jambe, un œil, ce sont jeux de prince, et le prince n'en souffre pas. Mais les pauvres invalides mutilés qu'on promène, dans de petites voitures, ou ceux qui, pendant de longues années, courbés sous d'atroces douleurs, poursuivent leur piteuse existence dans les bâtiments que la générosité du prince leur a accordés, ceux-là peuvent tout à loisir réfléchir sur les beautés de la guerre. Ils sont morts à demi. Peut-être même survivent-ils pour que leurs cicatrices et leurs mutilations rappellent à notre coupable indifférence que la guerre est la grande destructrice du bonheur humain.

Si encore ces grands massacres servaient à quelque chose ; s'ils consacraient un progrès, une amélioration

de l'espèce humaine! Mais rien n'est plus stérile en résultats qu'une guerre. Elle n'a d'effets appréciables que la douleur et la mort. On n'est pas parvenu encore, comme chez les anthropophages, à utiliser les cadavres pour la nourriture des survivants.

Dans nos sociétés dites civilisées, on regarde comme un vrai crime tout repas de chair humaine. Nos mœurs à cet égard sont irréprochables; et on ne signale guère de pareils attentats, même chez les pires bandits. Pourtant la coutume de manger de l'homme existe chez certaines peuplades sauvages. Il y a des cannibales et des anthropophages, et le récit de leurs repas excite le dégoût universel.

Je ne sais vraiment pourquoi cette indignation : car nos massacres guerriers dépassent de beaucoup ceux que peut commettre une tribu cannibale en excursion. Il est plus absurde de tuer un ennemi pour rien, *pour le plaisir*, ou pour l'équilibre européen, que de le tuer et de le dépecer ensuite pour ne pas soi-même mourir de faim.

Après tout, pour celui qui est mort, il importe assez peu de servir à la cuisine des vers et des corbeaux, ou à la cuisine de l'homme.

Heureusement nous avons le don de l'illusion. Nous savons nous masquer la vérité, quand elle est sombre et terrible. Les antiques préjugés ont tellement pétri nos civilisations dans le même moule ; nous sommes si bien habitués depuis notre enfance à célébrer les beautés militaires que nous nous extasions devant toutes les choses de la guerre, et que nous nous détournons des anthropophages avec épouvante.

Mais supposons une société d'anthropophages où l'anthropophagie soit une institution vénérable, consacrée par la tradition, prescrite par les lois, enseignée dans les écoles, recommandée par les prêtres, célébrée

par les poètes et les philosophes, prêchée dans les salons et les ateliers, dans les Académies et dans les cabarets ; alors assurément personne n'oserait protester contre cette sainte morale. Le malheureux qui aurait l'audace de trouver criminels les repas humains, serait vilipendé et déclaré traître à la religion et à l'humanité. Sous peine des plus sanglantes injures, peut-être de l'exil et de la prison, chacun serait forcé de faire l'éloge de cette coutume, et les discours de réception à l'Académie française se termineraient, au milieu des applaudissements de l'assistance, par la pompeuse apothéose de l'anthropophagisme.

Notre conception belliqueuse n'est pas supérieure à la conception des anthropophages. Et même manger un homme parce qu'on a faim, c'est un acte moins grave et moins bête que de pousser au stérile égorgement de plusieurs milliers d'hommes. Mais les mœurs sont là, et, de par les mœurs, nous sommes forcés d'admirer. Si, par aventure, quelque voix discordante s'élève pour dire que la notion d'une patrie guerrière est une notion inhumaine, aussitôt on crie au parricide et à l'infamie. Comme dans les sociétés d'anthropophages, celui qui se révolte contre cette antique doctrine est traité de misérable et de traître.

Pauvres anthropophages ! nous n'avons pas le droit de vous traiter de barbares ; car nos festins patriotiques sont bien autrement sanglants que les vôtres, et vous faites maigre chère au prix de nous.

Pourtant, si j'étais parmi des cannibales, dussé-je être conspué, je blâmerais les repas de chair humaine.

De même, en face de la guerre, et au risque de paraître un monstre, je dirai que la mort d'un brave homme d'Allemand, ou celle d'un brave homme d'Anglais, ou celle d'un brave homme d'Italien, me paraissent des crimes. Ces gens-là, quoiqu'ils vivent de l'autre

côté de la frontière, sont des hommes comme moi. Ils ont un père, une femme, des enfants. Leur sang a la même couleur que le mien, et je ne peux me réjouir quand je vois ces honnêtes gens souffrir, pleurer, mourir. En un mot, — j'en demande pardon aux apôtres modernes du faux patriotisme, — je n'ai aucune joie aux misères de l'étranger; et le massacre de ces pauvres diables de paysans voisins ne remplit mon cœur ni d'orgueil, ni de plaisir.

J'en suis même arrivé à ce degré d'infamie que j'ai pour eux, comme pour mes frères de France, la plus profonde pitié, et que je tâche de donner à mes élèves, à mes amis, à mes enfants, le respect de la vie humaine, qu'il s'agisse d'un étranger ou d'un Français.

J'ai même l'espoir, peut-être bien singulier, qu'un jour ce n'est pas moi qui serai traité de barbare.

II. — *La morale de la guerre.*

Qu'il me soit permis d'attacher quelque importance au côté moral de la guerre. Il est bien entendu que ce chapitre n'est pas à lire pour ceux qui considèrent le devoir et la morale comme des mots hors d'usage, de vieilles idées bonnes à laisser dans la poussière des bibliothèques. Mais il est encore certains esprits qui croient à une règle morale. C'est à ceux-là seuls que nous nous adressons.

La règle morale est variée à l'infini selon les âges et les lieux. Sur le mariage, sur la famille, sur la propriété, il existe des divergences telles qu'il serait assez puéril de chercher à codifier quelques principes immuables, hors desquels il n'y aurait que crime. Mais sur un point, dans l'humanité, toutes les morales sont

d'accord ; à savoir qu'il ne faut pas faire de mal aux autres hommes. Tuer un être humain, le faire souffrir, se réjouir de ses souffrances, voilà qui est regardé partout comme un crime.

La loi morale fondamentale, c'est le respect de la vie et du bonheur de nos frères humains.

Nous avons tous un devoir sacré, qui est de ne *pas faire de mal aux hommes*. Cela est simple et impératif. Toutes les religions ont à leur base ce grand principe. Il n'est pas de peuple, si barbare qu'il soit, qui recommande l'assassinat, et qui fasse consister le devoir dans une plus grande somme d'infortune infligée aux hommes.

En fait de morale, tout est discuté et discutable, contesté et contestable, sauf cette grande loi. Même elle a un double caractère. Elle est précepte passif, en ce sens qu'elle interdit de faire du mal : mais elle est aussi précepte actif ; car elle recommande de faire du bien. Celui qui peut soulager une souffrance, adoucir une blessure, apporter consolation ou secours, celui-là fait le bien. Il ne suffit donc pas de n'être pas un assassin ; il faut encore être un bienfaiteur. La moralité des individus se juge à cela. En tout temps, en tout lieu, il en est ainsi : c'est là une morale universelle et élémentaire.

Nous n'examinons pas ici si elle est suffisante. Nous penchons à croire que oui, à condition qu'on lui donne toute l'extension qu'elle comporte ; mais pour le moment nous établissons qu'elle est formelle, et ne comporte guère d'exception.

Eh bien, cette loi catégorique, universelle, immuable, acceptée par toutes les religions, tous les codes, toutes les philosophies, est en éclatante contradiction avec le principe même de la guerre.

Le principe de la guerre, c'est de tuer ; et on ne

peut alléguer comme excuse la légitime défense; car deux individus ne peuvent pas être l'un et l'autre en état de légitime défense. Nécessairement un des deux est l'agresseur. Si ces deux hommes — ou, ce qui revient au même, ces deux peuples — se contentaient de se défendre, il n'y aurait pas de lutte. Il en est, pour le moins, un des deux qui attaque, et c'est celui-là qui est le criminel, puisqu'il essaye de tuer.

Donc le principe de la guerre, c'est le meurtre. Comment peut-on le faire concorder avec le principe de toute morale qui est de respecter la vie humaine?

C'est merveille de voir avec quelle inconscience on accorde ces deux contraires. L'Évangile dit : « *Tu ne tueras point!* » Et toutes les nations chrétiennes sont en armes les unes contres les autres. Le Coran proscrit le meurtre. Et la religion musulmane n'a grandi que par la guerre. Les prêtres chrétiens de toutes sectes parlent du Dieu des armées. Les pontifes de l'Islam célèbrent les grands massacres. Dans toutes les mosquées, comme dans toutes les cathédrales, il y a des Hosannah pour béatifier les conquérants; et le sang versé sur les champs de bataille est considéré comme saintement répandu.

Les philosophes, les poètes, les penseurs, ceux qui se donnent la mission de diriger l'humanité vers un idéal supérieur, après avoir, dans leurs théories, formulé des préceptes de charité, dès qu'il s'agit de la guerre, oublient tout, et vantent le meurtre.

Et, si ce mot de meurtre paraît trop dur, venons au fait concret, et examinons les choses telles qu'elles sont.

Nous sommes en temps de guerre, dans une forêt. Il fait grand jour. Un homme, tout jeune, presque un enfant, en uniforme, est adossé à un arbre : il tient son fusil, qui est chargé. C'est Jean Bonhomme, paysan, fils de

paysans, qu'on a enlevé à son foyer, et transporté à la frontière. Jean Bonhomme attend, plein d'angoisse. Soudain dans le chemin passe un cavalier qui tient, lui aussi, son arme. C'est Michel, qu'on a affublé, lui aussi, d'un uniforme, Michel, paysan, fils de paysans, du même âge que Jean Bonhomme. L'un est né sur les bords de la Loire, l'autre sur les bords de l'Elbe. Ils ne se connaissent pas, ne se sont jamais vus, n'ont aucun motif de haine l'un contre l'autre. Pourtant Jean Bonhomme lève son fusil, met en joue, tire, et Michel tombe, frappé à mort.

Jean Bonhomme est-il un assassin? Pauvre Jean Bonhomme! âme simple! Tu as reçu l'ordre de tirer sur ceux qui portent un uniforme bleu. On t'a enseigné que c'était là ton devoir. On t'a fait croire que Michel venait piller ton champ, et brûler ta maison. Et toi, pauvre Michel, aussi innocent que Jean Bonhomme ! On t'a conté ces mêmes histoires. On t'a dit que Jean Bonhomme menaçait ta liberté, ta femme, ton champ. Et vous voilà tous deux transformés en assassins.

Oui vraiment! mes amis, vous ne vous êtes pas rendu compte que c'est bel et bien un crime que vous commettez. Ouvrez cet Évangile dans lequel vous avez appris à lire, et vous y trouverez ces mots fatidiques qui ne comportent pas d'incertitude, qui ne soulèvent pas de controverses : « *Tu ne tueras point* ! »

Il est vrai que cet assassinat est prôné depuis longtemps, et qu'on le décore du nom d'héroïsme militaire, en confondant toujours, par un sophisme pervers, la guerre conquérante et la guerre défensive, ou bien en invoquant le principe d'autorité. Le souverain, roi, empereur, ou République, dit de tuer, et on tue. Et il paraît que la responsabilité de l'assassin n'existe plus, comme il n'est pas de responsabilité dans l'acte du bourreau qui, représentant la vindicte publi-

que, met à mort un criminel. Seulement, par une contradiction bizarre, le bourreau qui fait disparaître un misérable assassin est assez peu considéré; tandis que le soldat qui tire sur un brave garçon, dont le seul crime est d'avoir un autre uniforme, est regardé comme un héros. Et cela, même quand il n'y a pas de danger; même quand il s'agit de fusiller un prisonnier ou un otage.

Ici se pose la redoutable question de savoir jusqu'à quel point un citoyen a le droit de refuser le service militaire.

De toutes les études abordées dans ce livre, il n'en est pas de plus grave, ni de plus passionnante. Mais je n'ai pas coutume de me soustraire aux difficultés d'un problème, en l'éludant, et je l'aborderai résolument, sans réticence.

D'ailleurs, il ne s'agit que de théorie; car, en fait, pour les jeunes gens de tous les pays, où le service militaire est obligatoire, il y a nécessité absolue de s'y soumettre. Ceux qui se rebellent contre les lois de recrutement sont pris par les gendarmes, et, bon gré, mal gré, il faut qu'ils soient soldats. Les réfractaires, les déserteurs, les insoumis, sont sévèrement punis; et il ne semble pas que la punition soit douce ou facile à éviter. La non-soumission au service militaire est pratiquement impossible. Donc il ne s'agit ici que d'une dissertation de morale théorique.

Pourtant l'intérêt n'en est guère moindre; car, si, du domaine de la théorie, la résistance au service militaire venait à tomber dans le domaine du réel, la face du monde serait changée.

Et puis les questions théoriques doivent être étudiées comme si elles comportaient la sanction immédiate du fait. C'est la grande maxime morale qu'Épictète,

avant KANT, avait formulée il y a plus de deux mille ans. *Agis comme si de ton action dépendait la destinée de l'univers*. De sorte qu'il ne faut jamais supposer que notre action individuelle n'aura aucune conséquence ; il faut tout au contraire être persuadé que notre action isolée sera le prototype d'autres actions semblables, et que notre exemple sera suivi par des milliers et des milliers d'hommes.

A-t-on le droit de refuser le service militaire en alléguant que la guerre est un crime ?

On peut répondre de deux manières opposées, et nous résumerons ainsi ces deux réponses antinomiques :

A. On ne doit à aucun prix se rendre complice, comme soldat, des meurtres, crimes, brigandages qui constituent la guerre. Donc résolument tout homme, ayant souci de son devoir d'homme, doit se refuser à être soldat.

B. Le service militaire est une loi librement décrétée par la majorité de nos concitoyens : donc tout citoyen doit s'y soumettre, et concourir à la défense de la patrie.

Voici les arguments de l'une et l'autre part. Nous allons d'abord les exposer froidement, et décider ensuite quelle conduite morale, à notre sens, il convient d'adopter.

A. La guerre est essentiellement caractérisée par le meurtre : or la seule raison d'être du service militaire, c'est la guerre : l'accepter, c'est accepter le principe de l'assassinat. Les hommes qu'on va combattre, et que le devoir militaire ordonne de tuer, si possible, sont des frères humains innocents. Eh bien ! la plus impérieuse de toutes les lois morales, c'est de respecter la vie de nos frères.

Les lois de mon pays, qui m'ordonnent de servir

comme soldat, et de jouer à l'occasion le rôle d'assassin, sont des lois écrites. Mais, par delà les lois écrites, et au-dessus d'elles, il y a des lois morales, éternelles, impératives. Si des lois ou règlements étaient édictés, m'ordonnant de tuer mes vieux parents, je serais criminel d'obéir à. ces lois, tout comme si elles m'ordonnaient l'inceste ou l'incendie. La guerre n'est pas moins infâme que le parricide, l'inceste et l'incendie. Alors mon devoir strict est de ne pas m'en faire complice.

D'autant plus que, si mon exemple était suivi dans tous les pays, et pour toutes les armées, ce serait la fin des guerres. Même le seul moyen efficace de faire cesser l'état actuel de barbarie guerrière est une résistance universelle et simultanée au service militaire. En refusant de prendre les armes, loin de compromettre la patrie, on la sert; car l'exemple sera contagieux, et, si des milliers de conscrits français refusent le service, des milliers de conscrits allemands, autrichiens, italiens, anglais, feront de même : et le hideux régime de notre civilisation guerrière aura pris fin.

Donc, malgré la réprobation presque unanime, fort de mon respect pour la vie humaine innocente, je braverai les persécutions, les tortures, les souffrances, la prison, le bannissement, voire même la mort, pour me conformer à une loi morale qui ne souffre pas d'exception; et certes il serait plus facile et plus avantageux de faire un an ou même deux ans de service militaire, que d'affronter tous les maux qui m'attendent si j'obéis à ce que je regarde comme un idéal supérieur.

B. Voici les arguments opposés.

La patrie est une réunion d'hommes solidaires les uns des autres, unis dans le passé par une histoire commune, dans le présent par la soumission aux mêmes lois et par

la défense des mêmes intérêts. Le sol, la langue, la religion, les traditions font que ces hommes, du même pays que nous, sont plus proches de nous que les autres hommes. Ceux-là sont des étrangers, parlant d'autres langues, appartenant à d'autres races, possédant d'autres traditions, et ayant, rudement et sans relâche, combattu nos pères. Nous avons des concitoyens : or à nos concitoyens nous devons aide et protection, dans la mesure de nos forces. Voilà notre premier devoir. Du moment que nous vivons en une société nationale et que nous profitons des avantages qu'elle nous donne, nous n'avons pas le droit de nous désintéresser d'elle. Donc il faut accepter les décisions, librement prises par la majorité, presque par l'unanimité de nos concitoyens.

De même que nous avons le devoir de payer les impôts, nous avons le devoir strict de satisfaire au service militaire ; car cette patrie, qui est notre patrie, peut être un jour attaquée par des ennemis avides. Ils s'arment contre nous; nous ne pouvons pas rester désarmés contre eux. C'est donner une excuse à la lâcheté que de prétendre à un idéal de fraternité. Avant tout il faut que la patrie soit protégée. Si notre vieux père était attaqué par des brigands, nous serions des misérables de ne pas le défendre les armes à la main, au risque de tuer les malandrins qui l'emmènent. Le droit de légitime défense est un droit plus sacré encore que le respect de la vie humaine : or il s'agit des miens, de mes compatriotes, des maîtres qui ont élevé mon enfance, et qui m'ont fait ce que je suis. Il suffit que la patrie soit en danger pour que mon devoir de la défendre soit impérieux. En l'état actuel du monde, la patrie peut être menacée dans sa prospérité et son indépendance. Il ne m'est donc pas permis d'hésiter.

Et puis de quel droit vais-je substituer mon juge-

ment à celui de la majorité de mes concitoyens? C'est chose très commode que de repousser comme criminel un devoir de solidarité qu'on m'impose. Il n'est pas possible qu'avant d'obéir à la loi, chaque citoyen se demande si cette loi est bien conforme à son opinion personnelle; car alors il n'y aurait plus de loi. Une société dans laquelle toute personne aurait la prétention de discuter les lois qu'on lui impose, serait en pleine anarchie. Même lorsqu'une loi ne me satisfait pas en tout point, je dois la considérer comme obligatoire: car je n'ai pas le droit de m'isoler de la société qui m'entoure, et de m'insurger contre ce qu'elle a décidé.

Depuis des milliers d'années le premier devoir de l'homme a été le culte de la patrie. Attenter à la patrie, ne pas vouloir la défendre au prix de son sang, ce n'est pas seulement se révolter contre le sentiment unanime actuel, c'est fouler aux pieds tout ce qui fut, depuis un temps immémorial, l'honneur et la gloire des hommes.

J'ai exposé aussi impartialement que possible l'une et l'autre opinion. On voit que l'une et l'autre se peuvent défendre, et qu'il serait injuste de traiter de monstre ou de misérable celui qui est d'une opinion différente de la nôtre. Qu'il se trompe, qu'il ne raisonne pas juste, c'est possible; mais on n'a pas plus le droit d'accuser d'infamie le soldat qui vise le soldat ennemi et le tue, que le soldat, qui, détournant son arme, prétend qu'il n'a pas le droit de tuer ce frère humain innocent.

Cependant il ne suffit pas d'avoir établi la puissante logique des deux opinions adverses; il faut une conclusion.

Or, si impérieuse que soit la loi qui nous com-

mande de respecter la vie humaine, cette loi ne peut être regardée comme absolue. Dans maints cas il faut passer outre. Il y a des intérêts à protéger, des vérités à répandre, des droits à soutenir, pour lesquels il peut à un moment donné être nécessaire de verser le sang. Qu'une horde d'aventuriers s'empare du pouvoir, et arme contre des citoyens paisibles une troupe de brigands, voire même une cohorte de braves gens égarés, je ne dois pas rester spectateur impassible; il faut que je défende la liberté et la justice menacées. Déserter le combat sous prétexte que je n'ai pas le droit de me servir d'armes homicides, ce serait une traitrise presqu'un crime. Même si ceux que j'ai à combattre sont des hommes honnêtes, qui, par faiblesse d'esprit, se sont laissé conduire au mal, mon devoir me commande de leur résister; car leur triomphe entraînerait des maux incalculables. Mieux vaut la mort de quelques individus que l'asservissement et le malheur de plusieurs générations. La vie humaine est chose sainte assurément; mais l'avenir de l'humanité est saint aussi : et la justice est peut-être un bien plus précieux encore. Si donc la justice est offensée, il ne faut pas craindre de la défendre à tout prix. Rien n'est plus odieux que le triomphe de l'iniquité. Or, contre l'iniquité triomphante, la résistance armée n'est pas seulement légitime : elle est nécessaire.

Par conséquent, il est des devoirs supérieurs au respect de la vie humaine.

Il s'agit maintenant de savoir si la protection de la patrie est un de ces devoirs supérieurs. Or cela ne paraît pas douteux; car ma patrie représente un certain idéal de justice et de progrès, et elle ne saurait être lésée sans que le progrès de l'humanité en souffrît. Mes concitoyens ont librement choisi leurs représentants; ils ont le gouvernement qu'ils ont choisi, en

toute connaissance de cause. La liberté individuelle y est protégée, comme la liberté de conscience. La défense de la France est donc, dans une certaine mesure, la défense du progrès humain. Il est donc nécessaire que la France soit indépendante, et, dans l'état actuel du monde, le seul moyen de lui assurer son indépendance, c'est de lui permettre d'avoir une armée vigoureuse et bien organisée.

Même si la France se livrait à une guerre injuste, et commettait d'iniques agressions, le devoir commanderait encore de participer à la guerre, tout en se réservant expressément le droit de faire toute propagande pour empêcher cette guerre, de la déclarer absurde et criminelle, de s'y opposer dans la mesure de notre pouvoir, et de ne rien négliger pour en arrêter le développement. Car, après tout, il faut admettre que je puis me tromper, quoique la plupart des hommes se refusent à admettre pour eux la possibilité de l'erreur. Or, puisque je peux me tromper, je ne me séparerai pas de la majorité de mes compatriotes, quelque convaincu que je sois de leur immense erreur.

Je ferai cause commune avec eux, même dans leurs écarts, ne pouvant pas dissocier, dans le devoir militaire, ce qui est guerre légitime de défense, et ce qui est guerre illégitime d'agression.

Ma conclusion est donc tout à fait précise : *il faut se soumettre au service militaire.*

Mais cette conclusion comporte de fondamentales restrictions.

La première, c'est que la patrie qu'il s'agit de défendre soit réellement maîtresse de ses destinées et non pas soumise au despotisme d'un ou

de plusieurs autocrates. Il serait insensé de prétendre que, par la voix de Néron, de Napoléon ou de Nicolas, ce fût la patrie qui parlât, lorsqu'ils déclaraient des guerres. Là où le suffrage universel n'existe pas, là où les ministres ne sont pas responsables, il n'y a pas de souveraineté populaire ; et si je reconnais — non sans peine — à l'ensemble de mes concitoyens, le droit de me mener à la guerre librement voulue par eux, je ne puis accorder ce droit à aucun d'entre eux pris isolément, fût-il l'héritier d'une longue série de monarques, ou le héros de brillantes épopées militaires. Citoyen de la République française, ou de la République américaine, ou de la libre monarchie anglaise, je ne puis refuser le service militaire à mon pays, même pour des guerres que je condamne ; mais, si j'étais sujet russe, je ne parlerais pas de même, car ma patrie ne s'est pas prononcée ; et je n'admettrais pas que le Tzar pût disposer de moi, sans mon vote, direct ou indirect. Pour le paiement des impôts, pour l'obéissance à des lois qui ne froissent pas la conscience, peut-être un gouvernement vaguement accepté par la tradition et par l'acquiescement tacite suffisent-ils. Mais, s'il s'agit d'une guerre, qui contredit tout ce que je considère comme légitime et humain, j'en demande davantage. Il faut la formelle et décisive consultation populaire ; et ce n'est pas trop exiger que la volonté, expressément indiquée, de la majorité de mes compatriotes.

J'irai plus loin encore. La guerre est chose si barbare, et si abominable, que je ne laisserais pas le gouvernement de mon pays, quoiqu'il soit élu par la nation, décider de la paix ou de la guerre. L'appel direct au pays est indispensable : ce ne sont pas des mandataires qu'on peut charger de cette redoutable décision. Dans le pays le plus fortement démocratique qui existe, en Suisse, il y a pour toutes les lois importan-

tes un *referendum* populaire, c'est-à-dire que le peuple est consulté pour savoir s'il accepte ou refuse telle ou telle loi. Si la chose est reconnue nécessaire pour d'insignifiants détails de constitution, combien ne le sera-t-elle pas davantage pour la question de paix ou de guerre? Et, tout en admettant que dans les pays libres, le devoir absolu est d'obéir au service militaire si le service militaire a été décrété; je voudrais voir inscrit dans la constitution ce principe qu'il ne saurait se faire de déclaration de guerre, avec mobilisation et invasion des pays voisins, sans un *referendum* préalable. C'est bien le moins qu'avant d'être engagé dans une lutte qui va le décimer, le ruiner, l'anéantir peut-être, un peuple ait le droit d'émettre nettement son avis, au lieu d'obéir aux fantaisies de ses journalistes, de ses députés et de ses diplomates, et à toute une secrète politique d'intrigues et de marchandages.

La seconde restriction n'est pas moins essentielle. Même si le pays est librement consulté, et que résolument il se soit décidé à la guerre, la guerre n'en sera pas moins chose barbare. Qu'une majorité ou qu'un tyran aient décrété la guerre, la guerre n'en sera pas moins toujours violence et iniquité. Il faut donc faire des efforts incessants pour rendre toute guerre impossible; il faut propager, avec toute l'énergie dont on est capable, le principe de l'arbitrage international ; il faut ne pas contraindre un homme, qui n'est pas un bourreau, à tirer sur un homme qui n'est pas un coupable. Il faut que désormais notre conscience ne se trouve pas tiraillée entre ces deux grands devoirs antagonistes : la patrie à secourir, et des vies innocentes à respecter.

Combattre le principe de la guerre, voilà le vrai et urgent devoir de tout homme juste, de tout loyal

citoyen. Et pourtant, pour une période qui sera, nous l'espérons, très courte, il faut se résigner au service militaire, puisque une armée est indispensable à l'indépendance nationale. Mais ce n'est là qu'une période de transition; car le moment viendra bientôt où l'homme aura enfin reconnu la folie de la guerre.

En tout cas, du moment qu'on accepte le principe du service militaire — et nous croyons qu'à l'heure actuelle il s'impose encore à tout bon citoyen — il ne faut pas faire à demi son devoir, ni chercher des procédés détournés, plus ou moins avouables, pour se soustraire à un devoir qui est général. Prêcher la paix et l'arbitrage international, soit ; mais à condition qu'on reconnaisse nettement qu'il faut être soldat, quand la patrie le demande.

Agis par ton vote, ton influence, tes paroles, tes écrits pour écarter la guerre et pour rendre toute guerre désormais impossible. Mais. si la volonté nationale décide la guerre, ne te révolte pas contre la volonté nationale.

Je reconnais qu'il y a là un déchirement douloureux, rendu aujourd'hui nécessaire par la sottise et l'inintelligence humaines; mais cette grande douleur morale ne sera pas éternellement nécessaire. Par le développement de l'instruction, les peuples comprendront enfin leurs véritables intérêts. Aussi toutes ces polémiques relatives au devoir militaire ne sont-elles que momentanées. Un jour viendra où elles n'auront pas plus de raison d'être que la question de savoir si l'on a le droit de tuer ses esclaves.

En temps de guerre, toutes les notions morales ordinaires ont disparu; l'homme ne respecte plus les biens et la vie d'autrui. C'est un nouveau régime moral, tout différent de la morale ordinaire et qu'on doit appeler nettement la barbarie.

Car il ne faut pas se laisser éblouir par les déclamations et les sophismes. Tuer l'homme qui était devant vous ; voler ses pendules, s'il a une maison ; ses tableaux, s'il a un palais ; et ses poules, s'il a une ferme ; ne reconnaître pour loi que son caprice et sa force ; voilà la morale de la guerre, : c'est la négation de toute morale.

Il est vrai qu'une armée n'est pas toujours en guerre, et que les devoirs du soldat sont absolument différents pendant la paix et pendant la guerre. Mais la conception d'une armée qui ne doit pas faire la guerre est un peu ridicule, et je ne pense pas qu'une telle ineptie trouve beaucoup de défenseurs.

D'ailleurs nous allons examiner si, en temps de paix, le service militaire développe la moralité d'un pays.

Nous tenons avant tout, pour éviter toute calomnie, à déclarer hautement que nous respectons et que nous aimons les officiers et les soldats. Nous savons ce qu'il y a de noblesse, d'énergie, d'intelligence chez les officiers, l'élite de la nation française. Quant aux soldats, c'est l'âme même de la France, puisque tous nos jeunes gens de 21 à 24 ans sont soldats. L'armée ne peut donc se séparer de la France, et ceux qui aiment la France confondent l'armée et la patrie dans un commun amour.

Mais, sans commettre de sacrilège, on peut se demander si tous ces jeunes gens, soldats ou officiers, trouvent un utile emploi de leur activité dans l'exercice des devoirs militaires.

Théoriquement l'armée est une société fortement hiérarchisée, avec l'obéissance passive et la discipline rigoureuse, pour bases. Cette immense machine automatique est peu favorable assurément au développement de l'énergie individuelle, mais il n'est pas certain que l'individualisme à outrance soit préférable à une orga-

nisation hiérarchique sévèrement disciplinée. Les deux opinions peuvent se soutenir. Pour ma part je croirais volontiers que l'avenir de l'humanité est dans le culte de l'énergie personnelle, et que l'anéantissement de l'individu dans la collectivité — que ce soit le militarisme ou le socialisme — ne nous conduira pas à une civilisation supérieure.

D'ailleurs je n'entrerai pas dans la discussion un peu abstraite de ces deux alternatives : j'examinerai seulement si l'armée, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, en 1907, représente une école de moralité, ou si au contraire elle n'est pas funeste à la santé morale des jeunes gens qu'elle reçoit chaque année, à chaque appel de la classe.

Évidemment il ne s'agira pas d'une armée théorique, idéale, dans laquelle chaque officier se regarderait comme l'ami et le protecteur de ces braves garçons un peu incultes qui lui arrivent, et aurait pour principal souci de leur apprendre l'amour de la France et de l'humanité, en même temps que de leur donner des notions techniques sur le tir et le maniement des armes. Il s'agit de l'armée telle qu'elle est.

Or, dans la pratique, nous sommes très loin de ce Régiment-école avec des officiers, professeurs paternels. Le séjour à la caserne, c'est tout autre chose.

D'abord le soldat perd l'habitude du travail.

Les ouvriers des champs ou de la ville, qui étaient forcés de gagner, très rudement, leur pain de chaque jour, trouvent que la caserne est un repos relatif. Pour les bourgeois et oisifs, fils de famille ou employés, la vie militaire est dure et fatigante ; par conséquent, à ce point de vue, elle pourrait être salutaire. Pour l'homme de la campagne, si la besogne n'est pas fatigante, elle est insupportable ; car il n'en comprend pas l'utilité, tandis qu'il sait très bien pourquoi il doit sarcler son

champ ou mener sa charrue. En tous cas, sans prendre goût au métier militaire, il perd toute ardeur pour le métier de paysan. Il quitte le service avec joie, car le service est une servitude, mais il le quitte perverti; il s'est dégoûté du travail à la terre; il a appris à flâner, à ne rien faire pendant de longues fins de journée, et à se promener dans les rues, les bras ballants, désœuvré et mélancolique.

Il a appris bien d'autres choses encore : les plaisirs de la cantine, les estaminets borgnes aux boissons frelatées; il a connu les filles soumises, qui rôdent autour des cantines, et qui lui ont peut-être inoculé d'inguérissables maladies ; il a fait son éducation de mensonge et d'hypocrisie pour *carotter* ses chefs, se soustraire aux corvées, éviter des punitions, de sorte que sa dignité d'homme lui a été enlevée, et qu'il n'a pas, en deux ans, eu le temps de prendre la dignité du soldat.

L'alcoolisme, la prostitution et l'hypocrisie, voilà ce qu'apprend la vie à la caserne.

Ce n'est pas le régime militaire qu'il faut ici accuser; c'est plutôt le régime urbain. De fait, le service militaire, c'est l'exode des jeunes paysans à la ville. Or, à la ville, ils trouveront toutes les pestes de la ville, la tuberculose, la syphilis, l'alcoolisme, avec cette condition aggravante qu'ils vivront en commun, et que les bons seront gâtés par les mauvais; car il suffit dans un bataillon de deux ou trois mauvais drôles pour pervertir tous les hommes.

Si encore les officiers pouvaient intervenir! Mais tout surcroît de besogne leur est presque impossible. Et d'ailleurs ils dédaignent cette tâche de surveillance. Ils n'entrent pas dans les chambrées, et ne savent ce qui s'y passe que par les vagues rapports de l'adjudant. Ils se contentent du geste extérieur, la discipline de

l'apparence, la seule sur laquelle ils puissent exercer leur action, alors que c'est la discipline morale qu'il faudrait protéger.

Le seul moyen d'éviter les dangers des grandes villes, ce serait de n'y pas faire vivre les soldats; en un mot, *de remplacer les casernes par les camps.* « Le Français, disait le général Foy, court au camp et fuit la caserne. »

Au point de vue de la santé et de la moralité de ces jeunes gens, la vie au camp aurait de précieux avantages.

Au point de vue militaire aussi; et je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas le courage de remplacer nos odieuses casernes, foyers de tuberculose et de fièvre typhoïde, d'alcoolisme et de syphilis, par l'existence au grand air, avec des marches, des exercices, des tirs. Au camp, serait vécue une vie vraiment militaire, loin des bars, lupanars, estaminets, cafés-concerts de bas étage; assommoirs nauséabonds dans lesquels nos pauvres enfants vont perdre sans rémission la santé du corps et celle de l'âme.

Que la vie de caserne et le régime militaire augmentent la mortalité, ce n'est pas douteux un instant. C'est une douloureuse comparaison que celle de la mortalité civile et de la mortalité militaire (pour des jeunes gens de même âge).

De notables progrès d'hygiène ont récemment été effectués; mais ils sont notoirement insuffisants encore, comme on va le voir par cette simple statistique due à M. Lowenthal.

Soit la mortalité civile = 100; la mortalité militaire, pour les hommes du même âge, a été :

1840-1846. . .	146 (Paixhans).
1862-1868. . .	191 (Vallin).
1892-1899. . .	238 (Löwenthal).

On ne peut comparer ces trois chiffres obtenus par des méthodes de calcul différentes; mais, dans le cas actuel, peu importe. Cela nous montre que le régime de la caserne est *funeste à la vie des hommes*.

Ce qui aggrave singulièrement ces statistiques, c'est que les hommes versés dans les régiments sont des jeunes gens valides, *bons pour le service*. Et on leur compare les hommes restés au foyer, comme impropres au service, pour maladies incurables ou aiguës! On assimile l'élite au rebut, et c'est pour le rebut que la mortalité est moindre!

En Allemagne, où le service du recrutement est bien plus sévère, et où se fait l'examen sérieux des jeunes conscrits, la mortalité est plus faible. Elle a été de 1889 à 1899, de 2,7 pour mille, tandis qu'en France, dans la même période, elle a été de 5,9 pour mille, soit plus du double!

La tuberculose, la fièvre typhoïde, la syphilis, sont des maladies de caserne. Et on le sait! et on ne fait que quelques modestes efforts pour les combattre.

La tuberculose et la fièvre typhoïde font mourir. C'est entendu. Mais quels ravages ne causent pas les maladies vénériennes?

Si l'on a quelque doute à ce sujet, que l'on consulte les statistiques de la médecine militaire : on verra les proportions effrayantes des maladies vénériennes (en 1892) sur mille soldats :

Amérique (États-Unis) .	218
Angleterre.	201
Italie	66
Russie.	45
France.	45

Or, comme c'est une statistique annuelle, il s'ensuit qu'en trois ans de service la proportion doit être triplée; c'est donc pour la France une proportion de

135 0/00, soit un soldat sur huit, atteint de maladie vénérienne. Et ce chiffre serait bien plus élevé encore si la plupart des soldats malades, par fausse honte ou par crainte de punition, ne dissimulaient pas avec soin la maladie contractée. On peut donc dire hardiment qu'il y a près d'un cinquième des soldats qui contractent des maladies vénériennes, pendant leur temps de service.

On parle avec admiration de la discipline, mais le respect de la discipline n'est qu'apparent. Assurément, dans une caserne, pour les formes extérieures, il y a des chefs auxquels il faut obéir, sous peine d'être puni; mais cette obéissance n'est que la caricature de l'obéissance véritable, qui doit être volontaire, et librement consentie. Car de respect intérieur, il n'y en a point. Au contraire! L'esprit de révolte gronde sourdement : le soldat grogne contre son caporal; le caporal contre son sergent; le sergent contre son lieutenant; le lieutenant contre son capitaine; et on m'a assuré que la révolte intérieure ne s'arrêtait pas là.

Pour échapper à ce joug de la discipline aux formes impitoyables, les uns et les autres ont recours à des hypocrisies, à des subterfuges, à des mensonges, à des soumissions apparentes, qui sont au fond de véritables désobéissances; car on n'obéit bien que si l'on est profondément et intimement convaincu de la supériorité morale et intellectuelle de son chef.

Que de griefs encore, au point de vue moral, ne pourrait-on pas accumuler contre le régime militaire! La brutalité et l'obscénité des propos; la tyrannie que les forts exercent sur les faibles; les brimades que les soldats de deux ans font subir aux *bleus*; la malpropreté, la grossièreté, et, ce qui est plus grave, la vénalité; puisque, avec certains dons habilement répartis

de cigarettes ou d'eau-de-vie, ou mieux encore de quelque menue monnaie, le soldat acquiert la bienveillante tolérance des sous-officiers!

J'en appelle au témoignage de tous ceux qui ont passé par la caserne. Le régiment est-il une école de discipline, de chasteté, de sobriété, de sincérité, de dignité, d'urbanité et de désintéressement?

On ne peut donc pas défendre le principe du militarisme en alléguant la nécessité d'une grande école de moralité : car, dans la pratique, c'est le contraire que la vie régimentaire enseigne. En fait, qu'il s'agisse de la France ou de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de l'Italie, du xxe siècle ou des siècles précédents, l'armée est plus près d'être une école de dégradation que de perfectionnement moral.

Mais, quoique le mal soit éclatant, on ne veut pas le voir. On aime mieux répéter des lieux communs (combien faux, hélas!) sur la haute vertu morale de la vie à la caserne! On ne veut pas comprendre que, si le régime militaire, en temps de guerre, est le vol et le meurtre; c'est, en temps de paix, l'abrutissement et la dépravation.

Il y a cependant cette différence entre le temps de guerre et le temps de paix; c'est que, le principe de la guerre étant le vol et le meurtre, la guerre ne peut être autre chose, tandis qu'on conçoit comme très possible une armée autrement organisée que notre armée actuelle. La ville remplacée par le camp, la caserne remplacée par la tente, les flâneries dans les bouges et cantines remplacées par des marches militaires, les officiers indifférents et distraits remplacés par des officiers soucieux de la moralité individuelle de leurs hommes.

Une telle armée serait invincible. Donc, au point de

vue militaire, comme au point de vue moral, il faudrait nous hâter de l'établir. Car la force d'une armée réside dans le courage et la vertu du soldat, plus que dans l'armement et les munitions, et il n'est pas de pires malfaiteurs que ceux qui vantent l'état militaire présent comme l'idéal de notre puissance guerrière.

III. — *Gaspillage, Misère et Banqueroute.*

Il faut distinguer les ruines que fait la guerre en temps de guerre et en temps de paix.

En temps de guerre, c'est très simple. Tout est ruiné, anéanti, dissipé. Je ne parle pas des munitions de guerre qui, patiemment et laborieusement amassées, disparaissent, comme neige au soleil, le jour de la bataille. Car, à vrai dire, c'est là leur rôle, et il serait assez ridicule de parler du gaspillage des cartouches et des obus, puisque on n'a amassé ces cartouches et ces obus que pour s'en servir lorsque le moment en sera venu. Le jour de la bataille, toutes ces masses de poudre brûlent, tous ces milliers de kilogrammes de plomb sont jetés aux vents; et il est naturel qu'il en soit ainsi, puisque ces objets n'ont pas d'autre destination.

Il s'agit d'autres destructions; celles des vies humaines et celles des richesses humaines.

La vie humaine est, elle aussi, une richesse, et on peut, très prosaïquement, évaluer à une certaine somme d'argent la vie d'un jeune soldat de 22 ans. Ce capital est peu de chose assurément, au prix de l'immense et irréparable douleur qui va frapper les vieux parents. Mais nous ne reviendrons pas sur cette douleur; car il est de bons patriotes que cet argument sentimental touche peu. Peut-être seront-ils plus sensibles à l'argument économique, positif.

Pour mener un enfant à l'âge d'homme, il faut faire chaque année des dépenses improductives pendant vingt ans, puisque aussi bien, jusqu'à l'âge de vingt ans, l'enfant ou l'adolescent ne peuvent guère gagner leur vie. Il a fallu élever cet enfant, lui donner des sabots, un pantalon, et du pain. Chaque jour de chaque année nécessite une petite dépense. Les intérêts composés s'accumulent, et le tout, quelle que soit l'économie avec laquelle on procède, finit par faire, au bout de vingt ans, cinq, six, dix, vingt, cinquante mille francs, suivant la fortune des parents, et l'étendue des sacrifices consentis.

Or ce capital, si l'enfant vit, n'est pas perdu; car, lorsque il sera homme fait, et qu'il pourra gagner sa vie, il profitera de ce qui a été dépensé pour lui, et il pourra à son tour produire douze cents francs, ou deux, ou trois, ou quatre mille francs, ou même plus, tous les ans. De sorte que l'évaluation de la valeur capitalisée d'une existence humaine doit s'apprécier autant par les dépenses faites dans le passé, que par les bénéfices possibles dans l'avenir.

Si nous ne tenons compte que du passé, on peut apprécier très approximativement à 300 fr. par an la dépense moyenne pendant vingt-et-un ans pour un enfant, ce qui représente, avec les intérêts composés, environ 10 000 francs. Si nous tenons compte de l'avenir, il faut supposer un salaire moyen de 1800 francs par an pendant 30 ans, avec une épargne annuelle de 900 fr. en comprenant dans cette épargne l'argent dépensé pour les enfants; car ce jeune homme sera père de famille, et aura, lui aussi, à pourvoir à la vie, à l'entretien, à l'éducation de ses enfants.

Le problème est un problème de capitalisation ; amortissement en trente ans d'un capital qui rapporte 900 fr. par an. Au taux de 3 0/0 d'intérêt annuel, c'est

à peu près 20000 fr. que représente ce capital: et, en prenant la moyenne des deux chiffres de 10000 et de 20000 fr. on arrive à un chiffre moyen de 15000 fr. qui indique d'une manière assez exacte la valeur en capital d'une existence humaine.

Autrement dit, chaque fois que meurt un jeune homme de vingt-et-un ans, c'est comme si un capital de 15000 fr. était dissipé.

Par conséquent une grande bataille, comme celle de Moukden, par exemple, où ont péri 100000 hommes, c'est le gaspillage, l'anéantissement, la destruction d'une somme de richesse égale à un milliard et demi; et la guerre russo-japonaise, qui a coûté la vie pour le moins à un million d'hommes, a anéanti ainsi une richesse de 15 milliards.

On aura beau se débattre. C'est là un fait positif, évident, incontestable, aussi brutal qu'un fait. Si une meule brûle, il y a perte d'un capital, d'une richesse égale à la valeur vénale de cette meule. Si un jeune soldat tombe sur le champ de bataille, il y a perte d'une certaine richesse, d'un certain capital, qui peut être évalué avec moins de précision qu'une meule de foin, mais qui est certainement considérable. Il faut être vraiment d'assez obtuse intelligence, pour ne pas comprendre qu'un être humain, un jeune homme actif, sain et vigoureux, est une richesse, lui aussi, tout autant qu'une meule de foin.

Ainsi la guerre, par le seul fait des hécatombes humaines, est ruineuse.

Pour qu'on ne dise pas que nous exagérons ces pertes de la guerre, voici, pour préciser les idées, les pertes subies par l'Allemagne et la France pendant la guerre de 1870-1871 (d'après M. Chenu) :

France :

Morts, sur les champs de bataille, ou dans les ambulances par blessures.	158 000
Blessés ayant guéri.	150 000
Morts de maladies.	56 000

La mortalité a donc été de 214 000 hommes, sans compter les non-combattants, qui, comme dans toute guerre, ont payé un lourd tribut.

Allemagne (d'après les comptes-rendus allemands) :

Morts, sur les champs de bataille, ou dans les ambulances par blessures. . . .	40 800
Blessés ayant guéri.	19 000
Morts de maladies.	26 000

La mortalité a donc été de 67 000. On peut alors évaluer la mortalité totale pour les deux armées à 300 000 hommes, ce qui, à raison d'un capital de 15 000 francs par homme, représente 4 500 000 000 francs.

A ces chiffres il faut ajouter les pertes financières, évaluées ainsi par M. Bodet.

France :

Dépenses militaires	2 586 000 000
Sommes payées à l'Allemagne. . . .	5 743 000 000
Emprunts et primes.	1 156 000 000
Travaux publics occasionnés par la guerre	207 000 000
Indemnités payées par l'Etat.	605 000 000
Pertes subies par l'Etat.	2 834 000 000
Dommages supportés par les assurances.	535 000 000
	13 666 000 000

Allemagne :

Frais globaux, d'après Meitzen. . . .	8 000 000 000

De ce chiffre il faut retrancher les 5 000 000 000 payés par la France; ce qui fait une perte de 3 milliards, qui, ajoutée aux 13 milliards perdus par la France, fait une somme totale de 16 milliards, à laquelle il faut

ajouter les 4 milliards 500 000 000 représentant le capital humain, soit 21 milliards.

Mais ce chiffre est encore beaucoup trop faible; car, parmi les blessés et les malades, combien, portés comme survivants, sont demeurés infirmes, ou ont contracté des maladies incurables! Et les journées de travail qui n'ont pas été faites! Et les non-combattants morts de misères et de maladies, ruinés dans leur commerce et leur industrie! On sera dans le vrai en disant que la guerre franco-allemande représente un gaspillage de 30 milliards!

S'imagine-t-on ce capital réparti entre les 90 millions de Français et d'Allemands ? A raison de 5 personnes par famille, cela ferait pour chaque famille une somme de 1800 fr. environ.

En se faisant la guerre, les Français et les Allemands ont été tout aussi raisonnables que si chaque père de famille, dans les deux pays, avait pris 90 pièces d'or de vingt francs, et les avait jetées à la mer! Encore cette stupide dissipation eût-elle été accompagnée de beaucoup moins de souffrances que cette longue, sanglante et néfaste guerre.

Nous n'exagérons donc pas en évaluant les frais de la dernière guerre à 30 milliards de francs pour six mois, soit 5 milliards par mois, soit 160 millions par jour. Et, comme les guerres futures seront bien plus meurtrières et coûteuses que les guerres passées, on voit que si, la France et l'Allemagne avaient la folie de faire la guerre, ce serait pour chacun de ces deux pays — en supposant l'égalité des pertes — l'effroyable consommation de cent millions de francs par jour. Peut-être sera-t-il bon de réfléchir avant d'entreprendre cette course à l'abîme.

Quant à la paix armée, elle est à peine moins coûteuse. Voici les dépenses des États européens

pour la guerre et la marine, en 1904,(en millions de francs) :

Grande Bretagne. .	1.872
Russie.	1.235
Allemagne.	1.114
France	990
Autriche Hongrie .	488
Italie	410
Espagne.	285
Turquie.	150
Suède et Norvège. .	110
Pays-Bas	80
Belgique	65
Portugal.	50
Roumanie.	40
Suisse.	30
Danemark	25
Total :	10.950

Ainsi la dépense totale pour les peuples européens est de 7 milliards par an pour l'armée et la marine.

Il faudrait ajouter à ce chiffre environ 3 milliards pour les autres peuples non européens. (Les États-Unis ont un budget de près de 800.000.000, etc.). En chiffres ronds, c'est à dix milliards que s'élèvent dans le monde les dépenses militaires.

Mais restons-en à l'Europe, puisque aussi bien c'est l'Europe seulement qui entretient le mal par ses rivalités séculaires et stupides. Aux 7 milliards dépensés pour l'armée et la marine viennent s'en ajouter d'autres, dont il faut tenir compte, quoiqu'ils ne soient pas inscrits dans les budgets de la guerre et de la marine.

Il y a d'abord la non productivité des hommes qui font le métier militaire. Un soldat n'est ni un ouvrier, ni un laboureur; il ne gagne pas sa vie; il coûte, au lieu de produire, et cela précisément à l'âge où la capacité de travail est maximale. Or voici quel est à peu près

l'effectif des armées européennes, en temps de paix (en milliers d'hommes.)

Russie	650
Allemagne	640
Grande-Bretagne	635
France	605
Autriche-Hongrie	415
Turquie	400
Italie	305
Roumanie	70
Belgique	50
Pays-Bas	35
Suède, Norvège, Portugal, Grèce, Danemark	100

En chiffres ronds l'effectif de toutes les armées européennes est de quatre millions d'hommes.

Mais ce chiffre devrait être énormément accru ; car nous ne tenons pas compte 1° des réservistes qui font un service supplémentaire d'un mois (deux mois dans certains pays), 2° de tous les ouvriers travaillant aux choses de la guerre, aux arsenaux, aux poudrières, aux fabriques d'armes, de chaussures, d'équipement, de sorte qu'en ajoutant aux militaires tous les hommes qui, par le fait de la guerre, ne travaillent pas, ou, ce qui revient au même, qui travaillent aux choses guerrières, on arrive à un total de 5 millions d'hommes environ.

Pour évaluer le travail que ces jeunes gens effectueraient, travail rémunérateur et productif, il faut, en appréciation très modérée, estimer le bénéfice annuel qu'un homme sain et jeune peut retirer en moyenne de son travail, à 1200 fr. environ. Encore ce chiffre est-il faible; car nous supposons qu'il n'y a dans l'armée que des soldats, alors que la proportion des officiers y

est de 1 pour 20 environ; c'est-à-dire qu'il y a à peu près 250.000 officiers dont le travail annuel représenterait un rendement de près de 5000 fr. Mais ne faisons pas cette distinction entre le travail des officiers et celui des soldats : ne prenons que le chiffre global. Ce sera, pour 5 millions d'hommes, à raison de 1 200 fr. par an, une somme annuelle de 6 milliards.

Même en ajoutant ces 6 milliards de travail non effectué aux 7 milliards de coût annuel, on n'a pas encore le total des dépenses de la guerre; car il faut faire intervenir le chiffre des dettes publiques diverses.

Intérêts de la dette (en chiffres ronds) millions de francs.

France	1 220
Italie	1 040
Russie	875
Grande-Bretagne	755
Autriche	650
Allemagne	420
Espagne	375
Autres pays ensemble, environ	800
	6 135

C'est donc une somme annuelle de 6 milliards que les Européens payent pour combler les dépenses faites par les anciennes guerres. Car les emprunts n'ont été contractés qu'afin de procéder à des armements nouveaux ou de payer des indemnités de guerre. Tous les emprunts sont plus ou moins des emprunts de guerre : par conséquent les dettes nationales sont toujours des dettes militaires.

Pour le dire en passant, cette situation financière ne peut se dénouer que par la banqueroute, à moins que les gouvernements ne prennent l'héroïque résolution de diminuer les dépenses militaires.

La France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie surtout, sont forcées d'augmenter chaque jour une dette déjà écrasante ; et les impôts croissent si vite que la limite va bientôt être atteinte. Passé un certain chiffre, les impôts *ne rendent plus.*

De sorte que vraiment il n'y a que deux solutions possibles :

1°) continuer les armements actuels, c'est-à-dire augmenter dépenses et emprunts : c'est la marche fatale vers la banqueroute ;

2°) limiter les armements, ce qui est le commencement du désarmement total.

Or nous verrons plus loin que le désarmement serait une imprudence, s'il n'était justifié par l'institution d'un régime juridique international.

En totalisant les 7 milliards de dépense annuelle, avec les 6 milliards de la dette annuelle et les 6 milliards de non production, on arrive au chiffre effrayant de 19 milliards. Voilà ce que l'Europe paye pour ne pas savoir vivre en paix ! Voilà ce que lui coûte chaque année la gloire militaire ! Voilà aussi ce qu'une élé mentaire sagesse peut lui épargner !

Mais, comme le chiffre de 19 milliards est trop vaste pour représenter quelque chose à l'esprit, il faut se rendre compte de ce qu'il représente pour les 390 millions d'habitants européens.

C'est le père de famille qui paye l'impôt, et on peut, assez arbitrairement, évaluer à 5 le nombre des individus qui constituent la famille moyenne. Par conséquent les 390 millions d'Européens constituent à peu près 80 millions de familles. C'est donc 19 milliards que payent à la guerre 80 millions de familles. Autrement dit chaque famille paye 240 francs.

Si cette dépense était fructueuse, profitable, ou

même nécessaire, il n'y aurait pas lieu de s'indigner; car ces 240 francs représentent à peu près le sixième du revenu annuel d'une famille. Et on comprendrait que, sur six jours de son travail hebdomadaire, le paysan consacrât un jour, dans l'intérêt général, pour le commun bénéfice de tous, à une œuvre utile ou indispensable et dont il est appelé à profiter. Mais cette œuvre utile n'existe pas, et la dépense est inepte. Le paysan français travaille une des journées de la semaine *pour rien*, pendant que, de l'autre côté du Rhin, le paysan allemand travaille une des journées de la semaine *pour rien*, et que de l'autre côté de la Manche, ou des Alpes ou des Pyrénées, les travailleurs font le même travail *pour rien*.

Si ces braves gens avaient eu le simple bon sens de s'entendre entre eux, ils se fûssent épargné ce supplément de labeur, qui rend plus rude et plus misérable leur rude et misérable existence.

Notre devoir est donc d'avertir tous les travailleurs, tous les pauvres gens qui peinent pour vivre, et de leur dire : « Réfléchissez! Voyez votre commune stupidité! Vous vous ruinez parce que votre voisin se ruine! Entendez-vous donc plutôt avec lui : c'est si facile! puisque aucun vrai motif de haine n'est entre vous. »

Malgré l'aveuglement universel, supposons, ce qui est possible après tout, que les hommes reconnaissent enfin leur folie, et que cette dépense stérile de 240 francs d'impôts militaires soit évitée. Admettons encore que la moitié seulement de cette somme soit versée à l'État. Alors l'État — je parle bien entendu de l'État européen en général — aura une somme de 10 milliards, dont il pourra disposer pour des œuvres utiles, et le contribuable pourra réaliser une économie de 120 francs par an.

120 francs par an! Sans doute ceux qui me liront, et

qui vivent dans le luxe, ne se font pas une idée exacte de ce que ce chiffre de 120 francs représente de bien-être et d'aisance, pour l'artisan, le prolétaire, le paysan. Cent vingt francs, c'est un capital de 4000 francs. C'est donc comme si à chaque famille européenne une divinité bienfaisante venait apporter la somme bénie de 4000 francs, somme que la plupart de ces miséreux, dans leurs plus beaux rêves d'avenir, n'osent pas espérer.

D'autre part il resterait 9 milliards, somme énorme, colossale, qu'il serait facile de faire fructifier en l'employant à des œuvres fécondes, capables de transformer le monde matériel.

Des prodiges seraient réalisés. Toutes les innovations industrielles qu'ont rêvées les ingénieurs pour la conquête du sol, la rapidité des communications, et l'emploi des énergies naturelles, seraient en quelques années accomplies. La Manche traversée par un tunnel; les machines aériennes inventées; le Pôle Nord exploré; toute l'inconnue Afrique fertilisée et exploitée; les mers aménagées pour la pisciculture; les engrais répandus à profusion; les produits de consommation descendant à des prix de revient minuscules; les forces des eaux, de la chaleur terrestre et de la chaleur solaire transformées en électricité et affectées à notre usage; et alors l'humanité, débarrassée des soucis matériels, pouvant se livrer à la recherche des plus hauts problèmes de l'idée et de la science, et évoluant peut-être vers un perfectionnement de la race. Telles seraient les conséquences lointaines ou immédiates d'un judicieux emploi de ces milliards qui viennent chaque année s'engouffrer dans les budgets militaires.

Non seulement des progrès industriels incomparables pourraient être conquis par cette prodigieuse somme de neuf milliards; mais on arriverait à atténuer, peut-

être même à supprimer les pires malheurs de l'homme, c'est-à-dire les maladies. La santé est le premier des biens; et l'homme serait presque parfaitement heureux, s'il avait toujours une robuste et vigoureuse santé en partage. Or la lutte contre les maladies est subordonnée à la connaissance scientifique de ces mêmes maladies. Le bonheur de l'humanité dépend de la science, qui pénètre les causes des choses, qui nous prémunit contre les dangers connus et les dangers inconnus, qui dissipe un peu de la redoutable obscurité au milieu de laquelle s'agite notre impuissance. Eh bien! si l'on accepte cette vérité, d'ailleurs par elle-même évidente, il est clair que les conquêtes scientifiques, si nécessaires à notre bonheur, ne peuvent être obtenues qu'au prix de grandes dépenses.

Si l'on avait fait pour la science les sacrifices d'intelligence et d'argent qu'on a consentis pour l'idole de la guerre, les maladies eûssent été définitivement vaincues.

Assurément l'homme ne serait pas doté d'un bonheur angélique; il ne deviendrait pas immortel, et la vieillesse, avec tous ses maux, pèserait encore sur lui, la sinistre et invincible vieillesse, que rien ne peut conjurer, la grande misère organique que tout être humain porte en lui dès son berceau. Assurément on ne verrait pas, dans des paysages ensoleillés, des bergers à rubans faire paître parmi les fleurs de gentils moutons tout blancs, au son du chalumeau rustique. Hélas! beaucoup de misères encore seront à vaincre. Vices, maladies, conflits sociaux, luttes passionnelles; il y aura place pour de copieuses souffrances. Nos arrière-petits-neveux auront une lourde tâche. Mais notre tâche, à nous, est de diminuer les maux évitables.

Or le fléau de la guerre est évitable.

Volontiers on raille les chimères des inventeurs

qui rêvent je ne sais quels procédés nouveaux, merveilleux, pour amasser millions sur millions. Mais ici il ne s'agit pas d'une invention. Il suffira tout simplement de mettre fin à un état de choses inepte, à une barbarie que rien ne justifie. Il n'est pas besoin de construire de grandes machines problématiques, mais de détruire une grande machine exécrable. Nous ne nous proposons pas d'édifier un palais féerique, mais d'abolir un système stupide, l'organisation de la haine entre hommes qui n'ont pas de motifs de haine. Rendons la guerre impossible, et d'innombrables bienfaits arriveront sans effort, par la seule suppression d'une anomalie séculaire, qui n'a d'autre raison d'être que la folie des hommes.

IV. — *La guerre future.*

Pour sanglantes qu'aient été les guerres d'autrefois, elles n'ont été que jeux d'enfants au prix des guerres futures.

Le développement prodigieux des armes et des armées a fait heureusement de tels progrès qu'on n'a pas osé encore mettre à l'essai cette puissance formidable et inconnue. Ce n'est pas la sagesse des gouvernements ou des peuples qui depuis trente sept ans a empêché les grandes guerres européennes; c'est la crainte (fort légitime d'ailleurs) des conséquences imprévues qui résultent du nouvel armement. Le sort des batailles est plus que jamais livré au hasard; et ce hasard est terrible.

Tout a été renouvelé. Maintenant il y a des fusils à magasin qui peuvent tirer 60 coups à la minute (78 coups sans viser) : de sorte qu'un régiment de 3000 hommes peut en une minute, à un kilomètre de

distance, couvrir de 180000 balles un espace d'un kilomètre carré (une balle pour un carré de 5 mètres de côté). A trois kilomètres de distance six batteries d'artillerie rendent en une minute intenable un espace d'un kilomètre carré. Rien ne peut rester debout dans cet ouragan qui se déchaîne.

La poudre sans fumée fait que les tireurs sont invisibles. On se trouvera subitement encerclé par un feu meurtrier, sans voir un seul ennemi.

Aussi, en une demi-heure ou même moins, une armée peut-elle être totalement anéantie.

Qui donc serait capable de prévoir dans leurs multiples effets les transformations que les nouvelles découvertes industrielles vont amener dans la conduite des batailles? Les bicyclettes, les automobiles, la télégraphie sans fil, les ballons dirigeables, les machines aériennes, les bateaux sous-marins, surtout la *poudre sans fumée,* voilà autant d'inconnus qui décideront du combat. Bien téméraire qui prétendrait en calculer les effets!

Une guerre nouvelle, une bataille nouvelle, c'est un effrayant saut dans les ténèbres.

Et puis ces armées ne seront plus des armées en miniature comme celles de 1859 et même de 1870. Ce seront des armées colosses : deux millions d'hommes de chaque côté. Au cas où, comme cela est à supposer, l'intelligence et la bravoure seront égales de part et d'autre, entre Français et Allemands, qui sait s'il n'y aura pas 500.000 morts dans une seule bataille, au bout de quelques heures de combat?

Mais la lutte sur les champs de bataille, si obscure qu'elle soit dans son issue, et malgré toutes les émouvantes et imprévoyables péripéties qui vont se dérouler, n'est qu'une des faces du grand problème qui se posera

le jour où l'armée allemande et l'armée française (cinq millions d'hommes) se trouveront en présence.

Le jour de la mobilisation tous les hommes valides de 20 à 45 ans partiront. Toutes les voies de transport seront réquisitionnées, et employées à la mobilisation même, ainsi qu'au ravitaillement, en vivres et en munitions, de cette immense masse d'hommes. Chevaux et chemins de fer ne pourront plus être adaptés à aucun service civil. *La vie civile sera suspendue.*

Pourtant il restera des femmes, des enfants, des vieillards, toute une population qui aura besoin de se nourrir. Or comment se nourrir?

S'il y a interruption des communications maritimes, comme dans le cas d'une guerre européenne générale, c'est la famine à bref délai.

Mais, même sans complications navales, le problème de l'alimentation n'en sera pas moins redoutable : car tous les transports deviendront extrêmement difficiles. Alors comment vivront les civils? Sans doute à prix d'or on pourra toujours se procurer quelques vivres. Mais il faudra être bien riche pour avoir du pain.

Comment feront les femmes du peuple? En temps de paix, c'est à grand'peine si elles peuvent vivre avec le salaire du mari. Mais alors le mari sera absent, et la dépense de la vie aura triplé. Donc elles mourront de faim, à moins que l'État ne se charge de les faire vivre.

Déjà il avait à pourvoir à l'alimentation de deux millions de soldats. Voilà maintenant cinq à six millions d'indigents (femmes, enfants, vieillards) dont il va avoir la charge!

Toutes ces difficultés pourraient sans doute être vaincues, si le trésor était inépuisable. Mais *il n'est pas inépuisable.* Si énorme qu'on suppose la réserve métallique, elle sera bien vite consommée.

On peut supposer que la mobilisation complète

coûterait 400 millions (à la France). Mais ce n'est rien encore. *Chaque jour de guerre entraînera, pour la France, une dépense de plus de cent millions.*

En effet toutes les matières premières auront, comme les aliments, triplé de valeur : il faudra, dans les conditions les plus onéreuses, subvenir à l'alimentation de sept ou huit millions de personnes, préparer des munitions en nombre immense; instituer des travaux d'art (soit de défense, soit d'attaque), et tout cela avec un crédit ébranlé, alors que les fonds seront retirés de toutes les caisses d'épargne.

Si l'on disposait, avant la déclaration de guerre, d'un milliard d'encaisse métallique, à la fin de la première semaine de mobilisation et de guerre, il n'en resterait plus un centime.

Que faire alors? Le papier monnaie? Mais c'est la banqueroute certaine. L'emprunt? Mais il ne pourra se négocier qu'à des conditions désastreuses, et tarira pour jamais la fortune de la nation.

Au bout d'un mois de la grande guerre future, les deux pays, France et Allemagne, seront ruinés pour de longues années.

On ne mourra pas par le feu, mais par la faim. Comme le dit le général Von der Goltz, « *les ressources économiques prendront fin avant que les forces armées soient épuisées* ».

Inutile d'invoquer ici comme argument la guerre du Transvaal et la guerre russo-japonaise, car ce ne furent que des guerres coloniales, c'est-à-dire partielles. Elles n'ont pas laissé d'ailleurs que d'être fort coûteuses. La Russie a enfoui plus de huit milliards (français) dans cette folie, sans compter la perte d'un matériel énorme qu'il faudra vingt ans pour refaire. L'Angleterre, pour un avantage incertain, a dépensé trois milliards, et les contribuables anglais s'en sont aperçus. Quant au Ja-

pon, il n'a plus rien à envier aux gouvernements européens; il a glorieusement accru sa dette publique de trois milliards.

La future guerre européenne sera épouvantable, non seulement par le chiffre inouï des morts sur les champs de bataille, mais par l'intensité de la misère qu'elle va déchaîner; non seulement par la suspension totale de toute existence économique pendant la durée de la guerre, mais encore parce qu'elle appauvrira pendant de longues années les générations à venir.

Voilà pourquoi, jusqu'ici, malgré leur aveuglement, les hommes ont hésité à entreprendre ce grand crime. C'est bien. Mais nous voulons davantage encore. Nous voulons qu'il leur soit impossible de le commettre.

II

Réponses aux Amis de la Guerre.

Il y a des amis de la guerre. Certains écrivains, épris de paradoxes, ou aveuglés par les préjugés ambiants, n'ont pas craint de soutenir que le principe de la guerre était bon.

Ils ajoutent, à vrai dire, ceci : que la paix est impossible à établir. Nous examinerons dans la seconde partie de ce livre jusqu'à quel point cette opinion est fondée. Ici nous prétendons seulement prouver que la guerre est un mal; et réfuter ceux qui prétendent qu'elle est un bien.

On peut ranger ces apologistes de la guerre en divers groupes, suivant qu'ils prennent pour la défendre des arguments biologiques, métaphysiques, moraux, patriotiques ou opportunistes.

1. — *Objection biologique.*

Darwin, dans ses admirables études sur la vie des êtres, reprenant une idée qu'Aristote avait exprimée en termes excellents, parle de la lutte des êtres pour la vie.

Parfois le poète errant sur le bord riant d'un rivage ou dans les tièdes forêts parfumées, s'imagine que cette nature silencieuse et sereine est pacifique, et qu'un

chant de joie et d'amour s'élève. Hélas! ce n'est pas un hymne d'allégresse qui monte de la mer azurée et de la profonde forêt : c'est un long cri d'agonie, de désespoir, où retentit l'angoisse de milliers et de milliers de luttes sauvages, implacables. Proies dévorées vivantes, êtres cherchant à s'étouffer, à se transpercer et à se détruire, se massacrant sans trêve, acharnés à cette poursuite et à ce massacre, qui sont les conditions mêmes de leur existence : les petits anéantis par les gros; les faibles écrasés par les forts: tous ayant des armes différentes, et en usant sans pitié. Poisons subtils, dards acérés, dents aigües, ruses, fourberies, cruautés inlassables qu'aucune clémence ne vient adoucir. Chaque mousse de la forêt, chaque pierre du rivage abrite des êtres conspirant la mort de l'être voisin. Ces batailles épiques et minuscules constituent la vie dans la nature. Car du conflit de tous ces êtres résulte la survivance des plus forts, de ceux qui sont le mieux armés pour la lutte. Les faibles périssent, les forts triomphent, pour le progrès et le perfectionnement de la race.

Et alors, avec toute l'ardeur des néophytes de la science, on vient nous dire : « La guerre entre les hommes n'est qu'un cas particulier de la guerre entre les êtres. C'est un phénomène biologique contre lequel nos volontés et nos efforts ne pourront rien. Il y a lutte perpétuelle entre tous les êtres vivants; de même il doit y avoir lutte entre les hommes. » Et M. Maurice Spronck, dans l'argumentation publique contradictoire que nous eûmes sur le sujet, ajoutait avec une emphase un peu naïve : « La théorie de la guerre nécessaire est une théorie scientifique; car la guerre est la loi même de la vie. »

Voilà la science terriblement compromise. Heureusement elle est au-dessus de ces singulières conclusions.

Un savant géologue américain, LESTER WARD, (*Pure Sociology*) a soutenu une idée analogue. Mais LESTER WARD ne prétend pas que la guerre soit encore nécessaire aujourd'hui ; il dit seulement qu'elle le fut jadis aux temps préhistoriques, et même aux temps historiques. « La guerre, dit-il (p. 238), a été la condition principale et dominante du progrès de l'humanité. Quand les races cessent de lutter, le progrès s'arrête. »

En somme, pour M. SPRONCK, comme pour LESTER WARD, l'application de la loi de DARWIN aux luttes entre sociétés humaines conduit non seulement à la nécessité, mais à l'utilité de la guerre.

Remarquons en passant que cet argument ressemble terriblement au fameux argument de HEGEL sur la fatalité historique et le triomphe du plus fort. Par cela seul qu'un peuple a vaincu, il était le meilleur. C'est là un fait objectif, dit à peu près HEGEL, contre lequel tous les phénomènes de conscience et de justice, phénomènes subjectifs négligeables, ne peuvent prévaloir.

Mais de pareilles objections ne sont pas très redoutables, et, comme le dit J. NOVIKOFF (*La justice et l'expansion de la vie*, p. 323), les arguments qu'on peut invoquer contre elles se présentent en nombre tellement considérable qu'on est véritablement embarrassé pour choisir.

Les soi-disant darwinistes de la sociologie font une confusion absolue, radicale, irrémédiable, entre la lutte des individus et la lutte des sociétés. Si l'on veut nous ramener à la lutte pour la vie, telle qu'elle existe chez les animaux, alors qu'on nous présente les hommes luttant entre eux, homme contre homme, chef de famille peut-être contre chef de famille, à la manière du sanglier qui défend ses petits; mais qu'on ne vienne pas

nous parler de sociétés animales luttant les unes contre les autres; car il n'y a rien de tel dans la nature. Voici un groupement de cent millions d'hommes, les Russes, en conflit armé avec un groupement de quarante millions d'hommes, les Japonais. Quelle analogie va-t-on trouver entre ce gigantesque combat et ce qui se passe chez les animaux? Si l'on cherchait une comparaison entre la lutte pour la vie chez les hommes et chez les bêtes, on la trouverait peut-être dans le combat, à coups de couteau, qui s'engage, pour une drôlesse, entre deux souteneurs au fond d'un bouge. A la rigueur on pourrait soutenir que là est l'image de la lutte pour la vie. Mais trouvera-t-on quelque analogie entre la bataille de Moukden, où huit cent mille hommes sont engagés pour une œuvre qu'aucun des combattants de part et d'autre ne peut comprendre, et la lutte de deux squales qui s'arrachent une proie, de deux cerfs qui se battent pour une biche, de deux ours qui se disputent la possession de leur caverne, de deux mâtins qui se déchirent pour un débri de victuaille?

La Bruyère a écrit sur la folie de la guerre une page admirable, souvent citée, mais qu'il faut citer encore; car jamais peut-être la folie et la monstruosité de la guerre n'ont été si énergiquement représentées.

« Que si l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont assemblés par milliers dans une plaine et qu'après avoir miaulé tout leur saoul, ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres et ont joué ensemble de la dent et de la griffe, que de cette mêlée il est demeuré de part et d'autre neuf à dix mille chats sur la place, qui ont infecté l'air à dix lieues de là par leur puanteur, ne diriez vous pas : « Voilà le plus abominable sabbat dont on ait jamais ouï parler! » Et si les loups en faisaient de même, quels hurlements, quelle boucherie! »

Mais La Bruyère savait fort bien que ni les chats, ni les loups ne sont assez stupides pour se battre ainsi par milliers. Deux chats s'entregriffent; deux loups s'entre-mordent. Voilà la lutte pour la vie; et non des groupements par milliers et par milliers de chats ou de loups, réunis en sociétés ennemies. Nulle part dans la nature il n'y a de groupements sociaux où s'engage la guerre.

Ou plutôt il y a une exception à cette loi générale. Parfois, très rarement, il se fait des combats entre sociétés de fourmis. Certaine fourmilière part en guerre pour envahir une autre fourmilière, et il se livre alors de rudes batailles, où les deux partis déploient un acharnement féroce.

De sorte que les amis de la guerre, pour trouver des exemples à l'appui de leur thèse dans la vie animale, sont forcés d'aller chercher leur modèle dans les fourmilières. C'est la morale des fourmis qu'ils nous proposent: ce sont les mœurs des fourmis (et de certaines rares espèces seulement) qu'ils nous conseillent de suivre, et ils font litière de tous les exemples que nous donnent les autres êtres vivants.

Vraiment les néo-darwinistes ne sont pas bien sérieux, et il nous sera permis, sans grand dommage, de négliger les mœurs des fourmis batailleuses. C'est un curieux chapitre de zoologie : ce n'est pas un précepte de morale. Donc il faut reconnaître qu'il n'y a rien dans la nature qui ressemble à la guerre, telle qu'elle existe entre humains.

Mais je vais plus loin. Même si l'on pouvait, contre toute vraisemblance, établir que les guerres humaines sont analogues aux combats d'animal à animal; ce ne serait qu'un bien pauvre argument. En effet il semble que l'état social — ce qu'on appelle la civilisation — consiste précisément à modifier certaines barbares conditions de l'état de nature.

Veut-on nous faire revenir à l'état naturel? Pas de vêtements. Pas de cuisson des aliments. Pas de feu.

Ou bien — quoique je ne suppose pas que nos contradicteurs poussent la logique jusque là, — veut-on réhabiliter l'inceste sous prétexte que l'inceste est loi naturelle; l'écrasement des faibles par les forts, sous prétexte que, d'après Darwin (pauvre Darwin, innocent de toutes ces sottises qu'on lui prête!) dans la nature les faibles sont écrasés par les forts ?

Quand un crime est commis par un animal contre un animal de son espèce, ou contre une proie, il en profite et ne s'en porte que mieux. La société proscrit l'assassinat.

La civilisation consiste essentiellement dans la suppression de ces violences, attentats, crimes commis par l'individu. Contre un assassin la société tout entière s'arme pour punir. Il y a un droit, des lois, une police, une justice. Même l'organisation de cette justice est devenue la base de tout état social.

Les hommes sont en effet arrivés à ceci, qui doit être regardé par les amis du régime de nature comme un résultat presque surnaturel et touchant au miracle, que, dans un grand pays, quarante millions d'hommes, ayant des intérêts puissants qui sont opposés, des passions violentes qui sont contraires, peuvent vivre ensemble sans qu'il y ait des cadavres au détour de chaque sentier, un incendie dans chaque maison, un attentat sur chaque parcelle du territoire, à chaque minute de la journée. Si ce problème de faire vivre sans trop de meurtres quarante millions d'individus a été résolu, en dépit de la loi de nature qui veut que l'homme soit un loup pour l'homme, combien ne serat-il pas plus facile de concilier entre elles trois ou quatre grandes nations?

Si la loi de nature devait être la règle, il n'y aurait

pas de société ; l'espèce humaine serait livrée à la pure anarchie : chaque individu n'obéissant qu'à son caprice, écrasant les autres, s'il est le plus fort ; écrasé par les autres, s'il est le plus faible. Or cet état d'anarchie, que la civilisation a fait disparaître entre les individus par l'institution d'une police et de tribunaux, persiste encore entre les nations.

C'est la force brutale qui décide, et non le droit; et le fait est d'une si éclatante évidence qu'on s'étonne de le voir contesté. Autant nous avons fait de progrès quant aux relations individuelles entre citoyens d'un même pays, autant nous sommes restés des barbares quant aux relations internationales.

Et, si l'on objecte que la lutte entre les nations n'est que le développement de l'état naturel, comment peut-on expliquer toutes ces transformations de l'état naturel en un état social, bien différent : protection des faibles, châtiment des coupables, punition de l'inceste, du vol et de l'assassinat. Les bêtes ne possèdent rien d'analogue à notre droit civil ou à notre droit criminel. Et on veut faire nous retourner à cette bestialité !

Nous n'avons pas de droit international : voilà le mal dont souffrent les sociétés humaines. Cependant un tel mal pourrait être victorieusement combattu; car l'institution d'un droit international est mille fois plus facile que ne le fut l'organisation d'une société hiérarchique et policée, où la famille, la propriété et la personne humaine ont été protégées par tant de garanties.

En réalité l'opinion que la nature humaine rend inéluctable la guerre entre les hommes n'a rien de scientifique; *car la guerre entre nations est une invention sociale, et non un phénomène naturel.* Ce qui est conforme à l'état de nature, c'est la guerre entre les

individus, d'homme à homme, de famille à famille peut-être. Mais les sociétés humaines, en se constituant, ont eu pour premier objet de faire cesser ces guerres individuelles et familiales. Elles ont réussi. On n'a donc pas le droit d'invoquer je ne sais quelle fatalité psychologique, puisque la police établie par toute société civilisée a pu triompher des instincts belliqueux de l'homme, et consacrer, par la paix entre les personnes, la souveraineté du droit.

La constitution d'une immense agglomération d'hommes, comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, n'a aucun rapport avec ce qui est l'état naturel. Aussi, pour les relations de ces groupements entre eux, ne peut-on parler d'état naturel, puisque rien n'est plus contraire à la nature de l'homme que ces immenses machines policées, qui n'ont rien d'analogue dans les sociétés animales.

Il n'existe, dans la vie animale, aucune trace de cette grande chose que l'homme appelle la justice. C'est là une conception tout humaine, anti-naturelle à coup sûr, mais que, pourtant, je ne sacrifierais pas volontiers, car elle crée entre les animaux et nous une différence essentielle. Elle fait de nous des êtres ayant la notion du bien et du mal ; tandis que chez les animaux il n'y a ni bien ni mal. Ils sont *amoraux*, suivant un barbarisme consacré.

Or c'est à cela que les amis de la guerre aboutissent. Ordre naturel ; écrasement des faibles ; triomphe de la force ; guerre ; voilà l'idéal qu'ils nous proposent. Mais ils sont inconséquents ; car ils ne poussent pas la logique jusqu'à nous faire tuer nos vieux parents cassés par l'âge, et noyer les enfants débiles ; et ils ne nous recommandent pas le grand principe, très animal et universel, de l'inceste, ni celui de l'assassinat individuel, excellent procédé animal, quand on est le plus fort.

D'ailleurs leurs sophismes seront sans écho ; car cette théorie soi-disant scientifique de la guerre, c'est tout simplement la négation de la science, qui est, par essence, civilisatrice ; c'est le retour aux âges préhistoriques, avec l'aggravation d'une savante et compliquée organisation de la guerre.

Qu'il y ait luttes scientifiques, sociales, industrielles, entre les sociétés humaines, réunies en vastes groupements qu'on appelle nations, assurément. Que ces luttes puissent être assimilées à la lutte pour la vie dans le règne animal, nous n'en disconvenons pas. Mais, du moment que les hommes, quittant l'état d'animalité, se sont constitués en sociétés, et en sociétés civilisées, il est évident que leurs luttes doivent avoir un autre caractère que la lutte brutale, par la force, d'animal à animal, d'homme à homme. Or la guerre n'est qu'un des multiples moyens de lutte, et le plus barbare, et le plus bête ; barbare, parce que tous les instincts de cruauté sont réveillés par la guerre ; bête, parce que la guerre consacre la destruction de richesses longuement et patiemment accumulées.

Les luttes économiques ont, elles aussi, leurs champs de bataille et leurs victimes ; nous ne l'ignorons pas. Même nous ne voyons nullement apparaître cet âge d'or idyllique dont nos adversaires nous reprochent de faire usage. Non ! Mille fois non ! Même quand il n'y aura plus de guerres à coups de canon, il y aura encore des guerres à coups de tarifs, par lesquelles des milliers d'individus peuvent être réduits à la misère.

Mais les guerres à main armée ne suppriment nullement les guerres de tarifs : elles se superposent, voilà tout ! c'est mal sur mal ; fléau sur fléau. Une grande bataille n'a pas d'autre conséquence que d'amener l'écrasement du plus faible, son anéantissement,

sans profit pour personne, tandis que, dans les guerres de tarifs, le parti qui triomphe, c'est celui qui fabrique le mieux, et qui réalise un progrès.

Donc, à supposer qu'on admette la nécessité de luttes pour le progrès des sociétés, comme il y a luttes animales pour le progrès des races, c'est aux luttes économiques qu'il faut penser. Celles-là sont vraiment de nature à établir le triomphe du meilleur, dans le sens humain du mot, c'est-à-dire du plus intelligent, du plus laborieux, du plus inventif.

Les partisans des guerres coloniales ont imaginé tout récemment une autre forme de la lutte pour la vie : la guerre pour l'*expansion*. Ils ont prétendu que certains peuples, à l'étroit dans leurs frontières, avaient besoin de s'étendre, de s'épanouir, et que c'était là l'image sociale du *struggle for life*.

De là nécessité de guerres coloniales et de conquêtes pour permettre, à des hommes, qui veulent vivre, d'avoir du terrain et de l'espace. Le Japon a joint l'exemple au précepte, et une des raisons invoquées pour justifier la guerre par lui déclarée à la Russie, c'est qu'il ne pouvait plus trouver sa subsistance dans le territoire limité de ses îles.

Historiquement cette allégation ne peut pas se soutenir : car, si le Japon a déclaré la guerre, ç'a été pour prendre sa *revanche* du traité de Simonosaki (il avait cependant acquis Formose !). Mais nous n'insistons pas sur le côté historique. Nous allons voir si la doctrine japonaise, formulée nettement, peut se soutenir. « Nous faisons la guerre, parce que nous sommes à l'étroit dans nos territoires .»

D'abord, il faudrait justifier qu'on est à l'étroit, et qu'on ne peut pas vivre. Or pour le Japon cette condition n'existe pas. Voici des chiffres exprimant la den-

sité de la population (en milliers d'habitants par kilomètre carré) :

	Densité.
Saxe.	280
Belgique	237
Java	218
Bengale	191
Inde N.-Ouest. . .	179
Pays-Bas.	164
Grande-Bretagne .	132
Italie	116
Japon	116
Allemagne	104
France.	74

La densité de la population n'est donc pas plus grande au Japon qu'en Italie.

Elle est moitié moindre qu'en Belgique, en Saxe, à Java. Que dirions-nous si les Italiens envahissaient la France, et l'Allemagne, et l'Espagne, sous prétexte que la densité de la population y est moindre?

Au cas où la population est surabondante, elle émigre. Ou bien, comme en Belgique, en Saxe, et en Grande-Bretagne, elle suractive la production industrielle, ce qui lui permet de fabriquer des objets avec lesquels du pain peut être acheté.

Même en n'admettant ni l'émigration, ni la suractivité industrielle, le sol du Japon pourrait nourrir la population, de densité moyenne, qui y vit, puisque nous voyons 150 millions d'habitants, trois fois la population du Japon, habiter des régions (Bengale et région N.-O.) qui n'ont que deux fois la superficie du Japon.

Un peuple qui a un excédent de population relativement à son sol, — et tel n'est pas le cas du Japon — ne peut justifier une guerre en prétendant qu'il est à l'étroit. A ce compte le chef d'une nombreuse famille, logé dans un petit appartement, aurait le droit d'envahir

à main armée l'appartement de son voisin, en alléguant que son voisin a plus de place et moins d'enfants.

D'autant plus que l'émigration n'est pas interdite. Si les Japonais ne pouvaient vivre dans leurs trop petites îles, s'ils avaient absolument besoin de la Corée, que n'y allaient-ils, pacifiquement, honnêtement, comme colons, commerçants, ouvriers, laboureurs. De fait ils n'y allaient guère ; car, en cette Corée qu'ils ont conquise par les armes, ils n'émigraient pas, ou à peine. On comptait en Corée 29.000 Japonais avant la guerre, soit dans la proportion de 1 pour 200 Coréens. Si le besoin d'immigration, et non de conquête, était si urgent, pourquoi pas l'immigration? La petite Belgique envoie en France 400.000 de ses nationaux. Or, si le besoin d'émigration était réel, le grand Japon eût envoyé dans la Corée, dont il avait besoin pour vivre, plus de 29.000 émigrants.

La lutte pour la vie est un mot dont on se sert pour masquer la soif de conquête, la *kilométrite,* que mon ami Novikoff a si plaisamment raillée. Pour vivre, les individus n'ont pas besoin que leur gouvernement national, apportant monnaies, timbres poste, douanes et tribunaux, les ait précédés avec canons et mitrailleuses dans les lieux où ils pensent trouver des ressources pour vivre. Monstrueuse idée que celle d'une colonisation nécessairement précédée par la conquête. Car toute conquête militaire n'a rien à faire avec le droit à la vie des individus, ni avec la lutte pour la vie entre les nations. Actuellement aucun pays n'est fermé aux immigrants (sauf peut-être les États-Unis d'Amérique aux Chinois). Alors ceux qui ne veulent pas être immigrants, mais conquérants, ne peuvent pas se réclamer du droit à la vie, mais du droit à la conquête, c'est-à-dire une folie humaine, et non un instinct animal.

Ajoutons — car l'aveuglement belliqueux rend cette remarque bien nécessaire — que le système guerrier est d'assez médiocre efficacité pour assurer la vie et la richesse des populations auxquelles on veut assurer les débouchés qui leur manquaient. En fait de débouchés, c'est surtout dans les cimetières de Moukden et de Port-Arthur que les Japonais en ont jusque à présent trouvé. Quant à l'opération commerciale, les quinze milliards disparus en frais de guerre, et que la contribution de guerre ne remboursera certainement pas, représentent une telle somme que le gouvernement japonais aurait pu, pour ce prix, acheter la Corée, la Mandchourie, et une bonne partie de la Sibérie !

Le *droit à la vie* des peuples qui étouffent dans leur frontière est donc un mot savant pour décorer l'ambition des gouvernements. Cela n'a rien à faire avec la loi de DARWIN.

D'autant plus que la guerre fait le contraire de la sélection. C'est de la sélection à rebours, qui tue les meilleurs et laisse vivre les pires.

Dans la nature, quand deux animaux luttent entre eux, c'est le plus vaillant qui survit. La maladie frappe les faibles ; ce sont les plus courageux et les plus vigoureux qui persistent pour perpétuer la race des courageux et des vigoureux. Mais l'état de guerre entre les hommes, au lieu de faire survivre les braves, fait survivre les poltrons ; il produit donc une vraie contre-sélection, et il conduit à l'appauvrissement de la race.

D'abord les malades et les débiles sont exemptés de service. Infirmes, sourds-muets, borgnes, aveugles, manchots, culs-de-jatte, becs-de-lièvre, rachitiques, scrofuleux, déments, aliénés, idiots, ramollis et impotents, sont fortement protégés par les lois militaires ; et nul de ces infortunés ne risque de périr sur le

champ de bataille. On les réserve et on les préserve. Ceux qu'on a choisis pour disparaître, ce sont les plus dispos, les mieux portants. Les jeunes gens robustes qui sont l'espoir des générations futures, voilà ceux qu'on déclare bons pour le service et pour la mort.

Napoléon, le soir d'une bataille, contemplant les cadavres que sa folie avait entassés, disait cyniquement : « Une nuit de Paris réparera tout cela ! » Mais la mort, conduite par lui, avait prélevé les meilleurs de nos jeunes hommes.

Sur le champ de bataille, ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, suivant une parole célèbre. De fait, les poltrons se dissimulent au moment du danger ; et, pour une expédition périlleuse, ce sont les meilleurs qui se proposent. Aussi peut-on affirmer que la proportion des braves est, le soir de la bataille, plus grande parmi les morts et les blessés que parmi ceux qui ne sont pas atteints.

Ce qui est vrai pour une bataille est plus vrai encore pour la longue série de batailles qui constitue une grande guerre, si bien qu'après une campagne, parmi les soldats qui rentrent au foyer sans blessures, il y a proportionnellement moins d'hommes énergiques et braves que parmi ceux qui ont été tués ou blessés.

Au point de vue biologique, les longues et grandes guerres épuisent un peuple, et le conduisent à une vraie dégénérescence. Car finalement, comme dans la période des massacres napoléoniens, de 1798 à 1815, toute la population valide a fini par être enfouie dans les champs de bataille, et il n'est plus resté que les débiles, les infirmes et les poltrons pour perfectionner la race.

C'est là un des plus graves maux de la guerre, parmi les maux innombrables qu'elle entraîne.

Dirai-je enfin qu'en temps de paix, dans cette sinis-

tre paix qui est la préparation à la guerre, la syphilis, l'alcoolisme et la tuberculose, conséquences inévitables de toute agglomération humaine et de toute institution militaire, n'ont pas de précieux avantages au point de vue des générations à venir?

En un mot la guerre est un moyen sûr pour abâtardir la race.

C'est exactement comme si l'on choisissait les meilleurs des jeunes gens, les plus grands (1), les mieux faits, les plus braves, pour les sacrifier avant qu'ils aient pu avoir des enfants.

Il est vrai que M. Spronck a pu en réponse fournir un argument bien comique. *Il reste les femmes*, m'a-t-il dit. Je le reconnais : et il est fort heureux que la sélection guerrière ne se soit pas encore exercée sur les femmes; car alors la race eût été perdue sans ressource, il ne serait plus resté que nabots et naines; bègues et bossues; bancales et borgnes; culs de jatte et idiotes. Oui! M. Spronck a raison: il reste les femmes. Encore faut-il qu'elles se contentent de ceux que la guerre a épargnés; et, après une série de longues et grandes batailles, le lot est assez piteux.

Rien n'est donc plus étranger à la science que cet étonnant axiome : la loi de la guerre est une loi scientifique. Le philosophe qui a le mieux compris, dans une vaste synthèse, la théorie de l'évolution, et qui l'a appliquée aux sociétés humaines, Herbert Spencer, a montré que la loi de l'évolution humaine aboutissait forcément à la paix; que la paix absolue entre les hommes était la déduction logique et implacable de la loi de l'évolution.

(1) On sait qu'après les guerres napoléoniennes en France le niveau moyen de la taille s'est notablement abaissé. Il n'était en effet resté pour les générations suivantes que les hommes de toute petite taille; les autres avaient été versés dans les régiments.

Nous pouvons conclure que l'argument biologique, — assimilation de la guerre à la sélection naturelle — n'a aucune portée, et qu'il se retourne cruellement contre ceux qui l'ont émis.

II. — *Objection métaphysique.*

Il est aussi des objections métaphysiques; si tant est qu'on puisse appeler métaphysiciens, des humoristes comme J. de Maistre et Proudhon.

Avant eux il faut nommer un métaphysicien plus souvent cité, et d'autant plus célèbre qu'on le connait moins, Hegel.

Hegel soutient le principe de la fatalité des événements historiques; en y ajoutant cet axiome, que la guerre consacre le triomphe du meilleur. Deux peuples sont en conflit. C'est le plus vertueux, le plus civilisé, le plus courageux, le mieux préparé qui est vainqueur. Donc la guerre assure la victoire à celui qui est en progrès, et, par cela même, elle est un instrument de progrès.

Il y a là deux affirmations qu'il faut distinguer.

Si les événements avaient une fatalité historique, toute discussion serait inutile, et notre impuissance, proclamée d'avance, rendrait ridicule toute argumentation. Mais ce débat nous mènerait trop loin, et il vaut mieux supposer, comme cela est vraisemblable, que chaque individu peut quelque chose dans l'univers et dans l'État, que l'opinion publique n'est pas livrée aveuglément à la fatalité d'événements qui se succèdent; qu'elle peut être dirigée, modifiée, éclairée; que l'éducation d'une nation par les discours, les livres, l'école, n'est pas impossible; partant, que les nations peuvent, dans une certaine mesure, disposer de leur sort, et que chaque citoyen exerce sa petite influence sur la direction des destinées nationales.

Nous nous en tiendrons là : car l'hypothèse d'une fatalité historique inéluctable nous enlèverait toute responsabilité, et nous réduirait tous, opposants et partisans, au silence. Heureusement rien n'est plus faux que cette soi-disant fatalité. L'idée que nous ne pouvons rien sur les choses est absurde au point de vue moral. En outre elle est contraire à la réalité des faits chaque jour observés : nous ne sommes pas seulement *spectateurs* des événements qui se passent, mais encore *acteurs*, par conséquent capables de diriger, chacun dans l'humble sphère de notre influence, la marche des choses. L'action universelle n'est que la somme des multiples actions individuelles.

Quant à la seconde objection de Hegel, le triomphe du meilleur, très analogue à la théorie de Darwin sur la survivance du plus apte, elle n'est guère applicable aux luttes guerrières entre nations civilisées.

Tout d'abord parce qu'il y a de petites nations qui seraiént forcément anéanties si la puissance guerrière était la mesure du progrès.

L'Allemagne est un bien plus grand peuple que le Danemark. Donc, que l'Allemagne soit en lutte armée avec le Danemark — on sait que ce n'est pas une hypothèse, mais un fait historique trop réel — et l'issue de la lutte n'est pas douteuse. Il serait absurde de conclure de la défaite des Danois qu'ils furent inférieurs, comme moralité, comme intelligence, comme courage, aux Allemands. C'est le nombre qui a fait la victoire. Le succès s'est mis du côté des gros bataillons.

En effet, ce n'est pas le triomphe du *meilleur* qui résulte de la guerre, c'est le triomphe du *plus fort*. Et cela est bien différent.

Le triomphe échoit aussi à celui qui est favorisé par le hasard.

Dans un duel, celui qui tue son adversaire, c'est tantôt

le plus fort, tantôt le plus heureux. La justice, le bon droit n'ont rien à faire avec le succès. Même le plus habile et le plus courageux n'est pas toujours assuré de vaincre. Ainsi qu'en un duel le hasard a un grand rôle, effrayant, dans les batailles. Que d'imprévues circonstances pour déranger les plans les mieux concertés!

Admettons même que le hasard ne compte pas. Voici deux armées en présence, inégales, parce qu'elles représentent, l'une, une nation guerrière; l'autre, une nation pacifique. Ces deux armées sont de puissance militaire très différente; mais je ne vois pas pourquoi la nation la moins belliqueuse devra être déclarée inférieure à l'autre. Imaginons un instant que, pour une raison quelconque, la France ait tellement développé sa puissance militaire que tout le reste a été par elle effacé, négligé, oublié, tandis qu'en retour l'Allemagne, ayant foi en l'avenir, aura tourné toute son énergie vers le commerce, l'industrie, la science et les arts de la paix. En quoi la victoire des armées françaises affirmerait-elle l'infériorité morale des Allemands?

Conclure de la supériorité militaire, sur un ou plusieurs champs de bataille, à la supériorité intellectuelle, ou morale, ou industrielle, ce serait tout aussi absurde que de me regarder comme moralement ou intellectuellement inférieur à tel duelliste, habile au pistolet ou à l'épée, parce que je m'entends mal au maniement de ces armes.

Le soi-disant triomphe du meilleur est une excuse que le vainqueur donne à sa brutalité.

Et puis ce mot de meilleure et de plus morale, appliqué à une nation, me paraît vide de sens. On peut dire que partout la civilisation et la moralité sont aujourd'hui à peu près les mêmes : Angleterre, France, Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, États-Unis, ces six grandes nations sont, à quelques nuances près, égales.

(Je ne parle pas de la Russie, puissance presque asiatique, dont la civilisation, dans la grande masse de la population, est encore rudimentaire.) Si donc un conflit survenait entre deux de ces nations, ce serait uniquement la plus savante organisation militaire qui assurerait la victoire. Mais je n'en conclurais pas à la supériorité morale de celle-ci sur celle-là. La France a été vaincue par l'Allemagne en 1870-1871. Cela ne prouve que la défectuosité de son armée, comme la victoire des Français eût prouvé l'infériorité de l'armée allemande. Quel non-sens que de vouloir déduire, d'une victoire ou d'une série de victoires, une infériorité ou une supériorité autres que l'infériorité ou la supériorité militaires!

S'il en était ainsi, on classerait les peuples uniquement par leur puissance militaire, et on mettrait au dernier rang les Danois et les Norvégiens, parce que leurs armées sont peu nombreuses!

La question est un peu autre quand il s'agit de guerres entre pays de civilisations absolument différentes. Dans ce cas, il est clair que le pays le plus civilisé finit par triompher, car il a des ressources que l'autre ne peut employer. Les armes sont devenues si perfectionnées que, devant des canons et des fusils de portée supérieure, il n'y a pas de courage individuel qui tienne. Ce qui décidera la victoire, ce sera le meilleur armement.

Une forte organisation militaire est compatible avec une civilisation très fruste. L'exemple de la guerre entre la Russie et le Japon est là pour le prouver. Les Japonais ont mis moins d'un demi-siècle à prendre tous les dehors de nos civilisations européennes. Ils ont adopté nos armes, et alors ils sont devenus une puissance militaire formidable. Pourtant on ne me fera pas avouer que ces triomphes des Japonais constituent une preuve

de la supériorité de la race jaune sur la race blanche.

Ainsi, au point de vue de la lutte entre deux nations, le principe de HEGEL ne signifie rien qu'un truisme vide de sens. La guerre consacre le triomphe du plus fort, ce qui est évident par soi. Mais le plus fort à la guerre, ce n'est pas le meilleur ; c'est le plus nombreux, le mieux armé, le mieux préparé, le mieux favorisé par le hasard.

Dépouillé de tous les nuages métaphysiques dans lesquels une pensée obscure s'enveloppe, l'argument de HEGEL revient à dire que *celui qui est le plus fort est le plus fort ;* et toute sa dialectique repose sur cette erreur évidente que le plus fort est le meilleur.

Eh bien ! si pauvre que soit le raisonnement de HEGEL, il fait assez bonne apparence encore, à côté des pochades de J. DE MAISTRE. Elles sont assez intéressantes pour être citées (*Soirées de Saint Pétersbourg*, t. II. *passim*).

« L'homme étant donné avec sa raison, ses sentiments et ses affections, il n'y a pas moyen d'expliquer comment la guerre est possible humainement... Donc la guerre est divine... Elle est divine par ses conséquences, car qui pourrait douter que la mort trouvée dans les combats n'ait de grand privilèges ?... La guerre est divine dans la gloire mystérieuse qui l'environne et dans l'attrait non moins inexplicable qui nous y porte... La guerre est divine dans la protection accordée aux grands capitaines, même aux plus hasardeux qui sont rarement frappés dans les combats, et seulement lorsque leur mission est remplie. La guerre est divine par la manière dont elle se déclare... au moment précis amené par les hommes et prescrit par la justice ; Dieu s'avance pour venger l'iniquité que les habitants du monde ont commise contre lui. La guerre est divine

dans ses résultats, qui échappent absolument aux spéculations de la raison humaine. La guerre est divine par l'indispensable force qui en détermine les succès. Rien dans ce monde ne dépend plus immédiatement de Dieu que la guerre, et il aime à s'appeler le Dieu de la guerre; c'est donc avec grande raison que les nations chrétiennes sont convenues tacitement, lorsque leurs armes ont été heureuses, d'exprimer leur reconnaissance envers le Dieu des armées par un *Te Deum.* »

On ne s'attendra pas à ce que nous discutions ici point par point ces hardis paradoxes. Ils se réfutent d'eux-mêmes, par leur simple énoncé.

Il convient pourtant de signaler l'aveu échappé à J. de Maistre: car il dit à peu près ceci: « La guerre est tellement cruelle, tellement inutile, tellement funeste, tellement contraire à tout ce qui est notre intérêt et notre idéal, qu'elle n'est certainement pas d'invention humaine. Livré à ses propres forces et à ses propres idées, l'homme eût été incapable d'inventer une machine qui lui fait autant de mal. L'absurdité de la guerre en fait quelque chose de divin. » Le reste de l'argumentation n'est qu'une audacieuse ineptie, et, si de pareilles folies n'étaient pas rehaussées par un style éblouissant, il n'en resterait pas plus de trace que de toutes les sottises des écrivains oubliés par l'histoire.

La guerre donne une mort qui conduit à des destinées meilleures! Les pauvres conscrits qui tombent, sous la mitraille, comme des épis sous la faux du moissonneur, comprendraient mal cette prétentieuse mystique, et nous laissons aux successeurs de J. de Maistre le soin de la leur expliquer.

La guerre divine par la gloire! Hélas oui! mais ce n'est pas à l'honneur du bon sens des hommes.

Et quant à la *protection accordée aux grands capitaines,* combien de grands capitaines inconnus sont

morts, n'étant encore que simples soldats. Quant à ceux qui ont échappé aux batailles de leur jeunesse, ils deviennent prudents avec l'âge, et les vieux conquérants, quand ils commandent de grandes tueries, sont devenus aussi ménagers de leur précieuse vie que prodigues de la négligeable vie des autres.

Enfin, dit J. de Maistre, *la guerre est divine par la manière dont elle se déclare*. Le coup d'éventail du dey d'Alger, la falsification d'un télégramme par Bismarck, ou les créances Jecker, voilà les moyens louches que le Tout-Puissant emploie pour réaliser sa volonté ! J. de Maistre n'en eût pas été troublé. Même, sachant que Dieu préside à la guerre, il trouve tout naturel qu'on lui rende après victoire hommage par un *Te Deum*. Cependant l'embarras doit être grand pour Dieu quand la victoire est indécise: car, dans l'un et l'autre camp, on chante un *Te Deum*. Lequel est le bon? Lequel est le plus agréable au Dieu des armées?

Vraiment toute cette apologie de la guerre est bien près d'être une apologie de la paix.

De J. de Maistre à Proudhon la chute n'est pas moindre que de Hegel à J. de Maistre. Il serait peu sage de discuter à fond les insanités que Proudhon, en deux indigestes volumes, a amassées en faveur de la guerre. Ce Proudhon, qui en 1848 a eu son heure de célébrité, et fut pendant quelques mois la terreur de la bourgeoisie, est bel et bien, en 1855, devenu un aliéné, comme en témoigne son ouvrage sur la guerre. S'il n'est pas fou à lier ou à enfermer, au moins doit-il être compté pour un de ces déséquilibrés que mon savant ami Lombroso a appelés *mattoïdes,* demi-fous.

On en jugera par l'extrait suivant :

« Salut à la guerre ! C'est par elle que l'homme, à peine sorti de la boue qui lui sert de matrice, se pose dans sa majesté et dans sa vaillance. C'est sur le corps

d'un ennemi abattu qu'il fait son premier rêve de gloire et d'immortalité. Les loups, les lions ne se font pas entre eux la guerre. Il y a longtemps qu'on a fait de cette remarque une satire contre notre espèce. Comment ne voit-on pas, au contraire, que là est le signe de notre grandeur? Si la nature avait fait de l'homme un animal industrieux et sociable, et point guerrier, l'homme serait tombé, dès le premier jour, au niveau des bêtes. »

Finalement, à la dernière page de cette longue divagation en deux volumes, après avoir essayé de prouver (?) que la guerre est bonne et juste, il termine par cette phrase étonnante, qui contredit tout ce qu'il vient d'avancer, et qui est d'ailleurs tout aussi délirante que le reste.

« Quelle que soit la décision des hommes, nous pouvons être sans inquiétude sur les événements. Les hommes sont petits : il dépend d'eux, jusqu'à un certain point, de troubler le cours des choses. En le faisant, ils ne peuvent nuire qu'à eux-mêmes. L'humanité seule est grande; elle est infaillible. Or, *je crois pouvoir le dire en son nom*, l'humanité ne veut pas la guerre. »

Et voilà tout ce que les philosophes ont trouvé à dire en faveur de la guerre !

III. — *Objection historique.*

A côté des métaphysiciens il faut ranger les historiens : quelques-uns d'entre eux ont osé prétendre que la guerre était nécessaire au progrès. Récemment un journaliste anonyme émettait, dans le *Journal des Débats*, cette sentence lapidaire et absurde. « Toutes les grandes choses de l'histoire se sont faites par la guerre. » Notre grand Victor Hugo, ce même Victor Hugo, qui

déclarait un jour qu'il faut déshonorer la guerre, fanatisé par une brillante métaphore, n'a pas craint d'écrire : « Les batailles ne sont pas plus des plaies faites au genre humain que les sillons ne sont des plaies faites à la terre. Depuis cinq mille ans, les moissons s'ébauchent par la charrue, et toutes les civilisations par la guerre. »

S'il en était vraiment ainsi, si la guerre était une condition du progrès humain, elle serait justifiée immédiatement. Quelque regrettables que soient les morts de quelques humains, ou les gaspillages de quelques richesses, si l'intérêt général de l'espèce l'exige, nul doute, et la guerre est bonne.

Or, jusqu'à présent, les guerres, civiles ou autres, ont été incessantes, de sorte qu'on est réduit à des conjectures, pour savoir comment eût évolué une humanité non belliqueuse. Car l'humanité a toujours été belliqueuse. Et rien de plus décevant que de se demander ce qui serait arrivé si...

Pourtant, autant qu'il est permis de raisonner sur des hypothèses, il paraît bien que, si l'humanité a progressé, ce n'est pas *par* la guerre, mais *malgré* la guerre.

Les progrès humains sont ceux que les sciences, les industries, les lettres et les arts ont apportés. Les principales conquêtes du monde moderne, la découverte de l'Amérique, l'invention de l'imprimerie, la Réforme, la chimie, l'électricité, la télégraphie, les chemins de fer, la puissance de la vapeur, la théorie des microbes, le percement du canal de Suez, le suffrage universel, la liberté individuelle, la liberté de conscience, ne sont pas des conquêtes guerrières. Colomb, Gutemberg, Galilée, Luther, Lavoisier, Volta, Stephenson, Ampère, de Lesseps et Pasteur ont fécondé le monde par des œuvres de paix, et non par des œuvres de guerre.

Les conquêtes sociales mêmes ne sont pas des faits de guerre. La guerre a eu comme conséquences directes

le partage de la Pologne, l'asservissement de la Finlande et de l'Alsace-Lorraine, et d'autres infamies. Pendant cent ans les Anglais ont ravagé le sol de France : la civilisation en a été retardée pour cent ans. Les longues guerres entre la maison d'Autriche et la maison de Bourbon ont accumulé dans toute l'Europe quantité de misères, mais sans aucun profit, ni pour les vainqueurs ni pour les vaincus. Les folles campagnes de Napoléon ont paralysé l'admirable élan de la Révolution française, et nul ne peut prévoir ce qu'eût pu accomplir l'immense énergie de nos pères, si elle n'avait été détournée au profit d'une insatiable personnalité. On croit pouvoir citer la guerre civile d'Amérique qui a eu pour conséquence l'abolition de l'esclavage; mais cette guerre civile n'a été en réalité qu'un accident. Elle n'était rien moins que nécessaire, et, si les États du Sud avaient cédé tout de suite, il n'y aurait pas eu ces inutiles massacres. Si la guerre d'Italie (1859) a eu pour conséquence la liberté de l'Italie, il ne faut pas oublier que l'asservissement de l'Italie résultait des guerres antérieures, et que, somme toute, ç'a été la réparation par la guerre d'un état de choses que la guerre avait créé.

On ne peut guère s'aventurer à deviner ce qui serait advenu si tels ou tels faits n'avaient pas eu lieu. Mais, comme nous ne voyons dans aucun grand événement intellectuel l'influence de la guerre, comme les grands bienfaiteurs de l'homme l'ont été par des œuvres essentiellement pacifiques, comme les guerres emploient l'activité humaine à la destruction et non à la création, on a bien le droit de conclure que la conquête de la civilisation a été retardée par les guerres.

On ne veut pas dire par là qu'une victoire ne puisse

être heureuse par ses conséquences. Mais cette victoire est la condamnation même de la guerre, puisqu'il a fallu verser le sang pour défendre une cause sainte injustement menacée.

Les destinées de l'humanité eûssent été bien différentes si les hordes de Xerxès n'avaient été arrêtées à Marathon et à Salamine. Ces deux nobles batailles, les plus belles de l'histoire, ont assuré la liberté du monde. Mais, au lieu de me faire aimer la guerre, elles me la font détester davantage encore, puisque le monde grec et la civilisation naissante ont failli périr sous le poids d'une guerre maudite. Valmy et Jemmapes ont sauvé la France et la Révolution ; mais le danger que la France a couru me fait davantage encore exécrer la guerre, et notamment cette guerre infâme que la coalition monarchique, en 1792, déchaîna contre la France.

On dit que les conquérants, Alexandre, César et Napoléon, ont apporté la civilisation avec la guerre. Voyons un peu ce qu'il faut en penser.

Alexandre conduit son armée jusqu'à l'Indus, ravageant tout, détruisant tout sur son passage. Pareil aux Rhamsès et aux Sésostris, il parcourt l'Asie en semant la dévastation, et en se faisant adorer comme un dieu. Il meurt, et toute cette grande machine se disloque, et ses lieutenants, devenus rois, finissent dans les pires abjections, sans que rien ne subsiste de toute cette folle équipée.

César soumet les Espagnes et les Gaules. Dans quels flots de sang, ses froids *Commentaires* nous le disent. Il a dompté la Gaule, comme les *conquistadores* Espagnols ont dompté l'Amérique, par des trahisons et des massacres. Sans lui la civilisation romaine aurait aussi bien pénétré dans toute la Gaule ; et le bienfait, s'il y a eu bienfait, fut inégal au crime.

Quant à Napoléon, son œuvre militaire a été non seulement stérile, mais néfaste. Avant lui la France était maîtresse de toute la rive gauche du Rhin. Des Républiques amies et alliées gravitaient autour de la République française. Les Français, dans toute l'Allemagne et dans toute l'Italie, étaient accueillis comme des libérateurs. Après lui ils ont été regardés comme des tyrans. Le nom français a été maudit. De ridicules monarchies ont été établies à côté de nous, et contre nous. Il a fallu perdre les provinces conquises par la Révolution et acquises à la liberté. Napoléon a retardé de plus de cent ans la marche du progrès dans le monde.

On peut, à l'extrême rigueur, soutenir le principe de la guerre civilisatrice, quand il s'agit d'imposer à des sauvages une civilisation supérieure. Cortès et Pizarre sont des êtres exécrables : César était d'une cruauté et d'une fourberie sans égales; les Anglais dans l'Inde, les Français en Algérie, ont commis de très odieuses exactions, et toute cette histoire coloniale est rouge de sang. Mais, somme toute, sur ces ruines un régime moins barbare a été établi (je ne parle pas de la domination espagnole, qui a été atroce), de sorte que la civilisation générale a paru gagner à de pareilles guerres. Je crois bien que c'est une apparence, et qu'il n'y a eu guère de profit, matériel ou moral, à ces colonisations guerrières. Mais la discussion nous conduirait trop loin, s'il fallait étudier à fond cette grave question de savoir si le fait d'appartenir à une civilisation supérieure crée des droits à l'iniquité. Sous prétexte qu'une nation n'a ni le téléphone, ni la géométrie analytique, ni la vaccination obligatoire, est-il légitime de lui inoculer ces bienfaits à coups de canon? Cela vaudrait la peine d'être approfondi. En tout cas, on ne peut appliquer ce raisonnement aux guerres entre Européens,

quand la civilisation est la même, et que le seul résultat de ces grandes tueries est un déplacement des frontières, ou moins encore, le remplacement d'un roi X... par un roi Y...

Si parfois la guerre a pu sembler un instrument de progrès, c'est que les ennemis du progrès se sont armés contre lui, et qu'il a dû se défendre.

Personne n'a jamais pensé à dire que les progrès n'ont pas eu de lutte armée à soutenir. A maintes reprises on a dirigé contre le progrès des armées chargées de soutenir les errements anciens, et d'arrêter les vérités naissantes, de sorte que, sous peine d'être écrasée, l'idée nouvelle doit, elle aussi, s'armer et se défendre. Mais ce n'est pas là une justification de la guerre. C'est plutôt une condamnation. Le progrès est combattu par la guerre ; il doit résister à la guerre, et il ne peut le faire que par la guerre elle-même.

Du reste, le plus souvent, il ne s'est pas agi de savoir qui triompherait, la vérité ou l'erreur, le progrès ou la réaction. Toujours, ou presque toujours, les causes des massacres guerriers ont été ridiculement mesquines. La fantaisie d'un empereur, le caprice d'une favorite, l'acquisition de quelques kilomètres carrés de territoire, surtout cette abstraction pleine de néant que les diplomates appellent l'équilibre européen, voilà quelles furent les causes des grandes guerres. Combien de pauvres diables ont pourri sur les champs de carnage, pour que la suprématie soit à un PLANTAGENET ou à un CAPET, à un HABSBOURG ou à un BOURBON ? pour permettre à un JOSEPH d'être roi d'Espagne, et à un LOUIS, roi de Hollande ?

Les choses de guerre ont, le plus souvent, un résultat nul. Il y a eu batailles, ruines, conquête. Quelques années après, nouvelles batailles, nouvelles ruines,

pour que le territoire conquis retourne à l'ancien maître. Somme toute, le résultat a été zéro. Très fréquemment les guerres aboutissent à cela. Après deux guerres successives, dont l'issue fut différente, l'état de chose ancien est revenu. Il n'y a eu que quelques massacres de plus.

Par malheur il n'en est pas toujours ainsi. Il y a eu de grandes choses, faites par la guerre, qui ont persisté. Mais il n'y a pas là de quoi être bien fiers : car ce sont les grandes infamies de l'histoire ; l'esclavage de la Grèce, le partage de la Pologne, l'asservissement de l'Alsace-Lorraine, la conquête du Transvaal.

Donc les progrès de l'humanité ne doivent rien à la guerre : la civilisation a évolué malgré la guerre. Et c'est miracle que notre régime de militarisme et de sang ne l'ait pas davantage entravée.

IV. — *Objection morale.*

Celle-là est fréquemment présentée ; et, comme elle prend le masque de la générosité, comme elle fait appel à des sentiments nobles, et qu'elle s'appuie sur d'antiques traditions, elle est, par les foules, avec faveur accueillie : ce qui ne signifie rien d'ailleurs au point de vue de la valeur qu'elle peut avoir.

Voici cette objection dans toute sa force, telle que de MOLTKE l'a présentée : « La guerre est sainte, d'institution divine : c'est une des lois sacrées du monde ; elle entretient chez les hommes tous les grands, les nobles sentiments ; l'honneur, le désintéressement, la vertu, le courage, et les empêche de tomber dans un hideux matérialisme ! »

« L'homme est ainsi bâti, dit M. MILLET (*Rev. polit. et parlement,* 10 Mai 1904, p. 279) qu'il ne fait de grandes choses qu'à la condition de mettre sa vie pour

enjeu. Dès qu'il se préfère lui-même à son idée ou à son rêve, il commence à déchoir. Quelle agriculture, quel commerce, quel génie même de l'invention remplaceront ces crises violentes, et parfois salutaires, où les cœurs battent à l'unisson, où les âmes vibrent à la voix d'un chef, où les volontés humaines portées à leur maximum de tension renversent tous les obstacles, s'élancent dans l'inconnu, reculent les bornes du possible, engagent un duel à mort contre la force d'inertie, et finissent par arracher du bloc informe de la pauvre humanité la figure radieuse du Dieu-Nation »... et, plus haut, il avait dit, copiant servilement la célèbre phrase de de Moltke : « Le monde, si par impossible il devenait complètement pacifique, ne tomberait-il pas dans une désolante monotonie et une irrémédiable médiocrité? »

M. Valbert avait dit, avant M. Millet, en termes à peu près semblables, mais avec moins de pathos, que, sans la guerre, le monde tomberait dans une dangereuse léthargie.

Renan a écrit ceci, en 1872, une année après la guerre franco-allemande. (Et c'est une sorte d'excuse)

« La guerre est une des conditions du progrès; le coup de fouet qui empêche un pays de s'endormir, en forçant la médiocrité satisfaite à sortir de son apathie. Si la sottise, la négligence, la paresse et l'imprévoyance des États n'avaient pour conséquence de les faire battre, il est difficile de dire à quel degré d'abaissement pourrait descendre l'espèce humaine. Le jour où l'humanité deviendrait un grand empire romain pacifié n'ayant plus d'ennemis extérieurs, serait le jour où la moralité et l'intelligence courraient les plus grands dangers. » (*Réf. intellectuelle et morale*, 1872, III.)

Pourtant il n'était guère entiché de militarisme. N'a-t-il pas écrit plus tard, dans ses *Souvenirs d'enfance :*

« Si j'avais été condamné à être soldat, je me serais échappé de cet enfer par le suicide ou la désertion. » Et, de fait, il a échappé à une autre servitude, qui menaçait son libre esprit, par une sorte d'héroïque désertion dont il nous a fait connaître les singulièrement tragiques péripéties morales.

Je pourrais aussi citer une phrase extraordinaire de M. de STENGEL, (ce même STENGEL qui avait vanté la guerre, comme ayant fait progresser rapidement les sciences, et spécialement la chirurgie, axiome qui a tant séduit l'empereur GUILLAUME qu'il a aussitôt envoyé, pour cette conception civilisatrice, M. de STENGEL comme délégué à la conférence de la Haye) : *La guerre est pour les sociétés ce qu'un orage est dans la nature : elle purifie l'air.*

Pour le dire en passant, si, après cette comparaison, on n'est pas irrémédiablement convaincu de l'excellence de la guerre, c'est qu'on est vraiment bien difficile.

Si je voulais être complet, et citer tous les auteurs qui se sont efforcés de donner des justifications au crime de la guerre, j'aurais une longue énumération à faire.

Dans son livre, d'admirable érudition, J. LAGORGETTE les mentionne, et c'est un étrange exposé. Je rapporterai seulement quelques axiomes de ces chevaliers du crime. On jugera.

La guerre punit, répare et relève. (VEUILLOT).

Je justifie, je préconise la guerre (E. OLLIVIER).

Une longue paix amollit les courages et corrompt les mœurs. Une guerre juste et honorable est, pour un État, l'exercice le plus salutaire. Si la guerre civile ressemble à la fièvre, l'étrangère peut se comparer à la douce chaleur engagée pour l'exercice. (BACON).

L'action de la guerre sur le caractère du peuple est un des phénomènes les plus profitables au perfectionnement du genre humain, par suite de l'insuffisante stimulation des autres dangers. (HUMBOLDT).

La guerre n'est pas autre chose qu'un échange sanglant d'idées à coups d'épée et à coups de canon, et une bataille autre chose que le combat de l'erreur et de la vérité. La victoire et la conquête ne sont pas autre chose que la victoire de la vérité du jour sur la vérité de la veille. Il faut applaudir à la guerre, et la glorifier. Il n'y a pas une grande bataille qui ait tourné contre la civilisation. Le vaincu est toujours celui qui a mérité de l'être. (Cousin).

Une preuve que la guerre est d'origine divine, c'est qu'elle fait jaillir de l'âme humaine deux de ses plus nobles sentiments: l'héroïsme chez ceux qui vont se battre, et, chez les autres, la charité (P. Bourget).

La guerre seule pouvait établir dans la tribu la solidarité et le respect de l'autorité sans lesquels aucune société n'est possible; elle fait partie intégrante de la santé sociale (G. Le Bon).

La guerre prouve non seulement la force de Dieu, mais sa magnificence (Slaten).

La guerre est pour tous les peuples un bain de santé, pour les peuples vieillissants un bain de jouvence (Lasson).

Il est pas seulement absurde, mais immoral, de flétrir la guerre, qui est une nécessité pratique et théorique. La supprimer serait porter atteinte aux sentiments les plus sacrés de l'homme, et mutiler la nature humaine. Elle est un bienfait de l'humanité (Treitschke).

La guerre peut en quelques années avancer le développement de l'État et du droit plus que des siècles d'existence paisible. Étant normale chez les Romains, elle fut l'école où ils devinrent grands. C'est une école éternelle de discipline où se trempe fortement le caractère (Lhering).

Les nations, qui pourrissent dans les antichambres et les boudoirs, se régénèrent sous la tente et dans les camps (De Bonald).

En somme toute cette rhétorique n'est que la paraphrase de cet axiome étonnant. — *La guerre est une école de moralité.*

A la rigueur on peut soutenir que la guerre développe le courage et l'énergie; mais prétendre que c'est

une école de moralité, c'est soutenir qu'il est moral de tuer, de voler, de mentir. Peut-être quelque jour la morale du meurtre, du vol, et du mensonge sera-t-elle adoptée par l'humanité future. Mais actuellement, en 1907, il paraît bien hardi de la défendre.

Quant au courage, c'est dans les guerres civiles, dans les guerres de religion, dans le banditisme des grands chemins qu'il est à son apogée, ce qui prouve que le courage n'est une vertu que lorsqu'il est consacré à une noble cause.

Tout récemment F. Brunetière a repris la même thèse, avec sa vaillance habituelle dans le paradoxe. Et on remarquera à ce propos avec quelle facilité des hommes de cabinet, qui n'ont rien de guerrier dans leurs mœurs, aiment à jouer au soldat, ou à jouer du soldat (comme on voudra). Plus ils sont pacifiques par leur vie de travail, de composition réfléchie et d'érudition, plus ils s'enflamment à l'idée de la guerre. Je pourrais citer maint autre écrivain, d'existence aussi pacifique que F. Brunetière, P. Bourget, A. de Vogüé, H. Houssaye, R. Millet, qui s'éprennent pour la gloire des armes, à eux inaccessible, d'un brûlant et peu dangereux amour, très applaudi à l'Académie française.

Mais écoutons F. Brunetière : « Ce qu'on trouve au fond de toutes ces déclamations (celles des amis de la paix) trempées de larmes de tendresse, c'est la conviction profonde que la mort est le plus grand des maux, puisque la vie est le premier des biens. Mais ni l'un ni l'autre n'est vrai, pour l'honneur de l'humanité. Non, en vérité, la vie n'est pas le premier des biens... » Ailleurs il s'élève contre l'opinion de ceux qui accusent les militaristes et les militaires : « leur grand crime, d'après les pacifistes, serait précisément d'avoir attaché les idées de grandeur et de gloire, de

courage et d'héroïsme, de sacrifice et de vertu, de maîtrise et d'empire de soi-même, de générosité, de dévouement, d'abnégation, de mépris de la douleur et de la vie, à ce qui ne serait en somme de son vrai nom qu'instinct animal de pillage et de meurtre. » Ailleurs encore F. Brunetière dit qu'il comprend mieux l'idéal militaire que l'idéal qui consiste à débiter dans des comptoirs des denrées coloniales.

« L'amour de la gloire (militaire), dit-il encore, engendre le mépris de l'argent, le respect de soi-même, la religion de l'honneur. »

Sans faire d'autres citations, voici comment peut se résumer, l'argumentation de ceux qui croient à la vertu moralisatrice de la guerre :

« La préparation à la guerre est une école de vaillance, de courage, d'abnégation, de discipline, de mépris de la douleur et de la vie. La première vertu de l'homme, c'est le courage, avec l'oubli de soi. Le jour où les citoyens d'un pays ne seront plus prêts à sacrifier leur vie et leur fortune à l'idée de la patrie, le jour où ils ne penseront plus qu'à leurs mesquines préoccupations de famille, ou aux étroits soucis matériels, ce jour-là sera l'avénement d'une corruption universelle, et la pourriture triomphera sans résistance. La certitude de la paix sera la domination des sentiments bas et vils. Si vous ôtez l'idée d'une patrie à défendre, il n'y aura plus que des jouisseurs. Il est bon que dans notre civilisation, raffinée jusqu'à la dégradation, quelques hommes vivent, désintéressés et purs, ayant d'autres espoirs que ceux d'une existence oisive, ou d'un luxe malsain, ou d'un gain progressif ; prêts à mettre tout leur être au service d'une idée élevée comme l'idée de la patrie. »

On nous rendra cette justice que nous n'avons pas cherché à affaiblir les arguments de ceux qui repro-

chent à la paix d'enfoncer les hommes dans l'idée matérialiste.

Je pourrais pour toute réponse citer Guy de Maupassant. Il rudoye la guerre, et de magistrale façon. « Ainsi, dit-il, se réunir en troupeaux de quatre cent mille hommes, marcher jour et nuit sans repos, ne penser à rien, ni rien étudier, ni rien apprendre, ni rien lire, n'être utile à personne, pourrir dans la saleté, coucher dans la fange, vivre comme des brutes dans un hébètement continu, piller les villes, brûler les villages, ruiner les peuples, puis rencontrer une autre agglomération de viande humaine, se ruer dessus, faire des lacs de sang, des plaines de chair pilée mêlée à la terre boueuse et rougie, des monceaux de cadavres, avoir les bras ou les jambes emportés, la cervelle écrabouillée sans profit pour personne, et crever au coin d'un champ, tandis que vos vieux parents, votre femme et vos enfants meurent de faim, voilà ce qu'on appelle ne pas tomber dans un hideux matérialisme ! »

Il faut en effet une dose d'illusion bien forte pour oser prétendre que la guerre et la préparation à la guerre sont l'épanouissement de toutes les plus nobles vertus humaines ; et que par conséquent les amis de la paix prêchent l'asservissement aux plus bestiales passions.

Voyons par le détail les arguments de nos adversaires.

Il s'agit d'abord du mépris de la vie. Car c'est une vertu qu'ils nous reprochent d'ignorer.

Loin de considérer la vie comme le souverain bien, auquel il soit nécessaire de sacrifier sa foi et son honneur, je reprendrais volontiers pour mon compte les paroles de Corneille :

La vie est peu de chose, et le peu qui m'en reste
Ne vaut pas l'acheter par un prix si funeste.

Faire le sacrifice de sa vie, c'est très bien; et je m'incline devant cet héroïsme que j'admire. Même je dirai, sortant un peu du domaine des discussions sociales pour entrer dans la vraie psychologie, que, somme toute, la vie est assez pauvre en biens, même aux heureux du monde, pour qu'on n'y attache qu'un médiocre prix. Rien n'est plus lâche que de se rendre, pour vivre, indigne de la vie.

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Si donc les pacifistes entretenaient dans les esprits cette idée qu'il faut tout perdre plutôt que de mourir, je crois qu'ils seraient de détestables conducteurs d'âmes. Prêcher la peur de la mort serait un enseignement assez vil, et nous aurions le droit d'être traités de corrupteurs, si tel était notre idéal.

Mais il n'en est pas ainsi, fort heureusement. Ni la conduite des pacifistes, ni leurs discours ne peuvent les faire accuser de lâcheté. Il semble même, à tout prendre, qu'il y ait eu en eux quelque courage à défendre une opinion qui, vigoureusement discutée aujourd'hui, était il y a vingt ans rejetée avec dédain comme absurde, subversive et ridicule. Je pourrais citer plus d'un exemple de ce courage civique qui consiste à défendre, seul, ou presque seul, une opinion impopulaire. Mais je me contenterai de donner les noms de trois de nos amis, hommes politiques, qui, à quelques semaines de distance, en France, en Angleterre et en Italie ont perdu leur siège au Parlement pour avoir osé proclamer nettement et formellement, contre l'aveuglement populaire, leur horreur du militarisme. En 1899 E. T. Moneta à Milan, Frédéric Passy à Paris, Randal Cremer à Londres, tous trois députés aux Parlements de leurs pays respectifs,

n'ont pas été réélus; car, dans la lutte électorale, leurs adversaires, exploitant ce qu'ils avaient dit de la guerre et des conflits internationaux, les ont présentés comme des ennemis de la patrie, et ont empêché les foules ignorantes d'appuyer leurs véritables défenseurs. Reprocher à de pareils hommes un défaut de courage, c'est plus qu'une injustice : c'est une bêtise.

Laissons cela, puisque aussi bien il s'agit de savoir quel est le prix de la vie.

Eh bien! j'approuve sans réserve l'opinion de F. Brunetière que la vie est peu de chose quand il s'agit de la justice et de l'honneur! Mais quoi! dans une guerre, s'agit-il de justice ou d'honneur? Hélas non! et le plus souvent, sinon toujours, la cause qui détermine une guerre est immorale ou stupide. Certes je ne fais pas un cas exagéré de la vie, et ceux qui me connaissent ne me reprochent pas d'être timide. Pourtant, si je suis prêt à exposer tout de suite ma chétive existence, je veux au moins que ce soit pour une cause qui vaille la peine de ce petit sacrifice. Et, si l'on me demande de mourir pour que Joseph, frère de Napoléon, ait l'avantage d'être roi d'Espagne, ou pour que Madame de Pompadour soit vengée des sarcasmes du roi de Prusse, ou pour qu'un Hohenzollern soit couronné empereur dans la galerie des glaces à Versailles, ou pour que Chamberlain fasse de fructueuses affaires avec ses mines d'or, ou pour tel ou tel litige relatif à ce néant qu'on appelle l'équilibre européen, j'aurai bien le droit de trouver qu'on abuse un peu de mon humble personne; car de tels motifs me paraissent indignes de faire couler mon sang, ni le sang d'un seul être humain.

Il est noble d'exposer sa vie pour une noble cause. Il est ridicule de l'exposer pour une cause ridicule. Il est peu honorable de l'exposer pour une cause infâme. J'ad-

mire, comme il convient, le courage du loup qui se jette sur une proie vivante capable de se défendre et de lui rendre mauvais coup pour mauvais coup; mais ce courage ne me semble pas de nature à être proposé en exemple. Les brigands de grande route, les pirates, les criminels, les escarpes, les assassins, exposent terriblement leur vie à chaque instant, et il semble bien qu'elle ne soit pas par eux estimée très cher, puisque, pour quelque menue monnaie, ils courent le très grand risque de se faire tuer. Je ne peux donc pas m'extasier sur le mépris de la mort, et considérer ce sentiment comme le *summum* de la vertu.

D'autant plus que, prise en soi, la vie est bonne, et que la mort est mauvaise. Autant il est misérablement honteux de craindre la mort, autant il est légitime de tenir à la vie. Si notre rôle est vraiment d'être utile aux hommes, de leur apprendre la vérité, de diminuer un peu leurs larmes et leurs vices, le seul moyen de suffire à ce rôle, c'est de vivre. On ne peut pas faire le bien quand on est mort. Une mort n'est glorieuse que pour une cause belle. Le mépris du danger, quand il n'y a pas de grande idée à défendre, n'a rien de méritoire. A ce compte il faudrait élever des statues à ceux qui se jettent du haut des tours de Notre-Dame.

J'accorde très volontiers que le courage est une des premières vertus de l'homme: mais le courage inutilement déployé, le sang inutilement versé, ne m'inspirent aucun fétichisme.

Récemment nous avons assisté au douloureux et terrifiant spectacle de deux armées qui se ruaient l'une sur l'autre, avec une égale bravoure. Russes et Japonais se précipitaient avec furie au-devant de la mort, donnant des exemples d'un courage indomptable. Rarement le mépris de la mort a été poussé aussi loin. Mais, quel que soit mon respect pour ces pauvres diables,

je ne peux pas m'imaginer que cette furie et cette ténacité soient le but dernier de l'homme. Tout l'idéal des hommes doit-il tendre à se précipiter sans peur sur d'autres hommes pour essayer d'en massacrer le plus possible? S'il en était ainsi, les Japonais d'autrefois, qui s'ouvraient le ventre devant leurs amis, après avoir déclamé une belle pièce de vers et une sentence spirituelle, représenteraient un idéal bien supérieur; car ils se tuaient tout simplement, sans essayer de tuer auparavant leurs frères. Qu'un officier montre à ses soldats une redoute abrupte, garantie par des fils de fer barbelés, hérissée de canons et de fusils, et qu'il leur dise : « Allez! », je trouverai très beau le courage de ces malheureux qui sans hésiter montent à l'assaut. Mais, malgré moi, derrière ce grand courage, j'apercevrai toute une immense forêt de sottises et de haines.

Quand Xerxès, ou Alexandre, ou César, ou Napoléon, mènent à la mort des milliers d'hommes, ces braves gens, qui font au maître le sacrifice de leur existence, m'inspirent autant de pitié que d'admiration. Je trouve leur vaillance fort belle; mais je ne peux oublier qu'elle sert au despotisme, et je regrette que ces vaillants ne se tournent pas contre un tyran qui se moque d'eux, au lieu de se faire immoler pour lui.

Par conséquent le courage en soi est une vertu, mais une vertu qui peut être bien ou mal employée. Elle est d'ailleurs des plus communes. Il est rare que des soldats soient lâches; et le courage professionnel des mineurs, des pêcheurs, des médecins, des infirmiers, des pompiers, des agents de police, des magistrats, des ingénieurs, est assez banal pour ne pas mériter de surabondants éloges. Vraiment non! je ne me confondrai pas en enthousiastes applaudissements pour le médecin qui, en temps d'épidémie, n'aura pas dé-

serté son poste, ou pour le pompier qui n'aura pas eu peur d'aller au feu, au risque de se brûler la figure. Il s'agit là cependant, non d'un héroïsme servant une méchante cause, mais d'un héroïsme utile, sauvant des existences humaines.

Le mépris du danger, de la mort, des fatigues, de la faim, du froid, et de tous les maux que la guerre traîne après elle, c'est un si noble sentiment qu'il faudrait être dénué de toute grandeur d'âme pour ne pas le comprendre. L'idéal du soldat est l'amour du chef et du drapeau ; car le chef et le drapeau représentent, sous une forme bien vivante, par un symbole que les plus incultes peuvent facilement saisir, la patrie, la patrie attaquée, qu'il faut défendre. L'esprit de discipline, d'abnégation, de sacrifice, qu'évoque l'amour du drapeau, c'est l'apogée des vertus humaines. Nous voudrions que les grands traits d'héroïsme militaire fûssent sans cesse enseignés dans les écoles; car il n'est pas de leçon plus salutaire. Prêcher le devoir militaire, c'est prêcher l'honneur et la vertu. Assurément les glorieux exemples ne feraient pas défaut. Depuis Léonidas jusqu'à la guerre franco-allemande, que de traits de courage, que de hauts faits à citer! La vie de Jeanne d'Arc et les guerres de la première République fourniraient, à elles seules, de quoi émouvoir les plus rebelles. Quel beau livre que celui où seraient remémorés les actes de bravoure qu'a enregistrés l'histoire ! Il faut que tous ces témoignages d'héroïsme, racontés et commentés, soient le livre d'or de notre jeunesse.

On ne pourra donc pas nous reprocher de faire bon marché des vertus militaires. Mais cette admiration sans réserve que nous professons pour le courage, n'entraîne aucunement l'admiration pour la guerre.

La puissance, la vertu, l'énergie, le talent, le sacri-

fice peuvent servir des causes détestables. Nous ne nions ni la puissance, ni la vertu, ni l'énergie, ni le talent, ni le sacrifice qui sont dépensés dans une bataille. Nous disons seulement qu'ils sont employés à quelque chose d'absurde. Rien de plus triste, disait Tocqueville, que les grandes vertus mal employées.

A quoi ont servi les guerres de Napoléon ? On m'excusera d'y revenir ; car cet homme a été vraiment le fléau du genre humain et le mauvais génie de la France. Certes les soldats de Napoléon ont fait preuve des plus mâles vertus ; mais la cause pour laquelle ils mouraient, et pour laquelle ils tuaient, était d'une scandaleuse iniquité. L'histoire a parlé, et son jugement est sans appel. Peut-il encore se trouver un seul homme de cœur et de sens qui ose défendre ce gigantesque brigandage qui s'appelle la guerre d'Espagne? Nos pauvres enfants allaient mourir là, parce qu'on leur disait de mourir, et, dans cette odieuse entreprise, ils sacrifiaient héroïquement leur vie. Assurément j'admire leur vaillance ; mais, plus est grande mon admiration pour eux, plus grandit mon indignation pour le bandit couronné qui a ordonné ces massacres. Pendant quinze ans sa néfaste ambition s'est déchaînée sur l'Europe ; des flots de sang ont coulé, pour que des pleutres, tels qu'un Jérôme, un Louis, un Joseph, eussent le droit de porter un diadème. Folie criminelle, inouïe, qui pèse encore aujourd'hui si durement sur les destinées de notre pays.

En lisant l'histoire des guerres de religion, on est ébaubi des miracles d'héroïsme et d'abnégation qui ont été accomplis de part et d'autre. Parmi les assassins de la Saint-Barthélemy, il s'est trouvé maint héros, d'insigne bravoure, et probablement convaincu de la sainteté de sa cause. Je veux bien de tout mon cœur admirer ce courage, mais je me refuserai tou-

jours à vénérer le crime qui a mis en jeu tant de vertu.

Et puis, quand nous avons parlé du courage militaire, nous l'avons envisagé théoriquement, plutôt qu'à un point de vue réaliste. De fait le courage militaire n'est pas sans quelques inconvénients. Le soldat, même lorsqu'il sacrifie son existence, n'est pas un saint; tant s'en faut.

Il sacrifie volontiers sa vie, mais il fait bon marché de la vie des autres. Si l'on voulait raconter dans le détail les actes de cruauté commis par les armées les plus glorieuses, on entendrait des récits peu édifiants, de fusillades, de tortures, d'exécutions et d'exactions de toutes sortes. Le courage militaire coïncide souvent — le plus souvent — avec d'autres qualités, militaires aussi, dit-on, mais qui ne sont pas faites pour exciter beaucoup notre admiration, l'esprit de rapine et de cruauté.

Pourtant supposons que tous les héros de la guerre sont toujours humains, généreux, justes et scrupuleusement respectueux du bien d'autrui. Est-ce à dire que, si la guerre est abolie, l'héroïsme ne trouvera plus d'occasion de s'exercer? Autrement dit, n'y a-t-il de courage que lorsqu'on porte un uniforme et un sabre? et ne peut-on faire preuve d'héroïsme que devant les balles et les obus?

Si vraiment il en était ainsi, il ne faudrait parler du courage que sur le champ de bataille. Ce serait donc faire grand tort aux braves gens qui composent notre armée que de leur refuser le courage, parce qu'ils n'ont pas pris part à de grandes guerres depuis trente-sept ans. Or il me semble que, même en temps de paix, le soldat et l'officier peuvent encore faire preuve de courage et se dévouer à la patrie.

Quoi! Il faudrait un champ de bataille avec des morts, des blessés, des incendies, le deuil et le massacre partout, pour que le courage de l'homme pût s'exercer! Il n'y aurait de vaillance que celle du soldat! On ne pourrait être brave que lorsqu'on essaye de tuer! Pour trouver des exemples d'héroïsme, il faudrait aller les chercher dans les lieux de carnage!

Les chimistes, qui étudient les substances explosives; les ingénieurs, qui construisent des machines nouvelles; les géographes et les marins, qui s'aventurent dans les régions inexplorées; les aéronautes, qui vont par delà les limites connues chercher les secrets des abîmes de l'air; les physiologistes, qui étudient les virus et les venins, ont, tout autant que les professionnels militaires, à faire preuve d'une certaine vaillance. N'était-ce pas un des plus grands conquérants pacifiques de notre époque, cet héroïque Nansen, qui, sans sacrifier une seule vie humaine, a donné des marques d'une intrépidité et d'une énergie que les plus fiers généraux de tous les temps auraient peine à égaler?

Ce serait singulièrement rétrécir la notion du mot courage que de l'accorder seulement à ceux qui portent un uniforme. Il y a des héros dans toutes les professions, et ce n'est pas parce qu'ils sont obscurément héroïques, que leur héroisme est moindre.

Le patron de la barque de pêche qui va à Terre-Neuve commande à une quarantaine de braves gens, qui ont les plus difficiles vertus à déployer. Patience, discipline, adresse, que ne leur faut-il pas, quand il s'agit de lutter dans une coquille de noix contre l'ouragan déchaîné? Le médecin qui soigne des tuberculeux ou des varioleux a sous ses ordres des infirmiers, humbles auxiliaires, qui, à chaque minute, affrontent les plus redoutables contagions. L'ingénieur, qui va cher-

cher de la houille au fond d'une mine, fait travailler des centaines de mineurs qu'un coup de grisou ou un éboulement peuvent faire disparaître comme un souffle.

Le paysan lui-même doit faire preuve à sa manière de quelque héroïsme, et il faut une constance d'âme peu commune pour travailler, travailler sans relâche, pendant des années entières, et pour un dérisoire salaire, malgré les intempéries, les obstacles, les difficultés et les dangers de toute sorte.

Ces actes de bravoure ont sur le courage militaire l'inconvénient d'être moins poétiques; mais ils ont cet avantage incontestable qu'ils sont utiles, au lieu d'être stériles. Le résultat d'une grande guerre, malgré toute la valeur qu'ont déployée les soldats, de part et d'autre, est, en mettant les choses au mieux, sans aucun profit pour l'humanité. La guerre de Crimée a eu pour point de départ des motifs tellement futiles que les historiens les plus érudits les ont oubliés. Cinq cent mille hommes sont morts en Crimée. Pourquoi faire? On serait bien embarrassé de le dire. On aura beau recueillir les traits de vaillance inoubliable amassés autour du long siège de Sébastopol, je ne pourrai jamais m'empêcher de penser que toute cette vaillance a été terriblement mal employée : et j'ai l'audace de préférer à ce sanglant fracas les actes que la bravoure, moins brillante, mais parfois aussi méritoire, des ouvriers de la paix accumule pour le plus grand bien des hommes.

Qu'il me soit permis de citer à ce propos un trait de courage digne des plus fameux traits d'héroïsme célébrés par les anciens. Il s'agit de la conduite tenue par la femme du consul français d'une petite ville d'Arménie. Une bande de soldats turcs avait déjà, suivant la coutume, massacré quelques Arméniens : le

pacha aurait bien voulu faire subir le même destin à ceux qui restaient encore. Mais le consul français s'y oppose : il obtient qu'on conduise les malheureux dans un port européen ; cependant il ne peut les accompagner, car il doit rester à son poste. Comment faire alors? S'il les laisse partir seuls, le sort de ces infortunés n'est pas douteux, ils seront à coup sûr égorgés en route. Eh bien! c'est la femme du consul, M. MEYNIER, qui se décide à faire escorte aux trois cents expulsés. Son titre de femme du consul et de Française suffira peut-être à les protéger. Elle a deux enfants en bas âge, dont un qu'elle allaite encore. N'importe, elle partira. Les deux petits enfants tiennent la tête de la colonne, et Mme MEYNIER reste en arrière pour garantir la vie de ceux qu'elle est décidée à défendre. Pendant quinze jours de marche à travers un pays hostile, pas une fois elle ne manque à ce qu'elle considère comme son strict devoir. A un moment, le gouverneur d'une province veut empêcher le passage de la troupe des bannis. Alors elle fait traverser la rivière à ses deux enfants, et déclare qu'ils mourront de faim peut-être, mais qu'elle ne passera pas avant que tout le convoi d'Arméniens n'ait passé avant elle. Le pacha, intimidé, est forcé de céder. Et voilà comment trois cents existences humaines ont été sauvées par le courage d'une femme. Si ce n'est pas du courage militaire, on avouera qu'il est à la hauteur des plus beaux faits d'armes.

La bravoure du soldat sur le champ de bataille est un noble exemple ; mais cette bravoure ne peut s'exercer qu'au milieu du sang et des larmes, parmi le pillage, la ruine, l'incendie. Il a peut-être été nécessaire jadis ; mais nous espérons qu'il sera bientôt inutile.

Quand nous aurons aboli la guerre, les sources du courage et de l'honneur ne seront pas taries. Il restera de nobles choses à faire. Au lieu d'utiliser les mâles vertus, dont la guerre a besoin, à des œuvres de mort, nous les emploierons à des œuvres de paix.

L'homme, être infime, est jeté au milieu de l'immense et sombre Nature, qui tend à l'écraser. Il est dans un océan de ténèbres : il n'a rien compris à toutes les formes étranges qui se succèdent devant ses yeux obscurcis. Un monde inconnu est autour de lui, et il essaye, à tâtons, d'en pénétrer quelques secrets. Or la libération définitive de l'homme ne sera acquise qu'au prix de cette connaissance des choses. Pour arracher à la jalouse Nature les mystères qu'elle cherche à nous dissimuler, des trésors d'énergie, de courage et d'intelligence devront de toutes parts être dépensés! Nous n'aurons pas trop du concours de tous les efforts pour réussir dans cette immense œuvre. Il y aura place pour le dévouement des plus grands, comme pour le zèle des plus humbles.

Montrons aux jeunes gens qu'il y a un idéal à atteindre : le courage individuel, qui n'a peur ni du danger ni de la mort ; l'esprit de sacrifice, de générosité, de justice. Notre héros ne sera pas celui qu'on vante sans cesse dans les livres d'histoire : un despote, qui, pour l'amour de lui et de lui seul, force de braves gens, faits pour s'aimer, à se déchirer comme des bêtes fauves. C'est un autre modèle que nous proposerons à nos fils. Nous leur apprendrons que le mépris de la mort est l'idéal auquel il faut tendre, à la condition que le sacrifice de la vie puisse alléger quelques-unes des misères humaines. Et, puisque les guerres de conquêtes ont un irrésistible attrait, nous leur enseignerons qu'il en reste encore à faire : non plus contre les hommes, mais contre les choses. Oui, il faut que l'esprit dompte

la matière. L'indépendance des êtres humains, nos frères, sera le prix de cette lutte laborieuse. Osons l'entreprendre. Mettons, à éclairer les hommes, tout le courage qu'on a mis jusqu'à présent à tuer des hommes.

Ce seront vraiment là les temps nouveaux. Le jour où cette admirable somme de forces, de vertus et de talents que l'humanité emploie à se détruire, sera employée au progrès moral et au progrès matériel, ce jour-là ce ne sera ni la léthargie, ni la corruption, mais l'avénement d'un monde un peu moins mauvais que le nôtre.

M. Millet a même été jusque à reprocher à la paix d'introduire une fastidieuse monotonie dans les affaires humaines. Mais il me semble que M. Millet est en retard. Il aurait dû écrire en 1845, avec ces obscurs folliculaires qui reprochaient au pacifique Louis-Philippe de ne pas nous donner la distraction d'une belle guerre. « La France s'ennuie, » disait-on. Quelques années plus tard, grâce à un second Napoléon, l'ennui s'est dissipé avec les grandes guerres. Nous avons eu la guerre de Crimée, la guerre d'Italie, la folle aventure du Mexique, une hideuse invasion, la mutilation du pays, presque sa ruine. Toute monotonie avait disparu alors, et on ne s'ennuyait pas dans les sombres jours de janvier 1871.

Il faut être d'ailleurs d'une mentalité assez pauvre pour ne trouver intéressants que les sinistres ou les gloires de la guerre. Trouver qu'une belle œuvre littéraire, qu'un chef-d'œuvre artistique, qu'une découverte scientifique sont choses sans intérêt, laissant la vie incolore et monotone, indigne d'être vécue, c'est faire preuve d'une assez médiocre intelligence. S'il est des littérateurs qui pensent (ou écrivent) ainsi, la plupart de nos officiers, heureusement, sont moins bornés, et ils prennent

goût aux choses de la science ou de l'art autant qu'aux choses guerrières.

Quant à la nation elle-même, elle ne souffre pas plus de la monotonie de la paix qu'un individu bien portant ne souffre de la monotonie de la santé.

Si la seule raison d'être de la guerre était de développer le courage individuel, je ne vois pas pourquoi on ne déchaînerait pas périodiquement des épidémies ou des incendies, afin de donner aux médecins ou aux pompiers l'occasion d'un beau geste. Admirable école de courage, qu'une ville où chaque jour on allumerait un grand feu, en exposant aux flammes des femmes et des enfants, de manière à faire de nombreuses victimes, pour exercer les pompiers à la vaillance. J'invite tous les amis de la guerre à examiner sérieusement cette proposition : ils n'auront rien à dire pour la combattre, puisque ils donnent pour défendre la guerre ce motif étonnant, que c'est une école de courage.

Pour juger la moralité de la guerre, on s'est adressé aussi à l'histoire, et on a cru trouver ainsi la condamnation des peuples pacifiques.

On a comparé les Romains, peuple guerrier, aux Chinois, peuple paisible, ennemi de la guerre. Mais faut-il répondre à de semblables argumentations? Les Chinois sont d'une race si différente de notre race blanche qu'on n'a pas le droit de comparer les deux civilisations, où tout diffère, vêtement, religion, nourriture, forme du crâne. Prétendre que les Chinois sont corrompus et abêtis parce qu'ils ont été pacifiques, c'est un raisonnement aussi enfantin que d'attribuer leur corruption à leur tresse natée et à leurs yeux bridés. De fait les Chinois, si pacifiques

qu'ils soient, témoignent un mépris de la mort qui stupéfie les Européens guerriers. Et c'est une preuve de plus, ajoutée à beaucoup d'autres, qu'il n'est pas besoin d'être guerrier et militaire pour mépriser la mort.

Les Romains ont été un peuple guerrier; et la grandeur de Rome s'est fondée sur la guerre. Mais d'abord il est permis de ne pas professer une admiration sans réserve pour le génie romain. Ensuite, d'autres vertus que les vertus militaires (administration, justice), ont contribué à la suprématie romaine. Il semble qu'il y ait un anachronisme moral à vouloir nous faire revenir aux temps d'Horatius Coclès ou de Mucius Scévola. Depuis cette époque les sociétés humaines ont évolué, et nous avons mieux à faire qu'à ressusciter le sanguinaire, dur et avide esprit du citoyen de la vieille Rome. La conquête du monde, l'asservissement de l'univers à nos institutions et à notre langue, après des guerres sanglantes menées à toutes nos frontières, ce ne peut être l'idéal français que pour les alcooliques ou les déments. C'était le rêve des Romains : rêve qui est presque devenu une réalité, puisque en versant des flots de sang ils ont fini au bout de quatre siècles par le réaliser, par établir la domination romaine.

La paix romaine, soit; mais une paix établie sur des ruines : *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

Que les exemples de la fermeté romaine soient donnés aux enfants comme modèles de composition littéraire pour l'enseignement de la belle langue latine, soit; mais à condition qu'on ne les leur proposera pas comme règles de conduite. Nos sociétés modernes sont plus compliquées, plus tolérantes, plus humaines. Les nations qui nous entourent ne sont pas des nations barbares, comme les Daces, les Germains, les Parthes; mais des nations sœurs, nos égales, concourant, ainsi

que nous, à la civilisation commune de l'humanité. Qui sait jusqu'à quel point ces exercices latins de déclamation n'ont pas été funestes aux hommes de la Révolution française et de l'Empire, en leur faisant entrevoir l'espérance d'une sorte d'empire universel : *Regere imperio populos.*

Si l'on voulait chercher une comparaison entre des peuples pacifiques et des peuples guerriers, il faudrait mettre en parallèle des nations de civilisation comparable. Voici la Suisse, par exemple, dont les habitants n'ont l'esprit ni guerrier, ni agressif. Ils n'ont pas d'armée permanente; et la menace perpétuelle d'une guerre épouvantable ne pèse pas sur leur destinée. Cependant leur corruption n'est pas plus grande que celle de leurs deux voisins, Français et Allemands, lesquels ont, les uns et les autres, le service militaire obligatoire, très lourd, des impôts écrasants pour entretenir une armée puissante, et la perspective d'une grande guerre, prochaine et terrible. Il ne semble pas, malgré tout cet appareil, que la moralité soit colossalement haute en Allemagne et en France, et très inférieure en Suisse. Quoiqu'il soit presque impossible de juger de la moralité d'une nation, et de donner des prix de vertu à tel ou tel peuple, il paraît bien qu'entre les citoyens suisses d'une part, et les citoyens français et allemands d'autre part, l'avantage ne serait pas aux nations les plus guerrières.

F. Brunetière enseigne que, si nous n'avions ni guerre à craindre, ni esprit militaire à développer, le mercantilisme et la cupidité régneraient sans partage, et que l'idéal du citoyen serait alors de débiter, dans les conditions les plus avantageuses, des denrées coloniales ou autres. Ce n'est pas là, je le reconnais, un idéal très haut; et il est regrettable que la condition terrestre ne permette pas à tout être humain la recherche

de la vérité, le culte de l'art, l'adoration du beau, et la pratique de l'abnégation morale. Hélas non; il faut vivre, et travailler pour vivre. Depuis qu'Adam a été expulsé du Paradis terrestre, les fils d'Adam ont dû subir la dure nécessité de gagner leur pain à la sueur de leur front. Or, entre les peuples guerriers et les peuples pacifiques, il y a cette différence, qu'un peuple guerrier, au lieu de travailler, se bat pour piller le travail des autres. Les uns font le commerce des denrées coloniales, cultivent des champs, construisent des métiers, exploitent des mines; les autres s'organisent en puissantes armées pour piller les denrées coloniales, les champs, les métiers, les mines de ceux qui ont travaillé. Le villageois, qui a ensemencé son labour et espère faire une récolte, laquelle le nourrira, lui et ses enfants, ne représente évidemment pas un être supérieur, de moralité presque divine. C'est un simple paysan, âpre au gain et borné dans ses vues, mais laborieux et honnête à sa façon. Son esprit est étroit, et son horizon limité. Mais, à tout prendre, il est de moralité moins basse que le brigand de grande route. Celui-là dédaigne le travail, métier servile, et préfère faire le coup de feu contre les voyageurs et les gendarmes. Ce fut un progrès social que de supprimer ce genre de travail, et de remplacer le métier, très militaire, de bandit, par le métier, beaucoup moins dangereux, de paysan et de laboureur. Plus tard, peut-être, il sera permis de chercher à donner aux hommes de plus nobles visées que l'entassement d'un petit pécule ou l'achat d'un lopin de terre. Mais, en tout cas, cette préoccupation du gain par le travail n'est pas plus honteuse que celle du gain par le pillage ou la guerre.

Je dois même dire, n'en déplaise à F. Brunetière, que le travail ne me paraît nullement immoral, ni même vil. Un grand seigneur de la littérature peut facilement

railler le pauvre hère qui sue et tressue pour gagner son pain de chaque jour, et lui représenter qu'il serait mille fois plus noble de courir, armé d'une forte cuirasse et d'un grand sabre, à la suite d'un brillant général. Mais je n'oserais pas donner pareil enseignement; et, morale pour morale, noblesse pour noblesse, courage pour courage, je préfère le travail acharné et utile du paysan qui laboure, à toutes les chevauchées du militaire qui détruit.

Toute une nouvelle école littéraire, ayant cru comprendre NIETZSCHE, s'est jetée avidement à la poursuite d'un idéal presque nouveau, le renforcement du *moi*, l'expansion de sa propre force. On a cru trouver là un principe directeur, initiateur d'une plus ardente activité. BARRÈS, P. BOURGET, et d'autres encore, pâles disciples de STENDHAL et de NIETZSCHE, nous ont proposé comme loi morale le culte de la force et la violence dominatrice. Il me paraît que ce sont là jeux d'esprit, encore que non inoffensifs. La force n'est ni contraire, ni conforme au droit; elle est sans relations avec lui. Elle n'est ni morale, ni immorale, mais *amorale*. Un couteau n'est ni innocent, ni coupable. Il peut être instrument de salut ou instrument de meurtre, suivant le vouloir de celui qui le manie. De même la force peut être excellente ou détestable. Être fort et faire triompher son *moi*, c'est bien, si c'est pour la justice et la vérité. Mais, si c'est aux dépens de l'honneur, de la vie et du bonheur d'autrui, ce triomphe du *moi* n'est que le développement du crime, et il nécessite l'arrivée du gendarme.

Quand je lis les apologies qu'entreprennent, pour la force contre le droit, ces spirituels romanciers, ces savants critiques, ces fins érudits, qui ont pâli sur leurs livres, malgré moi l'irrévérencieuse folie me prend d'aller chez eux à l'improviste, masqué, (pour

m'éviter des ennuis ultérieurs), bien armé, (pour être le plus fort), et d'administrer à leur intellectualité une volée de coups de bâton. Cet argument *ad hominem* les convaincrait peut-être que la force sans la justice comporte quelques inconvénients pour les faibles.

Heureusement ces rénovateurs de la morale s'en tiennent aux prédications et aux conseils, et, dans leur conduite privée, restent en règle avec les tribunaux de simple police ou la cour d'assises, car ce démesuré boursouflement du *moi*, qu'ils préconisent, a comme conséquence forcée le mépris des droits d'autrui; mépris contre lequel les tribunaux ont mission de protéger autrui. Il est facile de voir que ces *énergiques* sont tout simplement des anarchistes; car reconnaître sa volonté comme seule loi, c'est la vulgaire anarchie. NAPOLÉON a été le plus grand des anarchistes, puisqu'il n'admettait d'autre guide que sa seule volonté, son seul caprice. Les *déracinés* de BARRÈS, lorsqu'ils jurent, sur le tombeau du grand Empereur, de conquérir Paris, sont des anarchistes en redingote. On sait que dans les bas-fonds des grandes villes grouille toute une population rebelle qui met en pratique cette étrange théorie morale; cambrioleurs, *Apaches*, repris de justice, déserteurs, et autres bandits de même farine.

L'initiative individuelle doit être développée; il faut enseigner le courage; mais à condition que ce courage respecte les droits d'autrui : car, autrement, on tiendrait école de brigandage et de criminalité. Si l'on veut chercher des exemples de haute force morale et d'énergie dans les enseignements d'un empereur, c'est MARC-AURÈLE et non NAPOLÉON qu'il faut choisir. Ils ne sont efféminés ni l'un ni l'autre; tous deux sont également apôtres d'énergie, mais chez l'un l'énergie tend à la satisfaction de l'égoïsme et de la vanité, chez

l'autre elle se propose pour fin le bonheur des autres hommes.

Ce serait mal me comprendre que de s'imaginer que je méprise la force. Elle est nécessaire ; le droit sans la force n'est qu'une élégie, plus ou moins ridicule. Mais la force ne doit être que l'esclave du droit. L'idéal d'une société, c'est le triomphe universel et absolu du droit, devenu tellement fort, que toute révolte est impossible. On peut dire de la force, plus encore que de l'argent : admirable servante, et maîtresse exécrable.

Même, si un reproche pouvait être adressé aux amis de la paix, ce n'est pas d'être servilement attachés aux besoins matériels, mais plutôt d'être idéalistes ; car ils ne considèrent, suivant la juste remarque de Novikoff, le bien-être matériel que comme un moyen d'arriver au développement intellectuel.

Nos adversaires reconnaissent que sans la guerre il y aurait plus de luxe, plus de bien-être, partant plus de corruption. Mais, en parlant ainsi, ils témoignent d'une ignorance presque coupable des conditions en lesquelles vivent la plupart de nos contemporains de 1907. Sur mille individus, il y en a 900 qui sont dans la misère ; et, sur ces 900 misérables, il en est près de 200 qui ne peuvent pas manger à leur faim. Et les amis de la guerre, défenseurs de l'état de chose ancien, redoutent de transformer toute cette misère en bien-être, de crainte que cette population infortunée ne soit aussitôt gangrénée par les délices d'un luxe asiatique ! Prétendre que les hommes sont trop riches, et qu'une bonne guerre doit les appauvrir pour les rendre plus vertueux, c'est une plaisanterie de haut goût, dont il faut rire pour ne pas en pleurer.

On croirait entendre les déclamations du vieux Caton sur la décadence par le luxe des vieilles mœurs

austères de Rome. Ces harangues étaient déjà démodées du temps de CATON l'ANCIEN. Elles n'ont peut-être pas plus de fraîcheur aujourd'hui.

Il est prouvé que la vigueur physique augmente avec le bien-être. (C. NICEPHORO, *Les classes pauvres*). Il est prouvé que l'indigence et la misère sont des agents de corruption et d'abâtardissement de la race. Il est prouvé que la guerre et la préparation à la guerre sont destructrices du bien-être. Il est prouvé que le développement intellectuel s'accroît à mesure qu'un peuple est plus riche. Alors pourquoi, contre tout bon sens, déclarer qu'à combattre la guerre on combat contre le progrès physique et intellectuel des hommes.

D'ailleurs il nous plaît fort que nos adversaires reconnaissent ouvertement que la guerre est instrument de ruine, car ils auront quelque peine à persuader aux misères humaines qu'elles souffrent d'un excès de richesse, d'une exagération de bien-être, et qu'il faut de solides, et sanglantes, et coûteuses guerres pour diminuer ce débordement de bonheur.

Mais, à ne parler que du courage, nous n'étudions qu'un des côtés de la question. Il s'agit de savoir si la guerre n'entraîne pas dans la moralité individuelle de graves perturbations.

Elle développe le courage. C'est entendu. Mais, à côté de cette vertu qu'elle engendre, que d'instincts mauvais ne déchaîne-t-elle pas! J. DE MAISTRE a dit que le jeune héros reste humain au milieu du carnage de la bataille. Belle phrase, qui n'est qu'une phrase! Quand il expose sa vie sans compter, le jeune héros ne compte guère avec la vie de son ennemi. Si l'on voulait faire le récit de toutes les cruautés militaires que l'histoire a recueillies depuis les temps anciens jusqu'à aujourd'hui, on amasserait une monotone série

d'horreurs sans nom. On en a vu plus haut un bien faible abrégé.

Au début de la guerre contre la Chine, tout récemment, l'empereur d'Allemagne n'a-t-il pas dit à ses soldats : *Pas de quartier!* Cet ordre barbare n'a-t-il pas été obéi? Combien a-t-on fait de prisonniers chinois? Jamais le compte de ces prisonniers n'a été établi, par cette simple raison qu'*on ne faisait pas de prisonniers*. Les soldats russes s'amusaient à attacher ensemble des Chinois par leurs longues tresses, et à les jeter ainsi deux par deux dans le fleuve Amour, pour assister au joli spectacle d'une pittoresque noyade. Ce sont là des faits notoires, et qu'on n'a pas cherché à démentir, parce qu'on y voyait pas matière à blâme.

Un honnête paysan inoffensif, lorsqu'il est parti en guerre, et qu'on lui a mis en main un bon fusil, est devenu un barbare, qui ne croit qu'à la force, qui est tout prêt à en abuser, et même qui met son orgueil à en abuser. L'âme de la guerre a passé en lui; une âme de brutalité et de violence.

La mentalité du soldat en campagne est à ce point de vue toute spéciale. Il est courageux, et il expose sa vie; c'est son devoir de soldat. Mais, quant à être humain, ou respecteux des biens d'autrui, c'est autre chose. Qu'il s'agisse des armées de César ou de Napoléon, de Gustave-Adolphe ou de Cortez; les exemples de sauvagerie sont si abondants qu'on nous dispensera d'en citer encore. L'homme armé devient une bête féroce. Malheur aux vaincus! disait déjà le vieux Brennus, notre ancêtre, aux sénateurs romains terrifiés.

Malheur aux vaincus! Telle est l'irrésistible loi de la guerre, et ce sentiment inhumain passe en frémissant dans les rangs de toute l'armée, avec l'orgueil de la victoire.

Il y a des exceptions. On en pourrait citer beaucoup,

qui sont sublimes. Mais ces exceptions confirment, au lieu de contredire, ce fait évident, que le vrai esprit militaire est de devenir insensible à la douleur et au malheur des hommes.

On cite souvent aussi l'esprit de solidarité qui réunit les combattants; et je n'ignore pas qu'on pourrait citer des anecdotes touchantes, maints beaux et nobles exemples. Mais que de faits monstrueux pourrait-on apporter! Que d'indifférence devant la douleur et la mort! On assiste sans émotion, sans compassion, aux pires souffrances, et on ne pense qu'à soi; car on aurait trop à faire s'il fallait plaindre tous ceux qui tombent. Par ci par là quelques dévouements apparaissent, quelques abnégations, mais la somme des égoïsmes implacable l'emporte terriblement sur les abnégations et les dévouements.

On en est bien vite persuadé quand on a vu comment vivent et pensent les soldats en temps de grandes manœuvres, en pleine paix cependant. Chacun pour soi : voilà la première règle. Et si parfois quelques sentiments de charité se montrent timidement, ils sont noyés dans l'immense courant d'impitoyable insouciance qui submerge tout.

En temps de guerre toute discipline a disparu. C'est là un fait indéniable. On devine ce que font des hommes armés, victorieux ou vaincus, que la discipline ne contient plus qu'à peine. Tous les instincts sanguinaires de l'animalité se déchaînent. Tout le vieil héritage de barbarie légué par nos ancêtres reparaît. Vis-à-vis des faibles surtout. Une troupe de soldats munis d'un excellent armement ne se comportera pas, en présence d'indigènes armés de bambous et de sagaies, plus humainement que les féroces compagnons de CORTEZ et de PIZARRE. Toutes les guerres coloniales sont le terrible développement de cette loi psychologique fatale,

que l'homme, livré à lui-même, abuse de sa force, s'il a la force. Croire que toutes ces infamies, cruauté, bestialité, obscénité, cupidité, sont l'épanouissement d'une éducation morale supérieure, apogée de notre civilisation, c'est vraiment une sinistre plaisanterie.

Si l'on dresse le bilan comparatif des sentiments que fait naître l'état de guerre, on voit qu'à côté de certaines vertus très réelles (mépris du danger et de la mort, grandissement de la dignité individuelle et de l'honneur), il y a l'expansion des pires instincts humains (violence, férocité, cupidité, égoïsme).

Le vol et le pillage débordent. L'esprit de rapine prend son noble essor. Toute notion de propriété a disparu. Pendant la guerre, une armée en marche pille sans scrupule. En pays ami, n'est-il pas juste que ceux qui se battent soient récompensés de leurs peines, et que les non-combattants payent pour ceux qui les défendent, au péril de la vie? En pays ennemi, moins de scrupules encore. Même des officiers instruits, probes, éclairés, quand ils sont en campagne, ont quelque peine à comprendre que tout ce qui est à l'ennemi ne leur appartient pas. On a pillé le Palais d'été à Pékin en 1861, comme en 1899; et on trouverait difficilement dans toutes les armées européennes dix officiers qui s'en soient étonnés ou abstenus.

Nous croyons même que quelques uns s'en sont vantés dans des livres exquis, et ont raconté, avec les raffinements d'amateurs distingués, comment de précieux bibelots ont pu être récoltés par eux dans cette curieuse campagne.

De tout temps on a célébré les corsaires qui couraient les mers, pillant les navires marchands des pays ennemis. Et on ne s'est pas trop indigné de voir en 1870-1871 les Prussiens déménager les pendules des maisons de

France, parce que dans les maisons d'Allemagne les soldats français avaient fait jadis tout autant, sinon davantage, et qu'ils feraient de même à l'avenir. C'est le métier qui le veut. Le sac du soldat vainqueur est toujours plein. Quant aux bagages de l'officier, il faut se rappeler le mot de Voltaire. « Le conquérant va d'abord au coffre-fort. »

On pille avant la bataille, on pille après la bataille, et ce ne sont pas les plus braves soldats qui sont les moins pillards.

Ce qu'on appelle réquisition n'est qu'une forme de vol. C'est, si l'on veut, le vol organisé et codifié; mais c'est néanmoins le vol, à savoir la main-mise sur le bien d'autrui, sans autre droit que le droit du plus fort.

La contribution de guerre que les vainqueurs se font payer après la guerre n'est rien qu'un brigandage. De quel droit les Prussiens, vainqueurs, ont-ils forcé la France à leur payer 5 milliards? Uniquement parce qu'ils étaient les plus forts. Les Japonais ont demandé une indemnité de guerre à la Russie, parce qu'ils étaient vainqueurs. C'est la seule raison qu'ils pouvaient invoquer. Vainement on masque cette spoliation sous des noms savants, réquisition, indemnité de guerre, contributions de guerre, frais de guerre. Il n'est qu'un seul nom qui convienne : c'est le vol.

Alors on comprend que nous sommes autorisés à comparer nos grandes guerres européennes aux razzias des tribus de l'Afrique. Seulement la différence des aubaines est grande. En Afrique le vainqueur a quelques moutons, quelques esclaves, quelques étoffes, et, aux jours heureux, deux ou trois barils d'alcool frelaté; mais c'est tout. Tandis que, chez les peuples civilisés, après la victoire, les bénéfices se comptent par millions et milliards. Parfois même on y joint, comme après 1871, l'esclavage de tout un peuple.

Enseigner que cela est beau, et noble, et patriotique, ce n'est pas, croyons-nous, grandir la moralité d'une nation. Non que la notion de propriété, si variable suivant les époques et les régions, soit une de ces notions sacro-saintes qu'il faille respecter comme divine : mais enfin la société actuelle est essentiellement fondée sur le principe de la propriété individuelle. Provisoirement il faut accepter cette base. Or l'esprit de la guerre est la négation absolue de la propriété. De quel nom appellera-t-on l'acte de Napoléon qui commençait, lorsque il déclarait la guerre à tel ou tel peuple, par faire fabriquer des millions de faux billets de banque du pays ennemi pour en ruiner les finances? Est-ce une habile ruse de guerre, ou un crime contre la propriété?

Ce qu'on a appelé le code de la guerre, le droit des gens en temps de guerre, est un monument splendide de la bêtise humaine. On n'en fait d'ailleurs aucun cas quand l'occasion de transgresser ces étranges lois se présente. Un général se soucie uniquement de la victoire : le droit des vaincus ne l'intéresse pas. Et franchement il a raison. S'il se conformait au simple bon sens, et si les vaincus avaient quelque droit, leur premier droit serait de n'être ni massacrés, ni emprisonnés, ni pillés. En effet il importe peu qu'on soit massacré, emprisonné et pillé, suivant les règles ou contre les règles.

On s'est élevé avec raison contre les loteries et les maisons de jeu, en disant qu'elles font perdre le goût du travail. Il n'est pas commode de persuader à un pauvre diable qu'il doit travailler dix heures par jour à un métier épuisant pour gagner trois ou quatre francs, alors qu'il voit un joueur heureux gagner en quelques minutes plus que sans relâche dix ans de labeur ne pourraient

lui donner. De même une nation qui peut à la guerre, comme à une colossale loterie, perdre ou gagner des milliards, n'aura plus d'aptitude au travail. Et cependant le travail est fécond et noble. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent, comme Brunetière, que le travail est vil et déshonore. Nous n'estimons pas plus glorieuse une nation de pillards qu'une nation de laboureurs.

.Ruskin dit quelque part « Il n'est de grandeur pour une nation que celle qui est fondée sur le champ de bataille. L'idée banale que la paix et la vertu peuvent s'accorder est au fond indéfendable. De fait c'est la paix et le vice qui s'accordent. On parle de paix et de science, de paix et de prospérité, de paix et de civilisation, mais la Muse de l'histoire n'associe pas ces mots entre eux! »

De fait, la Muse de l'histoire, si elle est véridique, ne peut pas nous donner le récit d'une longue humanité ayant vécu sans guerres ni batailles. Il y a eu science, prospérité et civilisation au milieu des batailles et des guerres, parce que les hommes ont toujours vécu au milieu des batailles et des guerres, et que nous attendons encore le règne de la paix. Supposer, en ne donnant pas même un semblant de preuve, que, sans les orgies de sang et de dévastations auxquelles les hommes se sont livrés, il n'y aurait eu que corruption et décadence, c'est une fantaisie qu'il faut laisser à de Moltke.

D'ailleurs Ruskin ne redoute pas l'inconséquence, et, en plusieurs endroits, avec une admirable éloquence, il a flétri la guerre, de sorte qu'on ne peut lui faire un crime d'un paradoxe occasionnel. En plusieurs de ses livres il déplore qu'on ait construit des chemins de fer, des tunnels, des ponts, des vaisseaux; toutes machines ayant coûté des vies humaines. Il arriverait donc à ceci, qui est le comble du paradoxe; c'est qu'on ne doit pas

sacrifier l'existence d'un être humain afin de construire un édifice profitable à l'humanité tout entière, tandis qu'il est bon de sacrifier des milliers d'hommes à des jeux stériles, comme ceux de la guerre. Faut-il réfuter sérieusement cette opinion que, plus une chose est inutile, plus elle est justifiée?

Si l'on craint vraiment que le courage individuel ne s'affaiblisse par la suppression des guerres, que ne défend-on le principe du duel? Certes je n'en ferai pas l'éloge. Pourtant, si insensé qu'il soit, il est mille fois moins insensé que la guerre. Deux hommes qui se détestent luttent entre eux les armes à la main. Ce n'est pas tout à fait inepte. Car sans doute il existe quelque raison, frivole ou non, pour qu'ils exposent ainsi leur vie. Il y a pour chacun d'eux joie ou intérêt à tuer l'adversaire. Au contraire, dans une guerre, des milliers d'individus exposent leur vie sans aucun motif de haine. On *s'entretue sans se haïr*, ce qui est le comble de la bêtise.

Je dirais donc à ceux qui préconisent la guerre comme étant une école de bravoure : « Faites des lois en faveur du duel! Puisque le courage individuel est la première des vertus, accordez des récompenses nationales aux duellistes. Cent mille duels, même sérieux, feront moins de victimes qu'une seule bataille, et développeront bien davantage le courage personnel. Mais n'infligez pas à des populations entières le devoir stupide de se tuer pour une cause qu'elles ignorent. »

Je n'ai que faire de donner pareils conseils; car personne ne voudra généraliser la pratique du duel. Étrange mentalité de nos contemporains! Ils condamnent le duel, qui est logique, et ils approuvent la guerre, qui est absurde. C'est que vraiment, lorsqu'ils soutiennent que la guerre est une école de courage, ils ne sont pas sincères avec eux-mêmes; ils n'ont pas approfondi la question, et alors ils répètent, du bout

des lèvres, la leçon qu'on leur a donnée dès l'enfance sur la beauté du régime militaire.

Il ne reste donc plus rien de cette spécieuse objection que sans la guerre il n'y aurait plus ni courage ni vertu. Nous croyons au contraire avoir prouvé que des sociétés fondées sur la guerre, comme le sont nos sociétés modernes, ne sont pas seulement malheureuses, mais encore profondément immorales.

V. — *Objection patriotique.*

C'est là une objection qui nous est fréquemment opposée. La répétition ne la rend pas meilleure assurément, mais au moins faut-il alors plus amplement la réfuter.

Nos adversaires prétendent que « les amis de la paix sont des ennemis de la patrie ; que la patrie ne se comprend pas sans l'armée ; que la paix universelle serait le triomphe de l'internationalisme et la fin des nations, que nos patries ont grandi par la guerre, qu'il ne faut pas méconnaître ce glorieux passé; donc que notre devoir strict est de perpétuer le souvenir de ces nobles traditions guerrières et militaires, sans lesquelles il n'y a pas de patrie ».

C'est là un sophisme dangereux; car on s'adresse au sentiment simpliste des foules qui ont identifié l'armée avec la patrie, et qui alors ne conçoivent pas d'autre image de la nation que celle du drapeau entouré de soldats armés. Toute l'erreur est dans la confusion de ces deux idées naïvement liées l'une à l'autre : l'idée d'armée et l'idée de patrie.

Insistons : car cette confusion est redoutable.

D'abord il est faux d'affirmer qu'il n'y a de patrie que par l'armée.

Les citoyens d'un pays qui n'a pas d'armée peuvent être très patriotes. Les Suisses, petit peuple placé entre trois grandes nations, n'ont pas d'armée permanente; mais ils n'ont pas attendu, pour aimer leur patrie, qu'ils aient pu organiser leurs milices (et cette organisation est d'ailleurs excellente). Les États-Unis d'Amérique n'ont pas d'armée; et maintenant encore, malgré les efforts du président ROOSEVELT, ils n'ont presque pas de marine de guerre. Osera-t-on leur reprocher de manquer de patriotisme? Que de petits peuples ne citerait-on pas, très patriotes, comme la Suède, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, où l'armée n'est pas prépondérante? Ils n'ont malheureusement pas eu assez d'énergie morale pour renoncer à la dépense d'une armée minuscule, qui serait radicalement inutile en cas d'agression tentée par une grande puissance militaire. Mais en tout état de cause leur armée a trop peu d'importance pour être autre chose qu'un dispendieux errement. Pourtant, quoique leur armée n'ait presque jamais fait la guerre, les Belges, les Suisses, les Danois, les Suédois, les Norvégiens ont tous l'amour de la patrie.

On n'arrivera pas à nous persuader qu'on ne peut aimer sa patrie que les armes à la main; et qu'un civil ne peut pas, ainsi qu'un militaire, comprendre le vrai patriotisme.

L'idée de patrie est tout à fait indépendante de l'idée belliqueuse. Ma patrie, c'est le pays dont la langue est celle de mon enfance et de toute ma vie; c'est le pays de mes ancêtres, où j'ai vécu de tout temps depuis ma naissance jusqu'à ma vieillesse; c'est le pays où j'ai trouvé des maîtres d'abord, des élèves ensuite, tant d'amis, connus et inconnus; qui m'a façonné à ses mœurs, à sa langue, à ses lois; où j'ai exercé ma modeste influence politique de citoyen électeur. Ma patrie, c'est

celle de mes grands-pères, de mon père, de mes enfants; celle d'hommes qui ont les mêmes traditions, le même parler, les mêmes devoirs et les mêmes droits que moi. En un mot, c'est mon pays, *ma patrie*. Celui qui n'aime pas sa patrie est tout aussi inexcusable que l'enfant qui n'aime pas sa mère.

Mais pourquoi mêler à cette idée de patrie, qui est si simple, si éclatante et si pure, la notion néfaste de la guerre et des batailles? Que l'on vienne à rendre toute guerre impossible, et à établir une fédération européenne, en quoi une seule des paroles d'amour, que je viens de prononcer du plus profond de mon cœur pour ma chère patrie, devra-t-elle être changée.

Détester les conquêtes, les injustices, les invasions, aussi bien celles qu'on subit que celles qu'on fait subir, ce n'est pas être un *sans patrie*, c'est au contraire aimer ardemment sa patrie.

Vouloir que la France ne tente plus les folles aventures de François Ier, de Louis XIV ou de Napoléon, ce n'est pas anéantir l'idée de la France : c'est au contraire la grandir. J'ose prétendre que nous, qui ne voulons pas de guerre d'influence, ni d'équilibre, ni de conquête, nous aimons notre patrie plus que ne peuvent faire les plus hardis conquérants.

Il y a quelques années, je me trouvais, pour des raisons inutiles à rappeler ici, dans une petite ville de Saxe, habitée par de laborieux et pauvres tisserands, qui, travaillant à la main, gagnaient péniblement leur chétive existence. Le plus vieux du village, un très brave homme, m'avait pris en amitié, et nous faisions parfois, le long de la vallée, des excursions intéressantes. Un jour, sur un petit tertre, je vis cette inscription : « *Ici sont morts trois cents citoyens saxons tués par les Français en défendant l'indépendance de leur patrie.* » Je ne pus m'empêcher de lui dire alors : « Vous devez

bien nous détester ? » Pour toute réponse : « Regardez, me dit-il, tous nous avons cette image sur notre cœur. » Et il me montra une petite médaille qu'il portait suspendue à son cou.

C'était le portrait de notre grand JACQUARD, l'inventeur génial qui avait trouvé le métier à tisser. Qui a le plus fait pour la patrie, JACQUARD ou NAPOLÉON ?

Singulier amour de la patrie, qui consiste à en sacrifier les enfants ! Pour aimer beaucoup la France, il faudrait donc faire périr beaucoup de Français. A ce compte, les deux NAPOLÉON seraient les meilleurs patriotes; car ils ont, à eux deux, par leurs guerres néfastes, amené la mort de près de quatre millions de Français.

Et, si l'on me permettait de présenter ce contraste sous une forme moins sévère, je ferais ce parallèle entre le pseudo-patriote de nos jours, et le pacifiste, qui est le vrai patriote.

CLÉON a été à peine soldat, puisqu'il a seulement passé quelques mois dans un service auxiliaire. Mais il ne s'en embarrasse pas, et il professe un grand amour pour tout ce qui est militaire et belliqueux. Il veut que le paysan quitte sa charrue, et l'ouvrier son atelier, pour apprendre durant cinq ans au moins l'exercice et le tir. Il parle avec enthousiasme de nos gloires nationales, et du sang français que de grands hommes ont répandu à profusion, de Cadix à Moscou. Mais cela ne lui suffit pas, et il voudrait recommencer, si bien que ce n'est pas une revanche qu'il exige, mais de multiples et générales revanches. Il a soif du sang de l'étranger, et il appelle de tous ses vœux le grand sabre et la colossale guerre qui feront cesser nos humiliations. Il est vrai que cette guerre nous

coûtera peut-être deux provinces, et que ce sera la fin de la nation, sans compter l'égorgement d'un demi-million de Français. Peu importe. CLÉON aime sa patrie: c'est un bon citoyen et un grand patriote.

LYCIAS estime que le paysan doit vivre heureux et libre à son foyer. Il veut l'intégrité de la France ; et la pensée d'une nouvelle invasion le fait frémir. Il est assez naïf pour plaindre la pauvre mère dont le fils a le ventre troué d'une balle, ou le crâne fracassé par un obus. Il s'indigne en songeant aux enfants innocents qu'on mène devant la mitraille pour des causes inconnues. Ce sont ses concitoyens, ses amis, ses frères, et une grande pitié le prend quand il songe aux douleurs inutiles de tant de familles françaises. Peu importe. LYCIAS est un ennemi de son pays, un mauvais citoyen, un sans patrie.

PORPHYRE est petit et grêle; ses mains de journaliste sont trop débiles pour manier le sabre, et il n'a jamais porté le moindre sac sur ses épaules étriquées. Mais il a de tout temps envié les gars robustes, aux moustaches hardies et aux rudes biceps, qui marchent dans les rues en balançant leur grand corps. Cette vigueur physique, dont il est dépourvu, le séduit à tel point qu'il ne comprend pas d'autre image de la force. Un artilleur avec ses bottes cirées, un cuirassier avec son métal resplendissant, un dragon avec les crins flottant au casque, lui inspirent une admiration presque religieuse. Il ne sait pas que ces braves gens, empêtrés dans leur costume, soupirent après la charrue, et comptent les jours jusqu'à celui qui les délivrera de ce harnachement. Il importe peu à PORPHYRE, qui, dans son enthousiasme, veut consacrer la vie de ces innocents à de nouvelles épopées nationales. Comme il n'y a pas de causes de guerre, il en invente. Rien ne le rebute : ni mensonge, ni calomnie, ni injure. Il a, pour

notre malheur, un journal où il donne de grands coups de sabre tous les matins : il invective l'Angleterre, insulte l'Allemagne, conspue l'Italie. Il reprend l'histoire qu'il refait à sa manière; et fait honte à la France de toutes les défaites non vengées, depuis Azincourt jusqu'à Fachoda. Il faut que demain la nation armée se précipite à la frontière, et, puisqu'il ne peut pas se battre, il aura au moins la consolation de forcer les autres à se battre par lui !

Je ne puis assez m'étonner des enthousiasmes belliqueux qui enflamment ces journalistes politiciens, dont le patriotisme est une carrière, et consiste non pas à aimer les Français, mais à haïr les étrangers. Ils prennent au sérieux la boutade de M. de Vogüé, que l'idéal d'un peuple est de *flanquer des culottes* à ses voisins : et ils considèrent comme suprême honneur et suprême bonheur l'extermination des nations étrangères. La haine des autres patries est la base de leur patriotisme.

Ces bruyants patriotes ne comprennent pas que la prospérité des nations voisines est utile à notre nation, et que le bonheur de la France ne consiste pas dans le malheur et l'écrasement des pays alentour. Ils ont gardé, sans posséder, il est vrai, la rigidité de ses mœurs, le langage du vieux Caton. *Delenda est Anglia*, ou *Delenda Borussia*. Par cette destruction des voisins ils croient chérir, avec éclat, leur patrie.

Est-il besoin d'insister sur la naïveté de cette conception? Depuis quand le malheur d'autrui est-il un élément de notre prospérité? N'y a-t-il pas, au contraire, une étroite solidarité, toujours grandissante, entre les nations, comme il en est une entre les individus? Notre richesse n'est-elle pas fonction de la richesse des pays avec qui nous faisons le commerce?

Supposons qu'un industriel désire faire fortune. Il

ne songera pas, à moins d'être atteint d'aliénation mentale, à s'établir dans un pays que la peste, le choléra, la sécheresse et l'incendie ont dévasté. Il ira dans un pays riche ; car les pays ruinés ne pourront lui donner qu'une clientèle de meurts-de-faim. De même, pour qu'une nation soit prospère, il faut qu'elle soit entourée de nations prospères. Nous avons intérêt à voir s'enrichir les peuples qui nous entourent ; car leur richesse rejaillira sur nous.

Ce sont là des vérités élémentaires et banales. Mais il ne faut pas craindre les banalités ; car l'état d'âme des individus qui font profession de patriotisme est réfractaire aux idées les plus simples.

Nulle idée n'est plus radicalement fausse, que celle qui fait dépendre la prospérité d'un peuple du malheur des peuples voisins. L'Allemagne s'enrichit ; donc la France est plus misérable. Un Français découvre la photographie ; donc les nations voisines vont en pâtir. Un Italien imagine la télégraphie sans fil ; c'est un malheur pour les autres pays. Que PASTEUR découvre la vaccination contre la rage, et ce sera tant pis pour nos ennemis. Que RÖNTGEN fasse la découverte des rayons X, il y a de quoi indigner ceux qui sont bons Français.

Dieux justes ! quelle pauvreté de raisonnement ! Tout progrès scientifique et industriel s'étend aussitôt du pays d'origine aux autres pays ; et fatalement un pays qui s'enrichit, par cela même, enrichit les autres pays.

Tout ce qui augmente le luxe, le bien-être, la moralité, le bonheur des autres nations, est destiné à retentir sur nous ; et nous sommes forcément amenés à en profiter. Les hommes d'aujourd'hui sont, bien plus encore que du temps de SÉNÈQUE, *membra corporis magni*. Donc ce n'est pas seulement au point de vue d'une haute moralité, mais encore dans son inté-

rêt bien entendu, qu'une nation doit désirer non la misère, mais la prospérité de ses voisines.

On comprendrait peut-être que le spectacle de la ruine d'autrui fût réjouissant, si les biens à partager étaient limités. Mais en réalité le cas est tout autre. Il n'y a nulle part déficit dans le froment, le bétail, le riz, le café, les fruits, le vin, le charbon, les tissus : il y a bien plutôt surproduction générale, de sorte que le plus grand bien-être de certains ne portera aucune atteinte au bien-être des autres. Que les Allemands et les Anglais vivent dans le luxe, et les Français en profiteront. L'altruisme et l'égoïsme se confondent pour aboutir à une conclusion identique.

Il en est des patries comme des familles. L'aisance des familles voisines, loin de nuire à ma famille, lui sert, et j'ai tout profit à voir prospérer ceux qui m'entourent; car, si je suis commerçant, et s'ils sont riches, ils feront commerce avec moi, et augmenteront ma richesse. De même pour les nations. Plus l'Angleterre sera riche, plus elle sera tentée d'acheter sur le continent, et par conséquent d'enrichir les peuples du continent.

J'aime ma famille. Est-ce une raison pour détester ma patrie? J'aime ma patrie. Est-ce une raison pour partir en guerre contre les patries voisines?

Je vais plus loin. Je crois que ces trois amours, au lieu de se contredire, convergent. En aimant ma famille, j'aime une fraction de ma patrie, et, en aimant ma patrie, j'aime une fraction de l'humanité.

Celui qui s'écrie en apprenant qu'un navire anglais s'est perdu corps et biens : « Bravo! cela fait deux cents Anglais de moins! » celui-là est un très mauvais patriote, sans compter que c'est un méchant homme, doublé d'un imbécile fieffé. Pauvre sot! Est-ce que ces hommes ne sont pas tes frères? Est-ce qu'ils ne peuvent pas t'être utiles quelque jour?

Si un JENNER, ou un SHAKESPEARE, un WHATT, est parmi les naufragés, est-ce que tu ne souffriras pas, toi aussi, de cette mutilation qui pèsera sur l'humanité tout entière?

Le faux amour de la patrie prend encore une autre forme, contre laquelle on doit, au nom de la sainte justice, protester; c'est que d'un compatriote tout est beau et honorable, et que d'un étranger tout est détestable et perfide.

Il semble, à entendre certains discours, et à lire certains journaux, que le bon Français ait pour premier devoir de mépriser les non-Français, et de n'admettre comme juste et équitable que ce qui a été fait par des compatriotes. Pour ces étranges amis de la France, le droit international n'existe pas, et tout est permis contre l'étranger (1). Aux temps de l'ancienne Grèce, tout étranger était un barbare. Nos livres d'enseignement perpétuent cette tradition pour la France d'aujourd'hui.

Il faut résolument combattre cette erreur. Déjà SCHOPENHAUER faisait remarquer que la plus sotte vanité qui se puisse produire, c'est d'être fier d'appartenir à telle ou telle nationalité. Il n'y a ni gloire, ni mérite, à être Français, ou Anglais, ou Italien, ou Allemand; pas plus que, dans une armée, il n'est de gloire ou de mérite à être hussard, ou artilleur, ou voltigeur, ou zouave. NAPOLÉON, quand il voulait obtenir de ses soldats quelque redoutable sacrifice d'eux-mêmes, leur disait : « Souvenez-vous que vous êtes du 4e régiment

(1) Il reste encore, dans les lois de chaque pays, une trace de ce misérable sentiment. Un étranger peut être expulsé, sans jugement, sans appel, sans défense, par un simple arrêté de police. Un étranger, dans nos pays civilisés, *n'est pas protégé par des lois*. Voilà la mentalité de nos contemporains. Et dans aucun Parlement on ne proteste contre cette chose monstrueuse, qui paraît toute simple!

de ligne » ou du 5ᵉ, ou du 6ᵉ, selon les cas. De même, lorsqu'on veut pousser les peuples à se ruer les uns contre les autres, on leur dit, d'un côté du Rhin : « Souvenez-vous que vous êtes Allemands! » et de l'autre côté : « Souvenez-vous que vous êtes Français! »

Les races européennes sont aujourd'hui tellement mélangées qu'il est impossible d'établir une prééminence entre elles; l'humanité civilisée forme une grande masse compacte qu'on ne pourrait diviser que pour son plus grand malheur. Supprimez les bienfaits que les Anglais ont répandus dans le monde, avec SHAKESPEARE, et NEWTON, et STEPHENSON, et l'humanité serait amoindrie, comme elle le serait si elle n'avait pas eu LEIBNIZ, KANT, BEETHOVEN et GŒTHE; ou encore DANTE, GALILÉE, VOLTA ; ou encore PASCAL, DESCARTES, LAVOISIER, PASTEUR. Ces grands hommes, quoiqu'ils appartiennent à telle ou telle nation bien définie, en réalité ont été les bienfaiteurs de l'humanité entière, les fauteurs de civilisation et de progrès. Le méconnaître, ce serait à la fois sottise et ingratitude.

Une des premières leçons qu'on doive donner aux enfants, c'est donc de leur dire : « L'étranger n'est pas un ennemi », proposition évidente par elle-même, et qui cependant a le privilège d'exciter les indignations. Est-il folie plus grande que d'enseigner aux paysans français la haine des paysans allemands, comme si ces braves gens, des deux côtés du fleuve, avaient pour premier devoir de se détester? Vraiment non. Leur intérêt est le même, c'est de pouvoir librement et pacifiquement cultiver leur champ, sans le service militaire qui enlève les jeunes hommes à leur famille, sans la menace permanente d'une guerre effroyable qui va dévaster demain vies et fortunes. Italiens, Anglais, Espagnols, Allemands, Français, laboureurs, vignerons,

mineurs, artisans, pêcheurs, femmes et enfants, vieillards et jeunes hommes, tous les travailleurs ont intérêt à la paix, et, de vrai, tous aspirent à la paix. C'est l'idéal auquel tous aspirent. C'est le premier besoin des uns et des autres; car toute guerre est désastreuse, même pour le vainqueur ; toute préparation à la guerre est un instrument de ruine.

Voilà pourquoi les vrais patriotes sont ceux qui détestent la guerre, et qui veulent en éviter les maux à leur pays.

On nous accuse aussi de faire bon marché de l'honneur national.

Mais, vraiment, que veut-on dire en invoquant l'honneur national? Je ne peux m'imaginer que l'honneur national consiste à aller faire de guerrières incursions hors de ses frontières, en versant des flots de sang et en amoncelant les ruines. L'honneur national, c'est la protection de nos compatriotes ; c'est le développement de notre richesse matérielle, de notre influence morale, par les sciences, les lettres et les arts, par l'épanouissement de notre commerce, par l'expansion de notre langue. Il n'y a rien de militaire dans tout cela, rien de guerrier.

On cite souvent l'exemple de l'Allemagne, et on croit que le grand développement du commerce allemand est lié à ses conquêtes de 1870. *Post hoc*, *ergo propter hoc*, suivant le vieux sophisme. Mais j'ai beau essayer de comprendre, je ne puis me persuader que l'Allemagne exporte plus facilement ses produits chimiques, ses charbons et ses fers, parce qu'elle a un million d'hommes sous les armes. Si elle a conquis une des premières places parmi les nations commerçantes, cela tient au croît de sa population, à l'intelligence et au

labeur de ses enfants. C'est *malgré* la guerre, malgré le militarisme, qu'elle a pris cette grande expansion industrielle.

Si l'on en doute, qu'on pense à la Belgique, qui n'a rien de bien militaire, qui n'a pas eu la victoire de Sedan. Alors qu'en Allemagne l'exportation annuelle (en 1903) a été de 114 francs par tête, elle a été en Belgique de 304 francs, c'est à dire trois fois plus considérable. Dans la Suisse, moins militaire encore, si possible, que la Belgique, l'exportation a été de 312 francs par habitant. Si nous comparons l'exportation des divers pays, nous avons le tableau suivant, (en francs par tête d'habitant):

Belgique. . .	314	France. . . .	113
Suisse	312	Italie.	45
Angleterre. .	214	Russie	17
Allemagne . .	114		

Il ne semble pas, à voir ce tableau, que la prospérité des peuples soit liée à l'entretien d'une puissante armée ou au renom de victoires mémorables.

Au contraire, le développement du commerce apparaît nettement comme étant en raison inverse du développement militaire. L'épanouissement industriel et commercial d'un peuple marche en sens inverse de sa grandeur militaire.

Parlerons-nous des sciences, des lettres et des arts? Prétendre que le génie allemand a attendu pour se manifester les batailles de Sadowa et de Sedan serait un non sens; et il ne me paraît pas que la littérature et l'art allemands contemporains nous fassent oublier Schiller et Gœthe, Leibniz et Lessing, Beethoven et Wagner. Il n'y a pas eu, que je sache, depuis que Guillaume a été couronné empereur, cet épanouissement de grands hommes que le triomphe militaire devait faire

éclore. On sait d'ailleurs que nulle époque n'a été aussi misérablement pauvre, en France, pour la littérature, la science et les arts, que l'époque Napoléonienne.

Mais nos adversaires prétendent que ce n'est ni dans l'industrie, ni dans la richesse, ni dans les sciences, ni dans les lettres, que réside l'honneur national, Soit. Alors en quoi peut-il vraiment consister? Dans le courage militaire? Mais chaque nation européenne en a donné, durant sa longue histoire, assez de nobles preuves pour qu'il soit inutile de continuer la série des massacres d'autrefois et de fournir nouveaux témoignages de valeur; comme follement gladiateurs dans le cirque, ou toréadors dans l'arène. Dans l'expansion coloniale? Mais en 1905, à l'heure actuelle, il n'est plus de terre vacante; et, en fait de nouvelles colonies, il ne reste plus à conquérir que les colonies des autres; et cette spoliation n'est guère conforme à l'idée de l'honneur.

Jadis Clemenceau a vigoureusement parlé de la dignité guerrière des nations; mais ç'a été en duelliste, plutôt qu'en penseur, et il a oublié de dire en quoi cette dignité consiste. Il a été très énergique, cela est sûr, mais à quoi s'applique cette énergie? Car, si la dignité d'un peuple est un mot de grande allure, encore faut-il cependant l'éclaircir. Les beaux sentiments ne sont pas moins nécessaires à la collectivité qu'à l'individu. Hommes ou peuples ne peuvent pas vivre sans honneur ni dignité. Mais je voudrais savoir ce que signifient ces grandiloquentes paroles dans le cas actuel.

Pour notre chère Alsace-Lorraine, la dignité et l'honneur consistent-ils à n'en pas parler, — ce qui est la dignité et l'honneur, d'après Clémenceau — ou à déclarer la guerre à l'Allemagne, — ce qu'on ne fait

pas, et pour cause, — ou à demander au droit la réparation de cette monstrueuse iniquité — ce qui est la seule réparation digne d'un pays généreux.

Le culte de l'honneur, ce n'est pas de tenir sa poudre sèche, ainsi que le dit ce même Clémenceau : c'est de respecter la justice. Il n'est pas d'individu ayant conscience de sa propre dignité, qui ne fasse profession d'aimer et de cultiver la justice. Les peuples doivent être comme les individus. Chaque nation, comme chaque particulier, devrait dire « *Mon honneur, c'est le respect du droit des autres, d'où dérive le respect de mon propre droit.* » Voilà la dignité, voilà l'honneur.

De sorte que ceux qui aiment vraiment la patrie, et la veulent pleine d'honneur, doivent tenir à la paix, qui est le respect de tous les droits.

Il n'est aucun honneur à défendre une cause injuste. Si Napoléon a mis son honneur dans les fourberies sans nom qui ont déchaîné toute l'Espagne contre lui; il se faisait une singulière idée de l'honneur; comme le grand Frédéric et Marie-Thérèse en dépeçant la Pologne, comme Bismarck en asservissant le Schleswig et l'Alsace-Lorraine, comme l'Angleterre en faisant la conquête du Transvaal. De tels brigandages ne sont que le déshonneur national.

On ne pourra donc nous taxer d'ennemis de la patrie, puisque nous voulons pour elle la gloire, la prospérité et l'honneur. Or, comme la gloire, la prospérité et l'honneur sont inséparables de la justice, nous voulons la paix, sans laquelle il n'est pas de justice.

Mais ce qui excite l'indignation de nos contradicteurs, c'est que nous considérons comme vraisemblable et désirable que l'idée de patrie s'agrandisse. Au lieu de limiter notre patrie aux frontières actuelles, celles de 1907, nous espérons qu'un jour viendra où la

patrie se sera étendue, et où nous aurons pour vrais compatriotes, pour vrais concitoyens, d'autres hommes que les Français d'aujourd'hui.

L'idée de la patrie va en s'élargissant à mesure que l'intelligence de l'homme s'élargit.

Il y a vingt siècles, Athènes, Sparte, Thèbes, se déchiraient par la guerre. Il ne reste, de ces illustres batailles, que le souvenir de luttes funestes et stériles. Elles ont été engagées pourtant au nom de l'amour de la patrie. Elles ont provoqué d'héroïques dévouements. Elles ont été chantées par de grands poètes, racontées par de puissants historiens. Mais je crois bien qu'aujourd'hui les braves gens de Sparte, d'Athènes, et de Thèbes seraient prodigieusement surpris si on leur prêtait les haines d'autrefois. Il y a quatre siècles, en Italie, Pise était la patrie des Pisans, et Lucques celle des Lucquois. Un Gascon n'avait pas la même patrie qu'un Normand. Un Bavarois et un Silésien étaient de deux pays tellement différents qu'ils s'ignoraient.

Aujourd'hui tout est changé : il y a une France et une patrie française, une Allemagne et une patrie allemande, une Italie et une patrie italienne. Pourquoi voudrait-on s'en tenir là ? Est-ce que par hasard le sentiment de la patrie s'éteint à mesure que la patrie s'étend ? En quoi un homme sera-t-il moins capable d'aimer une patrie européenne, que d'aimer une patrie française ?

Je sais bien que si, il y a quatre siècles, on avait dit aux gens de Pise : « les gens de Lucques ne seront plus vos ennemis, et vous ne les aimerez pas moins que vos concitoyens », les gens de Pise eûssent crié au sacrilège, à la perte de tout sens moral, à l'abomination des abominations, au renversement de tout, à la destruction des traditions les plus nobles et les plus glorieuses de la cité.

De même, si à quelque Français, à quelque Allemand, à quelque Italien d'aujourd'hui, on venait dire : « Vos voisins, ces voisins que vous haïssez tant, dans quatre siècles seront vos concitoyens, soumis aux mêmes lois, parlant peut-être la même langue, et votre devoir sera de les aimer et de les défendre » quelles clameurs ne pousseraient-ils pas, ces pseudo-patriotes?

Il faut les excuser : ils ne comprennent pas.

Un des plus grands historiens de notre temps, Victor Duruy, nous écrivait un jour qu'il était tout à fait avec nous, étant convaincu que l'unité de l'Europe se ferait, comme s'était faite l'unité de la France.

Est-ce qu'au xv[e] siècle les Provençaux, les Lorrains, les Gascons, les Bretons, les Flamands avaient la notion de la patrie française? Il serait bon de renvoyer à l'école primaire ceux qui nous rebattent les oreilles avec la notion d'une patrie immuable et immutable.

Mais la plupart des hommes ne peuvent comprendre que la vie des peuples est dans une évolution perpétuelle. Ils vivent tellement ensevelis dans le présent qu'ils considèrent tout changement comme impossible. Ils s'imaginent que les hommes de 1950 auront les mêmes idées générales que les hommes de 1907, et que les sociétés seront constituées sur les mêmes bases. Ils ne peuvent pas se figurer qu'en 1950 et en 2000 tout sera absolument différent.

Ils sont d'ailleurs tout aussi incapables de s'imaginer le passé que l'avenir. Ils ne se représentent pas que la guerre existait, il y a deux ou trois cents ans, entre des pays actuellement fédérés et unifiés. La Lorraine, la Bretagne et la Bourgogne n'ont pas toujours été réunies sous un même gouvernement. Elles luttaient violemment entre elles, comme, il y a deux mille ans, Sparte et Athènes; comme, il y a un demi-siècle à peine, la Toscane et la Sicile, la Bavière et la Prusse.

Peu à peu des groupements se sont établis, de plus en plus vastes. L'aire des pacifications a grandi de siècle en siècle; l'Allemagne est unie; l'Italie est unie; la France est unie; et cependant l'Allemagne, la France et l'Italie étaient jadis formées de nations bien distinctes, qui se déchiraient et se perdaient par la guerre. Il est certain que ce mouvement de concentration va continuer, et que des nations actuellement disjointes se réuniront pour former une fédération pacifique. De même que depuis trois cents ans les provinces françaises, qui avaient leur autonomie, leur indépendance, leurs guerres propres, ont fini par se réunir en l'agglomération française, dans laquelle il n'y a plus de conflit entre province et province.

Mais l'impuissance à se figurer soit le passé, soit l'avenir, est telle, chez le commun des hommes, qu'ils subissent la domination tyrannique de l'état présent, et ne conçoivent comme possible que ce qui existe, persuadés dans leur naïveté que les choses ont été et seront toujours telles qu'ils les voient, à l'heure actuelle.

Changeantes sont les frontières de ce qui est notre patrie. Si je venais à haïr les Allemands, les Italiens et les Anglais sous prétexte que leur patrie n'est pas la mienne, je crains fort que, dans un siècle ou deux, cette haine ne prête à rire à nos descendants, pour qui Allemands, Italiens et Français seront compatriotes, unis dans une fédération que notre impuissance à voir l'avenir considère sottement comme une chimère.

Mais je n'en ai pas fini encore avec les objections du faux patriotisme. Ceux qui nous accusent d'être de mauvais citoyens parce que nous détestons la guerre nous jettent toujours cette fameuse apostrophe : Et l'Alsace-Lorraine!

Et bien soit! parlons de l'Alsace-Lorraine. Affrontons hardiment cette terrible objection.

D'abord, s'ils avaient quelque pudeur, les amis de la guerre n'auraient pas le droit de parler de l'Alsace. Car la conquête — et la très inique domination — de l'Alsace est un fait de guerre. C'est la guerre qui a créé de toutes pièces cette effroyable injustice! C'est la guerre qui a asservi deux millions de nos compatriotes à une nation qu'ils exècrent! C'est la guerre qui a permis de traiter en esclaves des hommes libres. C'est la guerre qui, là encore, comme partout et toujours, est la grande criminelle. Si déjà je ne détestais la guerre, parce que c'est une bête sanglante et puante, je la détesterais mille fois davantage encore parce qu'elle est la cause du long martyre de nos frères d'Alsace.

On dit : « Soit. La guerre nous a ravi l'Alsace ; mais c'est la guerre qui nous la rendra. » Eh bien ! acceptons cette hypothèse.

Supposons une grande guerre, cette guerre que depuis trente-six ans on n'ose pas déclarer. On admettra bien qu'il y a une chance sur deux (au moins) pour que la victoire ne soit pas à nous, et que, dans cette terrible guerre future, la France soit complètement écrasée, et presque anéantie. Alors il faudra payer une rançon de vingt milliards, et céder la Champagne, la Flandre, l'Algérie et la Cochinchine, sans compter la mort d'un million de braves gens. Ce sera la fin de la France.

Une chance sur deux, c'est assez grave pour hésiter.

Au moins l'autre hypothèse est-elle bien belle? Hélas!

Admettons qu'il y ait victoire. Et après? L'Alsace nous reviendra, avec la Lorraine, avec peut-être quelques autres territoires rhénans criminellement conquis.

Et après?

Après, ce sera la préparation d'une guerre nouvelle,

plus terrible encore; car l'Allemagne, en vingt ans encore, ayant refait des alliances, réformé des armées, construit des citadelles et des canons, reprendra à nouveau l'interminable lutte. Et ce sera un nouveau coup de dé.

Et toujours il en sera ainsi. Après une guerre avec victoires, une guerre avec défaites. Puis on recommencera, et on recommencera encore. On reconstruira, sans pouvoir espérer voir la fin de notre misère, le sanglant tissu de haine qui fait l'histoire de ces deux nobles pays. Et, pendant des siècles et des siècles, les infortunés jeunes gens s'épuiseront aux travaux militaires, à moins qu'ils ne pourrissent par milliers, sur l'une ou l'autre rive du Rhin. Voilà le joyeux idéal qu'on nous fait entrevoir. Voilà la grande et généreuse conception de l'avenir que se sont formée les patriotes de l'un et l'autre côté du Rhin.

Si nous n'avions pas d'autre issue, ce serait à désespérer d'être homme.

Heureusement, ce rêve de massacres intermittents et sans fin n'est pas la seule issue. La guerre, qui a été l'oppression de l'Alsace, ne sera pas sa libération. Il est impossible que le droit soit indéfiniment violé sans recours. Ces grandes infamies ne sont pas éternelles. La conscience publique européenne, qui se révèle à elle-même de jour en jour, trouvera la solution, et ce sera la solution pacifique, seule durable.

Supposons en effet qu'à l'anarchie actuelle succède un état de choses régulier, soit tout simplement la justice internationale: les vaincus pourront élever la voix. Or cette voix sera entendue, tandis qu'aujourd'hui, comme c'est le canon qui a la parole, et non le droit, les opprimés, qui sont les faibles, n'ont qu'à se taire pour ne pas être plus opprimés encore.

Alors prendront fin toutes les iniquités sanglan-

tes d'aujourd'hui qui pèsent sur vous, nobles pays esclaves, Alsace, Finlande, Danemark, Trieste, Pologne. Alors toutes les monstruosités de la politique et de la guerre pourront être résolues, et résolues dans le sens de la justice.

Donc, au point de vue français comme au point de vue humanitaire, — et presque toujours, sinon toujours, les deux intérêts concordent — l'établissement d'un régime autre que notre régime de sang et d'anarchie est absolument désirable.

Vouloir reprendre l'Alsace par la guerre, ce serait risquer notre existence nationale, et, même en cas de succès, n'obtenir qu'un passager triomphe, et s'attirer d'interminables représailles.

Au contraire — et c'est presque une naïveté que de le dire — l'avènement du droit assurera le triomphe de ce qui est juste.

Aussi bien, puisque j'ai parlé de l'Alsace-Lorraine, ai-je le devoir de citer les paroles que prononçait Ch. Renouard en 1872, devant la Cour de Cassation. L'influence de Ch. Renouard, mon grand-père, a été, dès mon enfance, toute puissante sur la direction de mes idées, si bien que ce livre, à quarante ans de distance, est en quelque sorte l'écho de la pensée de mon aïeul. Une année à peine après la conclusion du néfaste traité de Francfort, il osait dire ceci, qui est le programme du vrai patriotisme :

« Nous, les vaincus d'hier, osons le crier à la face du monde, témoin de nos récentes défaites, et que les ressentiments de notre orgueil blessé n'éteignent pas en nous l'intelligence des vérités éternelles ; la paix est bonne, la guerre est criminelle. Notre bien-aimée patrie ne peut donner un plus éclatant témoignage de sa re-

naissance qu'en ne sacrifiant pas à ses rancunes la cause de la civilisation. Qu'elle dédaigne de demander à la force la revanche qu'elle attend; il est digne d'elle de rechercher dans la primauté du droit la réparation de ses maux et le retour de tous ses enfants. »

VI. — *Objection opportuniste.*

Reste une dernière objection des partisans de la guerre, objection pratique, et méritant d'être dûment examinée; car, — nous devons l'avouer, — elle est plus sérieuse que les objections précédentes. Nous croyons bien qu'en fin de compte elle n'est pas fondée. Mais au moins n'est-elle pas aussi lamentable que les arguments réfutés plus haut, sur les vertus civilisatrices et moralisatrices de la guerre. Il s'agit de savoir si, en défendant la paix, nous n'exposons pas notre pays aux malheurs de la guerre, au démembrement et à la ruine.

M. Goblet l'a bien exposée, en termes modérés et énergiques. Tout en protestant de son amour pour la paix, il a dit : « le vrai patriotisme consiste à ne pas énerver et amollir le cœur des générations nouvelles, en affirmant que la guerre est désormais impossible, et en les détournant des devoirs que le salut de la patrie peut leur imposer » (*Préface au livre de M. Bocquillon : La crise du patriotisme à l'École*, 1905, XII).

Tout d'abord — répétons-le — nous n'avons eu aucunement, en écrivant ce livre, l'intention de publier un ouvrage de politique contemporaine, à l'usage des Français de 1907. Notre ambition, trop haute peut-être, est d'exprimer ce qui est vrai en soi, ce qui est juste en soi. Ce que nous disons ici en français pourrait être dit en allemand, ou en anglais, ou en italien, sans qu'une seule idée fût à y ajouter ou à en retrancher. Nous ne

nous adressons pas aux seuls Français, mais à tous les hommes qui pensent, à tous nos contemporains. Même — la prétention paraîtra sans doute excessive, mais elle répond à notre espérance — nous voulons devancer l'opinion contemporaine et énoncer des vérités qui, méconnues aujourd'hui, seront acceptées demain.

Autrement dit encore, nous défendons une idée que nous pensons vraie, sans nous préoccuper des conséquences pratiques, électorales ou autres, qu'elle entraîne. FONTENELLE affirmait, dit-on, que, s'il avait la main pleine de vérités, il se garderait bien de l'ouvrir. Notre éducation scientifique ne nous permet pas un si hardi paradoxe. Du moment qu'une chose est vraie, elle est bonne. Les conséquences d'une vérité ne peuvent être que bienfaisantes. *Il n'y a péril que dans le mensonge.* Le faux est toujours mauvais, et il n'existe pas d'erreur qu'il soit salutaire d'enseigner et de professer.

Il s'agit donc de savoir non pas s'il est dangereux de combattre la guerre, mais bien si la guerre est absurde. Car le suprême danger, plus terrible que tout autre, c'est de maintenir, comme trame essentielle de notre vie sociale, une institution absurde, et de plier l'humanité, présente et future, sous le joug d'une stupidité. Voilà la vraie et l'unique question : il n'en est pas d'autre.

Il ne faut pas confondre un livre de philosophie — nous ne craignons pas le mot — avec un projet de loi. Notre intention n'est nullement de proposer un décret de désarmement qu'on appliquera demain ; ni d'enseigner aux enfants des écoles primaires qu'il n'y a pas de patrie à défendre, et qu'il faut refuser le service militaire. Que les diplomates, les officiers, les sénateurs, les députés, les instituteurs lisent ce livre, nous le désirons ; mais nous n'avons pas à prendre souci des sanctions pratiques qu'ils en vont déduire. Nous disons

la vérité toute nue; c'est-a-dire que la guerre est un mal, et que les sociétés cilivisées ne peuvent pas prendre le mal pour base.

Et nous prétendons que cette proposition est vraie, à Berlin comme à Paris, à Rome comme à Londres, à Tokio comme à Pétersbourg; qu'elle est vraie en 1907, comme elle était vraie en 1807, comme elle sera vraie en 2007. Députés, ministres, ambassadeurs, généraux, instituteurs ont des devoirs pratiques, et une mission spéciale, qui est de conformer leurs actes aux circonstances présentes. Nous, nous n'avons pas à leur dicter leur devoir, ni à leur enseigner ce qu'il faut faire aujourd'hui. Nous nous sommes donné une autre mission, qui est de proclamer ce que nous croyons vrai. Avant tout, et toujours, et partout, la vérité.

Or il y a une vérité éclatante, lumineuse, imposant sa lumière à tous, c'est que la guerre est absurde et barbare. Et on veut que nous ne disions pas tout haut cette vérité! Et on croit sage de faire un grand silence autour de cette vérité! Et on nous demande de cacher en tremblant cette vérité! Et, sous prétexte que cette vérité amollit les courages, on nous convie, nous, hommes, qui avons la prétention de penser par nous-mêmes, à essayer de perpétuer, par notre silence qui est une complicité, cette gigantesque erreur, et à ne pas sortir de l'enfer de larmes et de sang, en lequel l'humanité se débat depuis des siècles.

Tout écrivain doit être regardé comme un assez pauvre sire, qui n'ose pas, pour des prudences chimériques, aller jusqu'au bout de sa pensée, et affirmer ce qu'il croit vrai.

Cela dit, et dit formellement, examinons jusqu'à quel point en parlant de la paix, en *prêchant* la paix,

on expose les Français aux invasions, aux démembrements et aux pires catastrophes.

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que la propagande pacifique fût exactement limitée à la France, et que, dans les autres pays, les idées de paix et d'arbitrage international ne fussent pas défendues.

Mais il n'en est pas ainsi, fort heureusement. Partout l'idée pacifique est propagée avec une énergie indomptable par maints hommes dévoués, dont nous avons l'honneur d'être les amis; et c'est calomnier les Allemands, les Anglais, les Italiens, que de croire qu'il n'y a pas chez eux, comme chez nous, d'ardents propagandistes de notre sainte cause.

Il se peut que cette propagande soit parfois plus active en France qu'ailleurs; car les idées générales — et généreuses — trouvent toujours grand retentissement en France. En France, nous sommes, quoi qu'on en dise, idéalistes et théoriciens. Dans nos âmes françaises, la conception du droit et de la justice est très forte, de sorte qu'on est sûr d'être écouté quand on défend la paix avec vigueur. Mais nous n'avons pas le monopole de la justice, et il n'y a que des nuances entre le mouvement pacifique de la France et celui des autres pays. C'est même peut-être une illusion que de le croire plus puissant chez nous qu'ailleurs.

Dans les Congrès internationaux de la paix qui se réunissent chaque année, nous nous distribuons la besogne. Les Français sont chargés de parler de paix aux Français; les Allemands aux Allemands; les Italiens aux Italiens, etc. Et nous n'avons pas la sotte vanité de croire que nous, Français, nous sommes seuls à faire de la propagande, tandis que nos amis d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie se reposent. Loin de là. Nous savons qu'ils travaillent tout comme nous, peut-être plus que nous, et les *Bulletins du Bureau*

international de la Paix nous donnent, chaque semaine, le compte rendu de cette activité du mouvement pacifique, qui est absolument universel.

Je vais plus loin. S'il était prouvé que les paroles de paix internationale trouvent plus d'écho en France qu'en Allemagne ou en Angleterre, nous n'en serions nullement inquiets; car l'histoire apprend que les idées d'émancipation et de progrès, qui partent de France, finissent par conquérir le monde. Ce serait une preuve que l'évolution intellectuelle de la France devance celle de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il n'y aurait pas lieu d'en avoir peur, ni honte.

On nous dit : « Si l'Empereur d'Allemagne déclarait la guerre, tous les Allemands, sans hésiter, marcheraient contre nous. » Cela est évident. Mais croit-on que, si la France déclarait la guerre à l'Allemagne, l'armée française, qui compte tous les Français jeunes et valides, ne serait pas mobilisée, de sorte qu'en cas de guerre tous les Allemands marcheraient contre la France, tandis que tous les Français, aussi bien unis, marcheraient contre l'Allemagne.

Il est assez curieux de constater que, pendant que M. Goblet et d'autres nous reprochent de désorganiser par nos exhortations pacifiques la défense nationale, au Reichstag, M. de Bulow reproche aux socialistes de ne pas faire *comme les Français*, qui, quoique politiquement divisés, s'uniraient en un faisceau compact, dans le cas d'une guerre étrangère.

Par conséquent, en toute évidence, la propagande pacifique n'est pas limitée à la France. Elle est aussi ardente et efficace dans les autres pays, et nous espérons que nos efforts communs étendront leurs bienfaisants résultats à tous les pays que ruine le militarisme. Comme toute idée simple et juste, l'idée de la paix nécessaire et de la justice internationale néces-

saire se répand dans le monde. Si l'on se rendait compte du progrès qu'a fait cette noble idée en Italie, par exemple, et en Angleterre, on n'oserait plus nous dire que la France est le seul pays où l'idée pacifique soit en honneur.

D'ailleurs où trouverait-on dans nos écrits formulée cette opinion, malheureusement absurde, que toute guerre est désormais impossible? Jamais nous n'avons dit que le régime de la paix armée allait prendre fin. Hélas! nous voyons de toutes parts les armements augmenter, les haines se perpétuer, les journaux formenter la discorde, de sorte que, malgré notre optimisme, la paix ne nous paraît rien moins que certaine. Nous ne disons donc pas qu'il faut désarmer. Nous ne voulons pas affaiblir les courages; ni chanter le conte bleu d'une humanité pacifique. C'est en l'avenir que nous espérons. Le présent ne nous inspire que des craintes. Aucun de nous n'est assez aveugle pour dire aux nations avant qu'un tribunal international de la justice ne soit établi : Bas les armes!

Nous dirons : Bas les armes! quand nous aurons institué le règne du droit.

Nous ne prêchons pas le désarmement, mais la justice.

Et on prétend que cet amour de la justice aboutit à énerver les courages et à paralyser la défense nationale!

Le contraire apparaîtra évident à toute personne non prévenue. Une nation pacifique, qui aime la paix, qui veut la paix, et qui n'attaque pas ses voisins, ne sera nullement disposée à accepter avec patience une inique déclaration de guerre. Nous avons eu récemment le spectacle d'un peuple, amoureux de paix et faisant vigoureusement la guerre. Ces rudes et laborieux paysans boers ont montré ce que peut un petit peuple pacifique d'un demi-million d'hommes contre l'agression d'un grand peuple de cent millions d'hommes. Ils ont

pendant trois années tenu en échec, eux, les paysans paisibles et inoffensifs, la colossale puissance anglaise. Donc, à supposer, contre toute vraisemblance, que les Français viendront à être impudemment attaqués par l'Allemagne, ils seront d'autant plus terribles dans cette guerre qu'ils avaient eu davantage l'amour et la volonté de la paix.

Il serait insensé de croire que dans une guerre la conscience de l'injustice ne compte pour rien. Un grand peuple, injustement attaqué, sera toujours redoutable, d'autant plus redoutable qu'il aura la claire et éclatante notion de son droit. Les armées que la première République a improvisées, lorsqu'elles ont eu à lutter contre les vieilles et aguerries troupes de l'Europe entière, les ont solidement battues; car il y avait d'un côté des soldats mercenaires, de l'autre des citoyens pénétrés de la justice de leur cause. Les choses ne seraient pas autres aujourd'hui, et, si une France non agressive, résolue à la paix, se trouvait en face d'un agresseur inique, entre une armée servile et une armée confiante en son bon droit, l'issue de la lutte ne serait pas douteuse.

Mais ce n'est pas ainsi que la question se posera. Car il est évident que nul souverain, empereur ou roi, ne sera assez follement téméraire pour menacer la France dans son indépendance ou son existence même; et c'est pour les besoins de la cause que les nationalistes évoquent le spectre d'une invasion.

Quant aux causes louches qui peuvent devenir motifs de guerre, il faut avoir le courage de les répudier. Qu'il s'agisse de Fachoda, de Mytilène ou du Maroc, il ne faut voir là que des litiges diplomatiques, bons à être discutés autour d'un tapis vert, et admettant diverses solutions, dont chacune sera bonne, si elle est pacifique. Quelques kilomètres carrés de plus ou de moins

ne valent pas le sang d'un petit soldat français. De sorte que l'indignation des amis de M. Goblet tient sans doute à ce que, si le sentiment pacifique prévaut dans l'immense majorité du pays, on ne pourra plus exciter le sentiment patriotique à être provocateur, ni le passionner pour des différends d'ordre minuscule.

Au risque de paraître des *sans patrie*, nous ne désirons nullement que la France combatte pour maintenir l'équilibre européen. Nous ne croyons pas que ce fut une heureuse inspiration d'empêcher un Hohenzollern d'être roi d'Espagne. Quand l'Allemagne a voulu que la question du Maroc fût réglée par une conférence internationale, ç'a été avec des procédés brutaux et discourtois, mais au fond elle avait cent fois raison. Ces accords internationaux sont excellents, et il est surprenant qu'on n'ait pas compris tout de suite qu'il y a intérêt pour tous à ce règlement pacifique des questions litigieuses.

Ce n'est pas énerver la défense nationale que de développer le sentiment de la justice et de préconiser l'arbitrage : car le jour où toute une nation, confiante en son droit, demandera l'arbitrage, et que par l'adversaire cet arbitrage sera refusé, une noble indignation soulèvera toutes les consciences, et la poussée vers la victoire sera irrésistible.

Mais pour les entreprises véreuses, les créances Fubini et Jecker, les compétitions dynastiques, les guerres d'influence, les conquêtes, les agressions, et tous ces misérables conflits qui ont été dans le passé causes de sanglantes guerres, alors un peuple vraiment pacifique restera insensible. On ne le fera pas marcher ; on ne lui fera pas crier : *à Berlin*! comme en juillet 1870 : et, si l'on nous reproche d'avoir créé une pareille mentalité, nous, pacifistes, nous en revendiquons, avec orgueil, notre part de responsabilité.

Et maintenant reprenons, en les résumant, ces objections diverses, et leur réfutation.

1. *La guerre est une loi scientifique, image de la lutte des animaux entre eux.*

Non ; car il n'est chez les animaux que des luttes individuelles. Non ; car la guerre fait une sélection à rebours. Non ; car la civilisation a créé la justice, idée morale spéciale à l'homme, inconnue dans l'animalité.

2. *La guerre a été un instrument de progrès.*

Non ; car tous les progrès ont été des progrès pacifiques ; et, si parfois ils se sont établis par la guerre, c'est parce que la guerre les avait combattus.

3. *Sans la guerre, un peuple perd la moralité, l'honneur et le courage.*

Non ; car le courage n'est pas exclusivement vertu guerrière. Non ; car le courage n'est pas admirable, qui sert à des causes absurdes. Non ; car la guerre développe l'esprit de sang et de rapine. Non ; car la richesse, l'influence et la grandeur d'un peuple ne sont pas fonction de sa puissance militaire.

4. *Sans la guerre, il n'y a pas d'idée de patrie.*

Non ; car les adversaires de la guerre veulent à leur patrie la paix, c'est-à-dire le bonheur ; la justice, c'est-à-dire l'honneur. Non ; car on peut aimer sa patrie, sans avoir aucune haine envers les autres patries.

5. *Le développement de l'idée pacifique nous rendra impuissants contre les agressions étrangères.*

Non ; car la vérité doit toujours être dite. Non ; car un peuple pacifique n'en est que plus redoutable s'il est injustement attaqué. Non ; car l'idée pacifique se répand dans tous les pays aussi bien qu'en France.

Donc la guerre est un mal. C'est un fléau comme le choléra, la tuberculose ou la peste. Donc notre devoir est de la combattre.

III

L'Enseignement et les Mœurs.

I. — *L'Esprit Militaire.*

Rien ne peut mieux indiquer la prépondérance de l'esprit militaire qu'un aperçu sur notre enseignement public et nos mœurs.

Pour l'enseignement, nous avons hérité des traditions romaines. On n'a pas à examiner ici jusqu'à quel point le culte et la culture du latin sont en conformité avec notre moderne civilisation, et représentent les meilleures leçons pour former l'âme des enfants et des jeunes hommes. Ce n'est pas le lieu d'entamer cette grave discussion. Constatons seulement que, par l'explication et la méditation des auteurs latins, on développe intensivement l'esprit militaire.

Il n'est pas de lieu commun plus souvent répété par Tite Live, par Cornelius Nepos, par Salluste, par Virgile, que l'éloge des choses guerrières. Ce ne sont que batailles, camps, cavaliers, armées, embûches, déroutes, sièges, ennemis. Les mots qui reviennent sans cesse, c'est *castra, insidiæ, pugna, acies, oppidum, certantes, hostis, miles, vincere.* Le mot *bellum* se trouve à chaque page du *de Viris,* ou du *Selectæ,* voire même de l'*Énéide.* Les *Commentaires* de César; la *Vie* d'Alexandre, par Quinte Curce; la *Guerre d'Afrique* par

SALLUSTE, voilà ce qu'on donne aux enfants pour développer l'idée de justice en leurs jeunes cœurs.

Pourtant rien n'est moins conforme à notre idéal de justice que l'esprit romain. Dans une première phase, avant AUGUSTE, ç'a été une série de conquêtes, massacres, asservissements froidement méthodiques. Incapables de science, d'art et d'industrie, les vieux Romains vivaient en pillant l'industrie des autres. Par la fourberie autant que par la violence, ils ont d'abord asservi l'Italie; puis ce fut le tour de Carthage, de l'Ibérie, de la Gaule, de la Grèce; puis de l'Asie et de l'Égypte. Ils ont vécu par la guerre, et toute leur organisation était faite pour la guerre. Aussi ne concevaient-ils de noble métier que le métier des armes. Tout au plus faisaient-ils parfois une sentimentale exception, sans grande conviction d'ailleurs, pour la chose rustique. Mais en réalité l'ancienne Rome a été un peuple de soldats, savamment dressés au pillage.

Plus tard les choses ont changé. Sous les empereurs, les armées sont devenues mercenaires; la corruption et le luxe, fruit illégitime des conquêtes, ont remplacé les conquêtes mêmes. Mais toute la littérature latine, par une naturelle réaction contre les coutumes relâchées du siècle, a chanté les louanges du vieux temps guerrier de Rome. Les rudes et militaires mœurs d'autrefois ont été portées aux nues : ce sont ces apologies de la guerre et de l'antique austérité guerrière qu'on fournit à la méditation de nos jeunes écoliers.

Le vieil HORATIUS, MUCIUS SCÉVOLA, CORIOLAN, DÉCIUS, RÉGULUS, CATON, MARIUS, SYLLA, CÉSAR; il n'est pas permis à des garçons de quinze ans d'ignorer les hauts faits du moindre de ces personnages; il faut savoir le nombre des ennemis qu'ils ont taillés en pièces, tandis que sur certains faits historiques essentiels une complète ignorance est parfaitement excusable. Les noms de BOIL-

VAR, de LINCOLN, de GARIBALDI, peuvent leur être inconnus, comme ceux de JENNER et de STEPHENSON, de VOLTA et de PARMENTIER : mais il faut connaître l'héroïsme de CURTIUS, et la générosité de FABRICIUS.

Tout notre enseignement littéraire repose sur la langue latine. Pourtant tous les auteurs latins, même TACITE, même CICÉRON, sont militarisants et militaristes (1). De là une première direction toute militaire, donnée à l'intelligence qui évolue.

D'ailleurs — ce qui n'est pas pour nous consoler — cette même *bellomanie* latine sévit partout, en Italie et en Allemagne comme en Angleterre et en France. Elle a heureusement un correctif; c'est que l'idée de liberté s'unit souvent à l'idée de guerre et de conquêtes. Mais les grandes phrases romaines contre les despotes sont quelque peu démodées depuis l'abus qui en a été fait au temps de ROBESPIERRE. *Tyrans, descendez au cercueil!* Et elles ne semblent pas bien efficaces pour donner aux jeunes Allemands des idées libérales et républicaines. Au fond l'idée maîtresse, qui domine le monde romain, c'est l'idée guerrière, et il est impossible qu'elle ne laisse pas une trace profonde dans la mémoire des enfants qui apprennent à penser par des maîtres romains.

La connaissance du monde grec ouvrirait de tout autres voies. Non pas que les choses militaires n'y soient aussi en très grand honneur. Mais la richesse de la littérature grecque est telle qu'on peut y faire de multiples choix, sans avoir à craindre la fastidieuse monotonie latine des apologies guerrières. HOMÈRE est certainement le chantre de la guerre; mais il est la poésie même, la plus puissante et la plus féconde poésie qui ait été chantée parmi les hommes; et les luttes

(1) Il faut, bien entendu, excepter LUCRÈCE. Quant à HORACE et SUÉTONE, ce sont de médiocres éducateurs.

autour de Troie sont trop loin de nos mœurs pour inspirer d'actuelles fureurs guerrières, à la manière d'Ajax et d'Achille. Et il y a Sophocle, et Eschyle, et Platon, et Aristophane, et Épictète, et Hérodote, et tant de fécondité dans la dialectique, d'invention dans le drame, de profondeur dans la pensée, qu'on serait mal venu de ne pas chercher là ses maîtres.

Mais on n'étudie plus les Grecs, et il n'est guère probable qu'on y revienne, de sorte que tout l'enseignement secondaire se trouve imprégné de l'esprit romain. Heureusement cet enseignement romain est corrigé par l'enseignement du français. Or déjà la lecture et la méditation des auteurs du XVIIe siècle conduisent à des idées tout autres. Ils sont vraiment modernes, Pascal, La Bruyère, Racine, et Fénelon. Corneille lui-même, si romain qu'il soit d'allures, est généreux et chevaleresque comme oncques ne le furent les enfants de Rome. Aussi, à tout prendre, si les maîtres résolument voulaient faire non des âmes romaines, mais des âmes françaises modernes, y aurait-il dans notre grand XVIIe siècle large place pour la pensée libre.

Dans l'enseignement primaire, ce n'est pas le latin qui est la base, mais l'histoire. Or l'histoire nationale n'a été jusqu'à ces derniers temps que l'éloge des grandes guerres. Nous savons que chez nous de vrais progrès ont été faits, et que l'instituteur d'aujourd'hui enseigne autre chose que des récits et des dates de batailles. Mais, hélas! dans d'autres pays il n'en est pas de même. En Allemagne surtout, l'histoire enseignée aux enfants est essentiellement militaire et décorée du nom de patriotique. L'ennemi héréditaire, le Français, est rendu responsable de tous les malheurs qui pendant deux siècles ont sévi sur l'infortunée Allemagne, et on célèbre les victoires des Hohenzollern. Rosbach, Waterloo, Sedan sont des thèmes de prédilection.

Il en était ainsi récemment en France; et peut-être cet esprit militariste n'a-t-il pas complètement disparu des livres de l'enseignement primaire. Les batailles, les conquêtes, étaient traitées avec force développements; le courage militaire, vanté au détriment des autres preuves de courage, dont il n'était même pas question. Car les manants, vilains, rustres, artisans, sont gens de peu, indignes d'être mentionnés dans les fastes de l'histoire. L'héroïsme de la vieille garde à Waterloo, le dévouement du chevalier d'Assas, la vaillance de Jeanne d'Arc, les fastueuses promenades militaires de Louis XIV, les chevauchées de François Ier, et les colossales tueries de Napoléon; voilà l'unique pâture qu'on donnait à l'imagination des jeunes Français d'il y a quinze ans.

Il faut qu'on comprenne bien ce que nous voulons dire ici. Nous ne jugeons pas ; nous constatons. Nous voulons démontrer que notre civilisation, à tort ou à raison, est surtout militaire. Aussi, pour en donner la preuve, montrons-nous que l'histoire militaire est enseignée avec plus de complaisance et d'emphase que toute autre histoire. Les traits de courage militaire sont donnés comme les plus beaux exemples à suivre. Jamais une parole ne vient montrer à l'enfant que ces traits de courage, si admirables qu'ils sont, résultent d'une immense aberration humaine.

Loin de nous la coupable intention de jeter quelque discrédit sur le courage et la bravoure ; mais il faut dire et enseigner que ce genre de bravoure et de courage repose sur une conception anti-humaine.

Si vous osez dire formellement que l'homme est l'ennemi de l'homme, que la lutte contre l'homme est la loi primordiale de toute société, rien de mieux alors. Toute l'intelligence et toute la force morale de l'homme devront s'appliquer à combattre l'homme. Il

n'y aura pas de plus impérieux devoir, ni de plus noble exemple. Mais, si cette conception de la lutte des hommes entre eux est regardée comme décidément absurde, il s'ensuivra que ces dévouements, beaux en soi, auront à leur base l'idée fausse de la haine et de la guerre entre frères humains.

Je prendrai un exemple qui rendra plus claire ma pensée. On s'accorde — non sans raison — à juger les guerre civiles comme spécialement épouvantables et odieuses. Pourtant, dans toute guerre civile, il s'est manifesté de grands actes de courage, des dévouements épiques, de très beaux faits d'armes (comme en Vendée par exemple). En contant ces exploits, l'historien a généralement soin de déplorer cette grande infortune. Des frères égorgeant leurs frères. Quelle pitié ! Et il s'indigne, et il gémit. A bon droit.

Mais où est la limite entre une guerre civile et une guerre étrangère ? Quand Sparte livrait bataille à Athènes, était-ce guerre civile ? La bataille de Chéronée, où le roi PHILIPPE, presque un Grec, a écrasé la Grèce, guerre civile ou guerre étrangère? La guerre entre le Chili et le Pérou est-elle guerre étrangère, alors que la guerre entre les États du Nord et les États du Sud de l'Amérique est guerre civile? Les Bavarois et les Saxons se sont battus en 1866 contre les Prussiens. Guerre civile ou guerre étrangère ?

On dira que les temps changent, que ce qui était guerre étrangère en 1866, devient en 1906 guerre civile; que, si maintenant Sparte, Athènes et Thèbes se déclaraient la guerre, ce serait guerre civile, comme pour la Bourgogne et la Normandie, si elles entraient dans la même lutte que jadis au XIVe siècle.

Il faudrait donc dire quand on parle d'une guerre civile : « elle est guerre civile aujourd'hui, par conséquent infâme; mais il y a trente ans, ou cent ans,

ou deux cents ans, c'était une guerre étrangère, par conséquent, légitime. » Il faudrait aussi ajouter : « Telle guerre, guerre étrangère aujourd'hui, légitime et belle par conséquent, sera dans cent ans considérée comme guerre civile, et par conséquent odieuse et cruelle. »

Ce n'est pas là une énigme difficile à résoudre.

Tout ce qu'on peut dire sur l'horreur des guerres civiles s'applique rigoureusement à la guerre étrangère ; car on ne peut trouver aucune caractéristique pour déterminer ce qui fait l'*étranger*. Est-ce la religion? Est-ce le gouvernement? Est-ce la langue? Est-ce la race?

La théorie des races différentes ne peut se soutenir pour les peuples de l'Europe, si profondément mélangés qu'ils constituent un tout à la fois hétéroclite et homogène. Il y a plus de différence entre un Flamand et un Gascon, qu'entre un Flamand et un Hollandais: plus de différence entre un Piémontais et un Sicilien qu'entre un Piémontais et un Provençal.

Quant à la religion et au gouvernement, franchement il serait assez comique de partir de là pour créer des différences de nationalité.

Reste alors la question de langue qui seule a quelque apparence de vraisemblance, pour établir la caractéristique des nations.

Pourtant ce n'est qu'une apparence; car rien ne nous donne le droit de considérer comme *étrangers* ceux qui ne parlent pas la même langue que nous. Les Alsaciens, qui parlent allemand, veulent être Français. Les Suisses, dont les uns parlent le français, et les autres l'allemand, veulent être Suisses. Ainsi on n'appellerait guerres étrangères que celles qui s'engagent entre individus de langage différent. On appliquerait la linguistique à la morale !

En réalité le contraste qu'on établit souvent entre

la guerre civile, qui est abominable, et la guerre étrangère, qui est sainte, ne repose absolument sur rien. Toutes les guerres sont aussi abominables que les guerres civiles, ni plus, ni moins (1).

Mais cela n'est ni compris, ni enseigné dans les écoles primaires. Il est peut-être des maîtres qui le pensent. Il n'en est pas qui osent le dire tout haut. Aussi, dans toutes les écoles de l'Europe, les instituteurs mettent-ils au premier plan les choses militaires, en histoire, comme en géographie, comme en morale.

Je le répète une fois encore. Je ne prétends pas vouloir modifier les programmes, ni instituer un mode d'enseignement qui diffère, point par point, de l'enseignement actuel. Il s'agit ici seulement de constater que nos sociétés civilisées humaines donnent une place prépondérante à la chose guerrière.

Peut-être les nécessités des temps sont-elles là pour diriger notre conduite pédagogique. Je ne le pense pas, et j'en donnerai plus loin d'abondantes démonstrations. En tout cas il faudrait corriger ce culte de l'esprit guerrier, qui fait la base de tout notre enseignement, par cette notion simple, grave et irréfutable, que la guerre est la plus grande des folies humaines.

(1) Cette opinion sur la guerre civile comparée à la guerre étrangère paraîtra peut-être moins subversive, quand on saura qu'elle ne vient pas de moi, mais d'un des maîtres de la pensée, CHATEAUBRIAND. « Il est déplorable d'être obligé de ravager la propriété de son voisin... mais, franchement, est-il beaucoup plus humain de massacrer une famille de paysans allemands que vous ne connaissez pas, qui n'a eu avec vous de discussion d'aucune nature, que vous volez, que vous tuez sans remords, dont vous déshonorez en sûreté de conscience les femmes et les filles, parce que *c'est la guerre*!... Les guerres civiles sont moins injustes, moins révoltantes et plus naturelles que les guerres étrangères... La guerre étrangère, comment est-elle justifiée? Deux nations s'égorgent ordinairement parce qu'un roi s'ennuie, qu'un ambitieux se veut élever, qu'un ministre cherche à supplanter un rival. Il est temps de faire justice de ces vieux lieux communs de sensiblerie. »

(*La Révolution de juillet* 1830. Voir aussi *Mémoires d'outre-tombe*, V).

Supposons que les hommes aient depuis des centaines d'années employé toute leur industrie et leur science à construire une colossale machine qui, prenant l'eau de la mer à quatre ou cinq kilomètres du rivage, l'élève à une grande hauteur pour la rejeter dans les terres à deux lieues de la rive. Supposons encore que le débit soit de cent mille litres à la minute. On pourra admirer les proportions gigantesques de cet appareil, s'extasier sur les bielles, les pistons, et les soupapes : s'étonner d'une aussi grande habileté, et donner de légitimes éloges aux ingénieurs qui ont dressé les plans, aux gouvernements qui ont fourni les fonds, aux mécaniciens qui font mouvoir cette énorme machine; Mais, tout en admirant cette belle chose, tout en constatant les efforts qu'elle a coûtés, il faudra ajouter : « C'est beau, mais franchement c'est bien inutile. »

Or l'œuvre guerrière de nos sociétés est aussi vaine que le travail de cette pompe monstrueuse.

Même elle est plus que vaine; car elle fait du mal. C'est comme si cette eau de mer, puisée à grands efforts dans la mer, allait retomber au milieu des villes, noyer les musées, les bibliothèques, les œuvres d'art, les maisons, les palais. Alors on ne se contentera pas de dire : « œuvre vaine! » on dira : « œuvre funeste! » Et, au lieu d'admirer tout cet immense travail, on criera aux ingénieurs et aux mécaniciens : « Malheureux! Arrêtez! Vous êtes des destructeurs! Cette machine, qui a coûté tant d'intelligence, de courage et de travail, st maudite; car elle répand la désolation et la ruine. »

Eh bien! si funeste qu'elle soit, elle fera certainement moins de mal que n'en ont fait les guerres. Il n'est pas possible qu'elle puisse en un mois faire périr cinq cent mille hommes, et ravager plusieurs provinces. On peut donc vraiment regretter que les hommes, qui ont mis toute leur ingéniosité à construire

l'édifice guerrier moderne, n'aient pas, au lieu de cette immense et néfaste machine, construit une ridicule pompe élévatoire; car elle serait moins absurde et moins féconde en infortunes que le militarisme des sociétés humaines.

Mais c'est en vain que de telles vérités éclatent. Tout notre enseignement réflète l'énorme prépondérance de la chose militaire dans notre société actuelle.

Nos mœurs en donnent une preuve plus démonstrative encore.

Dans tous les pays, sans exception, le métier d'officier est considéré comme le métier supérieur. Nous en sommes restés à la tradition de Rome et du moyen âge. Dans l'ancienne Rome, commercants, artistes, artisans, étaient dépourvus de toute considération; et jamais les armes ne le cédaient à la toge. Au moyen âge deux groupes sociaux distincts : d'un côté les nobles, et de l'autre les vilains. Les nobles guerroyaient, et les vilains travaillaient.

Au fond nos sociétés, si démocratiques en apparence, vivent de ce vieux préjugé.

En Allemagne tous les officiers sont nobles (à peu près) et tous les nobles sont officiers. Ils ont des privilèges, qui, pour n'être pas inscrits dans un code, n'en sont pas moins tyranniques. Le fait de porter un uniforme leur confère en tous lieux une sorte d'immunité, ou tout au moins de préséance. Au théâtre ou dans les chemins de fer, comme à la promenade, ou dans les salons, le civil doit céder le pas au militaire. La fonction et l'uniforme d'officier créent une véritable caste, qui a ses droits spéciaux, et qui se tient à l'écart des autres éléments de la nation. A l'écart et au dessus; car ils se considèrent comme supérieurs. D'ailleurs les civils ne se révoltent pas contre cette prééminence docilement

acceptée. Le rêve de toutes les jeunes filles est d'épouser officier, ou sous-officier, suivant leur fortune. Les étudiants, qui ne sont pas des officiers, en affectent les allures; ils ont un uniforme, une rapière, des règlements presque militaires, et des duels. L'officier peut se permettre de ne pas payer ses dettes : il parle haut et fort en public. Il ne se dérange pour personne. Et, quand il est courtois, il a soin de bien indiquer que cette courtoisie est une condescendance à laquelle il consent pour faire preuve de sa supériorité.

En un mot, pour prendre l'expression qui indique le mieux l'état réel des choses, l'officier *tient le haut du pavé*.

En France, en Italie, en Russie, les choses sont à peine différentes. Le prestige de l'uniforme est irrésistible. Il détermine quantité de vocations militaires; car les jeunes gens s'éprennent bientôt d'une profession qui confère par elle-même une sorte de supériorité sur les autres citoyens. Dans les lycées de France, les plus intelligents et les plus laborieux des élèves choisissent l'École polytechnique; et, sauf exceptions nombreuses, bien entendu, les carrières libérales, scientifiques, agricoles, commerciales, industrielles, doivent se contenter des jeunes hommes qui n'ont pas eu assez de talent pour entrer à l'École polytechnique ou à Saint-Cyr.

Tout, dans notre vie sociale, tend à glorifier l'officier et le métier des armes. L'épaulette est le symbole de la loyauté. La considération publique entoure ceux qui la portent. Depuis l'enfance, dans les livres et les conversations, dans les discours et les journaux, nous avons appris, et nous savons de source certaine, que le militaire est le type de la vaillance et de l'honneur. Universelle flatterie, même en Angleterre, où cependant le corps des officiers est peu nombreux; même en

Belgique, où le rôle de l'armée est certainement effacé.

Aussi bien les nations, quand elles veulent se symboliser, prennent-elles leur armée pour symbole. Il n'y a pas de fête nationale sans une grande revue; coûteuse parade où le défilé des canons, les charges de la cavalerie, et le déploiement des fantassins excitent l'admiration populaire. Les souverains ou les présidents de République ont une maison militaire, et le luxe des uniformes variés qui s'y déploie relève, paraît-il, le prestige du pays. Dans tous les Parlements, chaque fois qu'il est parlé de l'armée nationale, c'est avec une sorte d'attendrissement. On serait mal venu à oser demander : « A quoi bon? »

Chaque souverain, qui représente tant bien que mal la nation dont il est le chef, a des armes héraldiques; et le choix de ces armes indique l'esprit régnant parmi les hommes. C'est presque toujours une bête de proie; généralement l'aigle, ce hideux oiseau rapace, couvert de vermine, qui, des rochers sauvages où il vit, fond sur les charognes qu'il a aperçues. L'aigle est l'animal de choix pour les blasons impériaux; et, comme si ce n'était pas assez d'un seul aigle, certains souverains ont un aigle à deux têtes, et même quelquefois, si je ne me trompe, un aigle à trois têtes. Les Anglais ont le léopard, qui n'est guère plus tendre que l'aigle; et la paisible Suisse a l'ours. Après avoir longtemps supporté l'aigle des Napoléon, les Français, heureusement délivrés de ce sinistre cauchemar, ont pris pour les représenter le coq belliqueux et fanfaron, alors qu'il leur eût été facile, même en se référant aux traditions des aïeux, d'adopter la vigilante et pacifique alouette.

C'est un peu la coutume enfantine des Chinois qui peignent sur leurs étendards des dragons monstrueux propres à inspirer la terreur.

Est-ce le même sentiment qui fait donner aux cuirassés des noms terrifiants, jetant l'effroi avant que leurs canons aient parlé; le *Foudroyant*, l'*Invincible*. la *Terreur*?

En un mot toute notre vie sociale est la glorification de l'esprit militaire.

Je défends qu'on voie dans mes paroles, dédain, haine, injure pour les hommes d'honneur et de courage qui sont les officiers de nos armées. Que cela soit dit ici une fois pour toutes. Je n'y reviendrai point. Mais je tiens à le dire très haut pour dissiper toute incertitude.

On ne peut pas rendre responsables les officiers de cette gigantesque anomalie, la guerre, qui a de tout temps déchiré l'humanité; pas plus que les médecins ne peuvent être rendus responsables des épidémies et des maladies qui sévissent sur la pauvre espèce humaine. Or tous nous souhaitons qu'il n'y ait plus de maladies; et nous appelons de tous nos vœux cet âge d'or où le médecin serait sans usage dans la société. Certes un pareil désir ne jette ni dédain ni opprobre sur les médecins, dont personne ne peut contester le dévouement et la science. Pourquoi en serait-il autrement des officiers?

Dans les armées permanentes, et dans toutes les institutions gravitant autour d'elles, il y a des hommes honorables, instruits, intelligents, dévoués, qui remplissent une fonction que notre folie a rendue nécessaire. Espérer que cette fonction sera un jour inutile, et que l'aveuglement humain se dissipera, ce n'est pas jeter la déconsidération sur ces hommes. Nous savons qu'ils sont fidèles, laborieux, attachés à leur devoir; mais nous espérons que les fléaux créés par l'homme disparaîtront un jour, et que toute cette organisation

belliqueuse ne sera plus qu'un sinistre souvenir des âges barbares de l'humanité.

De même nous pouvons supposer que les fléaux non créés par l'homme, c'est-à-dire les maladies, disparaîtront un jour, et que les médecins n'auront plus de raison d'être. On ne calomnie pas les médecins, j'imagine, en souhaitant qu'ils deviennent sans emploi.

Si nous constatons, avec quelque regret, la part prépondérante et la prééminence de l'officier dans la vie sociale de chaque nation, ce n'est pas que nous les jugions indignes d'être ainsi honorés, c'est parce que tous ces honneurs nous semblent consacrer une funeste tradition; la tradition guerrière, source de misères et de maux. Les maladies aussi entraînent des maux sans nombre. Mais au moins ce sont des fléaux involontaires, partant inévitables, tandis que la guerre, fléau volontaire, est un mal que l'homme pourrait éviter, si des siècles d'erreur ne venaient obnubiler son jugement.

Cela dit, et formellement exprimé, continuons à faire le bilan guerrier de toute notre existence individuelle et sociale. Partout se trouvent des traces vivantes de notre amour désordonné de la guerre.

D'abord il y a un fait évident, c'est que tous les hommes, quels qu'ils soient, barbares ou cultivés, intelligents ou stupides, sont enclins à respecter la force. Peu importe qu'elle soit ou non respectable, elle est la force. C'est assez, et on plie le genou devant elle. Par définition même, puisque elle est la force, on doit lui obéir. Le geste extérieur impose un mouvement analogue de la conscience. Pascal l'a dit à peu près en ces termes : « comme on n'a pas pu donner la force à la justice, on a accepté que la force représente la justice. » L'appareil guerrier d'une armée, comme le sabre du militaire, c'est l'image de la force, et par conséquent la nécessité du respect. Le lion, le

léopard et l'aigle, par leur puissance même, commandent une certaine adoration, car il n'y a aucune contradiction — loin de là — entre le respect et la frayeur.

Si nous admirons un régiment en marche ou une revue, c'est naïvement, sans réfléchir ni au prix que coûte cette parade, ni à l'ennui des trois ans de caserne et d'exercice qu'elle représente. C'est surtout parce qu'elle est une vivante image de la Force.

Ajoutons : de l'ordre. Il y a dans ces alignements, cette uniformité des costumes, ces obéissances aux commandements, une source de joie esthétique. Tout ce rythme satisfait l'amour d'une harmonie intellectuelle supérieure. Tout d'ailleurs est savamment combiné, musique, drapeaux, couleurs, pour rehausser la beauté du spectacle. Car vraiment c'est un très beau spectacle, qui m'émeut profondément, en dépit de tous les raisonnements et de toutes les réflexions que je ferai plus tard, dans ma solitude.

Quoi d'étonnant si les foules, plus accessibles aux sentiments instinctifs, sont ébranlées et émues?

Surtout si depuis le plus jeune âge on a été habitué à considérer tout ce qui est guerre et soldat comme de qualité supérieure. Quelle défense opposer à l'universelle conspiration, celle des peintres et des poètes, des journalistes et des femmes, des romanciers et des historiens, des politiciens et des prolétaires? On accepte sans réflexion; on subit docilement la pensée universelle. Car il est donné à bien peu d'hommes d'être autres qu'un reflet.

Qui donc aura assez de courage mental et de puissance d'analyse pour comprendre ce que représente toute cette immense machine guerrière, adorée?

Ce qu'elle représente, c'est très simple, c'est la lutte de l'homme contre l'homme, autrement dit une déplorable erreur. Je n'entreprends pas ici de décider si à notre

époque, en 1907, selon l'état politique actuel, il faut avoir des idées guerrières ou pacifiques : je dis seulement qu'en 1907, comme en 1607, ou en 2207, il est également absurde que les hommes se combattent au lieu de s'aider, se déchirent au lieu de se secourir. Assurément il faut une hiérarchie, un ordre, une organisation. Mais cette organisation, fondée sur le droit et la justice, est tout le contraire de la guerre, qui est fondée sur la force et la violence.

Avec l'ordre, les sociétés humaines ne seraient jamais en guerre; les conflits — car on ne peut pas supposer l'absence de conflits — seraient réglés juridiquement : à peu de frais, et avec la presque certitude pour celui qui est dans son droit d'obtenir gain de cause, tandis qu'aujourd'hui, en cas de conflit, c'est le dieu des batailles qui décide, et c'est la plus forte organisation militaire qui triomphe.

Donc nous pouvons parfaitement concevoir des sociétés constituées sur une autre base que la base guerrière. C'a été dès le début la forme de toutes les sociétés humaines, à quelques nuances près : et nous avons conservé cette tradition, pieusement, heureux de l'aggraver par toutes les complications d'un coûteux et savant attirail. Nous avons la même âme que les sauvages de l'Afrique, qui s'adonnent à des *razzias* quand la récolte a été mauvaise, ou quand il y a besoin d'esclaves. Nous n'avons pas beaucoup progressé, au point de vue de la conception du juste, depuis le temps de la pierre taillée ou de la pierre polie, quand chacun de nos ancêtres, dans sa caverne, luttait, avec ses dents et ses ongles, pour arracher à son voisin une femme ou un quartier de venaison. Certes le luxe de l'attaque et de la défense a pris des proportions démesurées. Ce sont des millions d'hommes qui s'entretuent; des milliards d'or qui se dépensent. Mais au fond même barbarie.

Nous consentons, il est vrai — et c'est un demi progrès — à prononcer les mots de Droit, de Justice, pour masquer ce recours à la Force, seule puissance à laquelle nous croyons. Mais en réalité ces mots de Droit et de Justice, s'ils sont sur nos lèvres, ne sont ni dans nos volontés, ni dans nos actes.

Certes cela est grave. Car, même si des institutions pacifiques venaient, comme je le crois fermement, à remplacer nos institutions guerrières, les mœurs ne seraient pas, par cette transformation, aussitôt modifiées. Il faudra encore beaucoup d'années, — peut-être même des siècles — pour que le prestige guerrier soit dissipé. L'esprit guerrier est profondément inhérent à l'homme. C'est un des éléments de notre intellectualité ; et il est triste de constater qu'à ce point de vue les progrès sont nuls.

Même des hommes d'une admirable intelligence, et dont personne n'a le droit de soupçonner les nobles intentions, comme Roosevelt, ou Clémenceau par exemple, n'ont pas compris la monstruosité folle de l'état social guerrier d'aujourd'hui. Il est vrai qu'ils sont liés à la politique. Politique et philosophie ne concordent pas toujours ensemble, et l'homme d'État n'a peut-être pas le droit de considérer comme une aberration humaine, ce qui est une aberration humaine universelle.

Que l'on parcoure une capitale et qu'on lise les noms des rues, des places, des avenues, des boulevards : on y verra surtout des souvenirs militaires. A Paris par exemple, les victoires passées retentissent partout. Rues de Rivoli, de la Moskowa, de Castiglione. Avenues d'Eylau, de Friedland, d'Iéna, de Malakoff, de Wagram, de Bouvines même. Les noms de généraux sont consacrés aux plus longues rues, et aux ave-

nues les plus larges. Rue LECOURBE, rue LEPIC, rue CAMBRONNE, Avenue DAUMESNIL, Boulevards KELLERMANN, BRUNE, SUCHET, NIEL, GOURGAUD, de la TOUR MAUBOURG, de LAURISTON. Cette peu hospitalière coutume est soigneusement pratiquée par les étrangers. Le centre de Londres est le Trafalgar Square. Les rues de Sedan et de Königsgraetz sont les grandes rues de Berlin. Au lieu d'effacer les vieilles haines, on semble faire effort pour qu'elles se perpétuent. Le mot d'ordre semble être : « N'oublions pas que nous avons écrasé nos ennemis ».

Si nous voulions faire incursion dans la littérature, partout encore nous trouverions des témoignages de cette prééminence militaire. Au théâtre, l'officier représente l'esprit loyal, chevaleresque, désintéressé : et ç'a été presque un coup d'audace que d'oser donner à un maître de forges des vertus toutes militaires. Si Maître GUÉRIN est un fripon, son fils le colonel GUÉRIN (GUÉRIN DE VALTANEUSE) est un héros. Dans l'abbé CONSTANTIN, le soldat est l'irréprochable type de la loyauté, et il fraternise avec le prêtre, type de la vertu et de l'indulgence. M. de MONTAIGLIN, l'officier de marine, est un demi-dieu. Le colonel des comédies de SCRIBE, le vieux sergent de BÉRANGER ; voilà comment les esprits simples conçoivent le militaire.

En un mot la poésie, le roman et la littérature, en tous pays, ont mis une auréole sur la tête de l'officier et sur celle du soldat.

Que de preuves on pourrait citer encore de ce culte militaire! Les décorations sont à profusion données dans les armées; et elles font partie intégrante de la profession. Dans beaucoup de pays il n'y a pas, ou presque pas, de décorations pour les civils.

Les enfants, comme les hommes faits, dès qu'ils ont commencé à comprendre quelque chose, jouent au

soldat. On leur donne des bonshommes de plomb, habillés d'uniformes divers. Si la petite fille a une poupée, le petit garçon a un soldat ; et c'est le jeu de prédilection. Même, les jours de carnaval, les parents témoignent l'ardeur de leur patriotisme, en donnant aux pauvres petits une cuirasse de carton et un sabre de bois.

J. de Maistre a remarqué que ce qui déshonore un civil ne déshonore pas un militaire. Le bourreau en redingote est odieux, tandis qu'on entoure de considération les bourreaux en uniforme, c'est-à-dire l'officier et le peloton d'exécution qui fusillent un soldat. Même il paraîtrait qu'il y a moins d'infamie à recevoir douze balles dans le corps, ce qui est la fin des soldats condamnés à mort, qu'à avoir la tête tranchée par le couteau de la guillotine, genre de mort réservé aux civils.

En un mot, dans notre société actuelle, comme dans la société antique, on entoure d'une extraordinaire prédilection, on adore d'un vrai culte tout ce qui est guerre, et métier guerrier. La pensée militaire est au premier rang.

Ce serait chose vaine que de se révolter contre de pareils sentiments. On ne lutte pas contre des mœurs universelles, ayant pour elles la longue tradition et l'assentiment unanime. Pourtant le philosophe a bien le droit de réfléchir, d'en chercher la cause, et de juger.

Là où vraiment apparaît en toute sa puissance notre culte irréfléchi de la guerre, c'est dans l'adoration servile que nous vouons aux guerriers et aux conquérants. Pour ceux-là l'historien a l'âme naïve du populaire : il perd son sang-froid, et il admire, éperdu. Même il semble que, plus ces guerriers sont proches de nous, plus l'admiration augmente. Alexandre est moins loué que César ; et César moins que Napoléon.

Tous les fauteurs de guerres et conquêtes sont

objets de pompeuses louanges. Les folies aventureuses de CHARLES XII, de CHARLES VIII; les sinistres massacres — peut-être même, ce qui n'est pas peu dire, les plus sinistres de toute l'histoire — commandés par CORTEZ et PIZARRE sont narrés sans indignation, voire même avec sympathie. ANNIBAL provoque une admiration sans limite, et, si l'historien est sévère pour ce pauvre XERXÈS, c'est tout simplement parce que XERXÈS a été vaincu. XERXÈS vainqueur eût reçu l'enthousiaste vénération de tous les historiens.

On ne me prêtera pas, j'imagine, l'idée ridicule de vouloir supprimer de l'histoire les hauts faits des conquérants. Hélas! les conquérants ont tenu une telle place dans l'humanité qu'il est impossible de ne pas leur attribuer, en un impartial récit des temps passés, la part du lion. Ils l'ont prise, et ils y ont droit. Mais ce qui me paraît superflu, c'est l'éloge. Il faudrait qu'au moins l'historien moderne imitât PLUTARQUE qui, racontant un des hauts faits d'ALEXANDRE, indique par un seul mot qu'il n'y a pas lieu d'admirer sans réserve. « ÉPHESTION tomba malade et mourut. ALEXANDRE ne supporta point cette perte avec modération : il fit d'abord, en signe de deuil, couper les crins à tous les chevaux de l'armée. Le malheureux médecin fut mis en croix. ALEXANDRE ordonna qu'on sacrifiât à ÉPHESTION comme à un demi-dieu. Enfin, cherchant dans la guerre une distraction à sa douleur, il partit comme pour une chasse d'hommes, et, ayant subjugué la nation des Cosséens, il les fit tous passer au fil de l'épée sans distinction d'âge ni de sexe. Il appela cette *horrible* boucherie le sacrifice pour les funérailles d'ÉPHESTION ».

Mais les contemporains n'ont pas les mêmes pudeurs que l'honnête PLUTARQUE. Aussi n'ai-je guère été surpris de la protestation indignée que certain journaliste

a cru devoir émettre contre l'expression de grand criminel que je m'étais permise envers ALEXANDRE.

Tous les écrivains, grands et petits, professent pour les guerriers et les rois un respect qui leur fait oublier les règles de la plus commune morale. Nous vivons sur le préjugé ancestral de la servilité envers ceux qui portent l'épée, et qui en usent; et nous ne savons plus alors les juger à la commune mesure humaine. Par le seul fait qu'ALEXANDRE commande à une nombreuse troupe d'hommes armés, il peut se tout permettre, tuer ses meilleurs amis dans un accès de colère, s'enivrer comme une brute, se faire porter en costume de Bacchus au bruit des cymbales parmi les populations terrorisées, assassiner de sa propre main ceux qui ne veulent pas l'adorer à genoux, mentir et trahir impudemment, suivant sa fantaisie, brûler des villes, faire égorger des populations innocentes, semer la dévastation et le deuil, et construire un édifice si fragile et si absurde, qu'il n'en reste plus rien un an après sa mort. C'est beau! c'est sublime! Le bon peuple trouve tout cet écrasement non seulement juste, mais admirable. Il se pâme devant ces hauts faits, dont il est la première victime. Et, plus tard, historiens et journalistes ne comprennent pas qu'une voix de réprobation s'élève.

Nous sommes tellement inféodés à l'admiration des choses guerrières, que nous absolvons tous les conquérants des crimes commis. Et, pourtant, si les historiens avaient conscience de leur mission, les grands massacreurs d'hommes, ATTILA et ALEXANDRE, CÉSAR et NAPOLÉON, devraient être jugés par la quantité de sang répandu et non par les couronnes que toute une postérité de domestiques a mises sur leurs têtes.

Puisque j'ai prononcé le nom de NAPOLÉON, il me paraît juste de lui assigner la première place parmi ces Dieux de la Force que la foule adore.

Rien dans Napoléon ne justifie cette idolâtrie. Corse, et ayant longtemps hésité, entre la France et la Corse révoltée, à prendre parti, il arrive par de basses intrigues à gagner rapidement ses grades. La faveur de Robespierre l'avait fait général. La faveur de Barras lui donne le commandement de l'armée d'Italie. D'éclatantes et retentissantes victoires le rendent célèbre. Puis il part pour l'Égypte, folle entreprise où périt son armée, mais dont il revient sain et sauf pour trahir la République et imposer à la France un régime de terreur et de misère qui durera quinze ans. Pendant quinze ans, il provoque guerres sur guerres, massacres sur massacres, insanités sur insanités, au hasard de sa fantaisie dominatrice. D'abord il triomphe partout, grâce à son génie militaire, grâce surtout à l'étonnante docilité de la France qui lui donne sans compter son or et son sang. Alors il conçoit le chimérique projet d'une monarchie universelle. Après avoir conquis l'Allemagne et l'Italie, il veut être maître de l'Espagne et de la Russie. Enfin il succombe, vaincu par la folie de son rêve, et laisse la France mutilée, appauvrie, saccagée, humiliée par deux invasions. Il a semé la haine du nom français, fait périr huit millions d'hommes, sans autre cause que son orgueil personnel et son ambition insatiable. Rien d'ailleurs en lui n'était séduisant : il était brutal, arrogant, menteur jusqu'à l'impudence, de sorte qu'on ne sait si chez lui la violence l'emportait sur la fourberie ; férocement égoïste ; n'aimant personne ; ne supportant pas la contradiction ; incapable de dompter le moindre mouvement de colère ; aventurier sans scrupule qu'un génie extraordinaire a porté à des pouvoirs suprêmes, pour le plus grand malheur de l'humanité.

Et cependant cet homme néfaste, fléau de la France, fléau du monde, a été et est encore l'objet d'un culte

désordonné. Des hommes intelligents et honorables ne craignent pas de justifier ses crimes, et de trouver pour ses désastreuses folies, les guerres d'Égypte, d'Espagne et de Russie, des adoucissements, des excuses, presque des éloges. Ils oublient tout le mal qui a été fait, mal qui est presque sans limites, pour ne voir que ce qu'ils appellent la gloire.

Que le vulgaire pense ainsi. Soit. Mais des hommes qui prétendent penser par eux-mêmes ! Est-ce possible?

Dès que la gloire militaire est consacrée à une œuvre insensée ou criminelle, ce n'est plus de la gloire, ou alors les mots n'ont plus de sens. Qu'un pirate arme un navire, et avec quelques hardis compagnons aille par les mers attaquer les barques de pêche, et sur les côtes piller des villages, faire des esclaves, saccager tout ce qui est à sa portée; il a beau courir les plus grands périls, nous n'avons pas le droit de donner à ces exploits l'épithète de glorieux. Il faudrait alors honorer le brigand, qui, à la tête d'une troupe de gredins, pille les diligences, et arrête les voyageurs qui passent sur la route. Certes ce pirate et ce brigand risquent leur peau à chaque instant; et tous leurs hommes sont des héros, au point de vue de la bravoure individuelle. *Mais ce n'est pas de la gloire.*

Napoléon envahissant la Russie, parce que Moscou est la seule capitale d'Europe où il n'ait pas triomphé encore, n'est pas moins méprisable que ces bandits; et la gloire conquise ainsi est de même ordre. A cela près que Napoléon risquait beaucoup moins qu'un chef de brigands, lequel paye de sa personne à chaque instant, et sera pendu s'il est pris.

Il ne peut y avoir de pure gloire militaire que lorsqu'il s'agit de défendre la patrie attaquée. Le dévouement des soldats qui donnent leur vie à cette sainte cause est héroïque, et leur sublime vertu doit être proposée

à tous comme exemple; mais il n'y a gloire que parce que la cause est noble. Si la cause est infâme, comme dans la guerre d'Espagne, par exemple, où trois cents mille Français sont morts (et cinq cent mille Espagnols) pour qu'un trône soit attribué à un JOSEPH, alors tous les sacrifices humains qui se consomment dans l'acharnement de ces infécondes batailles sont, pour le misérable qui les provoque, un opprobre de plus.

Mais, quelque évidente que soit cette vérité, notre mentalité, corrompue par vingt siècles d'adulation guerrière, n'a pas été encore jusque là. Et j'ai lieu de croire que, vu l'état d'âme de nos contemporains, cette assimilation entre un chef de pirates et un chef d'empire paraîtra subversive. Nos contemporains sont éblouis par tout l'appareil de la majesté impériale, par tout le prestige d'une puissance irrésistible. Ils ne jugent pas de la même manière un pauvre diable qui commande à trente chenapans vêtus de loques, et un souverain qui peut faire marcher cinq cent mille hommes somptueusement vêtus.

C'est du brigandage dans un cas comme dans l'autre. Mais les hommes distingués qui parlent dans les Académies, qui écrivent dans les journaux et qui composent des livres d'histoire, ont pour le grand brigand une indulgence qui va jusqu'à la religiosité.

C'est qu'il y a dans le mot *gloire militaire* quelque chose qui enivre. Le sacrifice de soi, l'immolation de sa personne, le mépris du danger; nobles idées, et nobles actes qui excitent notre admiration. Alors on oublie que ces vertus devraient être consacrées à une cause belle; car, si c'est pour piller une diligence, notre admiration doit s'arrêter. Si c'est pour enlever à la Pologne le droit d'existence, et asservir à des maîtres étrangers tout un grand pays pendant des

siècles, ira-t-on dire encore que c'est de la gloire? Comment peut-on comprendre ce mélange de gloire et d'infamie?

Le culte de la gloire militaire, c'est le culte de la Force. La foule et l'élite sont séduites par la Force. Le taureau qui court dans l'arène et fait fuir devant lui les picadores; la grande vague à la haute crète blanche qui se précipite sur un navire; l'énorme pilon qui tombe avec fracas sur le bronze qu'il modèle; la foudre qui sillonne la nue en détruisant et brûlant tout sur son passage, toutes ces images de la Force inspirent à la fois respect et frayeur. Ainsi un Napoléon ou un Alexandre, même quand ils combinent la fourberie à la violence, par leur puissance même imposent le respect; et on plie le genou devant eux parce qu'ils sont forts. Combien de temps faudra-t-il aux hommes pour ne vénérer la Force que lorsque elle représentera la Justice?

II. — *L'Esprit pacifique.*

Heureusement il n'y a pas seulement l'esprit militaire : il y a encore l'esprit pacifique.

J'ai dit plus haut, assez nettement pour n'avoir pas à y revenir, que l'idée de paix n'est pas plus synonyme de couardise, que l'idée de guerre n'est synonyme de courage. Enseigner qu'on ne volera pas et qu'on ne mentira pas, ce n'est pas faire profession de lâcheté. Aussi bien les grands maîtres de la morale humaine, de tout temps, ont-ils été d'accord pour condamner la guerre. Ce n'est pas cela qui étonne. Ce qui stupéfie. c'est qu'on n'a pas voulu les entendre.

Mais nous les entendrons : et à l'enseignement militariste nous opposerons un enseignement pacifique. Nous avons pour nous Cicéron et Sénèque, le Christ et Marc Aurèle, Fénelon et Voltaire, Montesquieu et

LEIBNIZ, VICTOR HUGO et LAMARTINE. Personne n'ira soutenir qu'ils sont apôtres de lâcheté.

Voici ce que dit SÉNÈQUE :

On punit les meurtres que les particuliers commettent. Et que dira-t-on des guerres, et de ces massacres que nous appelons glorieux, parce qu'ils détruisent des nations entières? L'amour des conquêtes est une folie : les conquérants sont des fléaux plus funestes à l'humanité que les déluges et les tremblements de terre. Alexandre, brigand dès l'enfance, destructeur des nations, estimait comme souverain bien d'être la terreur des hommes.

Ailleurs, en termes d'une éloquence admirable que j'affaiblis en traduisant, il dit que « les hommes n'ont pas honte de se complaire à verser le sang des hommes, de faire la guerre, et de laisser à leurs enfants des guerres à faire, tandis que les bêtes fauves vivent ensemble en paix. L'homme, qui devrait être sacré pour l'homme, est sacrifié pour des jeux... et cependant ne sommes-nous pas tous membres d'une seule et grande famille (1). »

LÉONARD DE VINCI dit :

On voit partout sur la terre une espèce d'animaux qui se combattent sans cesse, avec de tels dommages que souvent les adversaires de l'une et l'autre part périssent également. Ces animaux, très robustes, sèment la mort, la douleur et la dévastation avec une rage effroyable. Rien n'est à l'abri de leurs coups. O univers, comment n'ouvres-tu pas tes abîmes pour engloutir ces monstres qui insultent à la beauté du ciel, ces monstres si cruels, si horribles, les hommes!

(1) « Non privatim solum, sed publice furimus. Quid bella et diversarum gentium gloriosum scelus? Non avaritia, non crudelitas modum novit. Et ista, quamdiu furtim et a singulis fiunt, minus noxia, minus monstrosa sunt. Ex senatus consultis plebiscitisque sacra exercentur, et publice jubentur vetita privatim. Quæ clam commissa capite luerent, jam quia paludati fecere, laudamus. Non pudet homines... gaudere sanguini alterno, et bella gerere gerendaque liberis tradere, quum inter se etiam mutis ac feris pax sit. Homo, sacra res homini, jam per lusum et jocum occiditur... membra sumus corporis magni. » (Épître 95.)

Tous les grands penseurs sont d'accord sur l'infamie de la guerre, MONTAIGNE, PASCAL, MONTESQUIEU, FÉNELON, BOSSUET, LA BRUYÈRE, VOLTAIRE. Et c'est merveille de les entendre.

PASCAL a dit :

Mon ami, ne demeurez-vous pas de l'autre côté de l'eau?.. Alors je vous tue, et cela est juste!

Et MONTAIGNE, avec son pittoresque bon sens :

Ces mouvements guerriers qui nous ravissent de leur horreur et épouvantement, cette tempeste de sons et de cris, cette effroyable ordonnance de tant de milliers d'hommes armés, tant de fureur, d'ardeur et de courage, il est plaisant de considérer par combien vaines occasions elle est agitée, et par combien légères occasions éteinte... Toute l'Asie se perdit et se consomma en guerres pour le maquerelage de Pàris. L'envie d'un seul homme, un dépit, un plaisir, une jalousie domestique, causes qui ne devraient pas émouvoir deux harangères à s'égratigner, c'est l'âme et le mouvement de tout ce grand trouble. La mesme raison qui nous fait tancer avec un voisin, dresse entre les princes une guerre: La mesme raison qui nous fait fouetter un laquais, tombant en un roy, lui fait ruiner une province.

BOSSUET, lui aussi, avec énergie, s'élève contre les conquérants, et il s'exprime en termes d'une étonnante vigueur.

Les grands s'imaginent que leur puissance éclate bien plus par des ruines que par des bienfaits : de là les guerres, de là les carnages, de là les entreprises hautaines de ces ravageurs de provinces que nous appelons des conquérants. Ces braves, ces triomphateurs, avec tous leurs magnifiques éloges, ne sont sur la terre que pour troubler la paix du monde par leur ambition démesurée. *Aussi Dieu ne nous les envoie-t-il que dans sa fureur.* Leurs victoires font le deuil et le désespoir des veuves et des orphelins; ils triomphent de la ruine des nations et de la désolation publique; et c'est par là qu'ils font paraître leur toute puissance... *ut pauci illustrentur, mundus evertitur.* Mais ces grands crimes n'ont pas besoin d'être exagérés par nos paroles; ils sont assez condamnés par l'exécration publique.

Ailleurs encore :

Ce fut après le déluge que ces ravageurs de provinces que l'on a nommés conquérants, poussés par la seule gloire du commandement ont exterminé tant d'innocents. Depuis ce temps l'ambition s'est jouée, sans aucune borne, de la vie des hommes. *Ils en sont venus à ce point de s'entretuer sans se haïr.* Le comble de la gloire et le plus beau des actes a été de se tuer lés uns les autres.

N'est-elle pas bien remarquable, cette phrase de Bossuet, et ne prêterait-elle pas à un profond commentaire? « S'entretuer sans se haïr. » Pauvres soldats! Pauvres martyrs inconnus qui avez immolé tant de martyrs! Aviez-vous de la haine pour vos victimes? Et n'est-ce pas pour l'humanité la suprême des hontes que d'avoir inventé cette chose monstrueuse : « S'entretuer sans se haïr. »

Un autre grand chrétien parle comme Bossuet, avec la même énergie :

Ainsi, dit Fénelon, un seul homme, donné au monde par la colère des dieux, en sacrifie brutalement tant d'autres à sa vanité! Il faut que tout périsse, que tout nage dans le sang, que tout soit dévoré par les flammes, que tout ce qui échappe au fer et au feu ne puisse échapper à la faim, encore plus cruelle, afin que cet homme, qui se joue de la nature humaine entière, trouve dans cette destruction générale son plaisir et sa gloire. Quelle gloire monstrueuse! Peut-on trop abhorrer et trop mépriser des hommes qui ont tellement oublié l'humanité? Non, non! bien loin d'être des demi-dieux, ce ne sont pas même des hommes. »

Montesquieu s'exprime ainsi, prophétiquement.

« L'Europe périra par les gens de guerre... Je tremble toujours qu'on ne parvienne à la fin à découvrir quelque secret qui fournisse une voie plus abrégée, pour faire périr les hommes, détruire les peuples et les nations entières. »

A maintes reprises, Voltaire a parlé de la guerre.

La guerre, c'est le vol, le viol, le pillage, l'assassinat.

Ailleurs encore, à l'article : *Anthropophages* du *Dictionnaire philosophique* :

Il y avait parmi eux (sauvages du Mississipi amenés à Fontainebleau) une dame du pays, à qui je demandai si elle avait mangé des hommes : elle me répondit très naïvement qu'elle en avait mangé. Je parus un peu scandalisé; elle s'excusa en disant qu'il valait mieux manger son ennemi mort que de le laisser dévorer aux bêtes, et que les vainqueurs méritaient d'avoir la préférence. Nous tuons en bataille rangée, ou non rangée, nos voisins, et, pour la plus vile récompense, nous travaillons à la cuisine des corbeaux et des vers. C'est là qu'est l'horreur, c'est là qu'est le crime; qu'importe, quand on est tué, d'être mangé par un soldat, ou par un corbeau, ou par un chien?

Puis, raillant la futilité des guerres, il fait parler Micromégas :

« O atomes intelligents, dit Micromégas, vous devez sans « doute goûter des joies bien pures sur votre globe ; car, ayant si « peu de matière, vous devez passer votre vie à aimer et à pen- « ser? » A ce discours, tous les philosophes secouèrent la tête, et l'un deux, plus franc que les autres, assura de bonne foi que, si l'on en excepte un petit nombre d'habitants fort peu considérés, tout le reste est un assemblage de fous, de méchants et de malheureux. « Savez-vous bien, par exemple, qu'à l'heure où je vous « parle, il y a cent mille fous de notre espèce, couverts de « chapeaux, qui tuent cent mille autres animaux couverts d'un « turban, ou qui sont massacrés par eux, et que, presque par toute « la terre, c'est ainsi qu'on en use de temps immémorial? » Le Sirien frémit, et demanda quel pouvait être le sujet de ces horribles querelles entre de si chétifs animaux. « Il s'agit, dit le philo- « sophe, de quelque tas de boue grand comme votre talon. Ce « n'est pas qu'aucun de ces millions d'hommes qui se font égor- « ger prétende un fétu sur ce tas de boue. Il ne s'agit que de « savoir s'il appartiendra à un certain homme qu'on nomme « *Sultan*, ou à un autre qu'on nomme, je ne sais pourquoi, *César*. » Ni l'un ni l'autre n'a jamais vu ni ne verra jamais le petit coin « de terre dont il s'agit; et presque aucun de ces animaux, qui « s'égorgent mutuellement, n'a jamais vu l'animal pour lequel il « s'égorge.

« — Ah ! malheureux ! s'écria le Sirien avec indignation, peut-

« on concevoir cet excès de rage forcenée! Il me prend envie de « faire trois pas, et d'écraser de trois coups de pied toute cette four- « milière d'assassins ridicules. — Ne vous en donnez pas la peine, « lui répondit-on; ils travaillent assez à leur ruine. Sachez qu'au « bout de dix ans, il ne reste jamais la centième partie de ces mi- « sérables; sachez que, quand même ils n'auraient pas tiré l'épée, « la faim, la fatigue, ou l'intempérance les emportent presque tous. « D'ailleurs, ce n'est pas eux qu'il faut punir, ce sont ces barbares « sédentaires qui, du fond de leur cabinet, ordonnent, dans le « temps de leur digestion, le massacre d'un million d'hommes, et « qui en font remercier Dieu solennellement. » (*Micromégas*, 1750, « ch. VII.) »

Les héros, dit encore VOLTAIRE, ressemblent toujours par un coin aux voleurs de nuit; ils vont droit au coffre-fort.

Les guerres entre les peuples, dit CONDORCET, seront, comme les assassinats, au nombre de ces atrocités extraordinaires qui humilient et révoltent la nature, qui impriment un long opprobre sur le pays, sur le siècle dont les annales en ont été souillées.

C'est donc par ignorance ou par calomnie que l'on ose nous accuser, nous qui aimons la paix, d'être infidèles à l'âme française. Quelle audace! Si l'âme française était assoiffée de vol et de sang, je n'aurais aucune crainte à répudier cet esprit détestable. Mais il n'en est pas ainsi. L'âme française palpite dans les écrits de ces grands hommes qui sont nos maîtres, et qui ont été les maîtres de toute humanité. MONTAIGNE et PASCAL, BOSSUET et FÉNELON, MONTESQUIEU et VOLTAIRE, sont d'assez bonne compagnie pour qu'on n'ait pas à rougir de penser comme eux, après eux.

Quant aux modernes qui ont écrit contre la guerre, ils sont innombrables. Une bibliothèque excellente se pourrait composer avec les livres où la sainte idée de la justice est défendue en termes éloquents ou spirituels. Il semble même que les auteurs d'opinion opposée sont rares : la liste en serait bien vite faite : car peu de philosophes, peu de moralistes, peu de romanciers,

peu de poètes ont osé défendre les sentiments belliqueux. Tous ou presque tous sont avec nous.

Nous n'avons guère contre nous que les historiens. Ceux-là jettent feu et flamme pour les grands massacreurs qui leur ont donné l'occasion d'écrire des pages émouvantes. Ils se prennent pour les conquérants, à l'encontre de BOSSUET et de FÉNELON, d'une admiration sans bornes. A. THIERS notamment, dans le long dithyrambe en vingt volumes qu'il consacre à NAPOLÉON, s'extasie devant les carnages, et ne cache pas son admiration pour tout ce sang répandu.

Sur les champs de bataille, dit-il en parlant de l'empereur, il s'était fait une insensibilité on peut dire effroyable, jusqu'à voir sans émotion la terre couverte de cent mille cadavres; car jamais le génie de la guerre n'avait poussé aussi loin l'effusion du sang humain. Mais cette insensibilité était de profession, si j'ose ainsi parler.

Oui, je le veux bien, c'est une insensibilité professionnelle. Mais quelle singulière profession que celle de conquérant! Il jonche la terre de cadavres, répand le deuil dans cent mille familles, et reste insensible, parce que son métier le veut. Il existe bien des métiers assurément. Même quelques-uns sont peu avouables, comme ceux de souteneur ou d'escarpe. Combien ils sont respectables pourtant, ces vils métiers, au prix du métier de conquérant, puisque un conquérant *par profession* doit regarder sans un battement de cœur, sans un soupir, sans une larme, sans un regret, sans un remords, les cent mille pauvres diables qu'il a sacrifiés à son orgueil!

« ... Le lendemain (de la bataille d'Eylau), au point du jour on découvrit cet affreux champ de bataille, et *Napoléon lui-même en fut ému*. Des milliers de morts et de mourants, cruellement mutilés, voitures brisées, chevaux abattus, hameaux en flammes... Ce spectacle, s'écriait Napoléon, est fait pour inspirer aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre! »

Et THIERS ajoute, cette fois plus militariste que le conquérant lui-même :

« Ainsi, dans cette journée fatale, près de quarante mille hommes des deux côtés avaient été atteints par le feu et le fer. C'est la population d'une grande ville détruite en un jour! Triste conséquence des passions des peuples! Passions terribles qu'il faut s'appliquer à bien diriger, *et non pas chercher à éteindre!* »

Et pourquoi ne pas chercher à les éteindre? Quel profit à jeter les uns contre les autres ces braves paysans français revêtus d'uniformes bleus, contre ces honnêtes paysans russes revêtus d'uniformes rouges? Quel intérêt à ces haines stupides? à ces passions barbares? Pourquoi forcer ces hommes, qui ne se connaissent pas, qui n'ont pas de raisons de se détester, et qui ne se détestent pas, à s'entre-égorger comme des esclaves ivres? Et quelle excuse trouver à l'historien, soi-disant philosophe, qui ne veut pas laisser ces ineptes passions s'éteindre avec les vestiges des vieilles barbaries ?

On ferait une riche moisson de sentences à la fois prudhommesques et barbares que THIERS émet, pour l'instruction des jeunes âmes, sans doute.

« Cette épouvantable étendue de carnage (Leipzig) ne troublait pas le visage de Napoléon. Solennité d'une bataille sanglante sans égale dans l'histoire! Car depuis trois jours cinq cent mille hommes se disputaient dans les plaines de Leipzig l'empire du monde. En trois jours plus de quarante mille Français, plus de soixante mille Allemands et Russes furent atteints par le feu. Ah! disons-le bien haut, en présence de cet horrible carnage, la guerre, *quand elle n'est pas absolument nécessaire*, n'est qu'une criminelle folie! »

Peut-être quelque jour dressera-t-on la liste des guerres nécessaires, c'est-à-dire dans lesquelles il n'y a eu, ni d'un côté ni de l'autre, conquêtes et rapines. Mais jusqu'à ce jour on n'a pas encore pu commencer à l'établir, et la page où sont inscrites ces

guerres saintes, et de part et d'autre indispensables, est encore toute blanche.

« Les cris des fugitifs qui traversaient la ville (Iéna), le bruit de la cavalerie de Murat qui en parcourait les rues au galop, sabrant sans pitié tout ce qui n'était pas assez prompt à jeter les armes; les cris de Vive l'Empereur, mêlés au gémissement des mourants! Scènes terribles dont l'aspect serait intolérable si le génie, si l'héroïsme déployé n'en rachetait l'horreur, et si la gloire, *cette lumière qui embellit tout*, ne venait les envelopper de ses rayons éblouissants. »

Vraiment non! J'en appelle à toute conscience humaine. Les rayons de cette fausse gloire aveuglent et n'éblouissent pas.

Il serait temps qu'on donnât à lire aux jeunes gens, au lieu de cette nauséabonde compilation, les *Mémoires d'Outre-tombe*, où, en un style admirable, un des plus grands écrivains français trace l'histoire vraie de l'épopée napoléonienne.

Châteaubriand, Michelet, Victor Hugo, Lamartine, voilà quels sont, parmi les historiens, les maîtres de l'esprit pacifique.

Il faut confondre en effet l'esprit pacifique et l'esprit de justice. Chaque fois qu'un écrivain s'élève au dessus des misérables préjugés de personnes et de temps, — ces idoles que flétrissait déjà Bacon, *idola temporis*, *idola loci*, *idola personæ*, — il devient un des défenseurs de la paix, seul instrument de justice.

Car il faudrait bien se garder de croire que l'esprit pacifique est un esprit de mol repos, de satisfaction humanitaire béate, confite en larmes et lamentations éplorées. Nos paroles de paix ne sont pas, quoi qu'en

(1) Je ne saurais citer ici les œuvres où ces grands écrivains parlent de la divine paix et de la néfaste guerre. On les trouvera dans tous les recueils. Disons seulement que la *Marseillaise de la Paix*, de Lamartine, est un des chefs-d'œuvre de la poésie française.

ait dit CLEMENCEAU, comparables aux bêlements des moutons. L'âme moutonnière, c'est celle des pauvres conscrits qu'on mène à l'abattoir, et qui crient « Vive l'armée! » en marchant à l'abattoir. L'âme moutonnière, c'est celle de la foule ignare, *servum pecus*, qui accepte, sans y rien vouloir changer, des institutions stupides, et qui n'a ni le courage ni le pouvoir de penser par elle-même. L'âme moutonnière, c'est la servilité dans la pensée et dans les actes. Nous, qui voulons la paix, nous la bêlerons avec assez de force pour prétendre être, nous aussi, des apôtres d'énergie.

Il y a les héros de la guerre. Nous les connaissons. Depuis notre petite enfance on nous chante leurs exploits : SÉSOSTRIS, AGAMEMNON, ANNIBAL, MARIUS, SYLLA, CÉSAR, ATTILA, CHARLES XII, FERNAND CORTEZ, LOUIS XIV, FRÉDÉRIC II, GUSTAVE-ADOLPHE, WALLENSTEIN, NAPOLÉON. Soit! ils ont eu de beaux moments d'énergie! Mais la justice, et la vérité, non moins sainte que la justice, ont eu leurs héros aussi, et des héros qui méritent d'être donnés en exemple. Même je m'imagine que ces héros de justice, trop souvent aussi martyrs, feraient bonne figure à côté des héros des batailles.

Accusera-t-on SOCRATE d'avoir manqué de courage? On l'avait assailli d'absurdes accusations, et, quand un tribunal d'ennemis le pria de déclarer lui-même quelle peine il avait méritée. — « J'ai mérité, dit-il, d'être nourri aux frais de l'État pour avoir défendu la cause de la justice! »

Accusera-t-on ÉPICTÈTE de manquer de courage? Il a subi sans se plaindre la plus douloureuse des tortures, celle d'un long esclavage sous un maître cruel : et il a laissé un livre qui est, avec celui de MARC AURÈLE, le plus puissant enseignement de l'énergie humaine.

SAVONAROLE, JEAN HUSS, ÉTIENNE DOLET, MICHEL SER-

VET, ont donné, sur les bûchers que leur avait dressés le fanatisme, des exemples de vaillance qui n'ont pas été dépassés. Si l'on veut honorer le courage, il faut parler de ces grands hommes, et apprendre aux jeunes gens comment on doit braver pour la vérité la mort et les supplices.

Les grands créateurs ont eu leur existence traversée par des péripéties cruelles, qu'une indomptable persévérance a pu vaincre. Ils ont souffert par la persécution, par la pauvreté, par le sarcasme, mais par le doute surtout. Qu'importent les injures et les railleries si l'on est assuré de posséder la vérité? Mais on n'est jamais sûr de ne pas se tromper. Le doute est la plus terrible des angoisses. Suivre une idée qu'on est seul à défendre, *et qui est peut-être une erreur*, voilà un courage presque surhumain. Quelle force d'âme ne faut-il pas pour persister, pour braver non pas seulement les injures qu'on reçoit des autres, mais les incertitudes qu'on porte en soi?

CHRISTOPHE COLOMB, LUTHER, GUTENBERG, GALILÉE, BERNARD DE PALISSY, CERVANTÈS : voilà de bien belles histoires de pacifiques à raconter.

COLOMB, seul contre tous, s'obstine dans son idée. Pourvu de quelques misérables vaisseaux, il ose s'aventurer dans des mers inconnues. Son équipage se révolte. Il tient tête aux mutins; mais, tout en semblant leur céder, il reste ferme en son grandiose dessein. Enfin il aborde une terre! Un nouveau monde est acquis à la vieille humanité. Cependant des fourbes conspirent contre lui; et, après des années de prison et d'exil, il meurt dans la misère et l'abandon.

LUTHER, moine indigné, ose dénoncer la vénalité des moines et des papes. Traqué de toutes parts, persécuté par les seigneurs et les évêques, il erre dans toute l'Allemagne, sans cesser de faire entendre sa voix vengeresse.

Et GUTENBERG ! que de difficultés à faire connaître son œuvre, une des plus fécondes pour le progrès humain ! Quelles souffrances à braver ! Et combien la tardive reconnaissance des nations a été inégale au bienfait !

Et GALILÉE, qui fut une des plus hautes intelligences humaines, n'a-t-il pas été, lui aussi, un héros de la vérité. Vieux déjà, et glorieux par ses admirables découvertes, plus encore que par sa renommée, il est forcé de s'agenouiller devant une autorité stupide, et il traîne, aveugle, ses derniers jours dans les cachots, sans consentir à parjurer sa pensée.

Et BERNARD DE PALISSY ! esprit génial et puissant, luttant contre la pauvreté et les railleries, poursuivant, malgré tout, ses étonnantes recherches.

Que d'autres on pourrait citer encore, depuis DESCARTES, né Français et mort en Suède, jusqu'à LAVOISIER qu'une exécrable tyrannie a sacrifié ! depuis MOLIÈRE, à qui un tombeau fut refusé, jusqu'à CERVANTÈS qui fut esclave des Arabes ! depuis MICHEL ANGE et REMBRANDT, jusqu'à MICKIEWICZ, SILVIO PELLICO, VICTOR HUGO, ÉMILE ZOLA. Tous, parmi l'exil, la prison, la persécution, ont poursuivi leur œuvre de vérité et de beauté.

Et, pour qu'on ne nous accuse pas de mépriser l'héroïsme militaire, nous pouvons, nous, les soldats de la paix, citer de nobles exemples parmi les soldats de la guerre. Il suffit d'en nommer trois : WASHINGTON, SHERMAN, GARIBALDI.

Ceux là, au jour de la défense nationale, ont eu à faire preuve de courage civique, aussi bien que de courage militaire. Mais, si grands et si hardis généraux qu'ils fussent, ils n'étaient pas fanatiques de la guerre.

GARIBALDI écrivait : « Milite qualche volte, perche nato in paese schiavo, ma sempre con repugnanza,

convinto che sia un delitto deversi macellare reciprocamente per intendersi (1). »

Et SHERMAN écrivait : « Je suis fatigué et malade de la guerre. Sa gloire n'est qu'un rayon de lune. Ceux-là seulement réclament plus de sang, plus de désolation, qui n'ont jamais tiré un coup de fusil ou entendu les lamentations des blessés. La guerre est un enfer (2). »

WASHINGTON, le héros de la paix autant que le héros de la guerre, disait en mourant : « Mon dernier vœu est de voir la guerre, cette plaie de l'humanité, bannie de la terre (3). »

Il y aurait injustice à omettre les noms de ceux qui ont fait de la lutte contre les maux de la guerre un véritable apostolat. Ils ont été, et ils sont non seulement des *pacifiques*, mais des *pacifistes*.

Les deux mots ne sont pas synonymes : le pacifique est l'homme qui croit à la paix et qui aime la paix ; le pacifiste est l'apôtre qui lutte, avec énergie et foi, pour faire triompher l'idée de paix.

Quoique le mot pacifiste soit de création récente (il a été imaginé en 1902 par notre ami E. ARNAUD), il y avait des pacifistes bien avant cette date.

COBDEN, HENRY RICHARD, GLADSTONE, il y a déjà plus d'un demi-siècle, étaient énergiquement pacifistes. GLADSTONE, à diverses reprises, étant chef du gouvernement, n'a pas hésité, maintes fois, à préférer des transactions à une guerre, voire même à restituer des territoires sur lesquels il ne se croyait pas droit de légitime possession ; car, seul peut-être parmi les hommes d'État du passé, il n'admettait pas la conquête d'un

(1) Cité par MONETA : *Le guerre, le insurrezione, e la pace*, Milano, 1905, II, 291.
(2) Cité par A. CARNEGOIE : *Pour l'arbitrage*. trad. franç., p. 82.
(3) *Ibid.*, p. 89.

peuple devenant esclave par un autre peuple plus fort, devenant tyran.

Henry Richard, fondateur et inspirateur de la plus ancienne société de la paix, osa, sans craindre les sarcasmes, à une époque où il fallait pour le dire plus de courage qu'aujourd'hui, soutenir que la paix est chose bonne et nécessaire.

Cobden, au Parlement anglais, unissait avec raison le principe de la paix et le principe de la liberté commerciale.

Cobden, John Bright, Henry Richard, Gladstone, furent longtemps les seuls pacifistes dans le monde; et ce sera l'honneur de l'Angleterre que d'avoir, par la voix de quelques-uns de ses orateurs et hommes d'État, soutenu la cause de la paix quand partout les guerres déchiraient l'Europe.

En France l'idée pacifiste n'eut d'abord que de rares partisans. Mon grand-père Ch. Renouard était de ceux-là. De ceux-là aussi Laboulaye, et Jules Simon, et Ad. Franck, et Ch. Lemonnier. Je pourrais citer aussi le Père Gratry, et, quoique cela remonte aux temps lointains de mon enfance, je me souviens que le Père Gratry et mon grand-père, qui sur bien des points différaient d'avis, s'entendaient sur la folie de la guerre.

En Italie, le comte Sclopis, Bonghi; en Russie, J. de Bloch; en Belgique, Laveleye; en Allemagne, Franz Wirth; en Suède, Nobel. Oui! le chimiste illustre qui inventa la dynamite a eu la généreuse pensée de léguer par héritage une partie de son immense fortune aux hommes ayant rendu service à la cause de la paix.

Si je parlais des pacifistes contemporains, que de noms j'aurais à citer! Tous ceux qui ont pu assister aux congrès internationaux de la Paix reconnaîtront qu'on ne trouverait pas ailleurs réunions d'hommes animés de sentiments plus généreux. Éloquents, pro-

bes, sincères, oublieux d'eux-mêmes, ne connaissant ni la vanité des savants, ni l'entêtement des inventeurs, ni l'esprit routinier du vulgaire, inaccessibles à la lâche frayeur de l'impopularité, ils n'ont d'autre tort que de croire les autres hommes aussi généreux et aussi désintéressés qu'eux-mêmes.

Ne pouvant les nommer tous, je me contenterai de désigner les chefs.

Frédéric Passy d'abord, qui, depuis un demi-siècle, a consacré sa vie à la défense de cette noble cause. Orateur puissant, savant économiste, écrivain spirituel et profond, poète délicat, il poursuit, infatigable, son noble apostolat, que les glaces de l'âge ne peuvent ralentir. C'est peut-être un des hommes qui ont le plus contribué à faire triompher ces deux idées simples et fondamentales, que la paix est un bien, et que la guerre est non seulement un malheur, mais une sottise.

Élie Ducommun, secrétaire du Bureau international de la paix à Berne. Cette admirable institution, fragile d'abord, et de bien pauvres ressources, est puissante aujourd'hui, grâce à l'activité de cet homme de bien que la mort vient de nous enlever.

Randal Cremer, député au Parlement anglais, orateur incisif, logicien imperturbable, un des fondateurs, avec Frédéric Passy, et Jules Simon, de la Conférence interparlementaire de la paix.

Ch. A. Gobat, un des fondateurs de la Conférence interparlementaire, dont il est le secrétaire général depuis l'origine.

Bertha de Süttner, qui est l'âme de tout le mouvement pacifique allemand depuis trente ans. Elle a tant fait pour la cause de la justice et de la paix, par son éloquence et son talent, que notre reconnaissante admiration, pour grande qu'elle soit, ne peut être qu'inférieure aux services rendus.

HODGSON PRATT, qu'une mort récente vient de frapper, était, lui aussi, un des vétérans de l'idée pacifique : et son âme fut aussi grande que son intelligence fut haute.

MONETA, qui guide le parti de la paix en Italie, polémiste habile, écrivain fécond, et orateur excellent.

Et tant d'autres encore, dont je ne puis citer que les noms! En France d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, l'initiateur des traités d'arbitrage entre la France et l'Angleterre; BEAUQUIER, président de la ligue franco-italienne; EMILE ARNAUD, si compétent dans toutes les questions juridiques, MICHEL REVON, GASTON MOCH, ANDRÉ WEISS, L. LE FOYER, J. DUMAS; et M[me] SÉVERINE, (quand on ne l'a pas entendue, on ignore à quelles hauteurs peut atteindre l'éloquence); et M[me] FLAMMARION, qui essaie de faire pénétrer l'idée de la paix dans l'âme des femmes, si rebelle aux innovations.

Il ne faut pas oublier que le prince ALBERT DE MONACO, avec sa puissante intelligence et son grand cœur, s'est franchement déclaré pacifiste : il a fondé l'Institut international de la paix, qui jouera probablement un grand rôle dans l'évolution future de l'Europe.

En Angleterre, l'éloquent et ardent STEAD; sir THOMAS BARCLAY, ALEXANDER, EVANS DARBY, MOSCHELÈS, PERRIS, CLARKE, tous ayant eu le grand courage, au moment de la guerre du Transvaal, de résister à l'unanime déchaînement et de protester contre cette guerre.

En Russie NOVIKOFF, écrivain aussi ingénieux que profond, et TOLSTOÏ, un des génies lumineux de notre temps. En Allemagne, RICHTER, l'actif président des sociétés allemandes de la paix, QUIDDE, R. FELDHAUS, O. UMFRID, FRIED, infatigable défenseur des idées pacifiques, par ses journaux, ses discours et ses livres. En Italie, GIRETTI, le marquis PANDOLFI, A. PIERENTONI, L. TIBERI. En Belgique, A. LAFONTAINE, l'auteur d'une admirable bibliographie de la paix et des arbitrages,

Houzeau de La Haye, Descamps. Dans les pays Scandinaves, Bajer, Arnoldson, Ullmann, Nilsson, Lund et l'illustre Bjornson.

Aux États-Unis B. Trueblood, Mme Belva Lockwood; en Hongrie, le comte Apponyi, le général Turr; au Portugal, Magalhaes Lima, Mme Lacombe.

J'en pourrais nommer bien d'autres encore, non moins éloquents, non moins dévoués. Il y a de par le monde deux cents pacifistes qui constituent une véritable élite. C'est assez pour que le parti pacifiste existe. État-major sans soldats, soit. Mais ce ne sont pas les foules qui dirigent les idées. Nous ne sommes pas très nombreux; mais nous formons un faisceau fortement uni, et nous avons le droit d'être fiers de nous; car ce parti pacifiste, si raillé par les gens positifs et les esprits frivoles, constitue une des grandes puissances intellectuelles de notre époque.

Si donc on veut savoir en quoi consiste l'esprit pacifique, c'est dans les écrits de ces maîtres qu'on peut le trouver.

Puisque nous avons de tels maîtres, loin de nous le reproche que nous efféminons les cœurs.

Nous voulons une éducation virile. Nous voulons que le respect de la justice et le culte de la vérité aillent jusqu'à la mort et au martyre. Si donc nous nous indignons contre les douleurs de la guerre, ce n'est pas parce qu'elles sont douleurs, c'est parce qu'elles sont inutiles. Rien n'est plus beau que de mourir pour la vérité : rien n'est plus idiot que de mourir pour l'équilibre européen.

Même, si mes vœux étaient exaucés, on en finirait avec cette fausse sensibilité des *Sociétés de secours aux blessés*, des *Croix rouges*, et autres institutions analogues. Car vraiment elles sont bien ridicules, ces organisations coûteuses, qui ont la prétention d'adoucir

les maux de la guerre. Quoique les affres des blessés et les gémissements des agonisants m'inspirent grande compassion, au lieu de m'attendrir sottement sur leurs malheurs, et de courir chercher du linge et de l'acide phénique pour panser leurs plaies, je préfère employer toute mon énergie à empêcher que de tels massacres stupides ne se renouvellent.

Mieux vaut après tout n'être pas blessé que d'être très bien soigné, après blessure, dans une excellente ambulance, par des chirurgiens distingués.

Il ne faut donc pas confondre le vrai esprit pacifique avec la sensiblerie humanitaire qui gémit sur des maux qu'elle ne cherche pas à arrêter. La vraie humanité porte à l'action, non au gémissement. Soigner des blessés, c'est un gémissement : empêcher qu'on ne fasse des blessés, c'est de l'action.

Un des autres côtés de l'esprit pacifique, c'est qu'il est résolument international.

F. Brunetière disait un jour qu'il préférait l'enseignement littéraire à l'enseignement scientifique, parce que l'étude des sciences ne peut être faite nationalement. Sur ce point il avait mille fois raison. Les lois qui déterminent les combinaisons de l'azote avec l'oxygène n'ont rien à faire avec des frontières nationales. Même rien ne donne une aussi juste idée de nos pauvres vanités nationales que le simple énoncé d'une loi scientifique. Aussi, malgré eux, les savants sont-ils forcément internationalistes. Leur grand effort a toujours été de trouver un langage commun, d'établir une nomenclature uniforme qui dépasse nos subdivisions territoriales; et il semble bien qu'en géologie, en chimie, en zoologie, en botanique, on soit sur le point d'arriver à cette entente, comme de tout temps les mathématiciens y étaient arrivés.

Il est donc inutile de parler d'internationalisme pour l'éducation scientifique, le mot de science nationale étant un non-sens.

Or l'étude des sciences doit être à la base de tout système d'éducation moderne. Ainsi sera développée fatalement la conception d'une large humanité : car toute grande vérité scientifique est une œuvre commune. Pour prendre un exemple au hasard, ce sont des Italiens, des Français, des Allemands, des Danois, des Anglais, qui ont créé l'électricité; et la science reconnaissante a donné aux unités électriques les noms de ces grands hommes, sans se soucier de leur pays natal. Il y a des *volts*, des *coulombs*, des *ampères*, des *ohms*, des *farads*, des *joules*, témoignage confié à la langue scientifique d'une collaboration féconde entre savants de toutes nations.

L'idée d'un nationalisme de l'art est tout aussi ridicule. Il y a de grands peintres dans tous les pays : REMBRANDT, VÉLASQUEZ, RAPHAEL, de grands musiciens, BEETHOVEN, WAGNER, GOUNOD, VERDI, de grands sculpteurs, PHIDIAS, MICHEL ANGE, PUGET, THORVALDSEN. On ne comprend pas plus le nationalisme d'un Musée que celui d'un jardin zoologique.

Mais cela n'est pas contesté, même par F. BRUNETIÈRE. Il s'agit de savoir si l'éducation littéraire doit avoir un caractère international.

Or, quoique résolument je préfère notre admirable littérature à toute autre, il me paraitrait insensé de permettre aux jeunes gens d'ignorer la littérature étrangère.

D'abord, en fait, les auteurs grecs et latins sont des étrangers. Quand on parle d'une éducation littéraire nationale, on sous-entend peut-être une exception : celle des anciens. Mais, quel que soit notre culte de l'antiquité classique, il faut pourtant reconnaître

que les ouvrages anglais ou allemands contemporains sont, dans le sens psychologique du mot, bien moins étrangers à notre mentalité que les drames d'ESCHYLE ou les odes d'HORACE; de sorte que l'éducation classique, avec le grec et le latin à la base, est déjà franchement internationale.

Mais les Grecs et les Latins ne suffisent pas, et l'étude des maîtres anglais, allemands, italiens, espagnols devrait tenir plus de place, dans notre enseignement, d'abord, dans nos lectures ensuite. Pourquoi les écoliers n'ont-ils pas à lire (au moins en traduction) les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, comme *Hamlet*, *don Quichotte*, la *divine Comédie* et *Faust?* Je ne cite que quatre ouvrages : j'en pourrais citer d'autres, dont l'énumération est inutile ici.

Et si l'on me demande : « à quoi bon »? il me sera facile de répondre par un argument *ad hominem*. Que dirions-nous de l'éducation littéraire d'un Anglais ou d'un Allemand qui n'aurait lu ni le *Cid*, ni le *Misanthrope*, ni les *Caractères*, ni la *Légende des siècles*, ni les *Fables* de LA FONTAINE? Nous pourrions à bon droit le plaindre.

Bien entendu il ne s'agit que des écoliers. Plus tard il sera nécessaire à tout homme instruit d'être quelque peu initié à la littérature étrangère. Professionnellement, sous peine d'être d'une crasse et inexcusable ignorance, il sera forcé de connaître les ouvrages techniques que les maîtres étrangers auront écrits : mais, en dehors de ces livres spéciaux, il aura d'autres livres à lire qu'il devra connaître, sous peine d'un horizon mental singulièrement rétréci.

La lecture de ces livres étrangers, WALTER SCOTT, IBSEN, TOLSTOÏ, DOSTOIEVSKI, KIPLING, ANDERSEN, D. DE FOÉ, STERNE, MACAULAY, SCHILLER, H. HEINE, SCHOPENHAUER, PELLICO, WELLS, DICKENS, MANZONI, FOGAZZARO, TOURGUENEFF, HERBERT SPENCER, SWIFT, LESSING,

— je cite pêle-mêle, au hasard — ne sera pas seulement une source de grande joie esthétique; ce sera un fécond enseignement de paix. A pénétrer dans la pensée de ces grands auteurs, on se fera une âme non plus nationale, mais humaine.

C'est un système opposé qu'ont suivi les Chinois, avec le succès qu'on sait. Il y a quelque mille ans ils ont prononcé cette belle sentence, qui est la devise de tout bon nationaliste : *la Chine aux Chinois*. Puis, joignant l'acte à la parole, ils ont élevé une grande muraille pour que les pensées, les écrits, le langage, les opinions des diables étrangers ne viennent pas mêler leurs eaux impures aux pensées, aux écrits, au langage et aux opinions de la Sainte Chine.

Cependant les Chinois sont un peuple pacifique, prodigieusement pacifique, ce qui prouve qu'on peut être à la fois nationaliste et pacifique. Mais ce pacifisme-là me fait horreur. Quelque attaché que je sois à la cause de la paix, l'exclusivisme, qui ne veut rien connaître des hautes intelligences se manifestant au delà de notre territoire national, me paraît plus détestable encore que la guerre.

Après la lecture de ces maîtres de tous pays, on sera fortement persuadé qu'il n'existe pas sur la planète terrestre un peuple *marqué de Dieu* pour la direction du monde. Un naïf orgueil a fait croire aux Français que les Français étaient supérieurs à tous les peuples; aux Anglais que les Anglais étaient supérieurs à tous les peuples; aux Allemands que les Allemands étaient supérieurs à tous les peuples. Eh bien non! Il faut en rabattre. Allemands, Anglais, Français, Italiens, vous devez en prendre votre parti, votre soi-disant supériorité nationale est un non-sens. Votre œuvre, dans son ensemble, est, à quelques nuances près, de même valeur.

Cette conviction étant bien acquise, il s'ensuivra nécessairement ceci : c'est qu'on ne se croira plus le droit de régenter les autres peuples. On considérera les grandes nations européennes comme des sœurs de même mérite. Tout prétexte à la domination sera enlevé, et on aura acquis cette notion, essentiellement pacifique, de l'égalité des nations entre elles.

En même temps on aura compris que l'œuvre commune ne pourra être efficacement poursuivie que par le concours de ces ouvriers, venus de toutes parts, et pourvus d'égales puissances intellectuelles. Se priver de cet appui étranger, c'est une mutilation volontaire. Il serait aussi absurde de se nationaliser étroitement au point de vue littéraire, qu'il serait absurde à un savant allemand de ne pas vouloir employer la nomenclature chimique sous prétexte que c'est un Français, qui l'a imaginée, ou à un musicien italien de ne pas vouloir entendre une sonate de BEETHOVEN, parce que BEETHOVEN est un Allemand.

Pourtant cette fréquentation des œuvres étrangères ne nécessitera pas, dans les études scolaires, une connaissance approfondie, toujours longue et laborieuse, des langues étrangères. En tout cas il ne faudrait pas que le latin fût négligé, ni le français surtout, qu'il est si difficile de parler correctement. Et l'histoire! Et les sciences, ces sciences qu'on ne doit à aucun prix sacrifier! Il y a tant et tant à apprendre que j'aurais scrupule de surcharger encore les programmes.

Comment faire cependant? Un moyen semble être d'application facile. C'est de faire passer aux jeunes gens des lycées et collèges un an ou deux dans un pays étranger. Ils suivraient les mêmes cours avec mêmes programmes que dans leur pays; mais en même temps, presque sans aucun effort, ils apprendraient une lan-

gue étrangère (1). La dépense serait nulle, puisque les frais d'éducation et d'entretien sont les mêmes, à peu de chose près, dans toutes les grandes villes de l'Europe.

Pour la culture intellectuelle générale, et pour le développement de l'esprit pacifique, cette éducation, à demi nationale et à demi étrangère, serait féconde. Elle dissiperait maints stupides préjugés. Il se créerait de vraies amitiés entre jeunes gens de diverses nations. Sans doute, plus tard, parvenus à l'âge mûr, ces jeunes hommes se rappelleront avec émotion les heureuses années, les bons camarades, et les excellents maîtres qu'ils auront rencontrés au-delà de la frontière.

Il ne s'agit là, dira-t-on, que de la population des lycées ou collèges, c'est-à-dire d'une très petite partie de la nation. Soit! Mais c'est la partie dirigeante; celle qui mène les destinées de la nation.

D'ailleurs qui sait si, pour les ouvriers et les employés, de semblables séjours à l'étranger ne seraient pas réalisables? Pourquoi les années d'apprentissage ne se feraient-elles pas ailleurs que dans le pays natal?

Je n'insiste pas : je sais que le temps transformera les mœurs dans ce sens.

Ainsi l'esprit pacifique est franchement *internationaliste*. Mais pourquoi redouter ce mot?

On sait que les mots sont des traîtres, et qu'ils

(1) Un homme de bien, M. Toni Mathieu, a institué une *Société pour l'échange international* d'enfants et de jeunes gens pour l'étude des langues étrangères. Les résultats en ont été excellents de tous points. Il importe que de telles sociétés prospèrent, grandissent et se multiplient.
Tout un programme d'une éducation internationale est à faire. On se préoccupe d'organiser une sorte de diplôme international; on essaye d'assimiler les divers diplômes de divers pays, pour lesquels il n'y a pas d'équivalence. Le sujet est trop vaste pour être, même sommairement, abordé ici.

prennent, par l'usage et l'abus, des acceptions différentes de leur sens grammatical primitif, de sorte que le mot d'internationaliste s'est transformé en une injure. Mais je ne suis pas effrayé par cette épithète plus qu'un Breton ne sera effrayé si on lui dit qu'il est Français.

On peut être bon Breton et bon Français, parce que la Bretagne fait partie de la France, et qu'en aimant la Bretagne on aime aussi, par cela même, la France. Nous avons notre patrie : il faut l'aimer, c'est-à-dire être résolument nationaliste. Nous avons une autre grande patrie, qui est l'humanité : il faut l'aimer aussi, c'est-à-dire être résolument internationaliste.

Si puissant que soit l'internationalisme, il ne supprimera heureusement ni les grandes patries comme la France, ni les petites patries comme la Bretagne ou l'Auvergne. Ce qui disparaîtra, ce seront ces colossales armées gardant les frontières, avec des forteresses hérissées de canons, des arsenaux bourrés de cartouches, et des casernes bondées de soldats. Quand cette sinistre époque aura cessé, il n'y aura pas plus d'armées antagonistes de France et d'Allemagne que d'armées antagonistes de Bretagne et de Normandie. Régime de paix qui n'empêchera pas le patriotisme français et le patriotisme allemand de se donner libre cours. Mais, au lieu de s'exercer sur les champs de bataille, par des dévastations de provinces et des massacres d'hommes, ce patriotisme ne sera plus qu'une rivalité pacifique, avec le respect attendri des vieux souvenirs d'antan, quand les pères se livraient de terribles combats, aussi meurtriers qu'inutiles : Sparte et Athènes, Rome et Albe, Pise et Lucques.

Ce ne sera pas l'âge d'or, mais un état de choses moins dur que l'état actuel. Mes compatriotes seront moins misérables, et, comme l'amour de ma patrie se confond avec l'amour de mes compatriotes, si l'on me

demandait pourquoi je suis internationaliste, je répondrais que c'est parce que j'aime passionnément mon pays.

Je dirais aussi qu'il faut être *antimilitariste* : mais le sens du mot a changé depuis que des énergumènes l'ont prostitué par leurs prédications haineuses contre l'armée. Haines criminelles! Car l'armée, par ses soldats, représente toute la nation, par ses officiers, l'élite intellectuelle du pays. Il ne faut ni détester, ni calomnier l'armée; il faut la rendre inutile, ce qui est toute autre chose.

Surtout il faut bien se persuader que l'esprit pacifique n'est pas lié à telle ou telle opinion politique.

Je dirais aux catholiques : « Est-ce que l'Évangile n'enseigne pas que tous les hommes sont frères (1) ? Est-ce qu'il n'est pas dit « : Celui qui a frappé par le glaive périra par le glaive? » Pourquoi ne faites-vous pas cause commune avec nous? Si l'Évangile est quelque peu démodé à vos yeux, pourquoi ne pas reprendre l'idée des grands papes du moyen âge, et d'autres pontifes plus modernes, de Léon XIII par exemple, qui n'a pas hésité à condamner la guerre dans un mandement célèbre? »

(1) Qu'on me permette de rapporter ici un souvenir personnel. Il y a une douzaine d'années, cédant au désir de quelques-uns de nos amis, j'allai rendre visite à un prélat éminent, Mgr X... Très respectueusement je le priai d'entrer dans notre Société pacifique. Il m'écouta avec beaucoup de bienveillance... « Pardon, me dit-il, quand j'eus fini de lui exposer ma demande, n'y a-t-il pas dans votre Société des protestants? — Oui, Monseigneur. — N'y a-t-il pas des israélites? — Oui, Monseigneur. — N'y a-t-il pas des libres penseurs? — Hélas! oui, Monseigneur. — Alors comment voulez-vous que la vérité siège à côté de l'erreur? » — Je fus d'abord un peu surpris. — « Hé! Monseigneur, ai-je enfin répondu, je ne pensais pas être hérétique en soutenant que les hommes sont frères, et qu'il leur faut s'entre-aimer! — Mais, mon cher enfant, ce n'est pas une hérésie! » a-t-il dit avec vivacité. Puis il m'a doucement poussé vers la porte, et la conversation s'est terminée là.

Hélas! Combien peu je pourrais citer de ces grands et nobles chrétiens, comme le père Gratry, comme le père Maumus, comme l'abbé Deguerry, comme Arthur Desjardins, également attachés à leur foi et à l'amour de la paix! Les prêtres et les catholiques s'écartent de nous; et ils ne voient pas que l'esprit pacifique est le vrai esprit de l'Evangile.

Aux républicains, je dirais : « Votre cause et la cause de la paix se confondent. Les mots que vous avez sur les lèvres — et dans le cœur aussi, sans doute — ces mots de justice et de liberté ne peuvent avoir de force que par la paix; car la guerre est la négation de tout ce qui est juste; elle émane du despotisme; elle crée le despotisme. Que vous importe une popularité passagère? Vous aspirez aux suffrages de la foule, et vous craignez qu'on ne vous traite de *sans patrie*. Mais laissez passer ces clameurs. Mettez votre conscience au-dessus de ces basses craintes. La vraie sagesse politique est de prévoir l'avenir. Or le régime de paix internationale est beaucoup plus prochain que les politiciens à courte vue ne le supposent. Si vous ne prenez pas la direction du grand mouvement de pacification, il se fera sans vous, malgré vous, et contre vous. »

Aux socialistes qui défendent l'idée de la paix, mais qui ne veulent pas combattre avec nous, sous prétexte que les pacifistes sont des philosophes, des écrivains, des savants, bref qu'ils appartiennent à la secte abhorrée des bourgeois, je dirais : « Que vous importent les dissentiments qui nous séparent. Il y a une idée qui nous unit. Défendons-la ensemble. Puisque nous sommes les soutiens d'une cause que vous déclarez juste, aidez-nous à la faire triompher. Dans cette société qui vous paraît instituée sur des bases iniques, il y a un premier mal, qui est la guerre. Vous le savez

comme nous. Alors luttons ensemble pour défendre cette parcelle de justice. »

Aux monarchistes d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie, je dirais: « L'histoire apprend que les trônes n'ont jamais été sérieusement menacés que par les guerres étrangères. Pour qu'une monarchie soit stable, il faut la paix. Des monarchies acceptées par le suffrage universel, soucieuses des intérêts populaires, et qui ne livrent pas l'avenir de la dynastie aux hasards des batailles, seront inexpugnables. Acceptez, et même dirigez la grande émancipation humaine vers la paix. Alors vous n'aurez ni révoltes, ni révolutions à craindre. »

Catholiques, républicains, royalistes, socialistes, si vous voulez conserver quelque influence, soyez résolument les défenseurs de cette idée noble et simple : qu'il faut en finir avec la guerre.

Il y a comme deux forces antagonistes dans le monde, Ormuz et Ahriman, la lumière et les ténèbres. On peut enseigner la lumière ou les ténèbres.

Les ténèbres, c'est la vieille histoire; le culte de la force, le mépris du droit, l'écrasement de la personnalité humaine, l'apothéose des tyrans, des conquérants et des bourreaux.

La lumière, c'est l'histoire future : le culte du droit souverain, le respect de la personnalité humaine, l'apothéose des conquérants de la pensée, la compréhension de toutes les patries, la collaboration active et bienveillante de tous les êtres humains. Et, pour marcher vers la lumière, il faut l'énergie dans le vouloir; la foi en sa conscience, seul juge; et l'audace de penser par soi-même.

Puisque aussi bien la lutte est une des conditions de l'existence, il faut, si l'on est bien pénétré du vrai esprit pacifique, se préparer aussi à la lutte.

Mais ce ne sera plus la guerre contre les hommes. Ce sera la guerre contre les choses.

Nous pouvons séparer les luttes humaines en trois périodes, trois âges, si l'on veut.

D'abord l'époque préhistorique. Quand, dans sa caverne, l'homme était entouré de fauves, l'ours, le chacal, le tigre, le serpent étaient à vaincre. L'homme les a vaincus. C'est le premier âge; la *lutte contre les fauves*.

Puis ce fut une autre longue période, la période historique. Maître des fauves, l'homme s'est constitué en sociétés; et celles-ci ont commis l'immense erreur de lutter les unes contre les autres. C'est le second âge; la *lutte contre les hommes*.

Maintenant voici un âge nouveau, de moindres ténèbres, qui commence. L'homme a enfin compris que l'homme n'est pas son ennemi, qu'il faut asservir les forces matérielles ambiantes. C'est l'âge qui va naître, et dont nous pouvons hâter l'avènement; la *lutte contre la matière*.

LIVRE DEUXIÈME

LA PAIX EST POSSIBLE

LIVRE II

LA PAIX EST POSSIBLE.

I

L'abolition de la guerre est-elle une chimère?

Nous avons longuement réfuté les objections de ceux qui osent se faire les apologistes de la guerre ; mais ce n'est pas à leurs objections qu'il est surtout important de répondre ; car le plus souvent on se contente de dire — et c'est par centaines de fois que j'ai entendu cette misérable affirmation : — « La guerre est un mal cruel, soit; mais un mal nécessaire. Donc vous essayez vainement de le combattre. Vous êtes des rêveurs, ô pacifistes, et vous ne donnerez jamais la réalité à vos rêves. »

De tous les procédés qu'on peut employer pour anéantir l'opinion d'autrui, le plus sûr est de traiter cette opinion de chimérique. C'est une épithète sans réplique, et on est condamné sans discussion. Pour-

tant nous ne nous déclarons pas si facilement vaincus.

Le mot de chimère est bien vite dit; mais nous voudrions d'abord savoir ce qui sépare une chimère d'une réalité.

Une question de temps, et rien d'autre.

La chimère d'hier est la réalité d'aujourd'hui. La chimère d'aujourd'hui est la réalité de demain.

Les hommes qui ont guidé l'humanité, ce sont les grands chiméristes, ceux qui ont conçu un état social différent de l'état présent : ils n'ont pas eu peur d'être traités de grands fous par les sages. Pourtant ce sont ces grands fous qui ont mené le monde.

Les sages, incapables d'invention, hostiles à tout changement, fidèles aux idées traditionnelles, s'intitulent volontiers esprits pratiques; et ils raillent tout ce qui s'écarte des formules routinières en lesquelles ils se sont embourbés. Ils disent volontiers : « Je ne fais pas de rêves: je suis sérieux; je n'admets que les vérités solides, comportant une application immédiate. » Ils ne se rendent pas compte que l'avenir est préparé par les rêveurs, les chiméristes, ceux qui osent concevoir plus et mieux que la misérable réalité d'aujourd'hui.

Ce ne sont pas les hommes pratiques qui dirigent l'humanité: car alors l'humanité resterait éternellement rivée à la même chaîne. Ce sont les utopistes, les inventeurs, les novateurs, les conquérants de l'idée. Ceux-là sont vraiment les meneurs du monde; et les hommes pratiques, malgré une perpétuelle résistance, finalement obéissent aux utopistes; car, poussée instinctivement vers le progrès, la masse populaire marche dans la voie que les chiméristes lui ont tracée.

Fut-il jamais un plus grand chimériste que Jésus-Christ? Il a prêché sur la montagne l'égalité, la charité,

la justice, dans un monde où il n'y avait que violence, barbarie, et iniquité. Certes, puisque la violence et l'injustice gouvernent encore le monde, la doctrine du CHRIST n'a pas triomphé ; mais au moins a-t-elle l'apparence du triomphe, puisque celui qui a été crucifié pour ses chimériques préceptes est honoré comme un Dieu.

Quels grands et incurables chiméristes que les hommes de la Révolution française? Ils ont osé attaquer tout le passé. Comme le CHRIST, ils ont prétendu fonder un régime nouveau, sans s'arrêter aux obstacles d'une routine séculaire. Ils ont fondé alors une société vraiment nouvelle, où tout était conforme à un idéal abstrait. Ils ont fait entrer la théorie dans la vie réelle. Et, si tout n'est pas resté de cette construction gigantesque, du moins l'édifice est-il assez solide encore pour que la société moderne l'ait provisoirement adopté pour abri.

Les soi-disant hommes positifs sont vraiment les moins positifs des hommes, car ils s'imaginent que le monde va rester indéfiniment figé dans les errements anciens. Ils ne veulent pas comprendre que l'évolution de tout être vivant est une loi fatale, et que l'évolution humaine est très rapide.

Il suffit d'énumérer les grandes conquêtes de la civilisation pour faire le dénombrement de ce qui fut par nos ancêtres considéré comme chimère.

Le percement du canal de Suez a été pendant des siècles regardé comme une ridicule entreprise. Quelle folie de vouloir réunir deux mers, défaire ce que la nature a fait? D'abord les niveaux de la Méditerranée et de la mer Rouge ne sont pas les mêmes. Puis il n'y aura pas d'eau pour couler dans le canal. Puis les sables le combleront. Puis les puissances s'opposeront au creusement. Puis, si l'on parvient à creuser cet

impossible canal, le trafic sera insignifiant, les vaisseaux s'enliseront..... C'est par de gros et savants volumes que les objections à cette chimère ont été amassées. On sait le reste. Il a suffi de la volonté énergique d'un seul homme pour réaliser ce que les savants, les ingénieurs, les politiciens avaient considéré comme irréalisable.

L'esclavage a passé pendant longtemps pour une des bases les plus solides du droit. Les plus grands esprits, Aristote lui-même, en faisaient un des principes de l'ordre social. Toucher à l'esclavage, c'était ébranler la société tout entière. On y a touché pourtant. Et il est probable qu'on n'a pas eu tort. En Russie, comme aux États-Unis d'Amérique, un décret a suffi pour faire cesser cette monstruosité, et la société n'a pas péri.

Tous les progrès de l'humanité, qu'il s'agisse de progrès moraux ou de progrès matériels, ont été aux anciens jours taxés de chimériques. L'égalité des hommes devant la loi, le suffrage universel, l'abolition de la torture ou des procès de sorcellerie, voilà les chimères d'autrefois, chimères que les plus audacieux n'osaient même pas concevoir. Elles ont pourtant passé dans la réalité; et, si nous nous étonnons aujourd'hui, c'est qu'elles aient paru insensées à nos aïeux.

Que penserait un contemporain de Voltaire? que penserait Voltaire lui-même, si l'on venait lui dire?

« Toutes les formes de tous les mouvements peuvent se fixer sur le papier et donner leur figure précise et exacte. On peut prendre l'image des pièces d'or que vous avez dans votre poche, sans les faire sortir de votre poche. Dans cette petite fiole, nous avons enfermé le germe de la tuberculose; dans cette autre, le germe du choléra; dans cette autre encore, le germe de la peste. Les opérations chirurgicales les plus sanglantes

et les plus longues n'arracheront pas un cri de douleur au blessé. L'article que vous venez d'écrire sera en deux heures distribué à un million de lecteurs, et, en moins d'un jour, il s'en imprimera plus d'exemplaires qu'il n'existe d'habitants sur la terre. Nous vous dirons les métaux contenus dans chaque étoile, quoique la distance qui nous sépare de la plus voisine soit de plusieurs milliards de milliards de lieues. »

Toutes ces assertions eussent fait rire prodigieusement l'homme le plus spirituel et le plus perspicace du siècle, et il aurait envoyé le soi-disant prophète aux Petites-maisons.

Ces miracles d'autrefois sont aujourd'hui des faits d'une banalité telle qu'ils n'étonnent plus même les petits enfants. Toutes ces visions qui dépassaient les fantaisies les plus aventureuses des rêveurs les plus audacieux sont en pleine exploitation industrielle.

Et combien misérables ces progrès accomplis à côté des progrès à venir?

Nous avons grand peine à nous persuader que l'humanité n'est encore qu'au balbutiement de la première enfance. Moins encore. Elle est dans un état embryonnaire par rapport à ce qu'elle sera un jour.

Même en prenant pour les premières époques de l'humanité pensante les âges historiques les plus reculés (ceux des plus vieilles dynasties égyptiennes); nous n'arrivons qu'à une antiquité de huit mille ans à peine, c'est-à-dire très peu de temps. En huit mille ans notre petite planète terrestre s'est couverte d'êtres humains. Combien étaient-ils il y a huit mille ans? Personne ne pourra jamais le savoir ; mais ce serait sans doute exagérer que de croire qu'il vivait alors dix millions d'hommes répandus sur toute la surface de la terre. Il y en a aujourd'hui seize cent millions.

Ce que sera cette immense et progressive humanité

dans huit mille ans, nul n'est assez osé pour le prévoir. Nous pouvons deviner seulement qu'elle sera absolument autre que l'humanité présente, et qu'il y aura peut-être plus de différence intellectuelle entre l'homme d'aujourd'hui et l'homme de l'an 10000, qu'il n'y en a actuellement entre les idées d'un singe et celles d'un académicien.

Ce que les hommes futurs penseront de notre civilisation est facile à imaginer : ils confondront volontiers dans un commun mépris d'ignorance les guerres de RHAMSÈS, d'ATTILA, et de NAPOLÉON, comme appartenant aux âges préhistoriques dans lesquels l'homme était l'égal des bêtes féroces.

S'ils accordent quelque valeur à nos sciences grossières et à nos primitives industries, ils n'auront que dédain pour notre moralité, et ils prendront en grande pitié notre état social barbare.

Ce progrès des sociétés humaines — si quelque phénomène cosmique, improbable d'ailleurs, n'intervient pas — est chose absolument certaine. Il faut être d'une pauvre intelligence pour se figurer qu'en l'an 10000 il y aura encore des forteresses sur le Rhin, avec des canons, même très perfectionnés, à Metz et à Belfort, avec des maîtres d'école de langue française et de langue allemande prêchant la guerre contre l'ennemi héréditaire.

La conception d'une humanité future, animée des mêmes soucis mesquins que les nôtres, et de mentalité identique à notre mentalité actuelle, est une conception qui conviendrait peut-être à des singes anthropoïdes, mais qui est indigne de tout être humain capable de réflexion.

Dans huit mille ans auront apparu des vérités nouvelles que nous ne soupçonnons même pas, dont aucune imagination ne peut nous donner la plus éloi-

gnée notion. Aussi ne serai-je pas assez fou pour émettre quelque prévision à cet égard; car l'homme, dans huit mille ans, vivra non seulement dans le royaume de la chimère d'aujourd'hui, mais encore il aura imaginé, puis réalisé, telles chimères que nous sommes aujourd'hui impuissants même à concevoir.

Huit mille ans! Cent mille ans! Après tout, peu importe. Ce long avenir ne doit pas nous préoccuper. Il s'agit seulement de savoir si, dans quelques années, le monde social sera différent du monde social actuel.

A quelle limite faut-il s'arrêter pour s'intéresser à l'avenir? Le jeune homme de vingt ans peut espérer vivre de longues années, et alors un avenir de quatre-vingts ans peut entrer dans ses préoccupations. Comme quelque jour il aura des enfants et des petits-enfants, il a le droit de préparer leur bonheur, si bien que l'espace d'un siècle est à peu près le terme de son horizon. Car dans un siècle, ses petits-fils, qui l'auront à peine connu, seront eux-mêmes des vieillards.

Admettons donc la période d'un siècle comme limite de nos préoccupations sur l'avenir. Et, pour juger ce que pourra faire le siècle prochain, voyons ce qu'a fait le dernier siècle. La réalisation des chimères du passé nous renseignera sur la réalisation des chimères du présent.

Il y a cent ans, l'Amérique tout entière ne comptait que sept à huit millions d'hommes. Le Canada n'était qu'une plaine inconnue; le Mexique et toute l'Amérique du Sud étaient une colonie espagnole, durement exploitée, avec esclaves, et gouverneurs despotiques. L'Australie immense n'était habitée que par des indigènes. C'est à peine si quelques géographes mentionnaient la Nouvelle Guinée et la Nouvelle Zélande. Quant au Japon, à la Chine, à l'Indo-Chine, ils

étaient fermés à l'Europe, et l'Afrique restait le continent mystérieux, impénétré et impénétrable.

Eh bien! en cent ans tout s'est transformé.

Les États-Unis d'Amérique sont devenus la plus grande nation du monde, et ils dirigent la civilisation. Ils sont quatre-vingts millions aujourd'hui : demain ils seront cent millions. Les arpents de neige du Canada sont devenus une des régions les plus fertiles de la terre. L'Amérique du Sud s'est délivrée du joug espagnol; elle forme vingt États divers qui grandissent rapidement, et dont la prospérité croît chaque jour. L'Australie, dont le nom même était presque ignoré, possède de grandes villes aussi civilisées que le Paris d'aujourd'hui, plus peuplées que le Paris du temps de Louis XIV. La Nouvelle Zélande, que l'on a *redécouverte* en 1840, a 400.000 habitants, et, quoique soumise à la couronne britannique, constitue une puissante république, avec un régime démocratique très voisin du socialisme. Le Japon s'est initié aux arts et aux sciences de l'Occident, et en peu d'années il est devenu puissance militaire de premier ordre. Il a un sénat, un parlement, des journaux, des chemins de fer, des académies, des cuirassés, un budget et une dette publique. L'Afrique est maintenant presque aussi connue que l'Europe, qui se l'est sans scrupule partagée. Elle n'a plus rien de mystérieux; de grandes villes européennes, comme Alger au Nord, Johannesburg au Sud, se sont créées; et bientôt un chemin de fer va réunir la mer Rouge à l'Atlantique; un autre, la Méditerranée au Cap de Bonne Espérance. Le Canal de Suez est chaque jour traversé par dix navires, dont chacun porte dix fois plus de marchandises que n'en a jamais pu contenir le plus grand des navires à voile.

Cent ans! il n'a fallu que cent ans! et on vient nous

objecter que la chimère d'aujourd'hui n'est pas réalisable.

Dans l'industrie la révolution pacifique a été plus grande encore : et des chimères invraisemblables sont devenues des réalités.

Denis Papin en 1699 avait déjà imaginé une machine à feu qui avait pu descendre le Rhin. De stupides bateliers avaient même détruit cette invention chimérique: (car toute chimère est, en même temps que chimérique, dangereuse). Cent ans après la découverte de Papin, Fulton montrait à Napoléon son bateau à vapeur, et Napoléon, dont on vante pourtant l'infaillible perspicacité, n'a vu dans la machine de Fulton qu'un joujou pour amuser les Parisiens. Ce joujou est devenu la plus grande révolution mondiale dans l'histoire de l'humanité. La navigation à vapeur et les chemins de fer ont plus fait pour l'émancipation de l'homme que vingt mille diplomates, et cinq cent mille officiers.

V. Duruy me disait un jour : « Si j'avais à écrire une histoire universelle, je la diviserais en deux parties : l'histoire avant les chemins de fer : l'histoire après les chemins de fer. »

La distance qui séparait les hommes et les empêchait de se connaître, a été virtuellement effacée. Nous avons rétréci notre petite planète en rétrécissant la durée des transports. On va plus vite, plus commodément, et moins cher, de Paris à Bruxelles, qu'on n'allait, en 1805, de Paris à Versailles. Il faut moins de 24 heures pour aller de Londres à Turin, de Berlin à Paris. Le tour du monde se peut faire très commodément en cinquante jours de voyage facile et sûr. Il fallait un an en 1805, si l'on était bien servi par les vents, au prix de dépenses considérables, et en risquant plusieurs fois sa vie.

Le développement des voitures automobiles est une

chimère que les hommes de mon temps ont vu s'accomplir. Il y a vingt-cinq ans on donnait de très fortes raisons pour prouver qu'une voiture sur route n'est pas *pratique*; et que toute tentative pour marcher sans rails est condamnée par avance à l'impuissance. Pourtant nous venons de voir ces voitures sur route faire jusque à 150 kilomètres à l'heure; c'est-à-dire rouler beaucoup plus vite que ne vole l'hirondelle, le plus rapide des oiseaux.

Assurément cette vitesse sera dépassée encore; mais, même si l'augmentation de rapidité n'est pas considérable, peu importe à la thèse que nous soutenons, à savoir que des inventions industrielles ou scientifiques, passant pour chimériques, ont apparu, et que les prétendus sages, qui affirment, en leur épaisse suffisance, que telle ou telle entreprise est impossible, sont en réalité des imbéciles.

Parlerons-nous de la locomotion aérienne? Il n'est pas douteux qu'elle va être réalisée. Qui sait, si, au moment même où j'écris, la machine n'est pas déjà construite? Alors cet admirable appareil que les mathématiques démontrent réalisable, que la nature a réalisé dans les oiseaux, les chauves-souris, les poissons volants et les insectes, que les progrès de la mécanique ont rendu facile; ce merveilleux appareil, dis-je, modifiera de fond en comble, autant que les chemins de fer et les steamers, les relations mutuelles des hommes. Ces machines nouvelles feront facilement deux cent kilomètres à l'heure. Les frontières douanières, cette stupidité qui est possible aujourd'hui, deviendront une stupidité impossible. Et on mettra cinq heures pour aller de Rome à Paris.

Tant pis pour ceux qui ne croient pas à ces chimères! Ils auront pour se consoler l'opinion du grand Napoléon, qui, en 1806, a dédaigneusement renvoyé

FULTON et a déclaré que son bateau n'était bon que pour promener les Parisiens du Pont de la Concorde à la fête de Saint-Cloud.

De 1807 à 1907 les conquêtes sociales n'ont pas été moindres que les conquêtes industrielles. Vraiment la face du monde a changé.

L'esclavage aboli; le régime parlementaire établi en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Autriche, au Japon, en Russie même; partout, sauf en Turquie et en Chine. Des milliers de journaux, donnant des nouvelles télégraphiques du monde entier. Dans toute l'Amérique et dans toute l'Europe, l'instruction répandue si bien que chaque citoyen est capable de lire, et lit (1). Non seulement il lit, mais il vote: il prend une part effective au gouvernement de son pays; il a une opinion avec laquelle il faut compter. Ce n'est plus une machine docile, un automate qu'on dresse à porter armes, et à tirer des coups de fusil, contre d'autres automates, habillés d'autres uniformes; il nomme des délégués; il a voix au budget. Les consciences nationales s'éveillent partout, en même temps que s'élève, grandissante, une sorte de conscience humaine universelle. Voilà quel est le bilan social du dernier siècle.

En nous imaginant l'état d'âme des Européens de 1807, est-il possible d'imaginer une plus extravagante chimère? Les souverains, quand ils ont construit leur monstrueuse Sainte Alliance, pouvaient-ils supposer que leurs arrière petits-fils trouveraient 'devant eux, virtuellement, sinon positivement, cent ans après, la Sainte Alliance des peuples?

Le régime parlementaire, la suppression de l'escla-

(1) Le recensement des conscrits parisiens de 1907 a donné sur 24.000 conscrits 97 illettrés!

vage, le suffrage universel, l'internationalisme du travail, la liberté de la presse, l'éducation intégrale ; ce sont des chimères qui ont vie et réalité, de sorte que nous pouvons considérer la suppression de la guerre — progrès beaucoup plus facile — comme une chimère qui va être bientôt accomplie.

Et que serait-ce, en fait de développement chimérique, si je parlais de celui des sciences. Celles-là, presque par définition, sont impossibles à prévoir, puisque la science nouvelle, c'est l'inconnu.

Mais je ne peux en faire ici même un résumé, et il me suffira de montrer que toute vérité nouvelle a été à son origine niée ou ridiculisée. Le soi-disant bon sens négateur a commis les plus lourdes erreurs. Les vraisemblances ont été à chaque instant contredites par les faits.

Lorsque jadis, au lycée, on nous enseignait la physique, on nous disait très sérieusement que jamais la lumière électrique ne serait pratiquement employée; car elle est trop aveuglante. — Mon arrière-grand-père, P. S. Girard, qui fut un grand ingénieur et qui construisit à Paris le canal de l'Ourcq, dans une séance de l'Académie des sciences raillait, en 1827, la folie des individus prétendant faire arriver de l'eau au quatrième étage de toutes les maisons de Paris, et il trouvait de très judicieuses raisons pour démontrer que c'était une idée absurde. — Quand je commençai mes études médicales, on enseignait que la tuberculose n'était pas contagieuse, (quoique les expériences de Villemin eussent, en 1867, démontré le contraire), et je me souviens encore qu'un de mes maîtres, J. Béhier, disait, en 1872, que l'humidité crée la tuberculose. La contagion de la tuberculose, encore qu'elle soit d'une évidence éblouissante aujourd'hui, a été niée jusqu'en

1880; et en 1880 à l'Académie de médecine un médecin aussi instruit que peu sagace, M. Peter, osait dire : « Si la tuberculose était contagieuse, on le saurait. » — Le grand Lister, quand il a imaginé la méthode antiseptique, cette admirable découverte qui sauve tant d'existences, est resté longtemps sans faire un seul adepte; et à l'hôpital d'Édimbourg, dans le service voisin du sien, on raillait ses méthodes, et on poursuivait les anciens errements. Il a fallu douze ans pour que la méthode antiseptique se généralise. — Jamais, disait J. Müller, on ne parviendra à mesurer la vitesse avec laquelle le courant nerveux se propage dans les nerfs. Deux ans après, Helmholtz, par une méthode aussi simple qu'ingénieuse, parvenait à mesurer cette vitesse avec une précision absolue. — Lavoisier a soutenu qu'il n'y a pas de pierres tombant du ciel, par cette simple raison qu'il n'y a pas de pierres au ciel. Pourtant ne voit-on pas dans tous les musées de nombreux échantillons de météorites, prouvant d'une manière irréfutable qu'il y a des pierres dans le ciel, et qu'elles tombent sur notre planète? — Prévost et Dumas, deux très grands savants, affirmaient qu'on ne pourrait jamais découvrir la matière colorante du sang, Cette matière cependant est d'une préparation aujourd'hui classique, à la portée du premier étudiant venu. — Quand je publiai un mémoire sur le somnambulisme provoqué, (1875), ou hypnotisme, personne ne voulut d'abord y croire : et un savant médecin, Dechambre, écrivait sur l'hypnotisme dans son *Dictionnaire encyclopédique* un article dédaigneux qu'il terminait par ces mots, imprimés en gros caractères, les plus gros de tout ce colossal dictionnaire de cent volumes : « En définitive le magnétisme animal n'existe pas. » Or maintenant les données sur l'hypnotisme, les doubles personnalités, et l'anesthésie somnambulique

sont du domaine des vérités classiques. — MAGENDIE, au moment où se découvraient les propriétés du chloroforme s'indignait qu'on pût songer à cette chimère, l'anesthésie chirurgicale, et il ajoutait même qu'elle est contraire à la morale. — PASTEUR lui aussi, le grand PASTEUR, ayant découvert que certains microbes produisent des corps asymétriques agissant sur la lumière polarisée, affirmait que jamais la synthèse chimique ne pourrait créer de pareils corps : pourtant JUNGFLEISCH a pu réaliser cette belle expérience de synthèse, en dépit de l'affirmation téméraire de PASTEUR. — Quand on a présenté le téléphone à l'Académie des sciences de Paris, un très illustre médecin a soutenu que c'était de la ventriloquie. — Lorsque se discutaient, à la Chambre des Députés, les lois et les réglementations relatives aux chemins de fer, THIERS avait soin d'ajouter, avec l'approbation unanime de l'assistance, que ces nouvelles machines ne remplaceraient jamais les diligences.

Toutes les grandes découvertes ont rencontré des adversaires acharnés. Un parti puissant, le parti de la routine, le parti des gens sérieux et pratiques, s'est toujours opposé, au nom du bon sens, à ce qui constituait une innovation ou un progrès. Or ce parti de la routine est la presque totalité des hommes. Ce n'est pas une foule ; c'est *la foule*. Or cette foule a ses chefs, portant robe de professeur ou épaulette d'officier, suivant les cas.

Mais, au fait, nous les connaissons, ces maîtres de la routine, ces fanatiques du passé, ces apôtres de l'immobilité. Nous avons leur type immortel, encore vivant parmi nous : c'est le célèbre THOMAS DIAFOIRUS, « qui n'a jamais rien voulu entendre aux prétendues découvertes de ce temps sur la circulation et aux autres balivernes *ejusdem farinæ*. »

HARVEY, LAVOISIER, DARWIN, PASTEUR, JENNER, COBDEN, JOHN BRIGHT, ont trouvé ces hommes devant eux : ils ont su les vaincre, et marcher en avant.

Le grand parti du passé, de l'opposition aux idées nouvelles, n'est cependant pas à dédaigner. Car, si, chaque année, la société devait refaire à nouveau toutes ses opinions, toutes ses lois, tous ses principes, elle ne pourrait pas subsister. Ce perpétuel devenir serait intolérable. Il faut une certaine stabilité, et il serait dangereux que les défenseurs du régime ancien n'exerçassent aucune influence dans l'état. Mais cette obstination dans les errements du passé ne peut se défendre que si les errements sont respectables. Quand il s'agit de la guerre, qui fait périr des milliers d'hommes pour une cause stupide, ou du militarisme qui abêtit et pervertit, l'entêtement dans le mal est inexcusable.

THOMAS DIAFOIRUS n'est plus seulement grotesque : il devient odieux.

Le seul argument qu'on puisse donner pour la nécessité de la guerre, c'est ce syllogisme naïf et stupide, fait pour séduire les âmes simples : *On a de tout temps fait la guerre; donc on la fera toujours.* Creusez, analysez les belles phrases des admirateurs de la société actuelle, dépouillez-les de leurs ornements oratoires, et vous n'aurez que ce raisonnement inepte :

On a toujours fait la guerre; donc on la fera toujours.

C'est ainsi qu'on s'est opposé et qu'on s'opposera toujours à tout progrès, moral ou matériel.

STERNE raconte quelque part l'histoire d'un individu qui, pendant cinquante ans de sa vie, avait souffert du bruit strident que faisait en tournant sur ses gonds la porte de sa chambre. Un jour enfin — il était déjà vieux — il y mit une goutte d'huile, et le grincement cessa.

Nous souffrons depuis des siècles du mal de la guerre, et il ne faudrait pas grand'chose pour le faire disparaître. Le tout est de le vouloir.

Ou plutôt, la question est plus simple encore : il s'agit de *ne forcer à la guerre que ceux qui auront voté pour la guerre*.

On raconte que SOLON, après avoir édicté une constitution, pour que cette constitution ne fût pas bouleversée à tout propos par la fantaisie du premier venu, avait décidé qu'on n'en pourrait proposer de modification qu'en arrivant à l'agora, avec la hart au cou, de manière à être pendu aussitôt, si le changement demandé n'était pas ratifié par le peuple. Je ne serais pas si sévère ; mais je voudrais qu'on ne pût décider la guerre, que si l'on porte l'uniforme et si l'on fait métier de soldat. Car il est vraiment trop commode d'engager ses concitoyens en des aventures belliqueuses, si l'on ne court pas soi-même le risque d'y prendre part, effectivement.

Traversez les villes, les villages, les campagnes; visitez les ports de mer, les usines, les auberges, les chaumières. En quelques semaines, grâce aux voies rapides de communication, vous pourrez voir Bordeaux et Saragosse, Madrid et Barcelone, Marseille et Turin, Rome, Florence, Genève, Cologne, Hambourg, Berlin, Leipzig et Vienne. Alors interrogez les paysans, les laboureurs, les vignerons, les forestiers, les forgerons, les mineurs, les pêcheurs, les artisans, les aubergistes; quelle que soit la langue qu'ils parlent, quelle que soit l'industrie dont ils vivent, vous verrez que leur réponse au sujet de la paix ou de la guerre sera toujours la même. Tous, tous, sans exception, sans une seule exception, ont soif de paix. Tous veulent la paix. Qu'ils soient nés en Bretagne ou en Catalogne,

en Flandre ou en Bavière, en Suisse ou au Piémont, en Écosse ou en Danemarck, ils détestent la guerre. Quelque ignorants qu'ils puissent être, ils n'ignorent pas que la guerre, c'est le mal. Si toute cette humble chair à canon avait le droit d'en décider, il n'y aurait plus de massacres. Ils ont compris, les malheureux, que la guerre, c'est souffrances, maladies, ruines, misères et morts.

Les seuls partisans des massacres internationaux, ce sont quelques hardis officiers qui font de la guerre une carrière; car elle leur donne l'avancement, les croix, les pensions. Ce sont encore quelques cerveaux brûlés, braves peut-être, bravaches à coup sûr, très capables de tuer, et de se faire tuer; incapables d'ailleurs de faire mieux. Encore ceux-là sont-ils excusables, car ils ne se cachent pas au moment du péril. Mais les vrais partisans de la guerre, ceux qui crient le plus fort, ce sont les théoriciens ès choses militaires, qui, le jour du danger, à l'exemple des rédacteurs de journaux, resteront les pieds sur les chenets, compulsant avec une belliqueuse satisfaction les bulletins guerriers qu'on leur enverra de là-bas; journalistes à court de copie; intrigants politiques, avides de conquérir la faveur des marchands de vins électeurs; tout un monde de politiciens, d'avocats sans cause, de folliculaires sans conscience, de déclassés sans honneur. Et si à cette tourbe on ajoute les vieillards sans enfants et sans famille, les vieux garçons égoïstes, les délirants, les alcooliques, les fournisseurs qui réalisent de gros bénéfices, fabricants de fusils, de cartouches, de cuirassés, et de lits militaires; les agents d'affaire et les hommes de bourse qui spéculent sur le malheur public; les nobles dames avides d'émotions nouvelles; les vieilles filles aigries; les éclopés; les difformes et les paralytiques; toute une population de femmes, de vieillards, d'invalides, de dispensés, bien certaine qu'on ne l'appel-

lera pas sous les drapeaux, alors il ne restera plus personne pour désirer la guerre.

De fait toute guerre est un fléau aussi exécré qu'exécrable. Par quelle étrange aberration cette haine unanime reste-t-elle inefficace? Qui trompe-t-on ici? comme disait FIGARO. Tous nous sommes du même avis. Pourquoi ne décrétons-nous pas la suppression de ce grand mal? Comment peut-on dire qu'il s'agit d'une utopie, puisque tout le monde est d'accord?

Si les braves gens de l'Allemagne et les braves gens de la France pouvaient se connaître autrement que par l'intermédiaire des criminels journaux qui les exploitent, la réconciliation serait bien vite effectuée, et on ne parlerait plus de se mitrailler. Mais on ne se connait pas : on ne se comprend pas. On écoute de perfides conseillers qui disent aux Français : « Les Allemands vous haïssent, » et qui disent aux Allemands : « Les Français vous haïssent. »

Ne se trouvera-t-il donc personne pour crier aux deux peuples : « On vous trompe : ces hommes, qu'on dit vos ennemis, ne sont pas vos ennemis. Parce qu'une frontière est entre vous, parce que vous ne parlez pas la même langue, ce n'est pas une raison de s'entr'égorger. Laboureurs de France, qu'avez-vous à redouter des laboureurs d'Allemagne? Travailleurs d'Allemagne, qu'avez-vous à redouter des travailleurs de France? Unissez-vous par la paix, au lieu de vous détruire par la guerre. »

Les temps passent; mais la sottise des hommes reste la même. EURIPIDE avait déjà dit : « Lorsqu'on vote la guerre, chaque votant sait qu'il ne risque rien, mais il charge d'autres de mourir pour lui. Si à ce moment il avait la mort devant les yeux, jamais la Grèce ne serait saisie de cette rage sanguinaire qui fait sa perte. »

Et voilà ce qu'on ose appeler une chimère ! laisser à des hommes libres le droit de décider de leur sort!

Si avant toute déclaration de guerre la question de la paix ou de la guerre était soumise à un *referendum*, le suffrage universel se serait bien vite prononcé, et avec une unanimité qui serait stupéfiante. Un jour viendra sans doute où cette idée révolutionnaire paraîtra très simple : consulter ceux qui vont se battre, pour savoir s'il faut se battre.

Passons. Le principe est d'une évidence trop éclatante pour être reconnu tout de suite.

En définitive les populations sont les victimes d'un immense malentendu. On peut comparer l'humanité actuelle à une assemblée de cinq cents personnes, dont l'opinion est presque unanime. Mais dans la salle une dizaine de dissidents, qui ont l'autorité, sinon le nombre, font un tel tapage et braillent tellement fort qu'ils finissent par terroriser les autres, gens dociles, effarés, naïfs, d'opinion incertaine, et craignant de se compromettre, si bien que les douze meneurs, malgré le désir secret de l'assemblée, restent maîtres du terrain, et imposent leurs décisions.

Les amis de la guerre ne sont relativement pas plus nombreux dans le monde que les douze braillards dans cette assemblée; mais ils font un tel vacarme qu'ils semblent être une multitude, de sorte que, timidement, bêtement, les peuples se résignent au silence et à l'acceptation.

Heureusement de plus en plus les bons peuples se lasseront du rôle ingrat qu'on leur fait jouer. Le tumulte et les cris des belliqueux ne leur feront pas peur. Et nous de même, si petit que nous soyions, nous ne nous laisserons ni effrayer ni réduire au silence. Il y a beau temps que les déclamations des faux patriotes

ne nous épouvantent plus. Nous forcerons bien les hommes, nos pauvres frères humains abêtis et aveuglés, à oser dire tout haut ce qu'ils veulent.

Ce non-sens douloureux — *un peuple qui fait la guerre et qui veut la paix* — ne peut se prolonger. Depuis trop longtemps l'humanité vit sur cette méconnaissance d'elle-même.

Nous allons examiner comment elle arrivera à sa libération; et on verra que rien n'est moins chimérique.

Mais, afin que dès maintenant on soit bien persuadé que la paix, la sainte paix, n'est pas une chimère, il n'y a qu'à voir l'histoire de ces trente-cinq dernières années. L'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche, c'est-à-dire l'Europe, ont eu la paix. Il n'y a eu que quatre guerres, qui n'ont pas été guerres européennes, puisque la Turquie, qui géographiquement est de l'Europe, est plus asiatique qu'européenne, et que les autres guerres ont eu lieu au Japon, au Transvaal et aux Antilles.

Elles n'ont pas réussi, même aux vainqueurs. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit présentement. Nous voulons prouver que la paix n'est pas une chimère, puisque elle peut régner en Europe pendant un tiers de siècle. De même qu'on prouve le mouvement par le mouvement même, et qu'il n'est pas de meilleure démonstration, de même on prouve que la paix est possible, en rendant très longue la durée des intervalles qui séparent les guerres.

A quoi en effet se ramène la chimère de la paix? A continuer la situation dans laquelle nous sommes depuis trente-cinq ans. Donc, puisque la paix existe, elle n'est pas chimérique. Donc, si nous ne demandions que la réalité de la paix, nous serions satisfaits, puis-

que de fait nous n'avons pas la guerre, et qu'il suffirait de vivre ainsi trente-cinq années encore pour que l'état de paix devînt presque définitif en Europe.

Mais nous voulons davantage. *Nous ne voulons pas seulement la réalité de la paix : nous voulons l'impossibilité de la guerre.*

La paix militaire dont nous souffrons, c'est la paix de Damoclès. Elle est ruineuse, elle est angoissante. Il nous faut la paix pacifique.

Pour démontrer que la paix est possible, il suffit d'établir qu'on peut instituer une organisation pacifique internationale.

S'il existait entre les nations un tribunal souverain, comme il en existe entre les particuliers, le problème serait résolu, et il n'y aurait pas plus de lutte guerrière entre deux peuples qui se disputent une province qu'entre deux individus qui se disputent un mur mitoyen.

Donc, pour obtenir la paix, la première voie à suivre, c'est l'organisation d'un tribunal international. Voilà la tâche urgente, immédiate, relativement facile : celle à laquelle nous devons employer tous toute notre énergie.

Une fois ce tribunal international organisé, avec des traités d'arbitrage permanents et obligatoires, nulle guerre ne sera possible. Le désarmement universel sera la résultante immédiate de la justice universelle.

Nous ne disons pas : désarmons d'abord, nous établirons la justice après. Nous disons : *la justice d'abord, le désarmement après.* Le désarmement sera la conséquence, la divine et bénie conséquence, de l'arbitrage. Mais ce n'est pas par le désarmement que l'œuvre de paix doit débuter : il n'est permis

de désarmer que si l'on n'a plus d'ennemis armés autour de soi.

Après l'arbitrage, après le désarmement, un autre progrès sera à conquérir : la fédération européenne, prélude d'une fédération mondiale.

Certes nous ne verrons pas ces temps d'une fédération européenne, trop lointains pour notre vieil âge: mais ce que fermement nous espérons voir, et voir dans peu d'années, c'est l'organisation d'une puissante et souveraine Cour arbitrale, à l'autorité de laquelle toute nation, en cas de litige, devra se soumettre.

Ce sera vraiment l'ère nouvelle de la justice, après les calamités sans nom des vieux siècles de boue et de sang.

II

L'Arbitrage international.

I. — *Les Précurseurs.*

L'idée d'une justice internationale souveraine ne peut se rencontrer ni chez les Grecs, ni chez les Romains : car pour eux l'étranger était le barbare, à qui ne se doivent ni justice ni merci.

Aussi bien le tribunal amphictyonique, que certains auteurs regardent comme une première Cour arbitrale, n'était-il destiné qu'à juger des différends entre Grecs. Cette admirable institution, qui fut d'ailleurs impuissante à empêcher de fratricides luttes entre les populations helléniques, n'était pas internationale, mais exclusivement grecque. C'était une sorte de conseil fédéral, essayant de grouper par un lien commun, juridique et religieux à la fois, les douze peuples de la Grèce.

De même, lorsque Xénophon parle d'une sorte de ministère de la paix, chargé de veiller au maintien de la paix, il songeait à la paix entre Grecs, et non à la paix entre Grecs et barbares.

Les Romains, si soucieux du droit, ne se sont jamais occupés du droit international, puisque, pour eux, les citoyens romains seuls avaient quelque titre à la justice. Parfois, il est vrai, le sénat s'arrogeait le

droit d'arbitrage entre des peuples indépendants qu'un désaccord divisait; mais cet arbitrage, imposé par l'arbitre, n'était rien moins qu'une suzeraineté déguisée : et nous ne pouvons le comparer à l'arbitrage d'un juge impartial et désintéressé, tel que nous l'entendons aujourd'hui.

Déjà pourtant les conceptions puissantes de quelques philosophes grecs et romains introduisaient dans le monde la notion d'humanité. SOCRATE, ÉPICTÈTE, CICÉRON, conçoivent une vaste cité humaine. SÉNÈQUE dit quelque part: « Notre âme est faite pour deux Républiques : l'une est grande et vraiment publique; elle contient les dieux et les hommes... les bornes de cette cité s'étendent aussi loin que la lumière du soleil. L'autre est celle où nous a fixés le hasard de la naissance, Athènes, Carthage ou Rome. »

Jusqu'à la Révolution française ces nobles idées seront à peu près sans écho.

Au moyen âge, tantôt le pape, tantôt l'empereur essayèrent de se constituer en pouvoir arbitral. En réalité, c'était moins la justice que la domination. Rien de surprenant d'ailleurs qu'en ces temps de foi absolue et universelle le pape passât pour juge suprême. Mais, quand un souverain décide, qu'il soit le pape ou l'empereur, il décide dans son intérêt. De là, quelque naïveté à voir en lui le représentant de l'idéale justice.

Toutefois — reconnaissons-le hautement — ces tentatives de médiation et d'arbitrage entre belligérants, c'est déjà, en germe, l'idée de la justice se substituant à la violence : et c'est le commencement de cette notion morale souveraine que le droit est supérieur à la force.

On attribue à HENRI IV un projet de paix perpétuelle. Le grandiose projet d'union entre les peuples chrétiens, dont SULLY, l'inspirateur, nous a conservé les plans

multiples, n'est rien moins qu'une vaste fédération, une sorte de « République chrétienne » avec un conseil général formé de soixante députés, et de six conseils locaux, relevant du conseil général. Quinze États en devaient faire partie; et chaque État (nommant quatre députés) contribuait à la formation d'une force militaire commune de 275.000 soldats. « Ainsi se trouvait réalisé l'establissement de cette grande et magnifique république très chrestienne, toujours pacifique en elle-même, composée de tous les Estats et dominations de l'Europe qui font profession du nom de Christ. » (1)

A vrai dire ce plan extraordinaire d'une fédération européenne ne semble pas avoir reçu même un commencement d'exécution; et d'ailleurs c'est plutôt un projet de fédération qu'un projet d'arbitrage international.

Ce ne sont pas les souverains, mais les philosophes qui devaient donner au régime juridique international ses premiers préceptes.

Dans un curieux livre, attribué parfois, à tort, à CYRANO DE BERGERAC, EMERIC CRUCÉ énonce formellement l'idée d'une paix perpétuelle entre tous les hommes. (*Le nouveau Cynée, ou discours d'éstat représentant les occasions et moyens d'éstablir une paix générale et la liberté de commerce pour tout le monde.* Paris, 1623).

« Pourquoi moy, qui suis François, voudrois-je du mal à un Anglois, Espagnol ou Indien? Je ne le puis, quand je considère qu'ils sont hommes comme moi. »

(1) Récemment d'ESTOURNELLES de Constant, voulant témoigner à M. ROOSEVELT, président de la République des États-Unis, son admiration et sa reconnaissance pour les services rendus à la cause de l'arbitrage par l'illustre homme d'État américain, lui a envoyé, en son nom et au nom de plusieurs de nos amis, un magnifique exemplaire des *Mémoires* de SULLY, où la noble idée d'une fédération européenne est si nettement exprimée.

Et il propose que tous les souverains envoient leurs ambassadeurs dans une ville, « Venise, éstat neutre et indifférent à tous les princes, afin que les différends qui pourroient subvenir fussent vuidés par un jugement de toute l'Assemblée. »

Il va même jusqu'à prévoir une sanction : « Si quelque un contrevenait à l'arrêt d'une si notable compagnie, il encourrait la disgrâce de tous les autres princes qui auraient bien moyen de le faire venir à la raison. »

Sort étrange réservé aux hommes et aux livres! Cet Émeric Crucé, qui, il y a presque trois siècles, formule avec audace une idée généreuse, absolument nouvelle, et qui même paraîtra téméraire à beaucoup de nos contemporains, Émeric Crucé est enfoui dans un oubli profond! On parle, sans les lire d'ailleurs, de Malherbe et de Voiture! Et les érudits eux-mêmes ignorent le nom d'Émeric Crucé!

Le projet du *Nouveau Cynée* est certainement plus hardi que le projet de Leibniz (1677). Assurément ce puissant philosophe avait compris l'infamie de la guerre, et la nécessité d'un frein juridique; mais son projet de fédération n'est guère que l'hégénomie (juridique) de l'empereur d'Allemagne, de même que le projet de Henri IV n'est que l'hégémonie (juridique) du Roi de France, de même que les projets des papes ne sont que l'hégémonie (juridique) de la papauté.

Fénelon (1680) ose, dans les *Aventures de Télémaque*, préférer l'arbitrage à la guerre. Il y avait du courage à le dire devant Louis XIV. En décrivant la constitution de l'imaginaire Salente, il trace le rôle politique de l'arbitrage, et il l'oppose au système de violence, qui est la guerre. « Croyez-vous que les Dieux regardent avec moins d'horreur le monde entier, qui est la République universelle, si chaque peuple, qui

n'y est que comme une grande famille, se croit en plein droit de se faire, par violence, justice à soi-même sur toutes ses prétentions contre les autres peuples voisins. » Mais il ne va peut-être pas au fond de sa pensée, et il ne parle pas d'arbitrage obligatoire. « L'arbitre choisi, dit IDOMÉNÉE, est un médiateur aimable, et non un juge de rigueur. On ne se soumet pas aveuglément à ses décisions; mais on a pour lui une grande déférence; il ne prononce pas une sentence en juge souverain; mais il fait des propositions, et on sacrifie quelque chose par ses conseils pour conserver la paix. »

Il faut arriver à l'abbé de SAINT-PIERRE (1728) pour trouver enfin un projet cohérent de tribunal international.

Cette admirable conception, encouragée, il est vrai, par LEIBNIZ, a été raillée, tournée en pitié par les grands et les petits esprits du XVIIIe et du XIXe siècle. VOLTAIRE, ROUSSEAU, MONTESQUIEU se sont égayés sur cette pensée, trop haute pour eux. Ne nous étonnons pas. L'abbé DE SAINT-PIERRE est en avance de deux siècles sur son temps, et il n'est pas sans danger d'être un précurseur.

Voici le titre de cet ouvrage (1713-1716).

« *Abrégé du projet de paix perpétuelle inventé par le roi Henri le Grand, aprouvé par la reine Elizabeth, par le roi Jacques, son successeur, par les républiques et par divers autres potentats, aproprié à l'Etat prézent des affaires générales de l'Europe, démontré infiniment avantajeux pour tous les hommes nés et à naître, en général, et en particulier pour tous les souverains et pour les maizons souveraines.* »

Ce traité est une grande alliance entre tous les souverains chrétiens.

« Ils sont convenus de prendre pour point fondamental la possession actuelle et l'exécution des derniers traités... Chaque allié contribuera, à proportion des revenus actuels et des charges de son État, à la sûreté et aux dépenses communes de la grande alliance... Cette contribution sera réglée pour chaque mois par les plénipotentiaires des grands alliés, dans le lieu de leur assemblée perpétuelle, à la pluralité des voix pour la provisoire et aux trois quarts pour la définitive... Les grands alliés, pour terminer entre eux leurs différends présents et à venir, ont renoncé et renoncent à jamais, pour eux et leurs successeurs, à la voie des armes, et sont convenus de prendre toujours dorénavant la voie de conciliation par la médiation du reste des grands alliés dans le lieu de l'Assemblée générale. Et en cas que cette médiation n'ait pas de succès, ils sont convenus de s'en rapporter au jugement qui sera rendu par les plénipotentiaires des autres alliés, perpétuellement assemblés, et à la pluralité des voix pour la définitive, cinq ans après le jugement provisoire... Si quelqu'un d'entre les grands alliés refuse d'exécuter les jugements et les règlements de la grande alliance, négocie des traités contraires, fait des préparatifs de guerre, la grande alliance armera et agira contre lui offensivement, jusqu'à ce qu'il ait exécuté les dits jugements. »

F. Dreyfus (1) dit que l'histoire n'est qu'un long démenti donné au rêve de cet homme de bien. Mais cela me touche peu. L'histoire du monde n'est-elle pas un long démenti donné aux paroles de Socrate, du Christ et de Marc Aurèle? La douloureuse contradiction entre la conduite des hommes et les préceptes des maîtres doit-elle diminuer notre admiration pour les maîtres?

(1) *L'arbitrage international*, 1892, p. 65.

Il est bon que l'abbé de Saint-Pierre ait été vilipendé, calomnié, bafoué. Les idées font leur route à travers les railleries, aussi vite qu'à travers les applaudissements. Le mot de paix perpétuelle, une fois prononcé, ne sera plus oublié. Le besoin de paix est si grand, l'horreur de la guerre est si profonde, que l'idée, dans l'ombre, progresse, recrute des adhésions éparses, solitaires, humbles. Mais elle est vivante ; et alors elle s'élève, grandit pour s'imposer peu à peu aux consciences. Les mots de paix perpétuelle, de justice internationale ont été lancés dans le monde. C'en est fait! Le flambeau sacré ne s'éteindra plus. Honneur à ceux qui l'ont allumé, pour le transmettre, vacillant encore, aux générations à venir!

Nous en arrivons à Kant (1798). Ce grand homme est, comme Leibniz, partisan résolu de la paix, et il écrit un *Essai philosophique sur la paix perpétuelle* (voir aussi *Doctrine du droit, idée d'une histoire universelle de la nature*) : il conçoit l'idée d'une fédération de républiques libres; ces républiques formeront une alliance pacifique; et ainsi sera constituée « une société civile administrant ce droit universellement ».

Il ne s'agit donc pas d'un projet directement et immédiatement applicable, comme celui de l'abbé de Saint-Pierre, mais d'une grande idée morale dominatrice. « La raison moralement pratique nous adresse ce veto sans appel : il ne doit pas y avoir de guerre. » Une fois ce principe souverain admis, l'organisation d'une fédération républicaine pacifique en est la conséquence nécessaire.

En 1814 le comte de Saint-Simon dédie aux Parlements de France et d'Angleterre la brochure suivante : « *Réorganisation de la Société européenne, ou de la nécessité des moyens de rassembler les peuples de l'Eu-*

rope en un seul corps politique en conservant à chacun sa nationalité, par le comte Saint-Simon et Augustin Thierry, son élève. »

Mais ce projet n'est rien moins qu'un gouvernement européen unifié, avec un Parlement national européen (deux chambres) et un Roi. Ce n'est pas plus un projet d'arbitrage que ne l'est la Sainte-Alliance; fédération monarchique et despotique, qui n'a rien de commun avec la justice internationale.

Toutefois l'idée de SAINT-SIMON, commentée par ses adeptes, discutée par la presse, s'affirme et se transforme. A partir de cette époque la notion d'arbitrage se répand de plus en plus, et les écrits se multiplient, si bien que nous ne croyons pas devoir mentionner les nombreux projets de paix perpétuelle, de fédération mondiale, d'arbitrage international, que des publicistes de tous pays ont proposés.

La bibliographie de ces publications, parfois très intéressantes, est complètement donnée par H. LA FONTAINE dans son savant ouvrage. Nous ne la répéterons pas ici (1).

Constatons seulement que les Congrès internationaux de la paix, où la collaboration d'hommes dévoués, de toutes professions, de tous pays, de toutes opinions, concourt à assurer l'œuvre commune, ont si bien préparé et développé la théorie de l'arbitrage international, que dès à présent une doctrine juridique complète en est solidement établie, doctrine à laquelle il n'y aura plus, lorsque elle entrera dans le domaine diplomatique réel, que des modifications secondaires à apporter.

De 1880 à la Conférence de La Haye ces Congrès ont si fructueusement approfondi les questions essentielles

(1) *Pasicrisie internationale*. Berne. 1902.

que les diplomates de La Haye n'eurent plus qu'à codifier l'œuvre élaborée en ses multiples détails par les congressistes de la paix pendant vingt ans.

Quant à la Conférence de la Haye, c'est peut-être le plus grand événement historique de notre époque. Le XIXe siècle, tout sanglant de guerres, s'achève par une œuvre de pacification qui inaugure un monde nouveau.

C'est la réalisation du rêve qu'avaient entrevu l'abbé de SAINT-PIERRE, LEIBNIZ, KANT et SAINT-SIMON.

II. — *Les Congrès de la Paix.*

Ce sont probablement les quakers d'Amérique qui ont les premiers songé à former des Sociétés de la Paix, vers 1814, après les grandes guerres de l'Empire. L'idée pacifique et humanitaire naissait là directement de l'idée religieuse. Filiation légitime d'ailleurs ; car il est impossible de comprendre qu'un véritable chrétien puisse admettre la légitimité de la guerre.

Quelques Églises protestantes d'Amérique et d'Angleterre formèrent alors des sociétés qui réunirent un assez grand nombre d'adhérents ; mais toujours ces assemblées gardèrent un caractère nettement confessionnel (1815-1848).

En Suisse, le comte de SELLON ; en Belgique, AUGUSTE COUVREUR tâchèrent d'organiser quelques Congrès internationaux (1843-1847, Londres et Bruxelles), qui furent sans grand éclat.

Le premier véritable Congrès international de la Paix siégea à Paris en 1848. C'était l'époque des aspirations généreuses ; âge d'enthousiasme et de foi où la régénération du monde paraissait imminente.

Le président de cette réunion fut VICTOR HUGO : le vice président, R. COBDEN. L'assemblée siégea trois jours, du 21 août au 24 août 1849.

Le discours d'ouverture prononcé par Victor Hugo est admirable. Je ne crois pas qu'en aucune langue, et à aucune époque, il ait été prononcé des paroles aussi éloquentes, aussi prophétiques, exprimées en un aussi magnifique langage. Il faudrait le citer tout entier. Quel regret de ne pouvoir en donner qu'un fragment!

« Un jour viendra où les armes vous tomberont des mains. Un jour viendra où la guerre paraîtra aussi absurde et sera aussi impossible entre Paris et Londres, entre Pétersbourg et Berlin, entre Vienne et Turin, qu'elle serait impossible et qu'elle paraîtrait absurde aujourd'hui.

« Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce, et les esprits s'ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand Sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le Parlement est à l'Angleterre, ce que la Diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France! Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être! Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les États-Unis d'Amérique, les États-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant

leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la création sous le regard du créateur, et combinant ensemble, pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies: la fraternité des hommes et la puissance de Dieu!

« Désormais le but de la politique grande, de la politique vraie, le voici: faire reconnaître toutes les nationalités, retrouver l'unité historique des peuples, et rallier cette unité à la civilisation par la paix, élargir sans cesse le groupe civilisé, donner le bon exemple aux peuples encore barbares, substituer les arbitrages aux batailles; enfin, et ceci résume tout, faire prononcer par la justice le dernier mot que l'ancien monde faisait prononcer par la force. »

Malheureusement ce n'était là qu'un rêve encore. La trahison et le despotisme d'un Napoléon allaient déchaîner pour longtemps les fureurs guerrières des nations. La guerre de Crimée, la guerre d'Italie, la guerre du Mexique couvrirent la terre de sang, et la civilisation de honte : tout progrès sembla indéfiniment ajourné.

Pourtant la Conférence de Paris, appelée en 1856, après la guerre de Crimée, à régler les conditious de la paix, avait inséré une clause suggérée par Henry Richard, le secrétaire général de la *Peace Society* de Londres, qu'à l'avenir les puissances contractantes s'interdiraient de recourir aux armes avant d'avoir fait appel aux bons offices d'une nation amie. C'était la médiation, non l'arbitrage. Mais la médiation, si elle aboutit à empêcher une guerre, est un bienfait public, autant que l'arbitrage.

On le vit bien en 1867, quand, à propos d'une infime querelle, de prépondérance plutôt que de territoire, (la succession du duché de Luxembourg), la France et

l'Allemagne furent sur le point d'en venir aux armes. Quelques nobles esprits, qui osaient concevoir une moins sombre destinée pour les peuples, adressèrent une lettre publique à la reine d'Angleterre pour la supplier d'interposer sa médiation. Ce furent des Français, Gustave d'Eichthal, le pasteur Martin Paschoud, Nefftzer, directeur du *Temps*, et notre grand et cher maître Frédéric Passy, déjà pleinement dévoué à la cause de la Paix, qui prirent l'initiative de ce mouvement. Alors une première *Ligue de la Paix* fut fondée, qui compta des membres éminents de toutes les nations.

En même temps Ch. Lemonnier, de Genève, fonda la *Ligue internationale de la Paix et de la Liberté*.

L'une et l'autre existent encore aujourd'hui. Elles ne sont ni bien nombreuses, ni bien puissantes, en apparence au moins. Mais les hommes braves et généreux dont elles sont composées ont tous la profonde conviction qu'on peut conjurer les maux de la guerre et empêcher cette grande folie humaine.

Ils ont persévéré dans leur foi, ils ont continué leur apostolat, et à cette heure ils ont presque triomphé. On les traitait d'abord de rêveurs, d'utopistes, de philanthropes, de chiméristes. On se riait d'eux, avec dédain. Aujourd'hui que l'opinion publique est avec eux, ils sont, par les gens bien pensants, traités de rebelles, d'apostats, d'internationalistes, d'hommes sans patrie, de traîtres à la nation. Hier le mépris, aujourd'hui l'injure. Mais demain, quand nous serons les plus forts — et nous allons être les plus forts — on sera à nos genoux.

Les Sociétés de la Paix depuis 1867 se sont multipliées. On en compte aujourd'hui dans le monde 110, comprenant 469 groupements généraux ou locaux.

Voilà, indiqué seulement par un chiffre, le progrès de l'idée pacifiste.

Un événement mémorable dans l'histoire du droit international, c'est l'institution de la *Conférence interparlementaire* dont MM. Marcoartu, Randal-Cremer, Jules Simon, Frédéric Passy ont pris la généreuse et féconde initiative.

La première réunion eut lieu à Paris les 29 et 30 juin 1889, sous la présidence de Jules Simon. Elle comptait des représentants de toutes les grandes nations, et des membres des Parlements anglais, espagnol, belge, allemand, français, italien, danois, grec, hongrois et américain y prirent part. Progrès considérable dans l'idée de l'arbitrage, puisque tous ceux qui faisaient partie de cette Conférence participaient au gouvernement de leur pays. Ce n'était plus, comme pour les Congrès de la paix, une réunion d'hommes sans mandat, dévoués corps et âme à la cause pacifique, mais dépourvus d'autorité. Cette fois, les amis de la paix n'étaient plus d'obscurs citoyens ou des philosophes chimériques; mais des hommes de gouvernement, qui, par le seul fait d'adhérer à un programme de paix et d'arbitrage, prenaient tacitement l'engagement de défendre cette noble cause dans leurs Parlements respectifs.

Depuis 1889, tous les ans cette Conférence interparlementaire s'est réunie : en 1890, à Londres; en 1891, à Rome; en 1892, à Berne; en 1894, à La Haye; en 1895, à Bruxelles; en 1896, à Budapest; en 1897, à Bruxelles; en 1900, à Paris; en 1903, à Monaco; en 1905 à Lucerne; en 1906 à Milan.

Aujourd'hui, l'*Union interparlementaire* compte près de quinze cents adhérents, tous des parlementaires; et, pour ne pas excepter la Russie, il a été admis que, dans les pays où le régime parlementaire n'existe pas, la

représentation se ferait alors éventuellement par tels ou tels membres des grands corps constitués.

Ses réunions se tiennent parallèlement avec les réunions des Congrès internationaux de la paix, dans la même ville, et quelques jours après. C'est le Congrès officiel de l'arbitrage.

Les deux Congrès ont alors décidé la création du *Bureau international de la Paix.*

Le *Bureau international de la Paix* siège à Berne, sous la direction d'un homme que la mort vient malheureusement de frapper, Élie Ducommun. Des délégués de plusieurs nations en font partie. Toutes les questions afférentes aux conflits internationaux y sont débattues : le Bureau de la Paix est en relations avec toutes les Sociétés de la Paix; et, à diverses reprises, quand une guerre était menaçante, des appels ont été faits aux gouvernements intéressés. C'est là le rudiment, l'ébauche d'une grande chose. Les plus nobles institutions n'ont pas eu des commencements moins humbles, et nous avons le droit de former de vastes espérances, quand nous voyons naître et grandir de telles œuvres fondées sans l'appui des gouvernements, malgré une opinion publique indifférente ou hostile, soutenues seulement par l'énergie de quelques hommes dévoués.

L'œuvre du *Bureau international de la Paix* est considérable, et cependant en cinq ans, pour cette grande institution, il n'a été donné par les particuliers, ou par les Sociétés pacifiques (lesquelles sont toutes extrêmement pauvres), que la somme minuscule de 35.000 francs. C'est à peu près ce qu'on eût dépensé en tirant 70 coups de canon.

A côté de la *Conférence interparlementaire* du *Bureau international de la Paix* et des *Congrès de la Paix*, il faut mentionner l'*Institut de Droit interna-*

tional, composé de jurisconsultes, de philosophes, d'économistes, qui, sans être officiellement désignés par les gouvernements, se réunissent tous les ans pour discuter les questions afférentes au droit international. La devise de l'Institut de droit international est la plus belle que puissent choisir des hommes : *justitia et pace*, par la paix et par la justice.

III. — *La Conférence de La Haye.*

Les temps étaient mûrs pour l'avènement de la grande révolution pacifique : la Conférence de la Haye.

La circulaire de Mouravieff, ministre des affaires étrangères de l'Empire russe, adressée le 1er août 1898 à tous les représentants étrangers accrédités à Saint-Pétersbourg, a été comme un coup de tonnerre.

Brusquement, sans cause apparente, le tsar s'est rangé parmi les partisans de la paix, et il a convoqué les grandes puissances à se concerter pour assurer la limitation des armements.

Nous donnons ici textuellement ce document fondamental :

« Le maintien de la paix générale et une réduction possible des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations, se présentent, dans la situation actuelle du monde entier, comme l'idéal auquel devraient tendre les efforts de tous les gouvernements.

« Les vues humanitaires et magnanimes de Sa Majesté l'Empereur, mon auguste maître, y sont entièrement acquises, dans la conviction que ce but élevé répond aux intérêts les plus essentiels et aux vœux légitimes de toutes les puissances; le gouvernement impérial croit que le moment présent serait très favorable à la recherche, dans la voie de la discussion

internationale, des moyens les plus efficaces à assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et à mettre avant tout un terme au développement progressif des armements actuels.

« Au cours des vingt dernières années, les aspirations à un apaisement général se sont particulièrement affirmées dans la conscience des nations civilisées. La conservation de la paix a été posée comme le but de la politique internationale. C'est en son nom que les grands États ont conclu entre eux de puissantes alliances; c'est pour mieux garantir la paix qu'ils ont développé, dans des proportions inconnues jusqu'ici, leurs forces militaires et continuent encore à les accroître sans reculer devant aucun sacrifice.

« Tous ces efforts pourtant n'ont pu aboutir encore aux résultats bienfaisants de la pacification souhaitée. Les charges financières, suivant une marche ascendante, atteignent la prospérité publique dans sa source. Les forces intellectuelles et physiques des peuples, le travail et le capital sont en majeure partie détournés de leur application naturelle et consommés improductivement. Des centaines de millions sont employés à acquérir des engins de destruction effroyables, qui, considérés aujourd'hui comme le dernier mot de la science, sont destinés demain à perdre toute valeur à la suite de quelque nouvelle découverte dans ce domaine. La culture nationale, le progrès économique et la production des richesses se trouvent paralysés ou faussés dans leur développement. Aussi, à mesure qu'ils s'accroissent, les armements de chaque puissance répondent-ils de moins en moins au but que les gouvernements s'étaient proposé.

« Les crises économiques, dues en grande partie au régime des armements à outrance et du danger continuel qui gît dans cet amoncellement du matériel

de guerre, transforment la paix armée de nos jours en fardeau écrasant que les peuples ont de plus en plus de peine à porter. Il paraît évident dès lors que, si cette situation se prolongeait, elle conduirait fatalement à ce cataclysme même qu'on tient à écarter et dont les horreurs font frémir à l'avance toute pensée humaine. Mettre un terme à ces armements incessants et rechercher les moyens de prévenir des calamités qui menacent le monde entier, tel est le devoir suprême qui s'impose aujourd'hui à tous les États.

« Pénétrée de ce sentiment, Sa Majesté a daigné m'ordonner de proposer à tous les gouvernements dont les représentants sont accrédités près la Cour impériale la réunion d'une Conférence qui aurait à s'occuper de ce grave problème.

« Cette Conférence serait, Dieu aidant, d'un heureux présage pour le siècle qui va s'ouvrir ; elle rassemblerait dans un puissant faisceau les efforts de tous les États qui cherchent sincèrement à faire triompher la grande conception de la paix universelle sur les éléments de trouble et de discorde.

« Elle cimenterait en même temps leurs accords par une consécration solidaire des principes d'équité et de droit sur lesquels reposent la sécurité des États et le bien-être des peuples (1). »

(1) Dans une seconde circulaire, le Tsar a indiqué, comme un des moyens d'améliorer dans le sens pacifique la destinée des peuples, l'interdiction des armes nouvelles et des explosifs nouveaux.

Mais, autant qu'il peut être permis à un obscur ami de la paix d'émettre une opinion à cet égard, il ne paraît pas que l'emploi d'armes nouvelles, de plus en plus meurtrières, soit funeste à notre sainte cause. Bien au contraire, plus la guerre est sanglante, plus elle devient rare. Si quelque habile chimiste pouvait, par bonheur, inventer un explosif capable de détruire, à vingt kilomètres, une ville tout entière, ou d'anéantir une armée, il aurait rendu, par son horreur même, toute guerre impossible.

C'est peut-être parce qu'on espérait toujours trouver demain un canon plus rapide, un fusil plus meurtrier, une poudre plus destruc-

Ainsi nous avons assisté à ce fait extraordinaire. Le plus puissant monarque du monde, l'empereur qui tient sous sa domination absolue cent vingt millions d'hommes, reconnaît que la guerre est un fléau, et que la paix armée est un *fardeau écrasant pour les peuples*. Il déclare qu'il faut faire triompher la *grande conception de la paix universelle*. Il répète ce que les philosophes, les penseurs, les savants, les poètes ont depuis deux siècles clamé dans le désert, et sa parole souveraine se met d'accord avec nos utopies.

Quelque grandes que fussent les espérances des amis de la paix, au moment où s'ouvrit la Conférence, leurs espérances ont été au-dessous de la réalité.

On a vu que le désir du tzar était surtout de provoquer une convention pour la limitation des armements, chose grave à coup sûr, et d'urgente nécessité, moins importante cependant que l'institution d'une Cour juridique d'arbitrage. Mais, quand ces hommes éminents, mandataires de leurs gouvernements, se sont trouvés réunis pour discuter la question des armements, un phénomène singulier s'est produit. Ils ont pris conscience de leur pouvoir et de leur mission. Ils se sont révélés à eux-mêmes. Sans bien comprendre qu'ils dépassaient la limite de leur mandat, ils se sont peu à peu constitués en un Parlement international. Ils étaient venus pour faire des règlements administratifs, et ils ont donné une constitution à l'Europe. On leur demandait de limiter les armements, et ils ont proposé l'arbi-

tive, qu'on n'a pas, depuis trente-cinq ans, osé entreprendre de grandes guerres. Il n'est donc nul paradoxe à prétendre que l'attente d'un armement meilleur a été singulièrement favorable au maintien de la paix.

En somme, tous les engins nouveaux qu'on va créer ne peuvent être que salutaires à notre cause. Ils rendront la guerre si terrible que les plus téméraires n'oseront plus se risquer à ce jeu épouvantable.

trage international. De même que les députés aux États généraux de 1789, réunis pour voter des lois de finances, ont fini par donner au monde la Déclaration des droits de l'Homme, et à la France la Révolution française, de même les diplomates et jurisconsultes, venus à la Haye pour promulguer quelques conventions diplomatiques, ont tracé les bases d'une vaste organisation internationale, qui sera peut-être définitive.

Ici nous ferons simplement les remarques suivantes.

1). Une Cour d'arbitrage a été instituée, qui a son président, ses membres, son palais, son journal, son budget. Ce tribunal est officiellement reconnu comme tribunal par tous les États civilisés.

Par conséquent l'organisme fondamental de la paix internationale n'est plus à créer. Il existe.

2). Il est dit, dans les actes de la Conférence, que les diverses puissances doivent faire tous leurs efforts pour empêcher un conflit armé entre deux puissances rivales; et que ce n'est pas seulement un droit, mais un devoir d'intervenir pour médiation ou arbitrage.

Ainsi le droit nouveau, c'est-à-dire la substitution des procédés juridiques aux procédés de guerre, est solennellement reconnu et établi.

Et pourtant cette Conférence de La Haye a provoqué railleries et critiques. Comme les œuvres généreuses, elle a fait germer l'ingratitude, la sinistre ingratitude, le pire des vices. Les individus qui s'attribuent le monopole de l'esprit positif, et qui avaient toujours considéré la guerre indispensable et fatale, ont invoqué de spécieux arguments.

« Voyez, ont-ils dit, à quoi a abouti cette Conférence qui devait supprimer la guerre. Il y a eu la guerre du

Transvaal, qui a duré deux ans. Il y a eu la guerre russo-japonaise, une des plus meurtrières que l'histoire ait enregistrées. Est-ce là le beau résultat auquel vous aviez prétendu? Dans les quatre années qui ont suivi cette réunion de pacificateurs, il y a eu quatre années de guerre, et jamais le sang humain n'a été répandu avec plus de profusion. »

Il est facile de répondre.

D'abord les conventions de La Haye, qui *recommandent* l'arbitrage, ne l'imposent pas. L'obligation de l'arbitrage n'a pas été votée. Ni l'Angleterre, ni la Russie, ni le Japon n'avaient signé de traité d'arbitrage, obligatoire ou non obligatoire. Par conséquent· la seule conclusion qu'on puisse déduire de ces guerres, c'est que le régime de paix juridique exige l'obligation de l'arbitrage. Que les conventions de La Haye soient insuffisantes, nul des amis de la paix ne l'ignore. Mais reprocher à une institution qui commence de n'avoir pas donné tout ce qu'on peut attendre d'elle, quand elle sera développée, c'est comme si à un marmot qui décline *rosa* la rose, on reprochait de ne pas traduire Tacite à livre ouvert.

Et puis, même quand la Cour d'arbitrage aura pris toute son amplitude, même quand elle sera dans toute sa force, il est certain qu'elle ne pourra jamais empêcher *toutes* les guerres. La quinine guérit la fièvre intermittente; mais il est des cas rebelles : il se trouve encore des malheureux qui meurent de la malaria, malgré la quinine. Va-t-on en conclure que la quinine ne vaut rien, et qu'il faut la jeter dans le ruisseau?

Quand on bâtit un édifice du haut duquel se développera une vue admirable du paysage environnant, peut-on espérer qu'après avoir établi les fondations du

bâtiment, dès les premières marches de l'escalier, on aura déjà le tableau merveilleux qui se déroulera plus tard? Et n'est-ce pas folie que de s'indigner, et de dire : « *Mais on ne voit rien*! » alors que la construction sort à peine du sol.

Pendant huit mille ans la guerre a ravagé les villes et les campagnes; des populations ont été massacrées, déportées, réduites en esclavage ; des flots de sang ont coulé ; tout l'organisme social a eu les grandes tueries pour base. Et on veut qu'en trois mois tout s'écroule, que, par un coup de baguette magique, les armées soient licenciées, les forteresses démantelées, les poudres noyées, et que diplomates et généraux acceptent le sourire aux lèvres ce nouvel état de choses qui les ruine. Non! il faudra plus d'efforts et plus de temps pour déraciner la forêt des préjugés sanglants et des crimes stupides.

Si nous entrons plus avant dans le détail de l'objection, nous voyons tout de suite qu'elle n'a pas grande force.

D'abord, pour ce qui est du Transvaal, l'Angleterre n'a jamais admis que ce fût une véritable guerre. Au moment où fut convoquée la Conférence de La Haye, elle a déclaré que le Transvaal ne devait pas y être admis, faisant de cette exclusion une condition *sine quâ non* à son acceptation. Le Transvaal en effet, pour la Grande-Bretagne, n'a jamais été un pays indépendant. C'était un état prétendu vassal, n'ayant aucun droit à une diplomatie particulière, et représenté, vis-à-vis des autres puissances, par les diplomates britanniques. Une guerre de la Grande-Bretagne avec le Transvaal est donc une guerre civile, de vassal à suzerain. Elle ne peut être assimilée à une guerre entre deux nations autonomes.

C'est là une opinion qu'on peut ne pas partager ; et je n'ai pas à la défendre ici. Je dis seulement que, même si la Grande-Bretagne s'était engagée, lors du Congrès de La Haye, à ne faire aucune guerre sans recourir à l'arbitrage, elle pourrait, non sans quelque apparence de raison, soutenir qu'elle n'a pas manqué à cet engagement. L'arbitrage ne s'exerce qu'entre puissances souveraines. Si la Finlande se soulevait contre la Russie, si la Tunisie ou le Cambodge voulaient contre la France reconquérir par les armes leur indépendance, cette rébellion n'aurait pas à être jugée par un tribunal.

Donc l'absence d'un recours à l'arbitrage dans le cas du Transvaal s'explique fort bien. Je ne veux pas dire par là qu'il se justifie.

Le cas de la guerre russo-japonaise est tout autre.

Il est de bon ton aujourd'hui d'exalter les vertus japonaises. Le culte de la force est si naturel, que l'on se pâme devant les vainqueurs, parce qu'ils sont les vainqueurs, et qu'on admire tout ce qu'ils ont fait. Pour ma part je ne puis partager cet enthousiasme; et l'attaque inopinée de Port-Arthur, antérieure à toute déclaration de guerre, me paraît un acte de piraterie très formellement caractérisé comme piraterie. Que demande-t-on de plus pour un grand crime? Les Japonais ont triomphé; soit. Mais je ne m'inclinerai pas devant le triomphe, parce que c'est le triomphe, et je croirais salir ma plume en couvrant d'éloges une perfidie dont le succès a été éclatant.

Un journaliste français de grand talent, Louis Dumur, a même osé prétendre que les Japonais ont bien fait de ne pas recourir à l'arbitrage, parce qu'on ne leur aurait pas accordé la Corée qu'ils demandaient, et sur laquelle ils n'avaient évidemment, de l'aveu même de L. Dumur, aucun droit.

Voilà un singulier raisonnement! Comment s'étonner maintenant de la mentalité des Asiatiques, quand nous voyons un écrivain européen distingué soutenir que l'on doit recourir à la force, quand, n'ayant pas le droit, on a la force. Si j'avais, par une impossible infortune, quelque sérieux dissentiment avec L. Dumur, je me tiendrais sur mes gardes; car je craindrais fort qu'en dépit des tribunaux il ne me donnât, conformément à sa théorie, quelque mauvais coup inattendu, le jour où il serait mieux armé que moi.

Dans la guerre russo-japonaise, je ne prétends pas que les Russes n'aient eu de grands torts, et la loyauté de la diplomatie russe n'est rien moins qu'un article de foi; mais il semble pourtant que les Japonais, par le coup de force du 25 Août 1902, ont rendu tout arbitrage impossible. Ensuite, vainqueurs, et complètement vainqueurs, ils n'ont rencontré que des admirations. Une fois de plus, on a courbé la tête devant le fait accompli.

Donc on n'est pas fondé à adresser à la Conférence de La Haye ce double reproche qu'elle n'a empêché ni la guerre du Transvaal, ni la guerre russo-japonaise.

C'est une autre objection beaucoup plus grave qu'on peut lui faire : elle a recommandé l'arbitrage facultatif; *elle n'a pas établi l'arbitrage obligatoire.* Peut-être la Conférence eût-elle été plus loin dans les vraies doctrines pacifiques sans la mauvaise volonté de certains gouvernements. L'empereur d'Allemagne notamment avait délégué à la Haye un certain Stengel. Cet étrange professeur de droit international est un partisan résolu de la guerre. Il avait déclaré dans des conférences retentissantes que la guerre est bonne, parce qu'elle a fait faire de grands progrès à la chirurgie. Or

c'est lui que, par ironie sans doute, GUILLAUME II a envoyé pour représenter les idées de l'Allemagne actuelle sur le droit international. Heureuse protestation contre les idées subversives de LEIBNIZ et de KANT. En tout cas, à La Haye, STENGEL et ses collègues allemands ont essayé, avec des succès divers, de faire échouer les meilleures propositions de la Conférence. Même, dans certaines occasions, ils n'ont eu pour voter avec eux que les délégués du Sultan.

Telle qu'elle est, si imparfaite encore, l'œuvre de la Conférence de La Haye est grandiose. C'est le premier pas dans la vraie civilisation. La date mémorable du 18 mai 1899, fêtée avec raison par les pacifistes du monde entier, c'est l'affranchissement des nations, comme la date du 14 juillet 1789 est l'affranchissement des individus.

D'ailleurs, la Conférence de La Haye vaut surtout par l'idée. Résultats matériels de premier ordre, certes; mais résultats moraux plus grands encore.

Avant la Conférence de la Paix, les sociétés pacifiques étaient inconnues; la propagande pacifique, sans écho. Le mot d'arbitrage international n'était pas compris; par cette simple raison qu'il n'était même pas prononcé. Les journalistes, dans leur inconsciente légèreté, ne soupçonnaient pas qu'une institution juridique pouvait être fondée, capable d'éviter les horreurs d'une guerre. La Conférence de La Haye leur a révélé cela.

Ce n'est pas seulement aux journalistes, mais au peuple. Ce bon peuple, naïf et ignorant, qui sacrifie sans compter son or et sa chair à la gloire de ses maîtres, a enfin appris que ce sacrifice n'est pas indispensable; qu'il est d'autres procédés que des égorgements d'hommes pour obtenir justice : et, comme déjà l'arbitrage peu à peu s'introduisait dans les rapports

entre patrons et ouvriers, le peuple a commencé à comprendre que l'arbitrage pouvait s'introduire dans les rapports entre nations et nations.

La vérité est comme la lumière. Pendant un temps on peut étouffer la petite flamme sous des voiles : elle est si faible, si vacillante, qu'on la distingue à peine. Mais qu'un accident imprévu fasse écrouler les décombres sous lesquels des méchants la tenaient enfermée, alors aussitôt elle éclate, elle rayonne, elle illumine. Tout l'univers l'aperçoit. Rien ne peut plus la rejeter dans la nuit. Encore quelques instants, et elle sera le phare étincelant qui guidera l'humanité à des destinées nouvelles.

IV. — *Théorie des traités d'arbitrage.*

Le droit ancien, c'était la guerre; autrement dit la négation du droit. Le droit nouveau, c'est l'arbitrage, c'est-à-dire entre les États la conclusion d'un traité; avec, pour juger le différend, un tribunal qui prononce sa sentence.

Nous allons examiner quelles sont les conditions de ce droit nouveau. Nous étudierons d'une part les traités d'arbitrage, d'autre part la constitution du tribunal.

Assurément l'Europe n'en est pas là encore; et c'est une organisation future dont nous traçons le plan plutôt qu'une organisation réelle. Cependant tant de progrès ont déjà été obtenus, et l'opinion publique a si bien compris la nécessité de ces institutions juridiques que nous sommes dans le domaine intermédiaire entre le présent et l'avenir, entre la réalité et le rêve; car ce qui est à faire est moindre que ce qui a été déjà fait.

Grâce aux travaux des Congrès de la paix, de la Conférence interparlementaire, et surtout de la Confé-

rence de La Haye, beaucoup de traités d'arbitrage ont déjà été conclus; et une Cour d'arbitrage a été constituée.

Il ne reste plus qu'à généraliser ces traités, à les rendre universels et obligatoires. De même il suffit de bien peu de chose pour donner à la Cour suprême sa constitution définitive, irréprochable.

Un traité d'arbitrage conclu entre deux nations peut être *limité* ou *total*, *permanent* ou *transitoire*, *facultatif* ou *obligatoire*.

Quoique ces mots se comprennent très bien d'eux-mêmes, il convient de les définir.

Et d'abord, qu'est-ce qu'un traité d'arbitrage?

C'est un accord par lequel deux nations conviennent de prendre, en cas de litige, un arbitre qui décidera de ce litige même, et rendra sa sentence.

Le litige peut être limité à tel ou tel ordre de faits; par exemple aux questions d'extradition, ou aux arrangements financiers, ou à la marine marchande... Dans ce cas c'est un traité d'arbitrage *partiel*.

Sont donc traités d'arbitrage partiels tous ceux qui contiennent des limitations et des exceptions. Ainsi par exemple, dans les traités d'arbitrage conclus entre la France et l'Angleterre, entre la France et l'Italie, l'article 1er indique nettement qu'il s'agit d'un traité partiel.

Les différends d'ordre juridique, ou relatifs à l'interprétation des traités existants,... seront soumis à la Cour permanente d'arbitrage.

Donc ce traité d'arbitrage est limité; car il peut naître quantité de différends qui ne seront pas d'ordre juridique, de sorte que le traité prévoit la limitation à certaines questions déterminées.

Loin de nous la pensée de jeter le discrédit sur ces importants actes diplomatiques, dont le résultat social

est immense, tels que le traité d'arbitrage franco-anglais, et le traité franco-italien ; mais il faut avouer qu'ils ne répondent nullement à tout ce qu'on peut espérer de l'arbitrage.

Quoi ! Une décision arbitrale conviendra pour éviter la guerre dans certains cas, et elle ne conviendra pas dans d'autres ! La guerre sera évitable s'il s'agit d'un litige d'extradition, elle sera fatale s'il s'agit d'un litige relatif aux traités de commerce ! Mais, *par le seul fait qu'on reconnaît l'excellence du règlement juridique dans un cas, on la reconnaît expressément dans tous les cas.* Peut-on sérieusement prétendre que la justice doit remplacer la violence dans certaines affaires, mais non dans toutes les affaires ? N'est-il pas insensé de dire : « Je veux bien être juste quelquefois ; je ne consens pas à l'être toujours » ? Si l'on a confiance dans le jugement impartial des arbitres, pourquoi ne pas leur donner pleins droits dans toutes causes? Et, si l'on n'a pas confiance en eux, pourquoi leur accorder un droit dans une cause quelconque?

Limiter un traité d'arbitrage à certains différends, c'est donc à la fois reconnaître et méconnaître la puissance du droit. Un vieil axiome français dit : Donner et retenir ne vaut. C'est ce qu'ont fait pourtant les négociateurs des traités d'arbitrage franco-italien, franco-anglais, franco-espagnol tous les trois conçus exactement dans les mêmes termes (14 octobre 1903, 25 décembre 1903, 26 février 1904).

Un traité d'arbitrage ne peut être efficace que s'il est *total,* c'est-à-dire s'il ne comporte aucune exception. La mauvaise foi des parties contractantes doit toujours être envisagée comme un fait possible lorsqu'on conclut un contrat. Quand, en matière commerciale, deux individus rédigent un contrat par-devant notaires et témoins, toutes les précautions les plus minutieuses

sont prises pour éviter les échappatoires. Et, malgré tout, on ne parvient pas à éviter les difficultés. Combien ne faut-il pas redoubler de précautions quand il s'agit d'un solennel contrat entre deux grandes nations que la guerre peut armer l'une contre l'autre?

Il n'y a de vrai traité d'arbitrage que si tous les cas possibles y sont inclus, sans exception d'aucune sorte : *l'arbitrage doit être absolument total.*

Il doit être aussi sans restriction. Pourtant les traités franco-anglais, franco-italien, franco-espagnol, contiennent tous trois une restriction si grave qu'elle anéantit presque entièrement l'importance de ces grands actes.

... Les différends... seront soumis à la Cour permanente d'arbitrage : *à la condition toutefois qu'ils ne mettent en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance ou l'honneur des deux États contractants et qu'ils ne touchent pas aux intérêts de tierces puissances.*

Arrêtons-nous un instant sur ces clauses singulières.

Conclure un arbitrage de cette sorte, c'est comme si l'on disait : *je soumettrai la cause à un arbitre, à la condition que cela me convienne..* Ou encore : *je laisserai un arbitre décider, si la cause me paraît sans importance...* Ou encore : *je resterai souverain juge de savoir si la cause doit être déférée à un arbitrage...* Ou encore : *si la fantaisie nous prend de soumettre la cause à un arbitre, nous aurons le droit d'y recourir.*

On a fait remarquer, avec quelque apparence de raison, que de tels traités étaient franchement inutiles; puisque les parties contractantes auront toujours le droit de déclarer que le différend actuel touche à leurs intérêts vitaux, voire même à leur indépendance, à plus forte raison, à leur honneur, mot sublime, mais que

l'on peut, même entre diplomates, prostituer pour les plus viles causes. Les créances Fubini Lorenzo, pour lesquelles on a canonné Mytilène, intéressaient-elles l'honneur de la France? Le coup d'éventail du dey d'Alger, ou le refus de recevoir M. Benedetti à Ems, étaient-ce injures intéressant l'honneur de la France? L'honneur du Japon était-il engagé à ne pas attendre quelques heures encore la réponse du gouvernement russe à son *ultimatum*? Il n'est pas de guerre qu'on ne puisse de part et d'autre déclarer entreprise pour l'honneur et pour les intérêts vitaux de son pays.

Et puis que viennent faire en pareille occurrence les intérêts de tierces puissances? S'il s'agit de traités d'alliance, il n'est pas admissible qu'un traité d'alliance quelconque nous enchaîne à une guerre absurde, parce que notre allié aura eu la folie de faire la guerre. Supposons que la Russie parte en guerre contre la Grande-Bretagne. Nous voilà donc, nous aussi, engagés dans une guerre avec la Grande-Bretagne, sous ce monstrueux prétexte que nous sommes les alliés des Russes.

Il est déjà bien inepte que deux peuples s'entretuent parce que leurs gouvernements ne s'entendent pas. Combien plus inepte encore, quand c'est pour le bon plaisir d'un gouvernement étranger!

Dire qu'il faut faire la guerre pour une alliance, c'est dire que, même sans que nos intérêts vitaux, notre indépendance et notre honneur soient menacés, nous pouvons être contraints à la guerre, par suite de tels ou tels pactes antérieurs; voilà de la pure démence.

Il y a un dilemme irréfutable que feront bien de méditer les prochains négociateurs des traités d'arbitrage.

Ou le tribunal arbitral devant lequel la cause sera

plaidée est inique; ou il est impartial. S'il est inique, il ne faut lui reconnaître aucune autorité; et le devoir est urgent de procéder à l'institution d'un tribunal vraiment équitable. Rien n'est moins chimérique que de supposer possible la constitution d'un tribunal composé de jurisconsultes, hommes d'État, diplomates, donnant toute satisfaction aux sévères exigences d'une équité absolue. Si ce tribunal est juste — et il peut l'être, et on doit en constituer un qui soit tel — alors il faut lui soumettre toutes les causes litigieuses, sans exception, *sans une seule exception.*

Allons plus loin : ce sont surtout les causes graves qu'il faut soumettre à l'arbitrage. Il importe assez peu qu'il y ait différend pour la succession d'un individu de nationalité incertaine, afin de savoir si les douze mille écus qu'il laisse vont être attribués à un habitant de Lisbonne ou de New-York; car bien assurément le Portugal et les États-Unis ne vont pas entrer en guerre à ce propos. Mais, quand il s'agit d'un différend territorial, comme par exemple la possession de Cuba ou de la Corée, alors un arbitrage est indispensable; car, pour cette cause de fondamentale importance, la folie des gouvernements — et même des peuples — est capable de déchaîner la guerre, comme elle l'a déchaînée en effet.

De sorte que, loin d'exclure les cas qui touchent aux intérêts vitaux, à l'indépendance et à l'honneur des États; je dirais... *surtout pour toutes causes touchant aux intérêts vitaux, à l'indépendance et à l'honneur des États.*

Ce sont ces cas-là qu'il faut soumettre à la décision d'un arbitre impartial. En effet tout individu, dès qu'il s'agit de ses intérêts et de son honneur, ne peut plus discerner où est le juste, où l'injuste; ou est la vérité, ou l'erreur. Avide ou courroucé, il est mené par l'intérêt ou

la passion. La conviction qu'il est dans son droit l'égare. La pensée qu'on va le dépouiller l'affole. Il est de bonne foi, et il se conduit comme un fourbe. Par ailleurs honnête homme, à ce moment, il devient menteur et faussaire. Le délire de la persécution le saisit : il voit des ennemis partout ; partout des machinations tramées contre lui.

Un des axiomes fondamentaux du droit, et du bon sens, c'est que nul ne doit être juge dans sa propre cause. On ne rencontre guère de plaideur qui, même en un procès insoutenable, ne s'imagine, en toute sincérité, qu'il est dans son droit: il est rare qu'un individu affronte un procès en sachant par avance qu'il est un coquin et qu'il a tort.

La mentalité des nations est celle des individus. En cas de différend international, aussitôt, de toutes parts, dans les journaux, dans les revues, dans les livres, dans les conférences, dans les discours, aux écoles, aux ateliers et aux salons, une clameur s'élève : la passion populaire s'exalte, grandit, devient un torrent qui submerge tout. Des deux côtés du Rhin, des Pyrénées ou de la Manche, mêmes vociférations antagonistes. Les faits sont dénaturés avec audace, commentés avec fureur, travestis avec impudence. On s'insulte d'une frontière à l'autre. Tout souci de justice ou de vérité a disparu. Il s'agit seulement d'imaginer des injures plus blessantes et d'inventer des griefs plus stupides. Les têtes s'échauffent; les colères populaires se déchaînent. On déclare traître au pays tout homme qui tente de s'opposer à ce débordement des haines nationales. Et la guerre devient inévitable.

Eh bien ! c'est dans ces conditions que l'arbitrage apparaît comme une garantie souveraine de la justice. Quelques magistrats, impartiaux et désintéressés, remplaceront les braillards avinés qui hurlent sous les

fenêtres de l'ambassadeur, et le grand malheur de la guerre pourra être conjuré.

Aussi faut-il que le traité d'arbitrage ne comporte aucune restriction, et qu'il soit non seulement *total*, mais encore *obligatoire*.

Supprimer l'obligation, c'est enlever au traité d'arbitrage toute sa force.

Ce ne sera pas une innovation absolue; car dans certains traités les clauses restrictives n'existent pas. Dans le traité d'arbitrage entre l'Argentine et l'Italie (non consenti encore), il n'y a pas de restriction. Dans le traité d'arbitrage entre le Danemark et les Pays-Bas (12 mars 1904), nulle restriction. Dans le traité d'arbitrage entre la Belgique et la Suisse a été introduite une restriction visant l'indépendance et l'honneur des deux parties contractantes; mais les mots *intérêts vitaux,* qui sont dans les traités d'arbitrage franco-anglais et franco-italien, sont supprimés.

Donc, si les traités d'arbitrage franco-anglais et franco-italien avaient été rédigés conformément aux vrais principes de la justice internationale, et de manière à rendre toute guerre impossible, ils eussent pu très simplement être conclus dans la forme suivante :

Tous différends, quels qu'ils soient, d'ordre juridique ou autre, qui n'auraient pu être réglés ni par la voie diplomatique, ni par la médiation d'une tierce puissance, seront soumis à la Cour permanente d'arbitrage établie par la convention du 29 Juillet 1899, à la Haye, et sans qu'aucune exception puisse être admise.

Les Hautes parties contractantes, avant de s'adresser à la Cour permanente d'arbitrage, signeront un compromis spécial déterminant nettement l'objet du litige, et

elles prennent l'engagement d'accepter la décision prononcée par la Cour d'arbitrage.

Ainsi, en modifiant légèrement la formule donnée par la Conférence de la Haye, on supprime définitivement la guerre. N'avions-nous pas le droit de dire que l'avènement d'un monde de justice était proche?

Ajoutons, pour terminer cette courte étude des divers traités d'arbitrage, qu'un traité peut être transitoire ou permanent. Il est *transitoire*, ou, si l'on veut, *occasionnel*, quand il est conclu pour un motif déterminé, dans telle ou telle occasion donnée. Par exemple, soit un événement, comme l'attaque inopinée des pêcheurs anglais de Hull sur le Doggerbank par la flotte de l'amiral Rodjestvensky, alors que nul traité d'arbitrage n'existe encore entre la Russie et la Grande-Bretagne, les deux gouvernements peuvent, pour régler ce différend, recourir à un arbitrage spécial, transitoire, relatif à ce différend et à nul autre.

Bien entendu, s'il existe un traité d'arbitrage antérieurement conclu, avec prévision de tel ou tel litige, un traité d'arbitrage transitoire n'a aucune raison d'être, puisqu'il n'a pas d'autre effet que de suppléer à l'absence d'un traité permanent.

Or il est de toute évidence que les traités permanents doivent être résolument préférés aux traités transitoires. Nommer les juges d'un tribunal au moment même où le procès va être jugé, c'est la plus détestable condition pour assurer une justice impartiale. Il faut que le choix des juges soit fait mûrement, dans le calme d'une paix complète, assurée, non pas dans l'incertitude et l'agitation d'un différend qui s'aigrit. Que dirions-nous dans la justice civile, si les juges étaient nommément désignés pour juger tel ou tel

procès? On aurait tôt fait de les récuser. Et le perdant pourrait à bon droit, ce semble, exprimer ses doutes sur l'équité et l'indépendance de ces juges, choisis peut-être spécialement pour lui faire perdre son procès.

Ce qui est vrai de la justice civile est plus vrai encore de la justice internationale. Le tribunal qui jugera les litiges internationaux doit être permanent ; le traité d'arbitrage doit être permanent. Peu importe, si on le renouvelle, qu'il soit conclu pour cinq ans, ou pour dix ans. Ce n'est pas en cela que consiste la permanence, c'est sur l'antériorité à la déclaration du litige. Si le tribunal est nommé au moment même où la querelle éclate, nous ne disons pas qu'il sera partial : nous disons seulement que sa partialité peut être suspectée : c'est déjà trop.

D'ailleurs la nomination et la constitution du tribunal, comme la rédaction des termes du traité, prendront inutilement un temps notable. Or, dans maintes circonstances, pour éviter l'exacerbation populaire qui s'élève comme une onde furieuse, il est bon que tout aille vite, et qu'en quelques heures, si possible, le litige soit soustrait aux criailleries des petits journaux et aux huées de la foule, pour entrer dans la région sereine du prétoire international.

Ainsi, de cette rapide discussion, il résulte en toute clarté, que, pour la certitude de la paix, appuyée sur le droit, il faut des traités d'arbitrage, totaux, obligatoires et permanents. Les traités partiels, facultatifs et transitoires ne sont que des palliatifs insuffisants.

Et pourtant ces récents traités d'arbitrage entre France et Grande-Bretagne, France et Italie, Belgique et Suisse, Danemark et Pays-Bas, Autriche et Grande-Bretagne,

Italie et Argentine, Italie et Pérou, etc., constituent un admirable progrès. S'engager à recourir *quelquefois* à la voie juridique, c'est déjà proclamer l'excellence de la voie juridique. C'est supposer qu'on n'est ni toujours infaillible, ni toujours impeccable; c'est admettre que pour certains conflits on a au-dessus de soi la souveraineté du droit.

Autrefois on disait : jamais le droit. Aujourd'hui on dit : quelquefois le droit. Demain on dira : toujours le droit.

Pour le moment il serait peut-être dangereux de demander de plus larges concessions aux diplomates, serviteurs de monarchies absolues, ou citoyens de républiques nationalistes. Félicitons-nous de leur avoir enfin arraché ces premiers contrats où se manifeste, sous forme d'ébauche, le respect du droit. Mais ne nous estimons pas satisfaits. Poursuivons notre propagande sans relâche. Car de grandes guerres sont menaçantes, malgré toutes les déclarations pacifiques des gouvernements. Demandons qu'entre les gouvernements de toutes les nations il y ait conclusion de traités d'arbitrage, visant l'intégralité des litiges, et ne comportant ni restriction, ni atténuation. Nous l'obtiendrons, si nous réussissons à persuader aux penseurs et aux peuples qu'il n'y a pas d'autre moyen efficace pour aboutir à la paix.

Ce sera réellement alors *la paix par le droit;* ce noble idéal que la nation française a aujourd'hui devant elle, et qu'elle donne en précepte aux autres nations, affamées de paix et de droit : *la paix par le droit*, c'est-à-dire, sous une forme un peu différente, la parole que Mirabeau, aux premiers temps de la grande Révolution, jetait aux peuples éblouis : *Le droit est le souverain du monde.*

Qu'un peuple soit fort, ou qu'il soit faible, il a

également profit à la justice. S'il est fort, il n'a pas besoin de préparer ses armes contre des voisins aussi forts que lui ; et il peut employer son énergie à triompher par l'industrie, le commerce, la science et les arts. S'il est faible, nul doute : le droit est son protecteur. Actuellement l'Europe est en état d'anarchie, puisqu'il n'y a pas de droit international. Les petites nations ne sont protégées que parce que les grandes nations ne s'entendent pas sur leurs dépouilles. Que l'Allemagne s'empare du Danemark, ou l'Angleterre du Transvaal, si les gouvernements d'Europe redoutent la guerre avec l'Allemagne ou avec l'Angleterre, il n'y aura que des protestations individuelles, par conséquent impuissantes, pour condamner ces actes de piraterie; et l'iniquité, c'est-à-dire l'anarchie, triomphera sans lutte.

Il faut se redire sans cesse que l'arbitrage, qui est *la sauvegarde des faibles*, est la *protection des forts*. Faibles ou forts, tous les peuples ont intérêt à la justice. Il n'y a que les brigands qui aient peur de la loi. Puisque vous avez la prétention d'être des hommes civilisés, et non des brigands, reconnaissez la loi pour maîtresse.

Allemands, Français, Autrichiens, Anglais, Italiens, ayez confiance dans votre bon droit. Si vous ne voulez ni envahir, ni tyranniser, acceptez la juridiction d'un tribunal qui vous protégera contre les tyrannies et les envahissements.

Se refuser à accepter le droit, c'est faire profession d'injustice, et reconnaître qu'on est résolu à l'iniquité. Ne pas vouloir de l'arbitrage, c'est avouer par avance qu'on est dans son tort, puisqu'on a peur d'être jugé par des juges équitables; c'est proclamer qu'on espère pouvoir triompher par l'injustice, puisqu'on ne peut triompher par le droit.

Un individu qui s'imagine être le plus fort est toujours tenté de dire : « Qu'ai-je besoin d'un tribunal ? Un tribunal va peut-être me donner tort, tandis qu'avec ma bonne épée je n'ai pas à craindre d'être vaincu ; et j'ai confiance en ma force, si je n'ai pas confiance en mon droit. »

Au fond c'est là la pensée intime — pensée d'iniquité — inspirant les gouvernements qui ne veulent pas conclure de traités d'arbitrage. Ils ne se rendent pas compte que ce raisonnement, odieux, s'ils sont les plus forts, devient tout simplement idiot, s'ils sont les plus faibles.

Or il est toujours possible, à un moment donné, d'être le plus faible. Quelle nation peut être assurée d'avoir toujours des armées plus nombreuses, mieux commandées, mieux pourvues d'armes nouvelles, de chefs habiles et de soldats valeureux ? Qui peut être garanti contre une coalition ? A tout prendre, même si l'on est bien armé et très puissant, plutôt que de risquer les hasards d'une bataille, il est plus sage de s'en rapporter aux décisions d'un tribunal.

Otons les masques. Quand on a peur d'un tribunal, c'est qu'on prépare quelque iniquité. Si l'on ne veut pas d'un arbitrage, c'est parce qu'on craint de voir sanctionnée par une cour d'hommes probes et désintéressés la violation du droit qu'on prépare.

Refuser en principe l'arbitrage, c'est faire le solennel aveu d'intentions criminelles. Les peuples qui ne méditent pas de devenir, si l'occasion est favorable, spoliateurs, conquérants ou envahisseurs, n'ont rien à redouter d'un tribunal de justice.

Assurément, c'est se lier les mains pour les œuvres de violence. Oui ! c'est vrai ! On est désarmé pour le mal. Mais pourquoi pas ? Quelle forfaiture méditez-vous donc ? Les démocraties européennes veulent-elles donc

continuer les traditions monarchiques, recommencer les guerres d'invasion, et risquer d'être envahies à leur tour? Veulent-elles asservir les autres nations, ou bien être assurées de rester libres, dans leur territoire libre? Qu'importe de ne pouvoir plus envahir les peuples voisins, s'il est, par un juste retour, impossible aux peuples voisins de vous envahir?

Tout cela est tellement évident que la lumière se fait déjà peu à peu dans les esprits. Les Parlements et les Gouvernements subissent déjà la pression de l'opinion publique : car l'opinion publique commence à s'émouvoir, et les Parlements de tous pays ont compris la nécessité de la Paix.

V. — *Le tribunal d'arbitrage.*

S'il s'agissait d'imaginer une sorte de constitution idéale, nous pourrions donner libre cours à notre fantaisie : mais ce serait œuvre folle, puisque ce tribunal d'arbitrage existe. Nous ne sommes plus dans l'Utopie de Th. Morus, ni dans la Salente de Fénelon; nous sommes en présence d'une réalité diplomatique, qui a ses représentants, son palais, son budget, sa publication officielle, son histoire déjà, avec des archives. La Cour juridique internationale n'est pas un rêve philanthropique : c'est un fait accompli. Qu'on s'en réjouisse, ou qu'on s'en lamente, il y a maintenant pour les nations des juges à la Haye.

Ce tribunal est composé des délégués des 26 nations qui ont adhéré à la Conférence de la Haye.

Les membres de la Cour sont au nombre de 76 appartenant aux nations suivantes (pour 1906) :

Allemagne	4	Bulgarie	2
Autriche-Hongrie	4	Grande-Bretagne	4
Belgique	4	Grèce	3

Italie	4	États-Unis	4
Japon	2	France	4
Luxembourg	1	Portugal	4
Mexique	4	Roumanie	4
Pays-Bas	4	Russie	4
Perse	2	Suède et Norwège	4
Chine	1	Suisse	3
Danemark	1	Serbie	4
Espagne	4	Siam	1

Mais le nombre de quatre délégués par nation est trop considérable, et il faudrait limiter à deux seulement pour chaque état le nombre des délégués (1).

Il y a lieu de distinguer la *Cour permanente d'arbitrage*, constituée comme nous venons de le dire, et le *Tribunal d'arbitrage*, composé d'un petit nombre de juges, désignés spécialement pour juger un litige déterminé.

Ce tribunal arbitral a peut-être moins d'autorité que n'en aurait la Cour permanente. Mais, d'autre part, un tribunal ne doit pas être composé d'un trop grand nombre de juges. Jusqu'à présent les *sentences* rendues à la Haye, dans les arbitrages soumis à sa juridiction, ont été prononcées, non par la Cour réunie en séance plénière, mais par le tribunal arbitral, qui en est l'émanation.

Pour que le tribunal fût réellement la délégation de la Cour, il serait essentiel que la désignation de ses membres fût faite par la Cour elle-même, choisissant parmi ses membres les plus compétents, les plus impartiaux, les plus dignes. Il y aurait recours, pour la

(1) Comme il ne peut être question de retirer leur titre et leur fonction aux membres actuels de la Cour d'arbitrage, il est évident que tous les juges actuels resteront tels. Mais il ne serait pourvu à leur remplacement, en cas de mort, ou de démission, ou de retraite par la limite d'âge, que si le nombre des délégués restants, pour chaque pays représenté, était inférieur à deux. Il est probable que, dans ces conditions, en 1908, bien peu de pays seraient représentés par plus de deux délégués.

sentence rendue par le tribunal, devant la Cour d'arbitrage tout entière, formant alors une Cour d'appel prononçant en dernier ressort.

Assurément toutes les solutions adoptées pour tel ou tel mode de juridiction seront bonnes, à quelques nuances près. Pour notre part, nous croyons qu'il y aurait plus de garanties de compétence et d'équité dans la Cour arbitrale tout entière. Aussi supposerons-nous provisoirement que c'est par la Cour arbitrale, réunie en séances plénières, que le procès sera jugé, et la sentence rendue.

Il ne doit pas y avoir de proportionnalité entre l'importance politique de tel ou tel pays et le nombre de ses délégués à la Cour de la Haye.

Il ne s'agit pas en effet d'une assemblée politique où sont à débattre les intérêts d'un gouvernement; mais d'une assemblée judiciaire qui doit décider du juste et de l'injuste. Or, pour décider, selon sa conscience et selon sa science, du juste ou de l'injuste, un magistrat suisse est tout aussi autorisé qu'un magistrat russe, quoique la Russie compte vingt-cinq fois plus d'habitants que la Suisse.

Tout deviendra simple si l'on se persuade de ceci, que les juges de cette Cour ne doivent plus être considérés comme appartenant à telle ou telle nation, relevant de tel ou tel gouvernement. Une fois membres de la Cour d'arbitrage, ils sont devenus, dans la plus haute acception du mot, internationalistes, et leur seul souci doit être la justice, l'impartiale et sereine justice, supérieure aux considérations de religion ou de patrie.

Il faut assurer aux juges une indépendance absolue. Nous ne parlons ici, bien entendu, que de l'indépendance extérieure; car en réalité l'indépendance des

hommes dépend de leur caractère. Un individu servile restera servile, même si on lui laisse libre carrière : comme un indépendant ne sera jamais asservi à personne, quelles que soient les situations d'humble dépendance en lesquelles le sort le jettera. Mais, comme la plupart des hommes ne sont ni complètement serviles, ni complètement indépendants, les conditions extérieures acquièrent grande importance.

Deux conditions fondamentales assureront l'indépendance des juges : l'inamovibilité absolue et une large rémunération.

L'inamovibilité d'abord; car il faut que ces juges soient absolument soustraits au contrôle et à l'autorité de tout gouvernement, même de celui qui les a nommés. Nul pouvoir ne doit avoir recours contre eux. Ils prononceront leurs arrêts sans autre responsabilité que celle de leur conscience : et ils n'auront de comptes à rendre à personne.

Juges inamovibles; mais avec une limite d'âge, indispensable pour l'exercice de toute fonction active, par exemple la retraite à 60 ans.

Un juge à la Cour d'arbitrage, une fois nommé par son gouvernement, ne pourra 'plus être révoqué par aucun pouvoir. Il faut qu'il soit au-dessus des vicissitudes de la politique, des préjugés de ses compatriotes, des polémiques de la presse, des agitations de la foule. Tout au plus peut-on décider qu'en cas d'indignité flagrante il sera appelé à comparaître devant ses pairs, pour être par ses collègues, réunis en Haute Cour de justice, rayé du nombre des juges.

L'autre condition essentielle à l'indépendance des juges, c'est que leur position matérielle soit assurée. Comme ils devront renoncer à toute fonction autre que celle de juge de la Cour d'arbitrage, il faut que la rétribution de cette fonction suprême ne soit pas infé-

rieure à la fonction. Soit, pour fixer les idées, 50 000 francs d'appointements annuels ; avec une retraite de 25 000 francs, quand la limite d'âge les aura atteints.

Pour chaque juge le traitement sera ordonnancé directement par la Cour elle-même, et non par le gouvernement qui l'a nommé. En effet, le juge de cette Cour internationale ne doit plus être considéré comme fonctionnaire d'un gouvernement quelconque. Il n'a plus de patrie, pour ainsi dire ; sa seule patrie étant la justice.

Ce qui est essentiel, c'est de soustraire le juge à toute influence nationale, politique ou diplomatique; d'assurer son indépendance judiciaire et de le mettre au-dessus des tentations et des soupçons. Tout homme a le droit de garder des préjugés et des rancunes patriotiques, excepté le juge au Tribunal d'arbitrage.

Le nombre des États indépendants, pouvant être représentés, est d'environ 42 ; ce qui porterait à 84 environ le nombre des délégués. On n'alléguera pas que, dans certains états minuscules, il serait impossible de trouver deux magistrats éminents dignes de siéger dans cette suprême Cour ; car rien n'interdit à un gouvernement de désigner un juge qui ne serait pas un de ses nationaux.

Après le décès ou la retraite d'un juge, le ministre des affaires étrangères du pays qui avait nommé ce juge désignera, par une loi, un nouveau juge, qui sera, comme les précédents, inamovible.

Et ainsi, sans difficulté d'aucune sorte, sera constitué un tribunal représenté par l'élite du monde juridique, du monde diplomatique, du monde intellectuel. Que ces magistrats, inamovibles, indépendants, promus à une dignité supérieure, recevant un traitement considérable, entourés des respects universels, soient

toujours, tous, sans défaillance; qu'ils n'aient ni préjugé, ni faiblesse, ni paresse; qu'ils ne commettent jamais d'erreur; il ne faut pas le supposer. Aux choses humaines subsiste toujours la fragilité de toutes choses humaines. Mais on aura réalisé toutes les conditions rationnelles propres à assurer la compétence, l'indépendance et l'équité de cette première Cour d'arbitrage, qui remplacera l'antique violence par la jeune Justice.

VI. — *Le procès et le jugement.*

Comme on l'a vu, nous avons supposé un traité d'arbitrage antérieur au litige, et une Cour d'arbitrage régulièrement constituée. Ainsi toutes les discussions diplomatiques, parfois très âpres, que soulève la rédaction du *compromis* seront à peu près supprimées, puisque les difficultés en ont été prévues par le traité d'arbitrage. Il suffit que les deux parties — c'est-à-dire les deux gouvernements (ou les deux nations) — établissent d'un commun accord les points litigieux sur lesquels va statuer le tribunal.

Les principes du droit ne peuvent différer selon qu'il s'agit de nations ou d'individus. Par conséquent, ainsi que dans un procès civil, la cause peut et doit être plaidée. Les deux nations intéressées enverront chacune un ou plusieurs avocats délégués avec mission de soutenir leurs demandes. Il ne s'agit pas là, on le sait, de faits sans précédents. Il y a quelques années, dans un grave différend survenu entre l'Angleterre et les États-Unis, à propos des pêcheries de phoques dans la mer de Behring, il y eut d'amples plaidoiries, dont quelques-unes durèrent une semaine, et que le tribunal d'enquête écouta, dit-on, religieusement.

Le rôle de délégué est tout à fait différent du rôle

de juge. Autant le juge doit oublier sa nationalité, s'attacher à la seule justice, au droit international, aux grands principes d'humanité et de liberté, autant l'avocat, chargé par son gouvernement de défendre la cause nationale, a tout droit à la partialité. Il n'a même pas droit à l'indépendance, car le gouvernement qui le délègue, peut fort bien lui donner mandat impératif, lui indiquer la voie à suivre, préciser les concessions auxquelles il se résigne par avance, et celles qu'il refuse par avance d'accepter, exactement comme un plaideur qui donne des instructions à son avocat.

Après les plaidoiries, le tribunal pourra, afin de s'éclairer, nommer un conseiller rapporteur, ou désigner une commission chargée de faire une enquête, de convoquer des témoins, d'interroger telles personnes qui pourront lui fournir des renseignements utiles. En un mot il ne sera procédé au jugement définitif qu'après toutes les formalités observées dans la justice civile.

Dans le projet de l'Institut international (1874), il est dit:

« Le tribunal arbitral est maître de son instruction : il peut déterminer les formes, les délais dans lesquels sont produits les conclusions et moyens de preuve; tenir pour accordées les prétentions de chaque partie non contestées par la partie adverse, ordonner de nouvelles auditions des parties... il ne peut mettre en cause d'autres États ou des tiers, sauf leur consentement préalable. L'intervention spontanée des tiers n'est admissible qu'avec le consentement des parties. »

Sur tous ces points, de détail, il me paraît inutile d'insister. La Cour avisera aux moyens qui lui permettront le mieux de rendre bonne et due justice.

Comme chaque nation n'a nommé que deux juges, les juges appartenant aux nations plaidantes continue-

ront à siéger dans le tribunal et à avoir droit de vote. Leur position est assez délicate, puisqu'ils seront appelés à donner, dans tel ou tel cas, tort à la nation qui les a envoyés à la Cour suprême. Il serait assez naturel qu'ils s'abstinssent de voter : mais nous devons leur supposer assez de grandeur d'âme pour se mettre au-dessus des préjugés et émettre un vote conforme à leur conscience.

Les séances seront publiques avec un compte rendu sténographique des plaidoiries et des enquêtes publié intégralement. Le délibéré sera secret, et le vote rendu au scrutin secret, suivant les formes de la justice.

Si, dans le cours du procès, les parties contractantes, avec ou sans médiation, arrivaient à une transaction équitable, cette transaction, signée avant le jugement de la Cour, serait considérée comme valable, et il n'y aurait pas de jugement. De même encore, avant le prononcé du jugement, la Cour aurait pouvoir discrétionnaire pour proposer aux parties des transactions amiables, et tâcher de les faire accepter.

Mais il se présente quelques difficultés graves.

1° *Sur quelles bases sera motivé le jugement ?*

S'il s'agissait de droit civil, ou même de droit international privé, la question ne se poserait même pas. Il existe un Code civil ; il existe un Code pénal, sans compter une jurisprudence touffue et vaste dans laquelle on peut puiser tous les éléments nécessaires au jugement. Mais ici on n'a rien, ni droit écrit, ni jurisprudence. On est en face du néant.

Le livre que nous écrivons ici n'est que la paraphrase de cette vérité douloureuse, que jusqu'ici entre les nations toujours la force a décidé, et jamais la justice. Or nous voici en présence d'un état de choses

nouveau : le principe de justice dans les rapports internationaux. Alors quelle forme adopter?

La question est si importante que nous nous proposons d'y revenir amplement plus loin, quand nous discuterons les objections présentées à l'arbitrage international. Mais dès à présent nous pouvons proposer une solution très simple ; c'est de laisser à la Cour le soin de juger en équité, *ex æquo et bono*.

Pourtant certains principes fondamentaux peuvent être admis, et, encore qu'ils soient d'ordre philosophique plutôt que d'ordre juridique, il est bon de les rappeler ici : car on ne comprend guère de dissociation absolue entre ce qui est *juridique* et ce qui est *juste*.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire le texte rédigé, sous l'inspiration de Ch. Lemonnier, par le Congrès international de la paix de Genève, en 1874.

« En l'absence d'une loi internationale positive, le tribunal prononcera selon les lumières de sa conscience et de sa raison, en tenant compte des traités intervenus entre les parties, et en prenant pour règles les principes qui suivent :

I. Les peuples ont des droits égaux sans égard à la superficie des territoires, non plus qu'à la densité des populations.

II. Les peuples s'appartiennent à eux-mêmes : ils sont responsables les uns envers les autres, tant de leurs propres actes que des actes des sujets ou citoyens qui les composent, ainsi que des actes de leurs gouvernements.

III. Le droit des peuples à s'appartenir et à se gouverner eux-mêmes est inaliénable et imprescriptible.

IV. Nul individu, nul gouvernement, nul peuple ne peuvent légitimement, ni sous aucun prétexte, disposer

d'un autre peuple par annexion, par conquête, ou de quelque autre façon que ce soit.

V. Tout peuple envahi a le droit, pour repousser l'invasion, d'user de toutes les ressources de son territoire et de toutes les forces collectives ou individuelles de ses habitants. Ce droit n'est subordonné dans son exercice à aucune condition, soit de signe extérieur, soit d'organisation militaire. »

Ces règles de morale sont belles, mais vagues. C'est une vaste région, nuageuse, en laquelle auront à se librement mouvoir les consciences. La difficulté n'est pas certainement dans les principes, qui sont indiscutables, mais dans l'application qu'ils comportent; car chaque cas particulier prêtera à des dissentiments profonds.

Pour citer un exemple récent, quel usage pouvait-on faire de ces axiomes lors du litige coréen entre le Japon et la Russie? Ces deux grands Etats se disputaient la Corée, sur laquelle ils n'avaient ni l'un ni l'autre le moindre droit. Si la Cour avait eu à trancher le différend selon les préceptes de la saine morale internationale, elle eût donné tort aux deux parties, et déclaré que la Corée doit appartenir à la Corée; car elle n'est pas plus chose russe que chose japonaise.

Quelle conduite encore, si une puissance quelconque, non directement intéressée, mais soucieuse des intérêts de l'humanité, veut empêcher quelque grand crime commis par un autre peuple? Supposons par exemple que la France cite à la Cour d'arbitrage le Sultan pour massacre de deux à trois cent mille inoffensifs Arméniens : sur quelles bases la Cour va-t-elle rendre son jugement? Si elle donne tort à la France, c'est comme si elle approuvait la sanguinaire

orgie commandée par le plus lâche et le plus cruel des hommes. Si elle donne tort au Sultan, n'est-ce pas une immixtion manifeste dans les affaires intérieures d'une nation? Et alors où sera la limite? La Cour sera-t-elle qualifiée pour empêcher les Cosaques de martyriser quelques juifs, et va-t-elle morigéner les Américains, parce qu'ils interdisent aux Japonais de venir s'instruire en Amérique?

Dans quels cas a-t-on le droit ou le devoir d'intervenir? La non intervention est-elle un principe universel et immuable? Je n'oserais émettre d'opinion formelle à cet égard.

D'autres difficultés se présenteront sans doute encore, que nous ne pouvons pas soupçonner. Qu'importe?

A quoi bon en effet prévoir la multiplicité des cas complexes que le hasard des événements historiques soumettra au jugement de la Cour? Dicter une sentence aux hommes éminents, de haute conscience et de profond savoir, qui jugeront souverainement tel ou tel grand litige, ce serait d'une présomption insensée. Ils sauront ce qu'il faudra faire. N'ayant de comptes à rendre à aucun pouvoir, à aucune autorité, ils sentiront le poids de cette lourde responsabilité morale. Aussi bien, précurseurs du droit international public, ne pouvant s'appuyer sur une jurisprudence qui n'existe pas encore, rendront-ils des jugements qui constitueront dans l'avenir une jurisprudence respectée.

Quant à présent nulle formule définitive ne peut être indiquée qui enferme les juges dans la nécessité de rendre, en un cas donné, tel ou tel arrêt. Le problème pour eux à résoudre sera souvent des plus ardus. D'une part, des traités qu'il faut respecter;

d'autre part, les droits des peuples qu'il faut respecter aussi. D'une part, l'indépendance des gouvernements, rebelles avec raison à toute ingérence étrangère; d'autre part, l'humanité et la justice que ces mêmes gouvernements sont capables d'outrager. Dans chaque cas spécial, il y aura des discussions méthodiques à établir, des transactions à trouver. Rien ne peut être indiqué par avance, et je crois qu'il faut dire comme le ministère public : *Nous nous en rapportons à la sagesse de la Cour.*

2° *Le jugement de la Cour comporterà-t-il un appel?*

En principe, tout jugement équitable suppose que les parties, après le prononcé du jugement, peuvent faire appel; car tout tribunal est faillible, et toute erreur est possible. Or, par la nature même de sa constitution, la Cour d'arbitrage est un tribunal suprême au-dessus duquel n'existe aucun autre pouvoir. Par conséquent on ne voit pas devant quel nouveau tribunal il pourrait être fait appel.

C'est là assurément une sérieuse difficulté qu'il ne m'appartient pas de trancher. Toutefois on peut tout de suite distinguer deux cas bien différents. Tantôt la sentence aura été rendue à la majorité de quelques voix seulement; tantôt ç'aura été à la presque unanimité, ou à la très grande majorité des juges. On pourra convenir que, si le vote est acquis à une majorité de plus des deux tiers des juges, il n'y a pas lieu de faire appel, et que la sentence est définitive.

Dans le cas contraire (majorité moindre que les deux tiers), la Cour pourrait se constituer elle-même en une sorte de Cour d'appel, composée des vingt juges les plus âgés, et devant qui le procès sera instruit et plaidé de nouveau. Cette seconde Cour prononcerait le jugement définitif, ou la cassation.

Ce ne sont là, bien entendu, que des opinions vagues, des indications sommaires. Si nous les mentionnons, ce n'est pas que nous ayions la prétention de préciser en tous leurs détails les conditions techniques suivant lesquelles seront débattus les grands litiges internationaux, c'est seulement pour établir que des solutions simples pourront certainement être données. En vain la routine accumule les obstacles à plaisir pour s'opposer à cette grande et fondamentale réforme de l'ordre social. Ses efforts seront vains, et nous assisterons au triomphe du droit.

VII. — *Siège et organisation du tribunal d'arbitrage.*

Le tribunal d'arbitrage siège à la Haye, ville de liberté. Il aurait pu tout aussi bien siéger à Bâle, à Berne, à Genève, à Bruxelles. Mais La Haye, ville centrale de l'Europe, proche de Londres, de Paris et de Berlin, a eu l'honneur d'être désignée pour la première conférence de la Paix, et il n'y a pas lieu de proposer un changement que rien ne justifierait.

D'autant plus que le tribunal d'arbitrage a déjà son palais. Ce ne sont pas les gouvernements qui ont fait cette dépense ; c'est un homme généreux, Andrew Carnegie, qui a doté la Cour de La Haye de sept millions de francs, à l'effet de construire un palais digne de sa haute mission. Comme le dit Carnegie lui-même : « C'est là que siège le plus divin conclave qui ait jamais honoré la terre. »

Pour la construction de cet édifice, la mauvaise volonté des gouvernements — voire même du gouvernement hollandais — s'est donné libre carrière. Peut-être aurait-il pu suffire de ne rien donner.

Bref, malgré tous les obstacles, le palais va être construit. A la suite d'un concours international,

(mars 1906), un architecte français, M. Cordonnier, a obtenu le prix, et son projet va recevoir exécution, tardive exécution. S'il s'agissait d'un cuirassé ou d'une forteresse, on ne mettrait peut-être pas tant de lenteur. Est-ce que pourtant l'organisation de la paix n'est pas aussi urgente que l'organisation de la guerre?

Mais, afin que cette Cour puisse fonctionner, il faut de l'argent encore. C'est un budget à créer.

Essayons d'établir sommairement les conditions de ce budget.

Cent juges, avec les appointements, très élevés, mais nécessaires, de 50.000 francs.	5.000.000
Personnel de secrétaires, sténographes, huissiers, employés, de 200 personnes au moins, avec des appointements moyens de 4.000 francs.	800.000
Frais d'enquête et d'impression.	500.000
Entretien du palais.	200.000
Imprévus divers.	500.000

Soit au total une somme annuelle de sept millions.

Or les nations dépensent annuellement à peu près 14 milliards pour la guerre. Par conséquent le budget pacifique ne serait que la deux millième partie du budget guerrier.

En supposant que chaque État (la Chine exceptée) y contribue proportionnellement à sa population — et il semble bien que ce soit équitable — cela représenterait environ 1 fr. pour 100 habitants (soit 400.000 fr. pour la France). En fin de compte, chaque individu aurait à payer un centime par an pour être assuré de la paix, et devenir, par là même, citoyen du monde. Actuellement il donne cent francs par an pour avoir le droit de tuer son voisin ou d'être tué par lui.

Donc rien n'est plus facile que d'achever l'organisation de la Cour d'arbitrage international. Même cela peut être très rapide. Il n'est pas, dans l'histoire du monde civilisé, réforme de pareille importance qui coûtera aussi peu de sang, d'or et de peine.

VIII. — *Historique des traités d'arbitrage.*

On n'a pas à remonter très loin dans le passé pour trouver des traités d'arbitrage; car ils sont presque tous postérieurs à la Conférence de La Haye.

Il faut excepter les républiques du Centre de l'Amérique qui, depuis 1872, ont compris la nécessité de s'unir. C'est là le principe d'une grande idée, qui ne peut manquer d'être féconde. Il est bon qu'il y ait des États-Unis du Sud et du Centre de l'Amérique, comme il y a les États-Unis de l'Amérique du Nord. La paix du monde ne peut que gagner à ces grandes organisations fédérales.

De 1872 à 1889, il a été conclu des traités d'arbitrage entre les républiques de San Salvador, de Honduras, de Guatémala, de Costa Rica, de Nicaragua, de Saint-Domingue, d'Uruguay.

Pour ne pas y revenir, disons tout de suite que les républiques de la Bolivie et du Pérou, en 1901, de l'Argentine, du Mexique, du Paraguay, du Chili, de Colombie, en 1902, ont conclu divers traités d'arbitrage, de sorte que nous assistons à la formation, embryonnaire encore, des États-Unis du Sud Amérique.

Avant la Conférence de La Haye, il n'y a guère à signaler pour les États d'Europe qu'un seul traité d'arbitrage. Mais celui-là est de primordiale importance : c'est le traité entre l'Italie et l'Argentine, traité d'arbitrage total et obligatoire. Il est dit que tous dif-

férends passés et à venir, sans aucune restriction, devront être soumis à l'arbitrage.

D'autres seront conclus, plus tard, entre diverses nations. Aucun d'eux ne pourra être conçu dans un esprit de plus haute équité. Le traité entre l'Argentine et l'Italie devrait servir de modèle ; et c'est un noble exemple que ces deux grandes nations latines ont donné au monde.

En 1903 (14 octobre) eut lieu un grand fait historique ; la conclusion d'un traité d'arbitrage entre la France et l'Angleterre. Point n'est besoin d'être un bien savant historien, pour savoir que, pendant cinq longs siècles, l'Angleterre et la France se sont déchirées par la guerre.

Que de sang versé ! que d'héroïsme répandu ! que de haines amassées ! et que de deuils ! Dans cette épique abbaye de Westminster, où l'Angleterre pare ses gloires, et surtout ses gloires militaires, de marbres admirables, on voit revenir, comme un refrain maudit, le récit de batailles livrées contre la France. Et pendant longtemps... que dis-je ? hier encore !... l'Anglais passait pour être l'ennemi héréditaire du Français, comme le Français, l'ennemi héréditaire de l'Anglais.

D'autre part, en tous les points du globe conflits possibles : à Terre-Neuve, où d'anciens et légitimes droits, confirmés par les traités, empêchent les pêcheurs anglais de pêcher dans leur île même ; en Égypte, où des conventions solennelles nous reconnaissent des droits qui font obstacle à l'expansion du protectorat anglais ; aux Nouvelles Hébrides ; au Siam ; au Congo ; au Tchad ; au Maroc ; partout enfin, les deux rivaux étaient en présence : partout de nouvelles luttes étaient imminentes, éveillant les longs combats d'autrefois.

Eh bien! toute cette hostilité a cessé. Un traité d'arbitrage a été conclu ; et, ce qui vaut bien un traité d'arbitrage, un nouveau régime, dit de l'*entente cordiale*, a été établi. C'est là, nous le répétons, un événement considérable, qui datera dans l'histoire des deux grandes vieilles nations, conductrices des peuples. Voici qu'elles oublient leurs anciennes querelles, pour s'unir dans la paix et la liberté.

La conclusion de ce traité et la formation de l'entente cordiale étaient contenues en germe dans la Conférence de la Paix. Pourtant, il faut bien le reconnaître, c'est aux députés français et anglais, membres du groupe interparlementaire de l'arbitrage, qu'est due l'initiative de ce rapprochement.

Et, comme les groupements humains sont toujours dominés par un homme qui les dirige, ce fut, lors de cette constitution de l'entente cordiale, l'influence féconde et active de d'ESTOURNELLES de CONSTANT, président du groupe français, qui a tout fait. Pourquoi, quoique il soit mon ami, ne dirais-je pas que c'est lui qui, infatigable et sage, et aussi sage qu'infatigable, a préparé cette magnifique réception des parlementaires français de l'arbitrage international au *Commercial Committee* de Londres (Banquet de Westminster, 22 juillet 1903). C'est lui qui a présidé le grand banquet de Paris (Grand Hôtel, 26 novembre 1903), où les ministres anglais et français réunis ont affirmé leur désir de la paix. Il avait donc le droit de dire, en voyant le succès de son œuvre : « Qui donc, il y a quelques années, aurait pu prévoir une assemblée comme celle de ce soir? Si j'avais osé l'espérer, qui n'aurait pas souri d'un pareil rêve? Et pourtant ce rêve s'accomplit. Vous êtes réunis, Messieurs, bien vivants, à cette table. Non ! ce n'est pas un rêve. C'est bien M. le Président du Conseil (M. COMBES) qui est à côté de moi; c'est bien sir

William Houldsworth; c'est bien vous tous, mes chers collègues des deux Parlements! Vous êtes mes rêves réalisés... Je donne la parole à mes rêves. »

Quoique lord Lansdowne et M. Delcassé aient eu le grand honneur de mettre leurs noms au bas de ce traité, ils me pardonneront si j'en attribue aussi, pour une très large part, la gloire à M. d'Estournelles.

Et, puisque je parle de ceux qui ont été les ouvriers de cette belle œuvre de pacification, comment ne mentionnerais-je pas, et le roi Edouard, et M. Loubet, dont l'influence personnelle a été si efficace. Le roi d'Angleterre, ami de la France et ami de la paix, est intervenu à diverses reprises, pour mener à bien les négociations : et M. Loubet de même. M. Loubet, on ne le sait peut-être pas assez, est un partisan résolu de l'arbitrage. Lorsque j'eus l'honneur d'être reçu par lui, en une occasion qu'il n'a peut-être pas oubliée, il me dit : « J'ai deux idées directrices, la mutualité et l'arbitrage. » Et il ajouta : « J'ai été arbitre jadis, et je crois que j'ai bien jugé, car les deux parties ont été également mécontentes. »

Voilà ce que peut l'action personnelle de deux chefs d'État, s'exerçant dans les limites de la constitution, pour la prospérité de deux grands pays.

Le traité d'arbitrage franco-anglais a été suivi du traité franco-italien, conçu exactement dans les mêmes termes (25 décembre 1903). Saluons avec profonde joie la fin d'une absurde défiance entre les deux nations latines sœurs. Rien n'a été plus douloureux que le long malentendu, créé par Bismarck et Crispi, entre la France et l'Italie, faites pour être fortement et indissolublement unies.

Voici la liste des divers traités d'arbitrage conclus

depuis 1900, c'est-à-dire depuis la Conférence de La Haye.

21 Sept.	1901.	Bolivie et Pérou.
11 Janv.	1902.	Espagne et Mexique.
		Espagne et Guatemala.
28 Janv.	1902.	Espagne et Saint-Domingue, et Uruguay, et Bolivie, et Argentine, et Colombie, et Paraguay, San Salvador.
28 Mai.	1902.	Chili et Argentine.
14 Oct.	1903.	France et Angleterre.
25 Déc.	1903.	France et Italie.
5 Févr.	1904.	Angleterre et Italie.
26 Févr.	1904.	France et Espagne.
27 Févr.	1904.	Angleterre et Espagne.
12 Févr.	1904.	Danemark et Hollande.
6 Avril	1904.	France et Hollande.
31 Mai	1904.	Espagne et Portugal.
9 Juillet	1904.	France et Suède-Norvège.
11 Juillet	1904.	Angleterre et Allemagne.
11 Août	1904.	Angleterre et Suède-Norvège.
11 Août	1904.	Angleterre et Autriche-Hongrie.
30 Oct.	1904.	Russie et Belgique.
1 Nov.	1904.	France et États-Unis.
16 Nov.	1904.	Angleterre et Suisse:
16 Nov.	1904.	Suisse et Belgique.
16 Nov.	1904.	Angleterre et Portugal.
22 Nov.	1904.	Allemagne et États-Unis.
23 Nov.	1904.	Portugal et États-Unis.
24 Nov.	1904.	Italie et Suisse.
24 Nov.	1904.	Suisse et États-Unis.
30 Nov.	1904.	Belgique et Suède-Norvège.
3 Déc.	1904.	Autriche-Hongrie et Suisse.
11 Déc.	1904.	Angleterre et États-Unis.
14 Déc.	1904.	France et Suisse.
14 Déc.	1904.	États-Unis et Italie.
17 Déc.	1904.	Suède-Norvège et Suisse.
17 Déc.	1904.	Suède-Norvège et États-Unis.
31 Déc.	1904.	Espagne et États-Unis.

Peu importe que *toute* nation sans exception ait con-

clu des traités d'arbitrage avec *toutes* les autres nations. Il suffit que la conclusion de pareils traités ait passé dans les mœurs diplomatiques. L'exemple donné par la France, par l'Angleterre et par l'Italie, sera suivi ; et sans doute, peu de temps après qu'aura paru ce livre, tous les gouvernements seront-ils unis les uns aux autres par des traités.

Malheureusement ces traités sont encore *limités* et *facultatifs*. Aussi le progrès qui reste à accomplir n'est-il pas tant de multiplier ces traités imparfaits que d'en conclure de nouveaux, ayant le caractère juridique véritable, c'est-à-dire l'obligation, et l'extension à toutes les causes.

Pourtant il serait ridicule de nier le progrès qui a été accompli. En un demi-siècle toutes les idées ont changé. Quand, en 1849 (12 juin), le noble COBDEN parlait à la Chambre des communes de la nécessité de l'arbitrage, personne ne voulut l'entendre. Au contraire, aujourd'hui, dans aucun Parlement du monde, nulle voix discordante ne s'élève. L'Allemagne elle-même a consenti des traités d'arbitrage, puisqu'elle est liée maintenant avec les États-Unis et avec la Suisse. Il ne reste plus guère, pour ne pas vouloir admettre ce grand principe de la justice internationale, que le gouvernement du Sultan. C'est, d'ailleurs, encore le Sultan qui reste seul aujourd'hui à ne pas ratifier la convention de La Haye. La Chine a donné sa ratification le 30 novembre 1904.

Les progrès de l'arbitrage limité et facultatif nous permettent de prévoir les progrès de l'arbitrage total et obligatoire. L'effort qui reste à faire est si peu de chose ! Quand on voit quelle transformation des idées diplomatiques s'est opérée en huit ans, depuis le 18 mai 1899 jusque à aujourd'hui, on ne peut plus s'étonner de rien.

Il faut le redire sans se lasser. La date du 18 mai 1899 est la plus belle de l'histoire du monde.

IX. — *Les Arbitrages avant et après la Conférence de La Haye.*

Nous serons brefs sur les arbitrages qui ont terminé, par une décision juridique, un différend entre puissances souveraines (1), car les arbitrages du passé ne sont guère comparables aux arbitrages de l'avenir.

Dans les premiers temps de l'arbitrage, l'arbitre choisi d'un commun accord par les deux parties était presque toujours un souverain, ami des deux nations en conflit. Quelquefois il ne venait que comme *surarbitre*. Or on sait que les surarbitres, nommés en cas de non entente des premiers arbitres, jouent le rôle d'un arbitre unique, n'intervenant que s'il y a partage des voix entre les premiers juges.

Voici les noms des souverains qui ont été désignés comme arbitres dans le cours du siècle dernier.

Le tzar (1818, 1845, 1875, 1888);

Le président des États-Unis (1830, 1869, 1886, 1889);

Le roi de Hollande (1851, 1891);

Le roi de Prusse (1839, 1842);

La reine d'Angleterre (1844);

Le président de la République française (1851, 1872, 1880, 1881):

Le roi des Belges (1862);

Le président du Chili (1864);

L'empereur des Français (1864);

(1) L'histoire complète en a été donnée dans un ouvrage documentaire de premier ordre. *Histoire sommaire et chronologique des arbitrages internationaux* (1794-1900) par H. La Fontaine. (Bruxelles, 1902).

Le roi d'Italie (1863);
L'empereur d'Allemagne (1871, 1875);
L'empereur du Brésil (1872);
L'empereur d'Autriche (1879) ;
La reine d'Espagne (1881, 1887, 1895);
Le pape (1885, 1895) ;
Le président de la Confédération helvétique (1891).

Mais on pense bien que le temps des souverains est trop précieux (?) pour qu'ils le perdent à étudier eux-mêmes les minuscules détails du conflit. Et, d'ailleurs, il n'est peut-être pas malheureux qu'ils confient à d'expérimentés jurisconsultes le soin d'instruire le procès. Il s'ensuit que tout dépend de ce jurisconsulte, désigné par le souverain pour être arbitre à sa place. Tant mieux s'il rend un jugement conforme à l'équité et au droit!

Dans les petits différends la décision est de peu d'importance, et la politique n'intervient pas. Mais, si l'affaire est grave, alors les alliances et les amitiés peuvent troubler l'impartialité de l'arbitre. Aussi le caractère de la sentence n'est-il plus exclusivement juridique, comme il doit l'être, mais conforme aux intentions politiques du souverain qui a mission de juger entre deux pays.

S'en référer à un arbitre unique, c'est bien si cet arbitre est un sage, s'élevant au-dessus des grandes ou petites ambitions, des mauvaises passions et des intérêts personnels. Beaucoup de souverains sont dans ce cas, je ne l'ignore point. Mais peut-on l'affirmer de tous ?

Les États-Unis ont adopté très anciennement un autre système : c'est celui des Commissions mixtes, composées, à nombre égal, de nationaux des deux États en litige. Mais c'est encore une forme déféctueuse de l'arbitrage; car le plus souvent la Commission était

partagée d'avis, comme elle était partagée de nationalités. Le sentiment de la justice est si faible chez les faibles hommes qu'ils n'ont pas, je ne dirai pas le courage, mais le pouvoir, d'être impartiaux. On ne peut donc pas assimiler une Commission mixte à un tribunal. Quand deux avocats se réunissent pour une transaction, ils ne se donnent pas le ridicule de s'attribuer le nom de juges. D'ailleurs ces Commissions mixtes se sont modifiées si bien que peu à peu on a renoncé à recruter les juges parmi les jurisconsultes ou les hommes d'État appartenant aux deux nations adverses.

Toutes les combinaisons les plus variées pour la désignation d'un ou de plusieurs arbitres ont été successivement recommandées, et, si nous voulions entrer dans les détails, nous verrions qu'à divers moments, dans la longue histoire de l'arbitrage international (il y a eu 210 arbitrages avant la Conférence de La Haye) toutes les modalités se sont rencontrées.

Ce ne sera pas être injuste envers la Conférence de La Haye que de montrer les précédents de l'arbitrage. L'histoire diplomatique du XIX[e] siècle prouve le constant et régulier développement de cette procédure juridique. Nous nous contenterons de l'établir par la statistique. Les chiffres auront quelque force peut-être, pour convaincre les infortunés qui prétendent que l'arbitrage international est une chimère.

Années	Nombre d'arbitrages	Années	Nombre d'arbitrages
1794	1	1829	1
1795	1	1830	2
1814	2	1831	1
1815	2	1834	1
1817	1	1839	2
1818	1	1840	3
1823	1	1841	1

Années	Nombre d'arbitrages	Années	Nombre d'arbitrages
1842	2	1879	2
1845	1	1880	5
1849	1	1881	4
1850	1	1882	3
1851	3	1883	3
1853	2	1884	7
1854	1	1885	6
1855	1	1886	3
1857	3	1887	3
1858	4	1888	5
1859	3	1889	4
1860	2	1890	5
1861	1	1891	6
1862	2	1892	5
1863	4	1893	2
1864	3	1894	3
1866	2	1895	11
1867	1	1896	7
1868	3	1897	13
1869	4	1898	8
1870	2	1899	4
1871	7	1900	3
1872	5	1901	5
1873	5	1902	12
1874	4	1903	7
1875	1	1904	5
1878	2	1905	4

Pour rendre plus sensible le développement rapide et l'extension, au cours du XIX[e] siècle, de ce procédé de juridiction, faisons le calcul de la totalité des arbitrages par périodes décennales.

	Total	Moyenne par an
de 1794 à 1804. .	2	0,2
de 1804 à 1814. .	2	0,2
de 1814 à 1824. .	4	0,4
de 1824 à 1834. .	5	0,5
de 1834 à 1844. .	8	0,8

	Total	Moyenne par an
de 1844 à 1854. .	9	0,9
de 1854 à 1864. .	23	2,3
de 1864 à 1874. .	33	3,3
de 1874 à 1884. .	27	2,7
de 1884 à 1894. .	42	4,2
de 1894 à 1904. .	75	7,5

C'est surtout dans la diplomatie anglaise que le recours à l'arbitrage a été usité; et pourtant certains Anglais prétendent que les jugements arbitraux leur sont toujours défavorables.

NOMBRE D'ARBITRAGES PAR NATIONALITÉ AU XIXe SIÈCLE.

Grande-Bretagne. . . .	86	Russie	5
États-Unis.	66	Suède et Norvège.. . .	5
France	38	Turquie.	5
Chili	28	Salvador	5
Italie.	21	Autriche	4
Pérou.	19	Grèce.	4
Allemagne.	15	Transvaal.	4
Brésil.	14	Japon.	4
Portugal	13	Chine.	4
Colombie.	11	Bolivie	4
Nicaragua.	11	Dominicaine.	3
Venezuela.	11	Belgique	3
Mexique.	11	Paraguay	3
Espagne.	10	Perse.	3
Hollande	8	Suisse	2
Équateur	8	Siam.	2
Guatémala	8	Maroc.	2
Argentine.	7	Danemark	1
Costa Rica	7	Hawaï.	1
Haïti	7	Congo.	1
Honduras.	7	Libéria	1

Tel est le passé de l'arbitrage.

Aujourd'hui les choses ont changé. Il n'est plus besoin d'avoir recours à un arbitre dont l'autorité est

contestable. Il y a la Cour de La Haye; c'est-à-dire un tribunal international donnant toutes garanties, aussi bien pour l'impartialité que pour les connaissances juridiques. Et cependant les gouvernements, dans leur *néophobie*, — crainte des choses nouvelles — semblent redouter d'avoir affaire au tribunal de La Haye.

En une circonstance mémorable, le président des États-Unis a donné une leçon de bonne justice à certain souverain peu amateur des moyens juridiques. On sait que le Venezuela, despotiquement gouverné par un président à demi sauvage, trouve commode de ne pas payer ses dettes. L'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie décidèrent, pour recouvrer leurs créances, de recourir à la force. Le blocus de Caraccas fut institué. Il y eut un bombardement qui fit disparaître la flotte(?) vénézuélienne. Mais une plus longue prolongation des hostilités, sur terre américaine, n'était pas sans de graves dangers politiques. C'est alors que les puissances imaginèrent de soumettre le différend au président de la République des États-Unis. Or M. ROOSEVELT déclina cet honneur, et spirituellement répondit : « Allez à la Cour de la Haye. »

Ainsi fut fait. L'Angleterre, l'Italie, et même l'orgueilleuse Allemagne, durent céder. D'ailleurs, elles n'ont pas eu à se plaindre du jugement. La Cour a décidé que ces trois États seraient payés les premiers (avant les huit autres États créanciers) sur les 30 °/₀ des revenus douaniers cédés par le Venezuela, comme si le fait d'avoir eu recours à la force créait un privilège. Ce jugement ne laisse pas que d'être un peu étrange. Mais, puisque la Cour a jugé, en bonne et due forme, il faut s'incliner (1).

(1) Voir l'intéressante publication de M. J.-A. JACOBSON : *Le premier grand procès international à la Cour de la Haye. Notes d'un témoin*, préface par F. DE MARTENS. 1 vol. in-12 de la *Bibl. pacifiste*. Giard et Brière. Paris. 1904.

Donc le procès fut plaidé devant la Cour de la Haye. Le jour de l'ouverture des débats, M. de MOURAVIEFF, le président du Tribunal constitué, montra éloquemment l'importance de cette première cause solennelle.

« Les nations du monde civilisé, en promulguant la Convention de la Haye, ont proclamé l'équité suprême .... Les sympathies des peuples sont toutes pour la pensée généreuse de l'arbitrage international, organe fidèle et ferme rempart de la paix... Et ce qui rehausse singulièrement la gravité tout exceptionnelle de notre mission arbitrale, c'est que, pour la première fois, elle apparaît aujourd'hui dans sa conception la plus sublime, dans son application la plus salutaire, d'arrêter les sanglantes calamités de la guerre. Ne l'oublions jamais. Le canon, déjà grondant sur les côtes d'un petit pays lointain, fut remplacé par la voix pacifique du jurisconsulte. La force a reculé. Elle s'est inclinée — puisse-t-elle le faire toujours ! — devant le droit. »

Et, en effet, cette date du 1er octobre 1904 mérite, elle aussi, d'être retenue. C'est la pénétration, dans le monde réel, du droit international nouveau.

Récemment le Pérou et la Colombie ont soumis à l'arbitrage de l'Espagne une délimitation de frontières (1904) ; l'Équateur et la Colombie, à l'arbitrage de l'Allemagne une délimitation de frontières (1905) ; le Honduras et le Nicaragua, une délimitation de frontières à l'arbitrage de l'Espagne (1905). Pourquoi ces différends n'ont-ils pas été à la Haye?

Voici les procès soumis jusqu'ici à la Cour de La Haye.

14 octobre 1902. Contestation, d'ordre purement privé, entre les États-Unis et le Mexique, relativement aux droits des évêques catholiques de la Californie.

28 août 1902. Allemagne, France et Grande-Bretagne contre le Japon. Contestation sur les droits des étrangers à la propriété foncière au Japon.

13 février 1902. Différends entre l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne d'une part, la Belgique, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Suisse, la Suède et Norvège, les États-Unis et le Venezuela d'autre part pour le règlement des dettes du Venezuela, garanties par ses revenus douaniers.

26 juillet 1905. Contestation entre la France et la Grande-Bretagne, relative au droit de visite sur les embarcations françaises flottant dans les eaux du Sultan de Mascate.

1905. Hollande et Portugal. Délimitation de frontières dans la région de Timor.

Ce sont là assurément, exception faite, bien entendu, du conflit entre le Venezuela et les puissances européennes, des différends sans grande importance, et qui n'auraient pas été de nature à provoquer la guerre. Soit. Mais ce n'est vraiment pas la faute de l'arbitrage international, s'il ne s'est pas élevé de graves querelles entre les puissances. Quelque précieuse que soit l'organisation juridique de La Haye, mieux vaut, tout compte fait, la bonne harmonie sans litige, qu'un litige tranché par un tribunal, si équitable soit-il. C'est comme si quelque citoyen, n'ayant jamais eu de procès, allait reprocher aux tribunaux d'être inutiles, puisque il n'a pas eu besoin de s'adresser à eux. La querelle entre le Venezuela et les puissances s'est terminée par un arrangement juridique. N'est-ce pas déjà un admirable bienfait?

Quant au conflit qui s'est élevé entre le Japon et la Russie, la mauvaise foi des Russes, et l'attaque traîtresse des Japonais ont rendu l'arbitrage impossible. Il n'en

pourra plus être ainsi quand des règles précises du droit international auront été édictées.

L'histoire des arbitrages passés, antérieurs à la Conférence de la Haye, si imparfaits et si peu nombreux qu'ils soient, montre en toute évidence que des conflits de redoutable importance peuvent être tranchés par la décision des arbitres.

Il me suffira de citer l'arbitrage de l'*Alabama* (1871) et celui des Carolines (1885).

Tout concourait à rendre extrêmement grave la question de l'*Alabama*. Quoiqu'il s'agît d'une somme considérable (75 millions), le différend était rendu plus grave encore par les polémiques violentes de la presse dans les deux pays, Angleterre et États-Unis. On sait que le rôle des journalistes est essentiellement de surexciter les passions populaires, par un heureux mélange d'injures et de mensonges. Naturellement, à Londres ou à New-York, aucun n'avait manqué à ce grand devoir, et chaque jour les polémiques de la presse croissaient en violence. Cependant une Commission arbitrale, siégeant à Genève sous la présidence du comte Sclopis, étudiait le procès, froidement et impartialement. L'Angleterre fut déclarée responsable (14 septembre 1872). Cette décision provoqua d'abord, dans toute la Grande-Bretagne, une violente indignation. Mais le bon sens prévalut. La Grande-Bretagne accepta le jugement prononcé! Les hommes d'État anglais comprirent ce jour-là que l'honneur et l'intérêt de leur pays étaient engagés; mais que l'honneur consiste dans le respect du droit, et que l'intérêt est d'éviter une terrible guerre, même en payant 75 millions. La décision des arbitres fut donc scrupuleusement exécutée, et deux grands pays n'eurent pas à s'épuiser dans une guerre fratricide.

Dans l'arbitrage relatif aux Carolines, même surexcitation des esprits. A la suite d'une intervention plus ou moins intempestive de la flotte allemande aux Carolines, le peuple de Madrid s'émut : la populace attaqua le palais de l'ambassadeur d'Allemagne, et traîna dans la boue le drapeau allemand. C'était plus qu'il n'en eût fallu, à d'autres époques, pour déchaîner de sanglantes représailles. Heureusement Bismarck, ce jour-là bien inspiré, osa soumettre le différend à un arbitrage. Le pape fut par lui proposé comme arbitre, et accepté par l'Espagne. Quelques mois après, la sentence était rendue (favorable à l'Espagne), et toute cette grande émotion était calmée.

Ce qui s'est fait pour la question de l'Alabama, pour la question des Carolines, pour la question du Venezuela, peut se faire encore, et beaucoup mieux, et beaucoup plus vite, et beaucoup plus facilement, pour les conflits à naître. Car maintenant il y a des précédents. Il ne s'agit plus d'inventer quelque machine aventureuse, d'inaugurer un système inconnu de juridiction. Il suffit de mettre en œuvre ce qui existe, d'aller dans un palais dont on connaît le chemin.

Les diplomates, non sans quelque raison, ont peur des inventions nouvelles, et craignent de faire un pas dans les ténèbres. En recourant à la Cour d'arbitrage, ils feront un pas vers la lumière.

X. — *Réponses aux Objections opposées à l'arbitrage international.*

Les idées neuves sont d'autant plus combattues qu'elles ébranlent davantage les vieux échafaudages du crime et de la sottise. Or il y a trop de crimes et de sottises dans la guerre pour que des objections furieuses ne s'élèvent pas contre l'organisme simple et puissant qui va bientôt la remplacer.

Fidèles à notre méthode d'impartialité dialectique, nous exposerons ces arguments adverses, en leur donnant toute leur force; puis nous chercherons à les réfuter.

§ I. — *Objection du fait accompli et de la légitime défense.*

On dit : « L'arbitrage international ne peut protéger contre une agression soudaine et injuste. Sans déclaration de guerre, la guerre peut être portée au cœur même d'un pays. Et, comme il ne faut que deux ou trois jours pour mobiliser 500.000 hommes et une escadre de 50 cuirassés, si le peuple envahi, au lieu de se défendre, implore un arbitrage, ce sera trop tard. Au moment où les juges se réuniront à La Haye, c'est-à-dire au plus tôt deux ou trois jours après les premières hostilités, la flotte sera détruite, cinq ou six grandes villes occupées, plusieurs provinces dévastées et conquises, la capitale menacée. Alors, à quoi bon cette comédie juridique ? Les diplomates se trouveront en présence du fait accompli, c'est-à-dire de la conquête, de l'envahissement, de la spoliation. Quarante juges autour d'un tapis vert pour s'opposer à cinq cent mille baïonnettes ! On ne peut donc se fier au régime de l'arbitrage ; d'abord, parce que toutes les nations ne l'ont pas encore accepté, même en principe ; et ensuite, parce que, même si elles l'avaient accepté, elles peuvent, à heure dite, si elles ont la force, user de leur force, et ainsi rendre tout recours juridique, non seulement inefficace, mais ridicule. Il faut reconnaître aux nations le droit de se défendre : car autrement elles sont exposées aux pires périls, à la conquête, au pillage, à l'anéantissement. Or le droit de se défendre, c'est l'ancien régime de la guerre, avec toute sa simplicité, mais aussi sa sécurité. »

J'ai reproduit sans l'affaiblir toute cette argumentation, telle qu'elle nous est présentée par ces esprits

qui se décernent le beau nom de positifs, et qui se déclarent hostiles aux chimères dangereuses. Si je l'ai fait, c'est parce que très souvent on oppose ces paroles, ou d'autres analogues, au système de l'arbitrage international. Mais j'aurais pu me dispenser de cet exposé ; car tout ce développement sur le droit de légitime défense n'est pas une objection à la théorie de l'arbitrage; *c'est une objection au désarmement.* Un pays conquérant peut envahir *ex abrupto* un autre pays. Le fait est extrêmement rare, mais possible, après tout, et il faut prévoir qu'il est possible. Aussi n'avons-nous jamais prétendu qu'une nation doit désarmer, quand des nations voisines et rivales sont puissamment armées. Loin de là : nous regardons le désarmement unilatéral comme un réel danger pour le pays qui oserait s'y résoudre.

Et, quant à la légitime défense, il a été dit plus haut que c'est un droit sacré pour une nation. Même nous voudrions qu'en pareil cas il n'y eût plus de *droits de la guerre*, ni ces distinctions subtiles entre combattants et non combattants. Quand l'étranger a passé en armes la frontière, il faut qu'il soit permis à chaque citoyen du pays envahi, en uniforme ou sans uniforme, de traiter les envahisseurs comme des bandits. Qu'il les massacre sans pitié, partout où il pourra les rencontrer. Vous qui violez la paix et qui venez dévaster notre pays, *tout est soldat pour vous combattre!* Et vous n'avez rien à attendre de nous que les pires représailles.

Pas de merci pour l'envahisseur. Qu'il sache qu'une guerre sauvage s'apprête contre lui. Les conquérants n'auront plus, dans leurs proclamations, à développer cette ridicule fiction qu'ils font la guerre à l'armée d'un pays, non au pays lui-même. Le pays est attaqué, et le pays va se défendre, comme il pourra, *per fas et nefas*, par l'empoisonnement des sources et la mutilation des pri-

sonniers. De sorte qu'au lieu de nier le droit de légitime défense, les partisans de l'arbitrage international l'exaltent, le considèrent comme sacré, et voudraient lui donner une telle extension qu'il n'y aurait plus de sécurité sur le sol envahi pour un seul des envahisseurs.

Soit, dira-t-on. Mais que devient l'arbitrage en pareil cas?

En pareil cas, évidemment, l'arbitrage est une pauvre ressource. *Mais ce n'est pas une objection!*

En effet, quelle que soit l'excellence d'une loi, nous ne pouvons, malgré tout notre optinisme, déclarer qu'il ne se produira jamais de violations de la loi : il serait prodigieusement absurde de déclarer qu'une loi est inutile, parce qu'elle ne restera pas toujours inviolée.

Nos lois garantissent nos propriétés et nos existences. Pourtant je viens de voir, dans le journal de ce matin, qu'une bande d'*Apaches* a pénétré dans une maison, qu'on a pillé les meubles, brisé la caisse, emporté les valeurs et les bijoux, non sans avoir auparavant assassiné le propriétaire. S'ensuit-il qu'il faut rayer du Code les lois qui punissent le brigandage et l'assassinat? Parce que dans une immense ville on ne peut empêcher quelques sinistres gredins de faire un mauvais coup, faut-il supprimer la police et les lois?

Même si l'anarchie européenne actuelle venait à être remplacée par un régime juridique, il est possible qu'il se produise encore des actes de piraterie.

Faire une loi contre le crime, ce n'est pas empêcher définitivement tout crime.

Reste à savoir si cette violation de la loi internationale est vraisemblable.

Comparons l'attentat commis par un gouvernement et le crime commis par des bandits. L'un est très facile; et l'autre, hérissé de difficultés. D'un côté, cinq

à six mille brigands de sac et de corde, qui n'ont pas plus de scrupules que des chacals, et qui peuvent, dans l'ombre, préparer tout seuls leurs attentats. De l'autre côté, cinq ou six gouvernements — pas davantage — qui ont au moins la prétention d'aimer la justice, qui déclarent tout haut leur amour de la paix, dont tous les actes sont détaillés par la presse, surveillés par l'opinion, examinés minutieusement par une opposition implacable. Et on trouve simple et probable qu'ils vont — (pour quels avantages ?) — se charger d'un crime international, et mobiliser un million d'hommes.

Prétendre que le régime juridique international est impuissant, c'est affirmer que les rois, et leurs ministres, et leurs Parlements, sont des misérables capables des pires forfaits. Il semble qu'on exagère.

L'invraisemblance d'une guerre entreprise dans de telles conditions est éclatante, pour d'autres raisons encore.

D'abord, parce que, si l'arbitrage devient une loi générale, aussitôt, par une heureuse et nécessaire conséquence, le désarmement général s'effectuera, lentement peut-être, mais sûrement. L'armée ne sera plus qu'une armée défensive, impropre aux guerres de conquête, et elle aura pour principale mission de maintenir l'ordre à l'intérieur. Quant aux guerres d'invasion, elles seront rendues presque impossibles.

Dans les temps passés, pourtant féconds en infamies, ces brusques envahissements sont rares ; ces attaques en pleine paix sont exceptionnelles. Une longue période de contestations diplomatiques précède la guerre. Or c'est à ce moment que le litige devra être porté devant la Cour d'arbitrage, si la diplomatie n'a pu le résoudre.

Le respect des conventions et de la légalité est si

fort encore, même en notre état anarchique, que presque jamais la neutralité d'un pays n'a été violée (1).

Les frontières de la Belgique et celles de la Suisse, en 1870-1871, ont été respectées par les deux immenses armées combattantes, en dépit des avantages militaires que ces armées eussent pu acquérir.

La mode est de railler la légalité, impuissante devant la force. Mais ce n'est jamais sans trembler que la force commet ses attentats. De même un chien qui se tourne contre son maître ne déploie pas toute sa force ; il mord en tremblant, et met toujours un peu de respect dans sa morsure.

Pourtant supposons que, malgré tout, on passe outre.

Supposons que, pendant les négociations mêmes, en même temps que les arbitres sont appelés à décider, l'armée d'un des deux gouvernements, confiant en sa suprématie militaire, voulant s'assurer d'un gage important, et espérant, par une mobilisation rapide et une brusque attaque, obtenir une supériorité stratégique incomparable, envahisse l'autre pays. — C'est une supposition peu vraisemblable, car quelques avantages matériels ne pourront pas compenser une faute politique monstrueuse. On aura placé ses canons sur une meilleure route, on aura avancé de 100 kilomètres chez le voisin, et levé quelques contributions de guerre, mais on aura toute l'Europe contre soi.

N'importe! Supposons cela. Que va-t-il se produire?

Cet attentat à la loi internationale sera-t-il puni ? Autrement dit, y aura-t-il une sanction?

C'est là un grave problème que nous discuterons plus loin, avec quelques détails.

(1) Exceptons la violation du territoire d'Anspach par NAPOLÉON, qui fut la cause de la guerre de 1806.

Il nous suffira ici d'avoir établi :

1° Que le droit de légitime défense est un droit imprescriptible. Quoiqu'il y ait des lois et des tribunaux, si un bandit m'attaque, j'ai le droit de me défendre contre lui, par le fer et le feu, *ferro et igne*. De même une nation attaquée et envahie a le droit de se défendre *ferro et igne* contre l'envahisseur.

2° Que l'institution de l'arbitrage international, tout en empêchant beaucoup de guerres, ne les empêchera peut-être pas toutes. De même que la police et les lois ne peuvent faire qu'il ne se produise jamais, nulle part, d'assassinat et de vol; de même il y aura peut-être, malgré des institutions juridiques internationales stables et puissantes, violation accidentelle de ce régime de légalité.

3° Que ces violations, déjà très rares dans le passé, seront à l'avenir bien plus rares encore, si tant est qu'elles se produisent, et cela pour des raisons multiples; désarmement simultané et progressif; progrès de l'idée démocratique; responsabilité devant l'Europe pour manquements à une loi internationale.

§ II. — *Objection de l'honneur, de la dignité et de la souveraineté nationales.*

Encore que cette objection soit de nulle valeur, c'est celle qui nous est le plus souvent opposée.

On dit : « un pays est souverain : donc il ne peut admettre l'ingérence des autres nations, non seulement dans ses affaires intérieures, mais encore dans ses relations extérieures. Il est inadmissible que d'autres nations soient appelées à décider de ses droits. Nous voulons la justice ; mais nous sommes juges de la justice, et nous n'accepterons pas d'autres juges que nous-mêmes. Les autres peuples n'ont pas qualité pour juger de ce qui touche à notre dignité nationale : or notre

dignité nationale ne sera bien gardée que par nous-mêmes, par nos armes, nos forteresses, nos vaisseaux. Ce serait une honte que de livrer notre honneur, patrimoine de nos ancêtres, à une soi-disant Cour de justice, où siègent des étrangers venus de toutes les parties du monde, incapables de comprendre le sentiment national de notre propre pays. Comment pouvons-nous aliéner notre souveraineté en les mains de ces individus irresponsables? S'ils voulaient partager notre territoire, ou anéantir notre indépendance, quel recours contre eux? Étant résolus à observer la justice, nous voulons être forts, pour le bien de la justice même. Une grande nation, qui a une volonté librement exprimée, n'a pas à subir le verdict de quelques jurisconsultes ; car elle est souveraine. »

Au fond, de tels discours ne sont que les vieilles rodomontades d'antan. Notre ancêtre, le dur BRENNUS, disait déjà : « *Je ne crains qu'une chose; c'est que le ciel ne m'écrase.* » Récemment encore l'empereur d'Allemagne, reprenant la fière parole de JOAD, disait : « *Nous, Allemands, nous craignons Dieu, et nous ne craignons rien d'autre.* » Les diplomates d'aujourd'hui, en dépit du moderne costume qu'ils revêtent aux grands jours, ont l'esprit hanté par ces antiques balivernes, puisque, dans les traités d'arbitrage récemment conclus, ils ont fait insérer ceci : que les conflits seront désormais réglés par la Cour permanente d'arbitrage, *à condition qu'ils ne mettent en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance ou l'honneur des États contractants.*

Souveraineté d'une nation! Le mot est fier, et beau à prononcer: mais nous désirons savoir ce qu'il veut dire. Si l'on entend par là qu'un peuple est maître de ses destinées, qu'il peut promulguer telle constitution,

telle loi de finances qu'il lui conviendra, rien de plus juste : nulle contestation possible.

Pourtant cette souveraineté n'est pas sans quelques limites. En effet, quand il s'agit de certaines mesures attentant à la vie ou aux biens de beaucoup d'hommes, fussent-ils des nationaux, il n'est pas certain que les autres nations n'aient pas quelque droit à intervenir. Supposons par exemple que le gouvernement russe, pris de folie, décrète la confiscation des biens de tous les Juifs, et la pendaison sans jugement de tous les Juifs de l'Empire : est-ce que les autres gouvernements n'auraient pas à se concerter pour empêcher ce grand crime ? La question ne se pose pas ; elle n'est donc pas à résoudre, puisqu'une telle aberration n'a pas chance de se produire. Mais, au cas où elle se produirait, — et c'est tout à fait théorique — les autres puissances européennes pourraient songer à limiter la souveraineté de la Russie, et cette limitation ne serait ni illégitime, ni absurde.

Nous pouvons comparer la souveraineté d'une nation et celle d'un père de famille. Celle-là est sacrée assurément, et il faudrait être fou pour la contester. Elle a des limites pourtant, et des limites assez étroites, partout reconnues ; car, si un père dénaturé vient à martyriser son enfant, la société intervient, sans craindre d'attenter à la majesté familiale. Même il n'est pas bien sûr que le père ait le droit d'enseigner à son fils le crime et l'obscénité, et qu'alors il n'y ait pas lieu pour la société, protectrice des faibles, d'intervenir.

Si déjà, pour les choses intérieures, la souveraineté d'une nation n'est pas absolument sans limites, pour les choses extérieures, elle se heurte tout de suite à un obstacle insurmontable : la souveraineté des autres nations.

Prenons l'exemple de l'*Alabama.*

Pendant la guerre de Sécession quelques Américains, appartenant au parti sudiste, armèrent en Angleterre des navires qui, avec un équipage de guerre et des munitions, firent des courses de corsaires contre la marine marchande des États-Unis du Nord. La *Georgia,* la *Florida,* la *Shendanoah* furent ces navires; mais le plus célèbre fut l'*Alabama,* qui exerça de grands ravages maritimes, coula ou prit plus de soixante navires.

Quand la guerre fut terminée, l'Angleterre prétendit qu'elle ne devait aucune indemnité. Les États-Unis affirmèrent le contraire. Deux souverainetés étaient donc en conflit; la souveraineté de l'Angleterre et celle des États-Unis. Donc l'une est contradictoire de l'autre.

Une nation est souveraine chez elle. Soit. Mais que devient sa souveraineté vis à vis des nations voisines, qui, grandes ou petites, sont, elles aussi, des souveraines?

Là encore, on peut comparer la souveraineté des nations avec celle des individus. Si jaloux que je sois de ma liberté et de mon indépendance, je ne peux crier à l'oppression parce que les lois sont là pour m'empêcher de tirer des coups de fusil dans la rue, et d'installer des tonnes de dynamite devant ma porte. Ma liberté a une limite, qui est la liberté des autres. De même il serait absurde que, sous prétexte de souveraineté, les nations pûssent impunément se permettre toutes les fantaisies, toutes les spoliations, dont la paresse ou la cupidité sont conseillères. Un état de choses où nul ne connaît de frein, où chacun tyrannise autrui, s'il lui convient d'être un tyran, et promène son caprice là où son caprice le mène, c'est l'anarchie, la simple et redou-

table anarchie. Ni Dieu, ni maître. Ni loi, ni rien. République imaginaire dont Rochefort avait jadis promulgué la constitution : Art. 1er : Il n'y a plus rien. Art. 2 : Nul n'est chargé de l'exécution du présent décret.

Du moment que nous vivons en société, individus ou nations, nous avons à compter avec les autres individus ou nations. Un homme ne peut être absolument souverain que s'il est seul sur la planète. Dès qu'il a un voisin ou un frère, ce frère ou ce voisin empiéteront sur sa souveraineté. Mais, s'il est seul, alors rien ne l'entrave, Il est le roi absolu de la terre, et il n'a d'autre obstacle à ses fantaisies que sa faiblesse physique. Isolé sur son rocher, devant la mer immense, il ne rencontrera personne qui viendra limiter son bon plaisir. Pauvre souverain, mille fois plus impuissant, dans sa solitude, que dans une société où tant d'auxiliaires, des hommes comme lui, l'aident à lutter contre les choses.

Dans la société actuelle, aucune nation ne peut prétendre à l'absolue souveraineté. Car elle n'est pas seule dans le monde. Elle n'a pas le droit de décréter la justice et de faire la loi. Le soleil luit pour toutes les nations. Mais la justice aussi. L'Allemagne, dans un conflit avec le Danemark, n'a, pas plus que le Danemark, le droit, à elle toute seule, de dire : *cela est juste*. Qu'elle soit plus puissante, on n'en disconvient pas ; mais la puissance n'a rien à faire avec le droit. La théorie de la souveraineté absolue, c'est tout simplement la théorie de la force, c'est-à-dire l'injustice, c'est-à-dire l'anarchie.

Aussi ceux qui s'opposent à l'arbitrage, sous prétexte que les nations ne peuvent pas aliéner leur souveraineté, sont-ils tout simplement des contempteurs et négateurs du droit. Rien de moins. Si donc quelque nation, quoique les autres nations aient accepté le principe de l'arbitrage, persiste à le rejeter, et ne veut

pas abandonner sa souveraineté à une Cour de justice, elle se comporte à la manière des bandits qui n'admettent pas qu'un tribunal puisse juger leurs actes, et prétendent ne relever que de leur conscience (1).

Pitoyable calcul d'ailleurs, que de n'admettre d'autre loi que ma soi-disant souveraineté! Car, si puissant que je sois aujourd'hui, je ne suis pas certain de l'être demain. Cette souveraineté absolue, dont je suis si fier, ne vaudra plus rien dès que je rencontrerai une autre souveraineté de force supérieure. Car l'autre souverain, mieux armé et plus habile, pourra, de par sa force, m'écraser. Je n'aurai même pas le droit de me plaindre, puisque c'est en vertu de mes propres principes que je serai écrasé. *Patere legem quam ipse fecisti.*

Autrement dit mon respect des autres souverainetés est la garantie de ma souveraineté personnelle. Voilà l'état social non anarchique. Je respecte les droits d'autrui, pour qu'on respecte les miens.

Par la justice on assure sa souveraineté, tandis que par la force on n'assure rien du tout : on est à la merci d'un hasard, d'une imprudence, d'une trahison, d'une coalition. C'est la sécurité de DAMOCLÈS.

Malgré tout le respect que m'inspire M. ROOSEVELT, je dois dire qu'il se mêle parfois, quand je lis un de ses discours, à mon respect un peu de surprise. Il vient de dire récemment qu'une nation ne peut mettre sa conscience à la merci d'une autre nation, non plus qu'un individu à la merci d'un autre individu, ce qui est incontestable. Mais, hélas! il ajoute qu'une nation a le devoir de *faire la guerre pour défendre son droit.*

(1) Récemment je trouvais dans le *Journal des Débats* une phrase singulière. L'auteur, après avoir parlé des arbitrages diplomatiques, déclare que l'*obligation alourdit l'arbitrage.* Les escrocs, les faussaires, les parricides trouvent de même que le Code civil et les tribunaux *alourdissent* les conditions de leur existence.

Or, si l'on admet cette théorie, qu'on est soi-même juge de son bon droit, on professe l'anarchie dans toute sa simplicité, la vraie anarchie: ni plus, ni moins.

Car on croit toujours défendre son droit quand on se bat. Il n'est pas de procès dans lequel l'un et l'autre plaideur ne soit persuadé, jusqu'aux plus profondes racines de sa conscience, qu'il représente le droit absolu et total, l'équité, la justice, la légalité, la vérité, et tout ce qu'il y a de plus sacré. Or les deux plaideurs ont des opinions adverses, de sorte que pour le moins il y en a un des deux qui se trompe. En quoi la guerre décidera-t-elle où est l'erreur?

C'est un non-sens énorme, quoique M. Roosevelt ait quelque peine à admettre cela, que d'attribuer à la guerre la valeur d'un argument. Défendre son droit, *per fas et nefas*, envers et contre tous, ce serait le bel idéal, si un Dieu était venu nous assurer que le droit est pour nous. Mais nul Dieu ne se dérange pour venir nous le dire. Or, en son absence, il n'y a qu'une assemblée de juristes loyaux et impartiaux qui puisse avoir quelque chance de rendre bonne et due justice. Il faudrait récuser les plaideurs, s'ils venaient à se transformer en juges. Laisser une nation à elle toute seule décider du droit, ce serait aussi comique que de dire à un plaideur: — « Mon ami, je vous prends pour juge : c'est vous qui allez vous-même déclarer si vous êtes dans votre droit. » Dans le droit privé, cette confiance en l'équité d'un plaideur paraîtrait ridicule. Pourquoi ne l'est-elle pas en droit international?

Il est vrai qu'à la fin de son discours M. Roosevelt corrige un peu son affirmation anarchique. « On ne pourra, dit-il, vider les querelles pacifiquement, par l'arbitrage, que si les nations (réunies) possèdent une force armée suffisante pour assurer l'exécution de leur volonté ! »

Voilà vraiment ce qui est l'ordre; car vider les querelles par la guerre, c'est le désordre et la stupide anarchie.

Donc dans les discours de M. Roosevelt, devant choisir entre deux idées contraires, je choisis, et je préfère cette affirmation qu'il faut vider les querelles par l'arbitrage, à l'autre affirmation qu'il faut faire la guerre pour défendre son droit.

Même j'accepterai les deux propositions, quelque contradictoires qu'elles paraissent, et je dirai. 1° Il faut être en état de faire la guerre pour défendre son droit, tant qu'il n'y a pas de tribunal arbitral. 2° Dès qu'il y aura un tribunal arbitral, on ne pourra être juge de sa propre cause, et il faudra se référer à l'arbitre.

Passe pour la souveraineté, dit-on encore. Mais l'*honneur national*, qu'en faites-vous?

Ici je ne comprends plus. L'honneur national, c'est le respect de la justice. Or, si la justice prononce, le déshonneur consiste à ne pas accepter ses arrêts.

Lorsqu'il s'est agi de régler l'affaire de l'*Alabama*. en quoi l'honneur national était-il engagé? Il s'agissait de savoir si 75 millions étaient dus par l'Angleterre aux États-Unis? L'honneur national n'était pas plus engagé en cette affaire que l'honneur d'un particulier qui conteste une dette de 75 francs. Quand l'Allemagne a insisté pour qu'une Conférence internationale réglât l'affaire du Maroc, notre honneur national n'était nullement engagé, pas plus d'ailleurs que celui de l'Allemagne. Aussi la politique de la France, qui a accepté cette Conférence, fut-elle conforme à la sagesse comme à l'honneur, puisque la décision des diplomates réunis à Tanger équivalait à une décision juridique.

L'honneur des Russes a-t-il été atteint parce que les Japonais sont entrés en Corée? Si, au lieu d'accepter

cette guerre funeste, ils avaient recouru à l'arbitrage, leur honneur eût été, ce semble, mieux préservé.

L'honneur ne peut pas consister en une bataille, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une nation. En Allemagne, en France, en Italie, le duel existe encore, pour affaires qui, paraît-il, ne peuvent être décidées par la justice. C'est un usage assez stupide. Comme le dit je ne sais quel personnage de comédie : « Si je vous tue, où est la réparation? si vous me tuez, où est la justice? » Dans les pays anglo-saxons, on a depuis longtemps renoncé à ces singuliers combats. Tuer ou être tué pour un bouquet, pour une chope de bière, ou pour une phrase de journal, la chose est si ridicule que nos voisins ont depuis longtemps renoncé à cette coutume démodée, qui n'a rien à faire avec l'honneur des deux combattants.

Pourtant, si injustifié qu'il soit, le duel est d'une logique admirable quand on le compare à une guerre engagée pour l'honneur. Dans un duel, les deux combattants sont deux ennemis; mais, dans une guerre, les combattants n'ont aucune animosité, et même ils ne peuvent en avoir. Que dirait-on d'un duel pour lequel on enverrait, de part et d'autre, ses domestiques se battre? Encore le petit nombre des militants rendrait-il cette sottise presque excusable.

Dans une guerre dite nationale, les combattants sont innombrables : de plus ils ne sont pas payés pour se battre; *ils payent pour se battre*, ce qui, par parenthèse, est d'une ironie vraiment cruelle. Ce ne sont pas deux individus qui ferraillent pour leur propre compte ; ce sont des milliers d'hommes qui s'entretuent pour une cause qu'ils ne connaissent pas. Les paysans russes et japonais qui, par milliers, sont morts en Mandchourie et en Corée, n'avaient aucun motif de haine. Car on ne peut se haïr sans s'être plus ou moins

connus d'abord. C'est pour l'honneur qu'ils se sont battus. Singulier honneur qui consiste à s'envoyer la mort!

Comme le dit très bien A. Carnegie dans l'admirable discours qu'il adressait aux étudiants de l'Université écossaise de Saint-André : « Les hommes, civilisés comme individus, au point de vue international sont des barbares, quand ils refusent un jugement pacifique, en réclamant une vengeance nationale pour une insulte à l'honneur. »

Répétons-le sans nous lasser : l'honneur d'un peuple, c'est le respect de la justice. Or, comme on ne peut se faire justice soi-même, le respect de la justice, c'est le respect du tribunal.

La souveraineté nationale n'est protégée que par la justice. Toute dignité nationale réside dans la justice.

« O Justice, sublime et sainte Justice, qu'on méconnait quand on est emporté par la passion, ou enivré par sa force! C'est à toi que nous confions notre dignité. C'est à toi que, forts de notre bon droit, nous remettons nos destinées futures. Nous n'avons pas peur de toi. Il n'y a que les criminels qui te redoutent. Tes arrêts ne nous effrayent pas, parce que nous ne méditons ni la spoliation ni le meurtre. Grâce à toi, si nous sommes faibles, nous ne serons pas écrasés par les forts; et, si nous sommes forts, nous n'aurons pas la tentation d'écraser les faibles. Grâce à toi, les sociétés humaines, qui étaient déchirées par la barbarie, vont s'épanouir par la civilisation. Justice que la Nature ne connaît pas, l'Humanité t'adorera! Domptant les fatalités et les férocités de la nature animale, l'homme assurera enfin ton triomphe, sur les débris de la guerre vaincue. »

On parle aussi des *intérêts vitaux* : mais l'expression est terriblement vague, et tout peut y être inclus.

La conquête de la Corée par le Japon et celle du Maroc par la France touchent-elles aux intérêts vitaux de ces nations ? C'est affaire d'appréciation.

Mais peu importe : nous sommes tout prêts à reconnaître que réellement il s'agit des intérêts vitaux de ces nations. Est-ce une raison pour ne point soumettre ces graves différends à l'arbitrage ? Entre particuliers il n'est pas seulement de petits procès qui vont devant les juges ; il en est quelquefois de redoutables, bien plus importants pour un particulier, exposé à perdre toute sa fortune, que ne le sont pour la France et pour le Japon les litiges Marocains ou Coréens. Et il n'est pas permis de soustraire un procès aux tribunaux sous prétexte qu'il est d'un intérêt vital. Car on est vraiment tenté d'oublier qu'en fait d'intérêts vitaux il y en a toujours deux qui sont en jeu, et qui se contredisent. Pour la Corée, c'est la Russie d'une part et le Japon de l'autre ; pour le Maroc, c'est l'Allemagne d'un côté et la France de l'autre. (Bien entendu il n'est question ni des Marocains ni des Coréens ; ils ne comptent pas.) Or, quand deux intérêts vitaux antagonistes son en présence, qui jugera ?

Il n'y a que trois solutions possibles : une transaction, une bataille ou une sentence.

Rien de mieux que la transaction. Je déclare nettement qu'elle est préférable même à un arrangement juridique ; toujours les deux parties gagneront à s'entendre amiablement, sans aller plaider leur cause devant des juges.

Mais enfin il se peut que toute transaction soit impossible, qu'après de longs pourparlers diplomatiques, notes et contre-notes, protestations et contre-protestaions, enquêtes et contre-enquêtes, les deux nations s'entêtent dans leur décision contradictoire. Alors qui les départagera ?

La sentence rendue par un tribunal est préférable au traité de paix résultant d'une guerre.

Voilà la proposition fondamentable de ce livre; celle qui résume clairement tout ce que nous avons développé en longues pages. Aussi faut-il insister sur les raisons décisives, absolument irréfutables, qui l'établissent.

1° La sentence rendue par le tribunal sera *plus équitable*; car le traité de paix ne fait que confirmer la défaite du vaincu. Or rien ne prouve que le vaincu n'avait pas raison. Le fait d'être victorieux ou vaincu n'a rien à faire avec le bon droit. Donc la sentence est conforme à la justice; tandis qu'un traité de paix n'est que la consécration de la force.

2° La sentence rendue par le tribunal est cent mille fois plus *économique* que le traité de paix; car la préparation à la guerre, et la guerre, coûtent des milliards et des milliards, tandis que l'institution d'une Cour d'arbitrage ne nécessiterait que des dépenses négligeables. En cas de guerre, l'un des deux adversaires est ruiné et écrasé; l'autre est écrasant et ruiné. En cas de sentence arbitrale, celui qui obtient gain de cause a tout gagné, et celui qui a perdu n'a perdu que fort peu de chose.

3° La guerre fait des milliers de *victimes innocentes*, tandis que le jugement arbitral ne sacrifie pas une seule existence humaine.

C'est donc surtout quand il s'agit de ses intérêts vitaux qu'une nation doit recourir à l'arbitrage, d'abord parce que, de tous les intérêts vitaux, la paix est le plus essentiel, et ensuite parce que, par un arbitrage, les intérêts vitaux d'un pays, s'ils sont légitimes, seront respectés beaucoup mieux que par une guerre. Aujourd'hui l'intervention de l'Europe empêche la

France de s'établir au Maroc, et par conséquent s'oppose à nos intérêts. (?) Mais demain l'intervention de l'Europe, pour empêcher l'Allemagne de prendre le Luxembourg, va défendre nos intérêts.

Tous nous avons tout avantage à ce que nos droits réciproques soient garantis.

Il est fort contrariant pour moi de ne pas pouvoir tirer des alouettes dans le champ du voisin ; mais, d'autre part, il est fort heureux que mon voisin ne puisse pas aller tirer des alouettes dans mon champ. Nous avons tout à gagner au bon ordre. Et nos intérêts vitaux ne seront jamais mieux sauvegardés que par un pouvoir judiciaire, rendant une sentence équitable.

Ainsi, pour protéger efficacement nos intérêts vitaux, commerciaux, financiers, intellectuels, politiques, industriels, rien n'est aussi puissant qu'un système juridique. Le hasard des batailles ne protège rien. C'est l'aléa, l'inconnu; un coup de dés. Concevrait-on un particulier assez fou pour faire dépendre sa fortune d'un duel? Ce n'est pourtant pas autrement que raisonnent les nations quand elles ne veulent pas qu'un jugement arbitral décide de leurs intérêts industriels ou politiques.

Une guerre entre l'Allemagne et la France se terminerait sans doute par l'anéantissement d'une des deux nations. Et elles oseraient entreprendre cette guerre monstreuse pour je ne sais quels minimes intérêts! C'est un jeu dans lequel la perte possible n'est pas en rapport avec la mise. On enfermerait comme fou le joueur qui, pour gagner mille francs, risquerait sa vie et le million qu'il possède. Les peuples qui, pour la possession de quelques kilomètres carrés, risquent leur existence nationale n'ont pas une folie moindre.

Reste enfin, pour la dernière partie de l'objection,

le grand mot d'*indépendance nationale*. Si l'arbitrage menaçait l'indépendance d'une seule nation, l'objection serait très forte. Mais vraiment elle n'est pas sérieuse.

Quoi! les juristes assemblés à La Haye, dans des conditions d'impartialité et de désintéressement que nous pouvons rendre irréprochables, vont aliéner l'indépendance d'un peuple indépendant. Mais c'est une absurdité que je me refuse absolument à admettre.

Supposons — et ce sont nos adversaires qui nous forcent à cette supposition fantaisiste — que l'Allemagne, ayant désir de germaniser la Franche-Comté, nous cite à la Cour de La Haye en nous sommant de lui rendre cette antique province de l'Empire Allemand. Supposons cela, si inepte que ce soit. Il est mille fois plus inepte encore de prétendre que les juges de La Haye, saisis du différend, vont gravement décider que la Franche-Comté appartient à l'Allemagne.

On demande aux partisans de l'arbitrage ce qu'ils répondront alors.

Eh bien! dans ce cas absurde, comme dans le cas de légitime défense, j'estime que les Français auraient le droit de résister par la force. Mais n'est-il pas insensé de nous objecter des hypothèse insensées?

Imaginer que notre indépendance nationale, au lieu d'être garantie, sera menacée par un tribunal d'arbitrage, c'est tout aussi ridicule que de dire : la vie de chaque citoyen est menacée — et non garantie — par la justice de son pays. On pousse l'absurde à ses dernières limites en disant : « *Nos libertés sont en péril parce qu'il y a des lois.* »

Je m'incline devant la justice civile de mon pays. On m'objecte : « Et si les tribunaux vous condamnaient à mort, quoique innocent ? » Je réponds : « Qu'ils le fassent d'abord : je verrai alors à me révolter. Jusque-là je m'incline. »

Donc *l'institution d'un tribunal d'arbitrage*, au lieu de menacer, confirme l'*indépendance des peuples*. Les petites nations, exposées à être dévorées par les grandes, n'ont pas la véritable indépendance; elles ne l'auront que le jour où les grandes nations seront rendues impuissantes pour la spoliation. Et quant aux grandes nations, si puissantes en apparence, elles sont, malgré leur force, à la merci d'une coalition qui pourra les écraser, les mutiler. Là encore, comme toujours, c'est le droit qui est la vraie et efficace garantie de l'indépendance des peuples.

§ III. — *Objection du défaut de sanction.*

On dit : « Tout pouvoir juridique comporte une sanction. La loi n'est la loi que quand elle a l'appui de la force. La déesse du droit ne porte pas seulement une balance, mais une épée : la balance pour la justice, l'épée pour la force. Sans épée la justice n'est qu'un mannequin bon à effaroucher les moineaux. Les décisions du droit ne comptent que lorsque le droit est en état de se faire respecter. Si les magistrats n'avaient pas les gendarmes et toute la force publique pour les appuyer, ils seraient tout simplement ridicules. Or les décisions d'un tribunal international ne peuvent être exécutées par aucune force armée ; car il n'a pas d'armée. L'absence de sanction fait que ses décisions n'auront jamais qu'une valeur théorique. Un État peut opposer deux millions de soldats aux cent magistrats de La Haye. Quelle autorité auront ces cent débiles personnages ? De deux choses l'une : ou les États non belligérants interviendront, ou non. S'ils interviennent pour sanctionnner l'arrêt du tribunal, c'est la guerre, et on donne ce spectacle étrange d'une guerre entreprise pour conserver la paix. S'ils n'interviennent pas, l'État

rebelle aura toute licence pour ne tenir aucun compte de l'arrêt rendu. Les États n'obéiront à la sentence juridique que si tel est leur bon plaisir : rien ne sera changé à l'état de choses actuel, et il n'y aura qu'une hypocrisie de plus. »

L'objection est grave assurément, bien plus puissante que les deux précédentes. Pourtant nous croyons qu'on peut lui répondre victorieusement.

Quatre cas différents peuvent se présenter.

A. Les deux nations en litige refusent l'une et l'autre de soumettre le différend à l'arbitrage.

B. Une des deux nations se refuse à l'arbitrage, alors que l'autre le demande.

C. Après que la sentence a été prononcée, une des deux parties se refuse à son exécution.

D. Après que la sentence a été prononcée, les deux parties se refusent à l'exécution.

Si les deux parties refusent également l'arbitrage, qu'il y ait ou non entre elles un traité conclu précédemment, c'est leur affaire, et il serait assez sot au monde civilisé d'intervenir, pour empêcher ces barbares de se conduire en barbares. Quand des villages nègres sont en querelle pour un vieux morceau de drap rouge, on peut parfaitement se dispenser de mettre le holà, à moins que la querelle ne dégénère et ne menace de devenir générale. De même, si deux nations refusent le bienfait de la paix, l'intervention des puissances pour empêcher la guerre n'a pas grande raison d'être. Assurément il faudra créer des obstacles de tout genre aux deux nations qui auront voulu la guerre, par exemple renforcer les droits des neutres, rendre toute contrebande de guerre impossible, n'autoriser aucun emprunt conclu par les belligérants. Mais

ce ne sera pas l'inauguration d'une politique différente de la politique passée, et on trouverait dans l'arsenal des lois existantes toutes les armes nécessaires. Il n'y a pas à innover.

Le cas est à peu près le même si, une fois la sentence prononcée, les deux parties se refusent à son exécution. D'ailleurs une telle issue est assez improbable, et il est inutile de s'en préoccuper.

Quant aux deux autres hypothèses, on peut les confondre; la différence n'est pas grande entre le refus d'un arbitrage avant jugement, et le refus d'exécution du jugement. Deux parties sont en présence : l'une demande des juges ; l'autre ne veut pas entendre parler de justice. Ce refus de jugement n'est pas moins grave que la non exécution d'une sentence. Il n'est pas plus permis de se dérober à un tribunal que de ne pas obéir à sa décision. Aussi pouvons-nous assimiler ces deux cas.

Donc nous supposons — c'est une des conditions de la discussion même — 1° qu'il y a des traités d'arbitrage antérieurement conclus, que ces traités sont obligatoires, et cependant librement consentis; 2° qu'il existe une Cour d'arbitrage officiellement reconnue par toutes les puissances; 3° que le procès a été soumis aux juges du tribunal.

Alors, une fois que la sentence aura été rendue, quelle force matérielle en assurera l'exécution ?

Et tout d'abord établissons un fait dont on ne saurait exagérer l'importance : c'est que jusqu'à présent, contre les 275 sentences déjà prononcées, *il n'y a jamais eu de rébellion* — sauf pour un cas insignifiant : dans un arbitrage entre les États-Unis et l'Angleterre (24 décembre 1814-10 janvier 1831) le roi de Hollande, pris d'abord comme arbitre, fut ensuite récusé par les deux parties. — Ainsi l'histoire prouve que la sentence

arbitrale est *toujours acceptée*. Pourquoi alors supposer qu'à l'avenir il n'en sera pas ainsi? L'objection du défaut de sanction n'est valable que pour des cas exceptionnels.

Pourtant ces cas exceptionnels de rébellion, quelque exceptionnels qu'ils soient, ne doivent pas être négligés; car c'est pour des litiges graves que la résistance aura lieu. Pour des différends minuscules, comme ceux auxquels jusqu'ici les arbitrages ont remédié, aucun État n'ira faire de l'opposition au jugement de la Cour arbitrale; mais dans les différends où de grands intérêts sont en jeu, et des amours-propres, plus irréductibles que les intérêts, alors la nation contre laquelle la sentence aura été prononcée peut fort bien ne pas vouloir se soumettre, et il faut trouver quelque moyen de la réduire à la soumission.

J'insiste. Ce seront des cas exceptionnels. Tout compte fait, une guerre est toujours incertaine. Combien plus incertaine encore, quand on l'affrontera avec l'évidence du mauvais droit, en présence d'États, neutres en apparence, en réalité hostiles, puisque le rebelle se donnera tous les torts! Quelle force morale auront ses armées? Chaque soldat aura dans son sac un poids très lourd, l'idée qu'il défend une mauvaise cause. Et ne faudra-t-il pas lutter contre une opposition intérieure, devenue formidable: car il y a toujours une opposition, même dans les gouvernements les plus despotiques. L'armée ennemie, qui est sûre d'avoir le droit pour soi, aura une force morale irrésistible; et tous les mouvements de l'armée injuste seront paralysés par son injustice même. NAPOLÉON disait : « Il n'y a que deux puissances dans le monde: le sabre et l'esprit. A la longue, le sabre est toujours battu par l'esprit. »

La nation rebelle à la décision arbitrale aura de son côté non seulement le mauvais droit, mais le par-

jure. Dans les traités d'arbitrage que les Sociétés de la Paix ont proposés, il y a cette clause : « les deux parties engagent leur *honneur* à exécuter fidèlement le traité. » Dans le traité d'arbitrage entre la Suisse et les États-Unis, il est dit : « chacun des États contractants *s'engage à observer et à exécuter loyalement* la sentence arbitrale. » Au Congrès de la Conférence interparlementaire de Bruxelles (1895), il est dit : « L'exécution des décisions de la Cour est confiée à *l'honneur* et à *la bonne foi* des États en litige. » Dans le traité permanent conclu entre l'Argentine et l'Italie (23 juillet 1898) il est dit : « La sentenza e inapellabile e la sua esecutorie e affidata all'onore delle nazioni firmatarie di questo patto. »

Comme le remarque avec raison J. Dumas, dans le livre excellent qu'il a consacré aux sanctions de l'arbitrage (1), il est piquant d'observer que dans les récents traités le mot honneur a été supprimé. Quel singulier scrupule a donc passé dans l'esprit des négociateurs? S'imaginent-ils qu'en supprimant le mot ils effaceront la chose? Lorsqu'on fait une promesse, on n'a pas besoin, pour que l'honneur soit engagé, d'engager son honneur par une clause spéciale. Que le mot honneur soit écrit dans le traité, cela importe peu. L'honneur y est inclus, sans que le mot ait été inséré. Un traité librement consenti est toujours un engagement d'honneur.

Elle serait bien dangereuse, la situation morale d'un État qui, après avoir formellement déclaré soumettre sa cause à l'arbitrage, et d'avance accepter la sentence du tribunal, oserait, quand la sentence a été promulguée, revenir sur sa promesse, et déclarer qu'il n'en tient pas compte.

L'Europe hostile, la nation incertaine, prête à la

(1) *Les sanctions de l'arbitrage international.* 1 volume in 8°, Paris, Pedone (1905).

révolte et même à la Révolution, l'armée hésitante ! Et puis quel avantage douteux à conquérir? la victoire, si c'est la victoire, sera d'avance inutile, et la défaite, si c'est la défaite, amènera l'anéantissement ! Il faudrait supposer à ce souverain fanatique d'injustice cet esprit d'imprudence et d'erreur qui préside aux chutes des dynasties, et à la déchéance des nations.

Eh bien, soit. Supposons encore tout cela. Admettons cette insensée et invraisemblable résistance. Que va-t-il se passer?

Ici nous sommes forcés de faire une hypothèse. C'est que les divers États de l'Europe attachent quelque importance à l'organisation juridique internationale. Car, si vraiment ils se désintéressent de la paix européenne, rien n'est à espérer. Nous devons supposer que toutes les nations, grandes et petites, mais surtout les petites nations, Suisse, Belgique, Danemark, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Grèce, se seront enfin convaincues que leur indépendance nationale ne peut être maintenue qu'à la faveur d'un régime juridique respecté. Cet accord dans la justice, cette harmonie dans la paix, créeront de fait une Sainte Alliance nouvelle, non pas celle de 1815, l'alliance des despotes, qui avait mission d'opprimer les peuples, mais l'alliance des peuples, résolus à s'unir fortement pour être assurés, par le régime du droit, de leur dignité et de leur liberté.

Si les nations neutres ne sont pas résolues à appuyer vigoureusement les décisions de la Cour d'arbitrage, rien n'est fait : nul progrès n'est acquis. Nous retombons dans les errements du passé avec un mensonge de plus.

Mais, si, au contraire, les États déclarent hautement que la Cour d'arbitrage, qui émane d'eux, sera respectée et soutenue par eux, alors des sanctions pacifiques, mais efficaces, légales, mais puissantes, ren-

dront impossible toute rébellion prolongée contre la sentence des juges.

Nous disons que cette sanction sera pacifique. Il n'est pas absurde cependant de supposer la constitution d'une armée internationale chargée d'appuyer les décisions du tribunal. (Nous avons vu de pareilles armées en Chine et en Crète). Mais maintes objections sérieuses peuvent être opposées à l'institution de cette armée pacifique. Qui la commandera? Qui donnera des ordres? Le tribunal, jusque-là investi d'une fonction exclusivement juridique, deviendrait-il alors, en outre, un pouvoir politique international? Au lieu d'être pour lui un élément de force, ce serait un élément de faiblesse.

De très bons esprits ont toutefois défendu le principe d'une armée chargée d'exécuter les décisions de la Cour. NOVIKOFF a soutenu que cette armée ne serait pas une armée, mais une police armée, instrument d'un pouvoir judiciaire, comme le gendarme chargé de faire exécuter la loi. M. DESCLOZEAUX (1) dit avec raison : « C'est la force qui prime le droit, tant qu'elle est organisée contre le droit ; mais, du jour où elle est établie pour le droit, il semble que c'est au contraire le droit qui prime la force. »

Pourtant je serais volontiers de l'avis de J. DUMAS : « Théoriquement on peut reconnaître la légitimité de la guerre sanction ; mais pratiquement nous n'en voulons pas, et, quoique légitime, nous la repoussons : nous la condamnons, aussi bien lorsqu'elle est déclarée au nom d'un pouvoir international que lorsqu'elle est déclarée par l'État à qui les arbitres ont donné gain de cause. Juste ou injuste, elle produit en effet les mêmes ruines, les mêmes souffrances, les mêmes deuils. »

(1) Cité par J. Dumas, *loc. cit.* p. 217.

Ajoutons que, s'il y a guerre, il peut y avoir victoire ou défaite. Or il n'est pas permis de supposer que jamais la cause du droit puisse être vaincue. Le gendarme doit toujours, quoi qu'il arrive, être le plus fort, sans qu'on puisse admettre une résistance efficace. Si des armées internationales étaient mobilisées, elles devraient, par rapport à l'État réfractaire, être tellement supérieures par le nombre et la force, que toute idée de rébellion, même momentanée, serait absurde. De là nécessité d'une puissante armée internationale, ce qui entraînerait aussitôt le fardeau de la paix armée et un budget formidable; bref, pour l'organisation de la paix, toutes les misères de la guerre.

Heureusement cette armée internationale n'est pas nécessaire, et il est inutile de la prévoir, même si l'on veut que les sentences de la Cour arbitrale aient force de loi.

Il suffira qu'il y ait contre l'État réfractaire, ou rebelle, ou parjure — peu importe quel nom on donne à la nation qui se refuse à exécuter la sentence dûment prononcée contre elle — une coalition de toutes les autres nations. Cette coalition, pour être pacifique, n'en sera pas moins d'une incomparable puissance.

C'est d'abord, et avant toute autre mesure, la rupture des relations diplomatiques. A la rigueur on peut soutenir que le fait est sans grande importance. L'effet moral n'est cependant pas négligeable. Si toutes les puissances signataires de la convention de La Haye rappelaient immédiatement leurs ambassadeurs, comme réponse au refus d'exécution d'une sentence, l'État rebelle se trouverait isolé.

Mais une détermination plus grave pourrait être prise, à savoir la dénonciation effective, *ipso facto,* de tous les traités de commerce. Si cette mesure n'était

pas destinée à être transitoire, elle serait inapplicable; car les divers États ont des intérêts personnels très divers, et ce serait leur demander un trop lourd sacrifice à la cause commune que d'exiger la dénonciation de certains traités qui peuvent avoir pour eux quelques avantages. Mais l'unanimité — quelque désirable qu'elle soit — n'est pas indispensable ; il suffirait que deux ou trois États profitassent de l'occasion, pour que ce fût là une menace redoutable, capable de faire hésiter l'État rebelle à continuer sa rébellion.

Il est bien entendu que, dans ces conditions, chaque État resterait maître de ses décisions. Quelques-uns en profiteraient, d'autres n'en profiteraient pas. Mais le fait d'une rébellion à l'arbitrage entraînerait le droit, pour chaque État neutre, de suspendre immédiatement et légitimement les traités de commerce conclus avec l'État contrevenant.

Le fait de se refuser à l'exécution d'une décision arbitrale ferait cesser toute obligation aux traités antérieurs conclus avec les neutres.

Supposons, pour prendre un exemple concret, que dans un conflit avec l'Espagne, je suppose, l'Allemagne se refuse à exécuter la sentence rendue par la Cour de La Haye; alors aussitôt ses traités de commerce avec tous les autres pays deviennent caducs, puisque, très légalement, ils ne les engagent plus. En se refusant à exécuter la sentence des juges, virtuellement l'Allemagne a dénoncé tous ses traités de commerce. Voilà donc la France, l'Italie et l'Angleterre qui auront parfaitement le droit d'imposer, pendant toute la durée de la rébellion, des droits prohibitifs aux tissus, aux charbons, aux fers, aux cuivres de l'Allemagne. Les conditions morales étaient déjà très délicates dans le cas de cette guerre inique, et reconnue inique. Les conditions matérielles seront plus difficiles encore.

Les conditions financières peuvent aussi, pour l'État rebelle, être rendues très difficiles. A cet égard les Sociétés de la Paix ont nettement exprimé leur opinion. Sur ma proposition la Société d'arbitrage (18 février 1905) a déclaré... *que la souscription publique et officielle, dans un pays neutre, à des emprunts d'État émis par une puissance belligérante, constitue une violation flagrante de la neutralité.*

Si une puissance belligérante se révolte contre la sentence arbitrale, alors, d'un commun accord, les États neutres, réunis en cette coalition pacifique dont je parlais tout à l'heure, doivent interdire tout emprunt d'État dans leurs territoires. Il est évidemment impossible d'empêcher les grandes banques privées de négocier des emprunts de guerre; mais les gouvernements auront tout pouvoir pour arrêter les souscriptions publiques, refuser l'admission à la cote, ne pas reconnaître comme valables les transactions effectuées, rendre en un mot tellement difficiles et, partant, tellement onéreuses les conditions de la souscription que ce sera une véritable ruine pour l'État qui voudra y avoir recours.

Ces sanctions matérielles et financières n'ont rien de chimérique. Il suffirait d'un petit article ajouté au règlement de la Cour arbitrale de La Haye. *Comme sanction aux sentences rendues par la cour arbitrale, les États soussignés déclarent*: 1°, *qu'en cas, par une puissance, de refus d'exécution de la sentence, ils ne sont plus liés par les traités de commerce conclus avec cette puissance;* 2°, *qu'ils interdisent sur leur territoire la souscription publique d'emprunts faits par cette puissance.*

De telles sanctions n'ont rien de belliqueux. Car nous regardons comme détestables ces propositions

— qu'ont faites pourtant certains pacifistes — de saisir les navires du belligérant rebelle, de confisquer les biens de ses nationaux, de faire le blocus de ses ports, voire même de mettre en prison quelques otages. Ce sont là procédés de guerre condamnables. Mais la dénonciation des traités de commerce et le refus de l'emprunt sont des mesures légitimes et modérées qui, tout en rendant extrêmement difficile la situation de l'État rebelle, ne porteront pas dommage immédiat aux biens et aux personnes des particuliers.

Il est un autre moyen, encore plus efficace peut-être, dont l'application ne paraît comporter aucune difficulté : c'est le *cautionnement.*

Au moment où le procès est porté devant les arbitres, avant que la sentence soit rendue, chacune des deux nations remettrait entre les mains des tierces puissances une somme quelconque qui servirait de garantie à l'exécution du traité.

Cette clause pourrait faire partie du traité d'arbitrage. Rien ne serait plus simple que d'ajouter à tous les futurs traités d'arbitrage l'article suivant :

« *Pour garantie de la loyale exécution de la sentence, les deux parties contractantes s'engagent, au moment où le litige est déféré aux arbitres, à remettre à une tierce puissance une somme dont le chiffre sera fixé par la Cour d'arbitrage dans une première séance préparatoire.* »

Dans ces conditions, la puissance matérielle, déjà très atteinte, de l'État révolté, serait notablement amoindrie encore; car il s'agirait, sans aucune compensation, de la perte d'une somme considérable.

D'autres sanctions ont été encore proposées. Elles sont peut-être d'application délicate. J. Dumas parle

de sanctions civiles et de sanctions pénales; sanctions civiles, qui atteignent, dans sa propriété mobilière ou immobilière, dans son domaine public, ou dans son domaine privé, l'État qui refuserait d'exécuter une sentence arbitrale; sanctions pénales, frappant les fautes individuelles commises intentionnellement.

Malgré l'opinion de notre savant ami J. Dumas, nous ne pensons pas que les temps soient mûrs pour proposer de pareilles sanctions.

Tout en reconnaissant en théorie le droit d'intervention, nous serions tenté de croire qu'il faut en être très ménager en pratique.

L'avenir réservera peut-être des développements inattendus à l'organisation judiciaire des nations. Nous ne sommes qu'au début d'une grande transformation mondiale. Nous n'avons donc pas à prévoir tout ce qui sera un jour. Provisoirement les sanctions morales, diplomatiques, commerciales, financières, suffiraient, à assurer l'exécution de la justice, s'il en était besoin.

Mais *il n'en sera pas besoin.* Une sanction ne sera pas nécessaire, par cette simple et décisive raison que, dès que le principe de l'arbitrage obligatoire aura été accepté, l'état de choses actuel sera modifié profondément. Le régime juridique sera établi non seulement au point de vue matériel, mais encore au point de vue moral. Il paraîtra, en droit international, tout aussi insensé à un État de se révolter contre la sentence, qu'il est insensé, en droit civil, à un plaideur de se révolter contre un jugement. Les gendarmes n'ont pas besoin d'intervenir pour que le plaideur vaincu se soumette. Il se soumet parce qu'il comprend que toute résistance est absurde. La Cour d'arbitrage aura acquis une telle autorité morale qu'elle rendra des arrêts contre lesquels on n'osera pas tenter de se révolter.

Et avec quoi cette révolte? Les armées permanentes seront remplacées par une puissante gendarmerie, vingt mille hommes, quarante mille hommes peut-être, pour les plus grands pays. Il n'y aura plus place aux grandes aventures de conquête. Nulle nation ne menacera l'indépendance d'une autre nation.

Même si, pendant quelques années encore, après que l'obligation de l'arbitrage aura été instituée, de grandes armées permanentes continuent à appauvrir les peuples, la prolongation de cette néfaste erreur ne pourra durer; car il sera compris par tous les peuples que les armées seront devenues inutiles, puisque nulle guerre ne sera hasardée contre le droit, représenté par la Cour arbitrale. La nation qui l'aurait engagée serait seule contre toutes. La coalition pacifique de toutes les autres puissances aurait tout de suite ruiné l'autorité morale de ce pays rebelle, luttant pour une cause détestable, et reconnue détestable. Pour ce peuple infortuné, conduit à la défaite par ses maîtres, diplomatie, commerce, finances, tout serait aussitôt paralysé. L'issue de la lutte ne serait pas douteuse, et alors, pour faire un grand exemple, l'Europe n'aurait aucune pitié d'un gouvernement ayant manqué à l'honneur; et la paix conclue serait pour lui très lourde.

Victoire impossible, paix désastreuse, guerre désespérée. C'est dans ces conditions qu'il faudrait aller à la bataille.

Donc on n'ira pas à la bataille : et c'est là la vraie sanction de la justice internationale. Elle assure le triomphe de la justice sans combat.

Dans les litiges passés il y avait obscurité pour savoir de quel côté était le droit. On discutait, invoquant les bons et les mauvais arguments, toujours douteux, de part et d'autre. Désormais il n'y aura plus

place à la discussion, une fois que la justice aura prononcé.

Autrefois les sympathies des neutres étaient partagées, hésitantes. Désormais tous les neutres se rangeront du côté de la justice.

Quoiqu'on puisse faire appel à des sanctions, et à des sanctions efficaces, elles n'auront pas besoin d'être invoquées. Par sa puissance morale seule, la justice sera la plus forte.

Même nous sommes fermement convaincus que la plupart des différends n'iront pas jusqu'à la Cour internationale. Les litiges s'arrêteront en chemin. Des négociations diplomatiques interviendront, qui résoudront les difficultés naissantes. Il y aura des transactions, des accommodements, *et le plus beau triomphe de l'arbitrage international sera d'avoir supprimé même les arbitrages.*

IV. — *Objection relative aux droits des nationalités.*

On dit : « Il est dans le monde politique actuel des peuples esclaves, subissant le joug d'une nation détestée, n'ayant pas l'indépendance nationale, plus précieuse encore que l'indépendance civile : la Pologne, la Finlande, l'Alsace-Lorraine, le Schleswig, l'Irlande, la Transylvanie, l'Arménie, Trieste, la Thessalie ; sans compter, au delà de l'Europe, des peuples entiers asservis, comme l'Inde, la Malaisie, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, Madagascar, le Transvaal, les Philippines, l'Indo-Chine. La Cour d'arbitrage va-t-elle prendre en main la cause de ces infortunés? Si elle refuse, elle consacre la violation du droit. Si elle décrète les droits de ces peuples, c'est toute une série sans fin de guerres sanglantes qu'elle va aussitôt provoquer. La Cour arbitrale sera donc enfermée entre ces deux

alternatives, également odieuses : l'iniquité ou la guerre. »

De toutes les objections proposées, c'est celle-là qui me semble la plus redoutable, et il ne faut pas essayer de l'amoindrir.

Oui, assurément. Dès le début le tribunal international va se trouver en présence d'une difficulté suprême. Sera-t-il favorable aux nationalités opprimées, ou aux gouvernements oppresseurs? Son jugement sera-t-il fondé sur l'éternelle justice, ou bien sur le maintien de l'état présent?

Si je me laissais emporter par l'ardente soif de justice qui est en moi, je n'hésiterais pas à me prononcer. Point n'est besoin de dire que ma sympathie va à mes chers compatriotes de la Lorraine et de l'Alsace, à ces Finlandais, généreux et sages, à ces Polonais, dont l'âme héroïque et brillante n'a pu être éteinte par un siècle d'oppression. Mon cœur est avec eux; et j'appelle de tous mes vœux leur libération. Hélas! oui! je sais qu'ils souffrent!

Mais je sais aussi que c'est la guerre, la hideuse et sinistre guerre, qui a fait tous ces grands crimes.

Or il s'agit à cette heure moins de réparer les attentats des guerres passées que d'éviter les attentats des guerres futures; il faut empêcher de nouvelles iniquités, avant d'effacer les iniquités anciennes.

Quoiqu'on nous accuse d'être des utopistes, nous savons distinguer la réalité de la chimère. Ce serait vraiment une tentative chimérique que de vouloir remanier la carte du monde. Rendre l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens Lorrains, la Pologne aux Polonais, la Finlande aux Finlandais, soit. Mais quelle sera la limite de ces reconstitutions? L'Irlande sera-t-elle un royaume indépendant? Faudra-t-il rétablir les trente monarchies indiennes qui régnaient dans l'Hindoustan? restituer

Madagascar aux Hovas, l'Égypte aux Fellahs, l'Algérie aux Arabes?

Encore ces attributions ne suffiraient-elles pas. Il faudrait à chaque instant se livrer à de nouveaux remaniements de frontière. Une députation de Corse viendrait demander l'indépendance. Pourquoi la leur refuser? Si la Catalogne désirait se constituer en république autonome, que pourrait-on objecter? Dans la seule péninsule des Balkans, vivent côte à côte dix nationalités distinctes, à frontières géographiques et linguistiques furieusement entremêlées. Qui se chargerait de débrouiller l'écheveau?

De pareilles prétentions ne sauraient être avancées. Qu'à un moment donné un groupement quelconque, se prétendant plus ou moins national, aspire à l'indépendance, ce ne sera pas une raison suffisante pour que son indépendance soit aussitôt décrétée. On arrive ainsi à de manifestes absurdités qu'il est trop facile de mettre en lumière. Si les habitants de l'Eure-et-Loir avaient la fantaisie de se constituer en république autonome, ou de devenir Portugais, faudrait-il les écouter?

On peut admettre en principe que devant la Cour arbitrale ne seront admises comme parties contractantes et réclamantes que les gouvernements déjà constitués.

Sur ce point nulle objection sérieuse. Nous avons vu plus haut que, lors du Congrès de La Haye, l'Angleterre avait mis comme condition à son acceptation que le Transvaal ne serait pas représenté. Sans doute la France eût parlé ainsi pour la Tunisie, et, à plus forte raison, l'Allemagne, pour l'Alsace-Lorraine; et la Russie, pour la Finlande.

Si la Cour arbitrale était une puissance politique internationale, peut-être serait-il permis de soutenir que

son rôle est d'écouter les plaintes des peuples, martyrs ou rebelles, et de soumettre à un examen approfondi leurs doléances. Mais la Cour est un pouvoir judiciaire, et elle n'a pas à statuer sur les faits historiques du passé. Elle a les différends *actuels* à juger. Son rôle est donc beaucoup plus simple qu'on ne veut bien le dire. De même qu'un magistrat qui juge un procès n'a pas d'enquête à faire sur les origines premières de la fortune des deux parties, mais ne se prononce que sur un litige nettement défini, de même la Cour de La Haye n'a pas à examiner les titres de possession, plus ou moins légitimes, des États, si elle n'en est saisie par un des États souverains.

Un litige actuel, urgent, est à trancher. Elle n'a pas à s'occuper du reste.

A vrai dire ce n'est que reculer la difficulté, car un des États souverains peut prendre en main la cause de ces nationalités opprimées, et porter la question devant les arbitres.

Par exemple l'Italie peut demander la restitution de Trieste; la France, celle de l'Alsace-Lorraine ; le Danemark, celle du Schleswig. Quel parti prendra le tribunal? Sur quel principe va s'appuyer sa sentence?

Pour ma part, très franchement, très résolument, je déclare qu'il *convient d'accepter par avance le jugement que la Cour aura prononcé.*

Elle pourra établir sa sentence sur l'un ou l'autre des deux principes opposés : soit le vœu des nationalités (avec toutes les mesures nécessaires pour que ce vœu soit librement et légitimement exprimé), soit le respect des traités antérieurs, consacrés par le temps et la tradition, avec le principe que *possession vaut titre.*

Je n'ignore pas tout ce qu'on peut dire en faveur

de l'une et l'autre opinion. Et je n'ai pas à faire mystère de mes préférences personnelles.

Si j'avais l'honneur de faire partie de la Cour d'arbitrage, je sais bien dans quel sens je voterais, car je n'ai jamais pensé qu'une population de deux millions d'hommes est un bétail qu'on peut vendre selon sa fantaisie. Le libre vœu des populations dirigerait ma conscience, et je mettrais toute mon ardeur à défendre la cause des indépendances nationales. Pourtant, si ferme que soit mon opinion, je m'inclinerais d'avance devant la décision de la majorité de la Cour. Car, si chacun gardait, ainsi que moi, ce respect scrupuleux de la justice, toute guerre serait définitivement évitée, et, dans l'ensemble, malgré peut-être quelques partielles injustices, la justice serait sauvegardée.

Supposons, pour prendre un exemple vivant, saignant encore, le cas de l'Alsace-Lorraine. Imaginons que le procès relatif à l'attribution de l'Alsace-Lorraine soit porté devant les juges de La Haye par la France et l'Allemagne ; que vont faire ces juges ?

D'avance je respecterai leur décision. C'est entendu. Mais poussons plus avant, et voyons quelle sera cette décision. Si la Cour déclare que l'Alsace-Lorraine doit rester allemande, je m'indignerai de cette injustice. J'emploierai toute mon énergie à la combattre! Cependant, si les juges ont prononcé, je me résignerai à subir l'iniquité, comme en justice civile je me résignerais à subir la perte du procès le plus juste du monde.

D'ailleurs, après tout, même après ce jugement injuste, en quoi la situation sera-t-elle autre que la situation actuelle? Quel sera le bouleversement produit? Pourquoi s'indigner? La sentence est conforme à la réalité qui sévit depuis trente-cinq ans. Rien de nouveau.

La décision des arbitres, si peu équitable qu'on la suppose, ne va pas aggraver la situation de l'Alsace. Non ! L'Alsace-Lorraine était terre d'Empire : elle reste terre d'Empire. On n'aura rien changé aux choses. Et on s'exclamerait contre la Cour arbitrale, comme si c'était elle qui, depuis trente-cinq ans, avait institué cette violation du droit.

S'il n'y avait pas de Cour arbitrale, les choses seraient-elles autres? On sait bien que non, puisque la France n'a jamais voulu faire la guerre pour reprendre l'Alsace-Lorraine. Elle n'ose pas reconquérir l'Alsace-Lorraine par la guerre. Pourquoi s'indigner contre la paix qui ne lui restitue pas ce que la guerre lui a enlevé?

On comprendrait que l'Allemagne s'élevât contre la proposition d'un arbitrage. Elle a tout à perdre et rien à gagner. La solution la plus favorable pour elle, la plus défavorable pour nous, c'est le maintien de l'état actuel, où toute justice est impossible. Donc les bons Français devraient dire : tout plutôt que l'état actuel.

Non seulement les bons Français, mais encore tous les hommes loyaux, les Allemands comme les Français, devraient être d'accord pour aimer la justice. *Or la justice s'incarne dans des juges et dans les jugements qu'ils rendent.* Quant à la guerre, elle ne peut réparer les maux par elle déchaînés. Elle n'est pas comme la lance d'Achille qui guérit les plaies qu'elle a faites. Hélas! elle inflige constamment des blessures nouvelles, chaque fois plus profondes, de sorte que la douleur s'aggrave et le mal s'envenime. La guerre engendre la guerre : la violence appelle la violence. S'il y a un espoir de salut pour les peuples vaincus, c'est dans le jugement rendu par cette Cour composée d'hommes impartiaux, sages, désintéressés, appartenant à des nations tellement diverses que les préjugés

nationaux y seront sans force. Puisqu'il faut que la justice soit représentée par des hommes, elle ne peut l'être mieux que par ceux-là.

Il est impossible que les diverses nationalités européennes continuent à vivre avec ces blessures toujours ouvertes; il est impossible que constamment des nationalités opprimées demandent leur libération sans pouvoir être entendues. Il faut qu'il y ait une fin à ces haines, à ces douleurs.

Or le seul apaisement, ce n'est pas la guerre, comme on le dit bêtement, c'est la justice. Ce qui exaspère les peuples, c'est qu'ils ne trouvent pas de tribunal devant qui ils puissent plaider leur cause. Leurs souffrances seraient moindres s'ils pouvaient les exposer devant un tribunal équitable, et ils seraient alors moins justifiés dans leurs plaintes, même si la sentence prononcée leur était défavorable.

J'ai pris avec intention le problème le plus redoutable, le dissentiment qui fait obstacle à la paix du monde, et j'ai montré que la Cour arbitrale, sans le résoudre définitivement, lui apportera quelques adoucissements. Mais d'autres questions encore, très graves, seront soulevées. Elles seront d'une extrême complexité, et il faudrait être singulièrement naïf pour supposer que d'emblée, sans périls, sans divergences graves, toutes les grandes difficultés mondiales vont recevoir en quelques semaines une solution simple, contentant tout le monde, et qu'un accord irréprochable entre la légalité et la justice va tout de suite être partout rencontré sans effort. Nous n'avons pas cette sotte illusion, et nous prévoyons des discussions âpres et des querelles sérieuses.

Mais en tout cas la situation n'en sera pas aggravée. Il est possible que les querelles anciennes ne

soient pas complètement aplanies : il est certain que les querelles nouvelles seront arrêtées aussitôt.

Prenons une comparaison. Voici un malheureux atteint par de cruelles maladies dont il souffre depuis maintes années. Or je possède un médicament merveilleux qui empêchera l'invasion des maladies nouvelles, dont il est menacé. Quant aux maladies anciennes, elles seront probablement améliorées; je puis même espérer le guérir ainsi. Mais je n'ose l'affirmer, et je déclare, en toute loyauté, que je serai peut-être impuissant. Va-t-on me reprocher de ne pas lui promettre la guérison totale et immédiate de tous ses maux?

Quoi! parce que l'arbitrage international, quinze jours après qu'on l'aura institué, ne fait pas régner l'âge d'or, avec la satisfaction unanime des conquérants et des conquis, des souverains et des peuples, on vient nous dire : *Votre arbitrage n'est rien!* Quoi! nous empêchons les guerres, nous évitons toutes les injustices à venir, nous réparons quelques injustices du passé, et on nous dit : *Vous n'avez rien fait tant que toutes les injustices du passé ne sont pas réparées.*

Vraiment! Mais imaginez mieux. Est-ce l'état actuel, où l'injustice triomphe, où de sinistres guerres nous font prévoir de plus grandes injustices encore?

Nous ne prétendons pas, comme certains charlatans, débiter une drogue qui est une panacée universelle et infaillible. Éviter de nouveaux malheurs, diminuer les malheurs passés, voilà ce que peut faire l'arbitrage international obligatoire. Et on le rejetterait sous le frivole prétexte qu'il n'apaise pas tout, qu'il ne termine pas tout, et qu'il laissera encore triompher quelques injustices dans le monde.

D'ailleurs, il ne faut pas s'exagérer ces difficultés. Elles ne seront pas plus grandes que les difficultés

présentes. Même en admettant que l'arbitrage international soit devenu soudain obligatoire, il ne s'ensuivrait pas que les demandes en restitution de territoire viendraient aussitôt accourir devant le tribunal.

Il faut être de bien mauvaise foi pour prétendre qu'une institution juridique va aggraver la situation générale de l'Europe. Tout au plus, même en supposant le pire, ne va-t-elle pas l'améliorer. C'est le cas, semble-t-il, d'appliquer le vieux précepte hippocratique. *Melius anceps remedium quam nullum.*

Mais ce pessimisme serait absolument injustifié, et pour trois raisons fondamentales.

1°. Une fois les traités d'arbitrage obligatoire conclus, et le régime juridique international prévalant, les armées permanentes deviendront inutiles; les armes, caduques, et rapidement le régime militaire aura pris fin.

2°. Quelles que soient les solutions nouvelles adoptées pour la délimitation des frontières et l'indépendance des nationalités, la décision du tribunal, définitivement et unamimement acceptée, aura force de loi. Elle fera cesser l'état d'angoisse où vivent les peuples, et un régime stable, conforme le plus souvent, sinon toujours, au droit, succédera au régime d'incertitude et d'anarchie dans lequel nous nous débattons.

3° Le sentiment national, si puissant qu'il demeure encore, n'aura plus ce caractère de haine qui le caractérise aujourd'hui.

J'insisterai sur ce dernier point, car j'y attache une grande importance.

Pour les Alsaciens, pour les Finlandais, pour les Polonais, quelle est la grande douleur? c'est d'être appelés à servir comme soldats, et à user de leurs armes, pour leur patrie de nécessité, leur fausse patrie,

contre la vraie patrie, chère à leur cœur. Mais supprimez l'éventualité d'une guerre, et tout change. Il reste bien les lois, les impôts, les timbres-poste, les fonctionnaires, pour garder la marque d'une nationalité odieuse. Pourtant ces servitudes, assez pénibles encore, ne sont rien au prix de cette servitude atroce qui expose les jeunes hommes à faire le coup de feu contre leurs vrais compatriotes. Eh bien, avec le système d'une Cour juridique qui supprimera la guerre, ce supplice moral ne sera plus à redouter. Même si les Alsaciens restent Allemands, cette germanisation ne les forcera pas à se battre contre les Français ; les Danois n'auront pas à se battre contre les Danois ; les Italiens de Trieste ne marcheront pas, sous des drapeaux autrichiens, contre les Italiens de Venise.

Les uns et les autres pourront garder le culte des vieux souvenirs : ils n'auront pas à revêtir un uniforme exécré. Après tout, les citoyens de l'Europe, quand la liberté individuelle et la liberté politique seront intactes, quand la paix sera assurée, et que nulle guerre fratricide ne sera à craindre, vivront dans une sorte de confédération véritable, et le souci de la nationalité ne sera peut-être pas alors beaucoup plus angoissant que pour un Normand ou un Breton, citoyens français, l'angoisse d'être Normand ou Breton.

Rien n'est moins chimérique que d'admettre entre deux nationalités différentes, voire même hostiles, une sorte d'union fédérative qui efface les vieilles haines. Nous en avons un éclatant exemple, tout récent, dans l'Afrique du Sud. Les héroïques paysans boers ont lutté contre l'Angleterre pour n'être pas Anglais. Ils ont été vaincus, et sont devenus, de par les lois de la guerre, sujets anglais. Mais l'Angleterre, dans sa libérale sagesse, a accordé aux vaincus une très large indépendance, et les a laissés maîtres de leurs destinées.

Les Boers ont donc pu conserver, au sein de la fédération britannique dont ils font maintenant partie malgré eux, toute leur autonomie. Ils ont leur budget, leur armée, leurs postes, leurs écoles, leurs députés, leurs ministres. Cette fédération, où la liberté individuelle et la liberté politique sont scrupuleusement respectées, n'a rien qui puisse froisser le sentiment national, et ce doit être le type des fédérations futures que nous espérons.

Temps lointains, dira-t-on? Mais ne fait-on pas appel à des temps lointains, quand on suppose, longtemps après l'institution d'un tribunal d'arbitrage, des conflits invraisemblables créés par l'imprudence des gouvernements.

Préférons la patience à la rage. La rage, c'est la guerre furieuse. La patience, c'est la prudence des diplomates, la sagesse des magistrats, la fermeté indomptable des peuples. C'est la pratique enfin d'un instrument juridique admirable, qui, malgré toute sa vertu, ne peut exercer son action bienfaisante que si rois et nations ont au cœur l'amour de la paix et de la justice.

V. — *Conclusion. L'institution d'un arbitrage international obligatoire est nécessaire et facile.*

Résumons les raisonnements et les déductions logiques de cette longue étude.

Dans le premier livre de cet ouvrage, il a été établi que la guerre est un mal, un fléau exécrable. Et une conclusion se dégageait, d'une naïveté saisissante; c'est qu'il faut combattre ce mal, anéantir ce fléau.

Rêve, utopie, chimère? Non ! Et nous avons essayé de prouver que, par un moyen simple et efficace, la guerre pourrait être vaincue.

Il ne s'agit pas, — quelles que soient les sottises que nous prêtent nos adversaires, — d'affirmer, en

toute certitude, qu'il n'y aura plus jamais de guerres, guerres civiles ou guerres étrangères; que l'âge d'or s'établira soudain parmi les nations humaines à jamais pacifiées. Nos prétentions sont moins hautes, et nos visées plus modestes.

Nous croyons que très simplement on pourra éviter ainsi presque toutes les guerres internationales. Admettons même, par une extrême concession aux préjugés ambiants, qu'on n'en évitera que quelques-unes. Il paraîtra peut-être que cette économie de sang vaut la peine d'être tentée. On a écrit de gros livres pour des résultats de moindre importance.

M. Spronck, M. Ch. Malo, M. de Stengel, et quelques autres encore, qui sont les ennemis de toute institution juridique, seront pourtant d'accord avec moi, même s'ils n'ont pas de fils sous les drapeaux, pour admettre que la mort de cent mille jeunes hommes n'est pas quantité négligeable. Donc, à supposer que quelques guerres seulement, et non toutes les guerres, soient évitées, une Cour d'arbitrage est utile et bonne.

Singulier grief que de reprocher à un bateau de secours ayant sauvé cinq navires en perdition, de ne pas avoir sauvé le sixième, qui, malgré lui, s'est perdu, et de jeter mépris et opprobre sur le pilote du navire sauveteur, sous prétexte que tout n'a pas été sauvé.

Cela dit, et dit formellement pour qu'il n'y ait plus de méprise, voyons si ces traités d'arbitrage et ce tribunal d'arbitrage sont choses chimériques.

Il semble étrange que la question soit posée; car elle est résolue. Il y a des traités d'arbitrage. Il y a une Cour d'arbitrage.

Il est vrai que des traités d'arbitrage ne sont pas encore conclus entre toutes les nations. Nous n'en avons ni avec l'Allemagne, ni avec la Russie, ni avec l'Autri-

che. Mais on avouera que c'est une difficulté très mince ; car ce que nous avons fait avec l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, les États-Unis, les Pays-Bas, demain nous pouvons le faire sans peine avec toutes les autres nations. Le premier traité est le seul qui ait été difficile à conclure. Les autres, tout tranquillement, après quelques heures d'entretien diplomatique, peuvent être rédigés, signés, et tous les Parlements les accepteront ensuite.

Or il s'agit de donner à ces arbitrages le caractère de l'obligation. Au fond toute la difficulté est là, et on n'en pourra trouver d'autre. Elle est réelle ; mais elle dépend exclusivement de la mauvaise volonté des gouvernements. Aussi l'opinion publique, l'opinion de la chair à canon, lasse d'être canonnée, doit elle exercer une pression énergique et puissante sur les diplomaties pour obtenir l'obligation.

L'obligation s'impose avec une logique irrésistible; parce qu'un traité d'arbitrage non obligatoire n'a pas beaucoup plus de force que s'il n'y avait pas de traité du tout. L'obligation ne peut être repoussée que par un État méditant quelque invasion, quelque conquête, quelque violation du droit. Cet État-là, naturellement, refusera l'obligation de se soumettre à des juges. Il est dans son rôle de bandit. Or aucun État civilisé ne veut être assimilé à un bandit. Chaque gouvernement proteste de la pureté de ses intentions, et prétend être le protagoniste de la justice et de la paix. S'il est sincère, il a tout à gagner à l'obligation, puisque ses adversaires ne pourront plus entreprendre aucun attentat contre lui.

Avec l'obligation, on a les mains liées pour faire le mal. Donc, si l'on ne veut pas le mal, pourquoi la craindre? Est-ce que les voisins n'auront pas, eux aussi, les mains liées pour le mal ?

On dit : *Et la dignité nationale?*

Mais la dignité nationale ne consiste pas dans le brigandage; et je ne m'estime pas offensé dans mon honneur, si les gendarmes m'empêchent de dévaliser les passants sur les routes.

On dit : *Et l'indépendance nationale?*

Mais le droit de légitime défense reste intact. Et l'indépendance nationale, qui est menacée par la guerre, ne peut qu'être consolidée par la paix.

Donc il faut que l'obligation soit inscrite dans les traités d'arbitrage. Il faut que l'honneur de chaque nation soit engagé à l'exécution loyale, du traité d'abord, de la sentence ensuite. L'honneur, c'est le respect du droit d'autrui : l'honneur, c'est l'obéissance à la justice.

En réalité ce petit mot d'obligation contient toute une immense réforme juridique internationale.

L'avenir du xx[e] siècle est là. Des millions d'existences humaines, des millions de bonheurs humains en dépendent.

Que ne suis-je plus éloquent! Je montrerais les deux mondes opposés l'un à l'autre. Ici, dans le passé, l'anarchie, où chaque nation se croit souveraine, et souveraine pour le mal, pour le pillage, pour la fourberie, pour le parjure. Là, dans l'avenir, l'ordre; chaque nation, souveraine pour ses institutions intérieures, est rendue impuissante à faire le mal, car elle reconnaît l'autorité de la justice. Dans le passé, violence, sang, misère, banqueroute. Dans l'avenir, droit, paix, prospérité. Et on hésite! Et on n'ose pas s'avouer la sinistre vérité, qu'on se refuse à l'obligation, pour ne pas être acculé à la justice.

Donc jusqu'ici rien que de très simple. Qu'aux

traités actuels le mot d'obligation soit ajouté. Il ne nous en faut pas davantage.

Et de longues négociations ne seront pas nécessaires. Que l'Angleterre et la France, qui sont à la tête de la civilisation, donnent l'exemple. Le Parlement anglais actuel est résolument libéral, comme le Parlement français actuel : il faut que les ministres ne soient pas inférieurs aux Parlements dont ils émanent. Qu'ils aient ce courage, puisqu'il faut, paraît-il, du courage à faire le bien. L'Argentine et l'Italie ont osé le faire. Pourquoi l'Angleterre et la France ne le feraient-elles pas? Les nations qui se seront les premières solennellement obligées à la justice auront, dans l'histoire, un honneur éternel.

Et quant au tribunal international, il n'est pas plus chimérique que le traité d'arbitrage; car il existe. Il n'est plus à inventer; et aucun diplomate n'a de grands efforts d'imagination à faire pour le rencontrer : il est à La Haye, capitale des Pays-Bas.

Donc il suffirait d'inscrire dans les traités d'arbitrage que les parties contractantes s'obligent à soumettre à la juridiction de la Cour de La Haye tous différends, de quelque nature qu'ils soient, qui n'ont pu être tranchés par voie diplomatique, et qu'elles s'engagent à exécuter loyalement la sentence.

Nous avons vu qu'aucune objection sérieuse ne peut être faite; sinon que, peut-être, malgré cette obligation, malgré cette juridiction, il y aura encore des guerres et des révoltes contre la sentence.

Oui assurément, comme nous ne cesserons de le dire, il n'y a pas certitude mathématique que toujours toutes les nations, surtout si elles sont puissamment armées comme aujourd'hui, vont s'incliner docilement devant quelques juges, de nationalités très diverses. Mais quoi! ne sera-ce rien que d'avoir solennellement

indiqué de quel côté est la justice? L'État qui ne se soumettra pas sera sans excuse, et il aura toutes les nations civilisées contre lui.

On dit : *Votre tribunal n'aura pas de sanction.*

Mais c'est déjà beaucoup que de forcer l'injustice à faire éclater son injustice. Le sanction la plus puissante de ce tribunal sans canons, sans forteresses, sans baïonnettes, sans gendarmes, ce sera sa haute personnalité morale, puissance supérieure aux passions humaines, aux préjugés patriotiques, aux colères du moment, aux rapacités et aux vengeances qui en des moments de fièvre animent les peuples. Il aura la science, l'impartialité, l'indépendance. Faillible, comme toutes les œuvres humaines, il aura une infaillibilité relative; c'est-à-dire que son jugement sera le moins mauvais, tout compte fait, de tous ceux que des hommes, êtres faibles, puissent porter.

L'État qui voudra résister à cette grande force morale se trouvera, dès le début de la guerre, isolé. Ses chances de succès auront diminué : l'opinion européenne sera unanime contre lui; l'opposition intérieure aura une arme terrible à lui opposer : on lui dira qu'il devait, au lieu de s'engager dans une guerre terrible, accepter la décision des arbitres. La victoire lui sera nécessaire, et la victoire sera très difficile.

Donc il hésitera à faire la guerre, et ce sera un immense et magnifique résultat, même si la Cour d'arbitrage n'a pas pu empêcher la guerre, que d'avoir, par sa seule autorité, jeté le doute et la méfiance dans l'armée qui combat contre la justice.

On dit encore : « Vous allez provoquer de nouveaux conflits. Nous avons la paix, une lourde et écrasante paix, mais enfin la paix. Votre tribunal va réveiller

toutes les indépendances nationales, et déchaîner partout des guerres sans fin. »

Ce sont là des suppositions que rien ne justifie. Avant comme après l'institution d'une Cour arbitrale, les nations qui désirent la paix ne feront rien contre la paix. Peut-être la Cour arbitrale, dans sa sagesse un peu mesquine, ne donnera-t-elle pas aux nationalités opprimées toute satisfaction. Mais, si peu qu'elle fasse, elle fera plus encore que nos institutions actuelles, où la force seule gouverne, sans que le droit jamais intervienne.

Enfin, et surtout, cette institution d'un tribunal arbitral, avec des traités préalables, va créer dans le monde une mentalité nouvelle. Si puissantes que soient les institutions, elles ne valent que par les mœurs. D'autre part, par un juste retour, les institutions modifient les mœurs, changent la direction générale des idées. Tout marche vite, à notre époque, et avec une telle rapidité qu'on est débordé par l'ascension des idées. En quinze ans, depuis la Conférence parlementaire de 1889, depuis la Conférence de La Haye surtout, une évolution profonde s'est faite dans les esprits. Sur la justice internationnale, on pense autrement qu'on ne pensait. Un esprit nouveau anime sourdement les masses populaires. Déjà, s'il y a une menace de guerre, de toutes parts on crie : « Et l'arbitrage? Et la Cour de La Haye? » Même ce sont nos adversaires qui crient le plus fort, presque par raillerie, pour faire croire que l'arbitrage est un bibelot ridicule, et que la Cour de La Haye est une parade.

Cependant déjà à ces railleries se mêlent d'autres clameurs. Les peuples, qui prennent de plus en plus la parole dans leurs propres affaires, commencent à dire, eux aussi, mais sur un autre ton : « Et l'arbitrage? Et la Cour de La Haye? »

Ils parlent ainsi, quoiqu'il ne s'agisse encore que d'une espérance. Mais, le jour où cette espérance deviendra une réalité, alors les peuples, tous les peuples, ceux qui ne sont pas engagés dans le conflit, aussi bien que ceux qui y sont engagés, répéteront avec énergie : « Et l'arbitrage? Et la Cour de La Haye? »

Qui sait même si ces voix, grondantes et grandissantes, ne rediront pas, en forme d'avertissement et de menace, aux gouvernements qui auraient la folie de vouloir, malgré tout, entreprendre la guerre encore : « Et l'arbitrage? Et la Cour de La Haye? »

III

Le Désarmement.

Le lecteur qui aura eu la patience de suivre le développement des précédents chapitres pourra sans doute reconstituer ainsi les phases évolutives de la guerre et de la paix.

Une première longue époque de barbarie, où la guerre sévit sans que rien ne s'oppose à ses méfaits.

Une seconde période, où de loin en loin quelques nobles penseurs émettent l'idée simple que la guerre est un mal, et qu'une organisation juridique pourrait la combattre efficacement (1628-1848). Mais ils parlent dans le désert, et ces voix isolées semblent être sans écho.

Une troisième époque, qui est celle des arbitrages conclus par les diplomates pour des causes d'importance secondaire. C'est la période des arbitrages *accidentels*, qui commence à COBDEN, HENRY RICHARD, et qui finit à la Conférence de La Haye (1848-1899).

Une quatrième période enfin, la période actuelle, celle des traités d'arbitrages *permanents et facultatifs*, avec le recours possible à la Conférence de La Haye.

Nous avons prouvé que rien n'était plus urgent ni plus facile que de hâter le prompt et triomphant avène-

ment d'une cinquième période, celle des traités d'arbitrage *permanents et totaux*, avec recours obligatoire à la Cour arbitrale de La Haye.

Mais bien évidemment ce n'est là qu'une étape dans le chemin de lumière. Une fois que le grand principe de l'obligation sera acquis, il faudra d'autres fondamentales réformes encore dans la vie internationale. Le service militaire, avec tous ses vices, les budgets de la guerre, avec toutes leurs ruines, ne devront plus être que des souvenirs historiques.

Autrement dit, à la période de justice devra succéder la période de désarmement.

Mais, nous l'avons dit, et nous le répétons, il ne faut pas qu'il y ait d'interversion dans les termes du progrès. Nous ne disons pas : « le désarmement d'abord; la justice après ». Nous disons : « *la justice d'abord, le désarmement après* ».

Vouloir que les peuples désarment — ou, ce qui revient à peu près au même, qu'ils limitent leurs armements — avant qu'ils soient assurés de leur inviolable indépendance, avant qu'une forte constitution juridique internationale les mette à l'abri de toute tentative de spoliation, c'est imprudence et folie.

La Conférence de La Haye en a donné une démonstration éclatante.

En effet, la Conférence que le tsar a convoquée devait primitivement non pas donner aux nations un code de jurisprudence internationale, mais simplement fixer une limite aux armements démesurés. Le tsar pensait qu'au lieu de se ruiner à l'envi, les grandes puissances feraient mieux de fixer un chiffre de soldats, de navires, ne devant pas être dépassé. C'était là le but avoué, presque unique, de la Conférence. Or il n'y a pas eu d'entente possible.

Bien plus, par la fatalité des choses, par la logique

des idées, plus irrésistible que la logique des hommes, ce n'est pas au désarmement qu'a conclu la Conférence de La Haye, mais à l'arbitrage.

Il en sera toujours ainsi. Avant de désarmer des citoyens, on doit leur assurer la sécurité. Avant de les mettre hors d'état de se défendre, il faut mettre leurs ennemis hors d'état de les attaquer.

Nous allons sans doute assister à une évolution analogue. Sir Ed. Grey, Ministre du *Foreign Office* en Angleterre, a soumis au Parlement une généreuse proposition relative à la limitation des armements. Mais nous sommes convaincus que toutes ces discussions sur les armements insensés des grandes nations militaires vont aboutir fatalement, par une nécessité inéluctable, à l'arbitrage obligatoire. C'est l'ordre logique. Ni un tsar, ni un ministre du *Foreign Office* ne peuvent vaincre la nécessité des choses.

On se tromperait si de nos paroles on déduisait cette conclusion que nous approuvons les orgies de préparations militaires auxquelles se livrent les grandes puissances de l'Europe. Loin de là ! Il nous paraît qu'elles épuisent les peuples ; qu'elles tarissent toutes sources de richesses ; qu'elles appauvrissent et affaiblissent l'Europe, en face d'une Amérique chaque jour plus puissante et plus riche. Nous savons cela. Mais c'est précisément parce que nous détestons le régime militaire ; c'est parce que nous voulons le faire disparaître, que nous redoutons le désarmement actuel.

Il y a une excellente raison pour que nous soyions puissamment armés. C'est que nos voisins sont très puissamment armés. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'Allemagne se condamne à avoir deux millions de soldats ; c'est parce que la France a deux millions de soldats. Raison décisive pour la France, comme pour

l'Allemagne, : toutes les déclamations ne prévaudront pas contre cette simple constatation.

Supposons simplement l'état actuel, c'est-à-dire l'absence de droit, la loi du plus fort. Nul tribunal. Nulle organisation juridique entre les puissances. La seule raison actuellement pour laquelle l'Allemagne ne nous prend pas la Champagne, la Bourgogne, l'Algérie et vingt milliards, c'est que nous avons une armée puissante et nombreuse. Réciproquement, étant donnée la mentalité de nos contemporains et de nos compatriotes, si aujourd'hui toutes les troupes allemandes étaient licenciées, la France voudrait reprendre l'Alsace, les bords du Rhin et vingt milliards.

Pour nous défendre contre les armées voisines, nous n'avons à cette heure que notre armée. Ce serait donc déraison que de la licencier, avant qu'ait cessé l'état anarchique de l'Europe. Car nous serions aussitôt exposés à toutes les convoitises de nos voisins. A cet égard, ce qui est vrai de la France est vrai de tout autre pays. Le désarmement d'une nation entraînerait pour elle immédiatement les plus graves conséquences.

On objecte, il est vrai, qu'il peut y avoir limitation des armements. Mais l'objection est peu valable.

D'abord, parce que, même si les armements étaient limités, même si nous restions, les uns et les autres, dans notre *statu quo* de 1907, le poids militaire et financier serait encore très lourd, tellement lourd que les populations en souffriraient cruellement partout, comme aujourd'hui, et que la misère serait générale.

Ensuite, parce que la limitation des armements n'est acceptable qu'en supposant chez toutes les nations une égale admirable bonne foi. On peut établir dans un budget des ressources extraordinaires, des bons du Trésor, des mutations, des virements, des emprunts à court terme, toutes opérations de trésorerie à contrôle

presque impossible, de manière à faire croire qu'on n'a pas augmenté les dépenses, alors qu'on les a en réalité doublées. Ainsi les gouvernements ayant loyalement exécuté les termes de la convention seront en état d'infériorité militaire incontestable vis-à-vis des gouvernements moins scrupuleux, qui se seront livrés à de secrets et puissants armements. La limitation des armements serait une prime donnée à la mauvaise foi.

Même en supposant semblable loyauté de part et d'autre, comment établir l'égalité de l'armement? Une armée de 200.000 hommes très solides, bien pourvue d'armes, de forteresses, de munitions, avec un état-major irréprochable, peut fort bien être supérieure à une armée de 300.000 hommes. Sur quoi portera la limitation? Sur la quantité ou sur la vaillance des troupes? Sur le nombre des canons ou sur leurs qualités balistiques? Toute appréciation est impossible.

On dit aussi que le désarmement peut être simultané. Oui! on peut concevoir que la défiance mutuelle cesse (1), et que les peuples désarment ensemble, épris de justice et de fraternité; car, dès qu'un pays aura commencé, les autres pays feront aussitôt de même.

(1) Nietsche s'exprime avec force sur la stupidité de cette universelle méfiance.

« Actuellement, dit-il, tous les États parlent de la légitime défense, admettent les mauvaises intentions chez le voisin et se targuent de bonnes intentions. Mais c'est là une inhumanité aussi néfaste, et pire encore que la guerre : c'est une provocation et même un motif de guerre ; car on prête l'immoralité au voisin, et par là on semble appeler les sentiments hostiles. Il faut renier la doctrine de l'armée comme moyen de défense tout aussi catégoriquement que les désirs de conquête... Le moyen pour arriver à une paix véritable doit reposer sur une disposition d'esprit pacifique, tandis que ce qu'on appelle la paix armée répond à un sentiment de discorde, à un manque de confiance en soi et en le voisin, et empêche de déposer les armes, soit par haine, soit par crainte. Plutôt périr que de haïr et que de craindre, et plutôt périr deux fois que de se laisser haïr et craindre. » (Nietsche. *Le voyageur et son ombre*. Trad. franc. 1902, p. 386.)

J. Jaurès a présenté cette idée sous la forme d'une admirable parabole que je me reprocherais de ne pas rappeler ici (1) :

Il y avait une fois une forêt ensorcelée, farouche, dépouillée et aiguë. Sous l'âpre vent d'hiver indéfiniment continu, les arbres se froissaient, se heurtaient les uns aux autres avec un bruit de glaives brisés, Enfin, quand après une longue série de nuits glacées et de jours pâles semblables à des nuits, les êtres et les choses ressentirent les premières sollicitations du printemps, les arbres prirent peur de la sève qui remuait en eux. Et à chacun d'eux le génie solitaire et âpre, qui vivait sous sa dure écorce, disait tout bas, avec un frémissement obscur qui montait des racines profondes : Prends garde! Si tu te risques le premier aux tentations de la saison nouvelle, si le premier tu développes en feuilles et en fleurs tes bourgeons aigus comme des lances, cette délicate parure sera dévastée par les froissements rudes des arbres plus lents à fleurir.

Et, avec une insistance particulière, un mélancolique et fier génie disait au grand chêne druidique où il était enfermé : « Ne voudras-tu donc pas, toi dont l'orage a brisé de nobles rameaux, participer à l'universelle fête de vie? »

Ainsi, dans la forêt ensorcelée, la réciproque défiance refoulait la sève, et, jusque sous les appels du printemps, prolongeait le dur hiver pareil à la mort. Qu'advint-il un jour, et par quel mystère l'ensorcellement funeste fut-il rompu? Quelque arbre se risqua-t-il le premier, comme ces peupliers d'avril qui jaillissent en une fusée de verdure et donnent au loin le signal du renouveau?

Ou un rayon de soleil plus chaud et plus vif décida-t-il à la fois toutes les sèves? Mais la forêt éclata tout entière en une magnifique abondance de joie pacifique.

Pourtant, en dépit de cette belle poésie, je crains bien que les gouvernements ne persistent dans leurs errements d'aujourd'hui, et que la confiance ne manque en la loyauté des gouvernements voisins.

D'ailleurs, si réellement les nations veulent la paix,

(1) Discours prononcé le 19 novembre 1903 au banquet franco-anglais du Grand Hôtel à Paris.

que n'adhèrent-elles sans réserve au principe de l'arbitrage obligatoire? Alors le désarmement simultané pourra être effectué, et le régime de la paix non armée régner dans toute sa splendeur. Mais *jusque-là tout projet de désarmement ne pourra être que très restreint: et il ne donne pas grand espoir.*

G. Moch a proposé, à la suite du traité d'arbitrage conclu entre l'Italie et la France, qu'il y eût de part et d'autre désarmement des Alpes. On sait que, dans des endroits peu accessibles, sur territoire italien comme sur territoire français, on a construit à grands frais des forteresses inutiles, qu'habitent des chasseurs alpins, tout aussi inutiles. Supprimer forteresses et chasseurs, ce serait une excellente mesure, à laquelle il ne semble pas qu'on puisse trouver d'inconvénients, et peut-être se trouvera-t-il des ministres pour la proposer et des Parlements pour l'accepter. Mais, somme toute, ce serait peu de chose. Il y a mieux à faire; il y a de plus grandes espérances à concevoir.

Une fois le régime du droit établi entre les nations, aucune nation n'aurait plus à craindre d'agression injuste, parce que l'acceptation du régime juridique indique la volonté formelle de renoncer à toute iniquité. Accepter le régime de l'arbitrage obligatoire, c'est la déclaration solennelle qu'on ne fera pas de guerres de conquêtes. C'est la négation explicite du droit de conquête. C'est l'indépendance assurée à tous les peuples, grands ou petits.

Alors aussitôt, sans qu'il soit nécessaire de réunir des assemblées officielles de diplomates à cet effet, chaque nation, désormais certaine de sa sécurité, voudra alléger ses charges militaires. Chaque année les budgets de l'armée et de la marine seront diminués; chaque année le chiffre des effectifs sera amoindri.

Ce désarmement simultané, qu'une convention eût

été impuissante à réaliser, s'effectuera tout seul. *Les grandes armées et les gros budgets militaires ont leur raison d'être aujourd'hui : mais demain, avec le recours obligatoire à l'arbitrage, les grandes armées et les gros budgets militaires n'auront plus aucune raison d'être.*

On va peut-être nous accuser de rêves chimériques! Eh bien! soit! et rien ne sera plus facile que de nous en convaincre. Il suffira à tous les peuples de fortement organiser la Cour d'arbitrage, et de se lier par des traités d'arbitrage obligatoire. Que cette épreuve soit tentée d'abord. Si alors les peuples, avec toutes leurs armes et toutes leurs armées, restent encore à garder leurs frontières, menaçants et hostiles, vous aurez le droit de nous dire que nous avons imaginé des chimères.

Mais ce ne sont pas des chimères : l'institution d'arbitrages obligatoires et universels aura aussitôt une conclusion inévitable : le désarmement universel. Notre société ne sera plus une société de sauvages.

Certains amis de la guerre ont prétendu que le désarmement serait une ruine.

Il y a, disent-ils, quarante mille officiers : que ferez-vous d'eux? Il y a déjà encombrement pour toutes les professions civiles ; vous allez l'aggraver dans de terribles proportions. Et les ouvriers des arsenaux, des fabriques d'armes, de lits militaires, de munitions, de cartouches, de cuirassés, de canons, de fournitures de toutes sortes? C'est cinq cent mille prolétaires que vous allez jeter immédiatement sur le pavé.

L'argument n'est pas nouveau : il est déjà dans Aristophane (*La Paix*).

Trygée. — Ah! Voyez ce marchand d'armes qui s'avance tout chagrin.

Le marchand d'armes. — Hélas! hélas! Trygée, me voilà ruiné de fond en comble.

Trygée. — Qu'est-ce, mon ami?

Le marchand. — On m'a tué mon industrie, mon gagne-pain, ainsi qu'à ce pauvre polisseur de lances.

Un fabricant de cuirasses. — Que vais-je faire, justes Dieux, de cette belle cuirasse de dix mines si habilement ajustée?

Trygée. — Oh! tu n'y perdras rien. Elle sera très commode pour s'y soulager le ventre.

Le fabricant. — Cesse de m'outrager, moi et ma marchandise.

Un fabricant de trompettes. — Que faire de cette trompette que j'ai payée l'autre jour soixante drachmes?

Trygée. — Ajoute lui un plateau suspendu avec des ficelles, et tu auras une balance pour peser aux champs les figues que tu donnes à tes esclaves.

Un fabricant de casques. — Sort maudit! Je suis ruiné. Voilà des casques que j'ai payés une mine. Que ferai-je? Qui me les achètera?

Trygée. — Va les vendre aux Égyptiens: ils peuvent servir à mesurer du syrméa.

Un polisseur de lances. — Ah! mon pauvre fabricant de casques, cela va bien mal!

Trygée. — Celui-là n'a pas à se plaindre.

Le polisseur de lances. — Mais on ne se servira plus de casques.

Trygée. — Qu'il apprenne à y ajuster une anse, et il les vendra plus cher comme amphores.

Le fabricant de casques. — Allons-nous-en, camarades!

Trygée. — Non, je veux acheter ces lances.

Le polisseur de lances. — Qu'en donnes-tu?

Trygée. — Si elles étaient fendues en deux, j'en prendrais, pour servir d'échalas, à un drachme le cent.

Le polisseur de lances. — L'insolent! Partons, l'ami!

Il ne semble pas que l'objection soit devenue meilleure avec le temps, et, quoique F. Brunetière n'ait pas dédaigné de la reprendre, il a été impuissant à lui insuffler des vertus nouvelles.

Supposons qu'une divinité bienfaisante ait radicalement supprimé toutes les maladies. Plus de tuberculose, ni de choléra, ni de cancer, ni même de dyspepsies et

de grippes. Le rôle des médecins, des pharmaciens, des infirmiers sera devenu inutile. Ils n'auront plus de clients, et les voilà réduits à chercher un autre métier. Va-t-on plaindre ces pauvres gens qui auront perdu leur gagne pain? Ou au contraire le monde ne sera-t-il pas dans la joie pour n'avoir plus à subir la maladie et la douleur?

S'il n'y avait plus d'incendies à craindre, on congédierait les pompiers. Or, quelle que soit mon estime pour ces braves gens, j'estime qu'il serait fort heureux de n'avoir plus besoin d'eux.

Ce que feront tous les ouvriers qui faisaient des canons, des fusils, des cuirassés et des cartouches?..... Mais c'est très simple. Ils feront autre chose. Au lieu de construire des cuirassés, ils construiront des navires de commerce. Au lieu de fabriquer des cartouches, ils cultiveront du blé.

Si même il était indispensable de leur donner immédiatement du travail, rien ne serait plus facile que de les employer à des œuvres de vie, au lieu d'œuvres de mort : par exemple au canal réunissant la Méditerranée et l'Atlantique ; ou à l'élargissement de la Seine permettant à Paris d'être un port de mer; ou au tunnel de Douvres à Calais sous la Manche; et, dans d'autres pays, on ne serait pas embarrassé pour trouver des œuvres utiles à entreprendre et à achever.

En réalité de telles attributions ne seront pas nécessaires, car le désarmement ne sera pas immédiat et total. Il sera lent, progressif, par conséquent efficace. Les rancunes et les défiances, qui arment aujourd'hui les peuples, s'éteindront, mais elles ne s'éteindront pas subitement.

Je suis absolument convaincu que dans une cinquantaine d'années le régime militaire actuel aura pris fin. Mais ce n'aura pas été par une décision soudaine, ou par une révolution économique immédiate.

Nous avons vu lentement, année par année, le régime militaire se modifier pour arriver à l'état présent; service militaire obligatoire et universel. Nous verrons la régression se faire de même, avec une lenteur pareille. Il y a quarante ans, c'était le régime de la conscription avec sept ans. Du service de sept ans on a passé à celui de quatre ans, puis à celui de trois ans. Nous voici au service militaire de deux ans. Aveugles ceux qui croient qu'on va s'arrêter là! Demain le service militaire de deux ans paraîtra une charge si intolérable que nul peuple ne voudra plus le supporter.

Je n'insisterai pas sur les conséquences économiques du désarmement; la diminution de la misère, l'allègement des impôts; l'amélioration du sort des hommes. L'évidence de ces bienfaits est telle qu'il serait puéril de s'y appesantir.

Mais le désarmement aura une autre conclusion plus heureuse encore.

L'enchevêtrement des faits est irrésistible. Avec les arbitrages facultatifs, la guerre devient rare; avec les arbitrages obligatoires, elle sera extrêmement difficile. Bientôt, comme l'arbitrage obligatoire fait tomber le régime militaire, la guerre deviendra radicalement impossible.

Donc le seul moyen d'obtenir le désarmement, c'est l'institution d'un tribunal d'arbitrage obligatoire.

Pourtant, il faut bien le dire, les mots de réduction et de limitation des armements sont acclamés par toute assemblée de citoyens électeurs, tandis que la théorie de l'arbitrage international est reçue par un silence glacial. Autant il m'a été toujours facile de provoquer la sympathie d'un auditoire en parlant des misères de la guerre, de la dureté des impôts, de la

pesanteur du service militaire; autant tout ce que je pouvais dire sur la justice internationale, le principe de l'arbitrage et la Conférence de La Haye, laissait le public indifférent. Le désarmement est populaire, le tribunal international ne l'est pas. Nulle hostilité, d'ailleurs : mais nulle faveur.

Cependant on n'arrivera au désarmement que par là. Aussi, pour que la cause de l'arbitrage soit sérieusement défendue dans les comités électoraux, faut-il insister moins sur la théorie même que sur les changements immédiats qu'il va produire dans l'existence quotidienne actuelle des individus.

Or il n'y a pas présentement de plus lourd sacrifice pour le peuple que l'impôt du sang. A vingt ans, quitter son pays, sa famille, son champ ou son atelier, pour aller s'enfermer dans une caserne, et obéir à des règlements fastidieux, c'est un véritable supplice, et ce supplice n'est subi que par nécessité. Un vague instinct dit qu'une pareille servitude est nécessaire, puisque nos voisins, des ennemis peut-être, sont en armes à côté de nous. Alors on se résigne. Mais vienne le jour où cette servitude cessera de paraître nécessaire, alors immédiatement toutes les armes tomberont de toutes les mains; il n'y aura plus d'autre préoccupation électorale que celle d'abréger et d'alléger le service militaire.

Il faudra résolument dire adieu à un merveilleux spectacle que les temps futurs ne connaîtront plus : de beaux régiments, bien alignés, avec cuirasses, casques, canons reluisant au soleil. Hé oui! nos petits-neveux n'auront pas cette grande joie esthétique. Mais je ne les plains pas.

S'ils n'assistent pas aux parades militaires, ils ne verront pas le départ de la classe.

Ne nous laissons pas enivrer par d'antiques souve-

nirs. Spectacle admirable que le défilé d'un régiment, mais spectacle qu'il ne faut pas trop admirer. Pensons à l'ennui de tous les braves gens qui défilent. On les a affublés d'un uniforme! Mais ils comptent les jours et ils soupirent après leur libération. Toute la rectitude des alignements et tout l'éclat des canons ne doivent pas faire oublier les milliards que ce vain spectacle a coûtés et les pleurs qu'il fait répandre.

Si, le soir d'une victoire, des cris d'enthousiasme et des hurrahs d'allégresse retentissent dans le camp illuminé par des feux de joie, faut-il oublier les vaincus, les prisonniers, les mourants qui agonisent dans les champs, les blessés qui râlent dans les ambulances, les grandes fosses ouvertes, où sont jetés pêle-mêle des milliers de cadavres, et dans cent mille familles le deuil et les larmes ?

Il faudra chercher d'autres inspirations poétiques; car le vieux régime guerrier aura pris fin.

Quelle forme prendra le régime nouveau? Milices nationales? Gendarmerie et police internationales? Qui le sait? Mais ce qui est certain, c'est que le féroce système militaire d'aujourd'hui paraîtra plus ridicule encore à nos petits-fils que ne nous paraît aujourd'hui le système militaire de nos grands-pères.

IV

La Fédération.

En même temps que la suppression du service militaire, l'Europe connaîtra un autre bienfait; la fin de l'anarchie et de la dislocation actuelles. Ce sera la fédération.

En 1793 il m'eût suffi de prononcer ce mot pour aller à l'échafaud : et peut-être aujourd'hui encore se trouvera-t-il des hommes honorables pour m'accuser d'être sans intelligence comme sans patriotisme. Sans intelligence, car c'est se nourrir de folles chimères; sans patriotisme, car c'est trahir sa patrie.

Mais je leur demanderai de ne me condamner qu'après m'avoir entendu.

I. — *De la nature des associations fédérales.*

Avant d'entrer dans la discussion des idées, on doit déterminer la valeur des mots. Or le mot de fédération est si mal compris qu'il faut tout d'abord en préciser le sens, pour éviter de regrettables confusions.

On peut définir un régime fédéral, un régime dans lequel *des groupements sociaux, plus ou moins indépendants, sont unis par une loi commune.*

La définition est assez vaste pour comprendre pres-

que toutes les formes de gouvernement. En effet l'indépendance de ces groupements peut être à tous les degrés, de sorte que le lien commun qui les unit peut être très étroit ou très lâche.

Par exemple les divers départements de France peuvent être considérés comme une fédération ; d'une part, ils ont un certain degré d'indépendance, puisqu'ils sont représentés par un conseil général, pouvoir électif, nettement distinct de la Chambre des députés et du Sénat, ayant un budget particulier et des finances spéciales. D'autre part, le lien commun des États fédérés est extrêmement puissant, et l'indépendance du département presque nulle. En effet le budget du département est contrôlé par le pouvoir central. Le président du conseil général n'a aucun pouvoir administratif ; c'est le préfet, nommé par le pouvoir central, qui gouverne. Les départements de France n'ont ni armée, ni postes, ni douanes, ni insignes ; ils n'ont qu'un minimum d'autonomie. Aussi a-t-on le droit de dire que l'État français est un des États les plus puissamment centralisés.

Mais nous pouvons cependant, de par notre définition précédente, le faire rentrer dans le cadre des gouvernements fédéraux, en ajoutant que, dans ce cas, l'indépendance est presque nulle, et que la loi commune est très puissante, s'étendant presque à tout.

Dans d'autres pays moins centralisés, les provinces ont une indépendance notablement supérieure à celle des départements français. Ainsi en Belgique, en Norvège, en Suède. Mais en général on n'applique pas à ces formes de gouvernement l'épithète de fédéral, parce que l'indépendance est presque nulle encore.

La Grande-Bretagne, avec ses colonies, représente un gouvernement fédéral ; comme l'empire d'Allemagne, comme l'empire d'Autriche-Hongrie.

Pour la Grande-Bretagne, il y a tant d'autonomie aux colonies, qu'elles constituent presque des États totalement indépendants. Le Canada, les États du Cap, l'Australie, l'Inde constituent de vastes provinces qui s'administrent à peu près toutes seules. Le lien fédéral est très lâche. Elles ont leurs budgets, leurs lois, leurs armées, leurs armoiries, leurs postes, leurs douanes, leurs Parlements; elles nomment leurs administrateurs, et ne sont rattachées à la métropole que par quelques impôts, quelques lois communes, la reconnaissance de la royauté anglaise, et du gouvernement central qui les représente à l'étranger et qui nomme le vice-roi ou gouverneur.

L'Empire d'Allemagne est une fédération d'un autre genre. Elle comprend 26 États qui ont chacun leur gouvernement et leur Parlement. Le lien est plus étroit qu'entre les colonies anglaises et la métropole, car beaucoup de lois sont communes; l'armée est commune, à peu de chose près; les postes, les douanes sont communes aussi, et un Parlement central (*Reichstag*) dirige les affaires de l'Empire.

L'Autriche-Hongrie est aussi une fédération, puisqu'elle est formée essentiellement de deux États, avec armée, postes, Parlement, armoiries et douanes distinctes : l'Autriche et la Hongrie. Le lien qui réunit ces deux États est très faible : c'est seulement la personne de l'Empereur et l'unité de la représentation diplomatique. Chacun de ces deux États est lui-même une réunion, à lien fédéral extrêmement étroit, de nationalités très diverses, n'ayant d'ailleurs, malgré leurs aspirations, qu'une très faible autonomie.

Mais les seuls États auxquels on donne le nom d'États fédérés, ce sont les États-Unis d'Amérique et la Suisse. Dans ces deux Républiques, l'autonomie des États est très grande, et le lien fédéral est cependant

assez puissant. D'une part les postes, les douanes, les armoiries, sont les mêmes : il y a une armée centralisée, un budget, un pouvoir exécutif et un pouvoir législatif central. Les deux Républiques forment donc en réalité une véritable nation avec une représentation diplomatique unique. Cependant les États fédérés ont une extrême indépendance. La législation n'est pas la même (il y a quelques années la polygamie était autorisé dans certains États de l'Amérique). En Suisse chaque canton a son armée indépendante, avec ses Universités. La plus grande part des impôts est votée par l'État fédéré, et non par le pouvoir central; et naturellement les dépenses sont ordonnancées par lui. La fonction du pouvoir central n'est, dans nombre de cas, qu'un contrôle. Il s'ensuit que le Conseil fédéral, en Suisse, et le Sénat en Amérique, n'ont que des sessions parlementaires rares, courtes, et parfois sans grande importance. Ces assemblées sont cependant très puissantes, parce que le pouvoir exécutif dépend d'elles.

On peut concevoir encore d'autres types de fédération, dans lesquels le lien fédéral sera plus relâché encore, et où il n'y aura presque rien de commun, sinon un Parlement central, ayant pour mission de formuler des propositions communes, d'intérêt général.

Mais l'unité politique sera réalisée; car la convocation annuelle, pour quelques jours ou quelques semaines, d'un Parlement central, avec le lien de quelques institutions générales, va créer cette unité même. Et l'indépendance des États constituants, à part l'institution du Parlement central, sera tout aussi grande que par le passé.

Je vais maintenant essayer de prouver que la fédération — ou du moins certaine forme de fédération —

peut réaliser ce merveilleux idéal social : l'indépendance dans l'unité.

II. — *De l'indépendance dans la fédération.*

Le reproche fondamental qu'on adresse tout d'abord au système fédéral adapté à l'Europe actuelle, c'est qu'il porte atteinte à l'indépendance des nations.

Mais cette objection n'a aucune valeur, puisque on peut concevoir une fédération telle que presque rien ne sera changé à la vie de la nation. L'armée, le Parlement, les postes, voire même les douanes, resteront sans modifications. Une seule chose sera modifiée : tous les ans, vingt ou quarante députés de chaque pays siégeront à La Haye (ou ailleurs) pour discuter les intérêts généraux de l'Europe, et décréter quelques lois générales.

Dans la Constitution organique primitive, qui réglera les rapports des États fédérés, les limites de l'indépendance de chaque État auront été fixées.

L'indépendance pourra être complète pour la forme du gouvernement (monarchie, empire ou république). Il n'est en effet nullement nécessaire que tous les États fédérés aient le même régime politique. Pour prendre un exemple éclatant de cette diversité possible, il n'y a qu'à mentionner la diversité des gouvernements qui constituent l'État fédéral allemand. Aussi bien concevons-nous que chacune des nations représentées au Parlement central aura pleine et entière liberté de garder la forme politique qu'elle aura préférée.

On pourra décréter aussi l'indépendance complète du pouvoir exécutif de chaque pays, avec libre choix des ministres.

De même le budget serait voté et contrôlé dans chaque pays, suivant la constitution de ce pays même

L'indépendance serait très grande aussi pour les lois militaires, pour l'enseignement, pour la représentation nationale, pour la législation.

Aussi pourrait-on croire, même après l'institution de ce Parlement central, que la fédération n'existe pas, et que rien n'est changé à l'état de choses actuel, tant sera lâche le lien qui unira l'un à l'autre les différents États, tant l'indépendance des nations sera jalousement conservée.

Et il faut qu'il en soit ainsi. La diversité des peuples est une des conditions du progrès des peuples. Une humanité uniforme serait insupportable et inféconde. Vouloir asservir les nationalités à une loi unique, ce serait à la fois tyrannique et inepte. On conte que jadis un ministre de l'Instruction publique, regardant l'heure, disait fièrement : « En ce moment tous les écoliers de France composent en version latine ». Voilà un étrange idéal.

Loin de vouloir uniformiser les institutions et les mœurs, nous voudrions une décentralisation progressive. Loin d'augmenter l'autorité du pouvoir central, nous voudrions la rendre très faible. L'organisme social, élémentaire et fondamental, ce n'est pas la patrie, c'est la *commune*. Il y aurait alors une commune très libre, très indépendante ; une réunion de communes voisines, la *province*, très indépendante aussi ; au-dessus des diverses provinces, une autre unité, très puissante, la *nation*, la patrie, qui doit être maîtresse de ses destinées, de son gouvernement et de ses lois ; enfin, au-dessus des diverses patries, un autre pouvoir central, réunion de toutes les patries, laissant à la commune, à la province, et à la nation toutes leurs libertés.

III. — *De l'unité dans la fédération.*

Si indépendantes que soient les patries dans la fédération européenne, il faut cependant qu'un lien commun, si faible qu'il soit, les réunisse ; car autrement, rien n'étant changé, il n'y aurait pas lieu de créer un mot nouveau pour une chose ancienne.

Je n'ai pas la prétention de vouloir indiquer ici le plan de la future constitution des États-Unis d'Europe. La marche des idées et des événements s'accélère à ce point que toutes prévisions sont ridicules, et qu'une pensée est démodée deux ou trois ans après avoir été émise. Pourtant, puisqu'il est permis au plus obscur écrivain de donner son humble opinion, il me paraît que la loi commune, le lien fédératif, devra comporter, comme base fondamentale, la réunion, au moins annuelle, d'une sorte de Parlement qui discutera les questions d'intérêt européen général.

La constitution de ce Parlement international ne soulève aucune difficulté ; car ce Parlement existe déjà : c'est la Conférence interparlementaire, qui compte les meilleurs hommes, et les plus sages, de tous les Parlements européens. Mais ce n'est là que l'ébauche d'une grande chose, car cette assemblée n'a aucune investiture officielle, et les décisions qu'elle prend sont privées de toute sanction.

Il en serait autrement si, dans un Congrès solennel, les gouvernements avaient décidé l'institution définitive de ce Parlement international, siégeant tous les ans, à époque fixe, pendant quelques jours ou quelques semaines, à La Haye ou dans une ville centrale de l'Europe, Berne, Bâle, Genève ou Bruxelles. Cette assemblée aurait comme représentants des délégués des divers pays d'Amérique et d'Europe. Comme il s'agit

là d'une institution politique, et non judiciaire, le nombre des délégués serait proportionnel à la population qu'ils représentent, soit, si l'on veut, pour fixer les idées. un délégué pour un million d'habitants, ce qui ferait pour les pays civilisés environ cinq cents députés ; et, pour l'Europe centrale, Allemagne, France, Autriche, Italie, Angleterre, Belgique, Suisse, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Suède, Norvège, Roumanie, environ 250 députés. La Russie et les États-Unis, 200; l'Amérique espagnole, 50.

Cette assemblée, choisie par les gouvernements, serait autonome et souveraine. Elle nommerait son président, son bureau; et une commission permanente, élue par elle, serait chargée de veiller à l'exécution de ses décrets, de se maintenir en relations avec les divers gouvernements, et de faire en temps opportun les convocations nécessaires.

On voit que ce Parlement international resterait tout à fait distinct de la Cour d'arbitrage. Nulle confusion de pouvoirs à craindre. Pour la Cour, des magistrats, véritablement internationaux, n'ayant plus à veiller sur les intérêts de leurs patries, commis uniquement au maintien de la justice, inamovibles, n'ayant pas à rendre compte de leurs votes, et appelés uniquement à décider des litiges qui leur sont soumis. Pour le Parlement, des hommes politiques, délégués par leurs gouvernements, et ayant pour mission de défendre, dans le Parlement international, les intérêts des nations qu'ils représentent. Ils ne seraient d'ailleurs pas plus inamovibles que ne le sont des députés ou des sénateurs, et chaque année, quoique évidemment ce soit peu désirable, les gouvernements confédérés pourraient envoyer des délégués différents.

Il semble que ce Parlement, où le pouvoir exécutif est absent, ou à peu près, serait dépourvu aussi bien

d'autorité que d'influence. En tout cas, assurément, on ne lui reprochera pas de porter quelque ombrage à l'indépendance des peuples. Mais nous pouvons prévoir les conséquences, qui très rapidement vont se développer, de cette première fondamentale institution.

D'abord, et avant tout, l'interdiction des guerres entre les États. Il est évident que, par cela seul qu'ils font partie d'une assemblée fédérative, les États ne pourront plus recourir à la guerre, et qu'ils régleront leurs différends par une procédure internationale uniforme.

A vrai dire, cette interdiction formelle de la guerre n'a pas besoin d'un Parlement international pour être en vigueur. Si l'institution d'une assemblée internationale n'avait pas d'autre fonction, son rôle serait assez effacé, et on pourrait fort bien se passer d'elle.

Mais il est facile de voir que, tout de suite, les plus graves questions internationales vont se poser, *se poser, non se résoudre*. La solution dépend des siècles : c'est déjà beaucoup cependant que d'oser les regarder en face.

Je ne prétends pas les discuter ici : elles sont trop complexes, trop vastes, parfois aussi trop chimériques, pour que dans ce livre, qui a la prétention d'être strictement scientifique et logique, je donne libre carrière à mes aspirations et à mon imagination.

Pourtant on me permettra d'en donner un rapide aperçu, ou, si l'on veut, une sèche énumération.

1° L'abolition des douanes sera le premier pas fait vers l'unité européenne ; c'est par son union douanière que l'Allemagne a commencé sa puissante unité ; c'est par une union douanière que l'Europe cessera d'être une expression géographique.

D'ailleurs on ne saurait concevoir de principe plus

insensé que celui de la protection. Il peut se résumer en un mot : c'est l'enrichissement de quelques individus aux dépens de toute la nation. La protection commerciale est essentiellement oligarchique.

2° L'alcoolisme fait, dans toute l'Europe, des ravages qui croissent chaque jour. Il serait bon qu'il y eût à cet égard une législation uniforme, en rapport avec les indications de l'hygiène. Les droits des producteurs d'alcool ne méritent pas plus d'être respectés que ceux des fauteurs de crimes.

Il est inadmissible que l'humanité se laisse impunément détruire et empoisonner : et, comme, en pareille matière, tous les peuples ont le même intérêt, les dispositions prohibitives doivent être réglées par une entente internationale.

3° Contre les maladies contagieuses, comme la tuberculose et la syphilis ; contagieuses et épidémiques, comme le choléra et la peste ; les hommes ne sauront lutter efficacement qu'en unissant leurs efforts. Car les efforts d'un pays isolé sont lettre morte, si les pays voisins laissent le mal se propager et se développer en toute liberté. Les lois pour les habitations salubres, la désinfection, la déclaration obligatoire des maladies contagieuses, la vaccination, comme les mesures à prendre en cas d'épizooties, n'auront de réelle efficacité que lorsqu'elles s'étendront à tous les peuples d'Europe.

Pour n'en prendre qu'un exemple simple, l'Allemagne a supprimé complètement la rage (par l'obligation d'une muselière). Il y a cependant annuellement trois ou quatre cas de rage en Allemagne ; mais *ce n'est que dans les régions frontières*, là où les chiens enragés, venant des pays voisins, peuvent donner la maladie. Dans l'intérieur de l'Allemagne, il n'y a pas un seul cas de rage.

Ne serait-il pas opportun de prendre pour des maladies, cent mille fois plus meurtrières et plus fréquentes que la rage, des mesures prophylactiques universelles?

4° Il n'est nulle part de lois qui garantissent la sécurité des étrangers. Un citoyen Français a, pour se défendre contre l'arbitraire, toutes les lois de son pays. Mais, dès qu'il a passé la frontière, le premier agent de police venu peut, sans jugement, sans discussion contradictoire, ou l'emprisonner, ou le mettre dehors, selon sa fantaisie. Il faut que, dans l'Europe fédérée, chaque citoyen ait partout garantie de sa liberté individuelle, de sa liberté de conscience et de tous ses droits en général.

5° De grandes entreprises scientifiques peuvent être plus utilement conduites par une Europe unie que par une Europe divisée. Par exemple l'exploration des pôles, les travaux océanographiques, la direction des aérostats, la construction des machines volantes, l'utilisation industrielle des forces de la nature, la construction de grands Observatoires, et tant d'autres œuvres de puissant intérêt, exigeant des fonds considérables; car la science devient de plus en plus coûteuse. Un grand catalogue international de tout ce que la science a produit jusqu'ici et de tout ce qu'elle produit chaque jour, n'est-il pas indispensable? Jusqu'à présent les grandes dépenses des peuples ont été des dépenses militaires; et plus de trois mille milliards ont été employés par les hommes à se rendre plus malheureux et plus ignorants. Le moment semble venu de dépenser la dix millième partie de cette somme pour être un peu moins malheureux et un peu moins ignorants.

6° Non seulement la science, mais encore les lettres et les arts pourraient recevoir un puissant appui. Les grands Musées zoologiques, comme les admirables

Musées du Louvre, du British Muséum, du Vatican, de Dresde, de Madrid, d'Amsterdam, sont vraiment une propriété de l'humanité tout entière. De même que l'Italie ne laisse pas à la ville de Florence la propriété exclusive du palais Pitti, de même je comprendrais qu'il y eût pour les grands monuments historiques, certains musées, certaines bibliothèques des mesures de préservation internationale.

7° Que de choses à faire aussi au point de vue de la diffusion des belles œuvres littéraires, et de la musique, et du théâtre ? Diffusion signifie ici traduction. Mettre à la portée du plus humble citoyen de l'Europe, et dans sa langue maternelle, les dix ou douze chefs-d'œuvre du génie humain : ce ne serait ni une sottise ni une chimère. L'éducation morale et esthétique des peuples est à faire. Pourquoi le Parlement international n'assumerait-il pas cette noble et redoutable tâche?

8° Pour que l'éducation scientifique et littéraire dans l'enseignement supérieur soit complète, il est indispensable que les étudiants puissent aller facilement d'une Université à l'autre — comme cela se faisait au XVIe siècle — et pour cela l'équivalence des diplômes, avec une certaine uniformité dans l'enseignement, est nécessaire. Réforme qui serait très facile si les Universités n'étaient pas le plus souvent d'un étroit exclusivisme, et jalousement attachées à leurs soi-disant privilèges. Pourtant, avec la rapide évolution des idées, elles finiront par comprendre qu'il ne faut pas s'isoler, que toute entente serait féconde, et que l'avenir de la science est dans l'échange des intelligences de chaque nation.

9° L'uniformisation des mesures, des monnaies, du méridien, du système métrique, l'établissement de l'heure internationale, sont réformes faciles, déjà à

demi achevées, et qu'avec un très léger effort on mènerait à bien en peu de temps.

10° La réglementation de la pêche, de manière à empêcher le dépeuplement des eaux, l'organisation des phares; les mesures préservatrices contre le déboisement; l'établissement d'un réseau télégraphique universel; le percement des montagnes; la construction des tunnels sous marins; le creusement des canaux; que d'œuvres pourront être réalisées par les nations unies, alors que les nations divisées ont été impuissantes?

11° Pourquoi ne pas mentionner ici un autre progrès? Il y aurait à tenter de poser les premières bases de la langue internationale future. L'expérience a prouvé (Basques, Provençaux, Finlandais, Suisses, Flamands, Gallois, Bretons) qu'on peut avoir *deux langues maternelles*. Donc il est possible de juxtaposer à la langue maternelle de tous les citoyens de l'Europe, une langue commune. (Laquelle?) Ce serait pour eux comme la langue anglaise aux Gallois, la langue française aux Bretons, la langue suédoise aux Finlandais. Assurément cela paraîtra un rêve aux hommes positifs. Mais nous savons qu'être positif, c'est ne pas daigner réfléchir. Les hommes positifs d'il y a quatre cents ans auraient traité de fou fieffé celui qui aurait cru à un idiome unique pour les gens de Bayonne, de Brest, de Nice, d'Ajaccio, de Lille et de Toulouse. Ce rêve était tellement absurde qu'on ne l'a même pas supposé possible, et que notre grand ROBERT ESTIENNE a été considéré comme un insensé.

Après tout, peu importent les objections. L'humanité, comme poussée par une force fatale et irrésistible, va à l'unité. L'unité matérielle sera lente à se faire; car l'unité des peuples devra avant tout respecter leur indépendance, mille fois plus précieuse que l'unité. Mais l'indépendance s'accorde très bien avec l'unité

morale. Or l'unité morale, dès le début de cette première assemblée universelle, apparaîtra. Toute la civilisation pourra entendre enfin son Parlement, ce Parlement longtemps espéré, où les langues les plus diverses seront entendues peut-être, mais où régnera le même esprit. Comme le disait LAMARTINE en vers prophétiques :

Le monde en s'éclairant aspire à l'unité.

On a comparé avec raison les sociétés à des organismes vivants. Tout au bas de l'échelle animale, il est des êtres rudimentaires, composés seulement de cellules. Ces cellules vivent isolément sans que rien ne les unisse. Elles accomplissent leur évolution en toute indépendance, sans rien connaître des cellules voisines, et sans se connaître elles-mêmes. Elles sont dépourvues de conscience, et végètent silencieusement, comme des mécanismes aveugles qui s'ignorent. Puis peu à peu, à mesure que les formes vivantes deviennent plus parfaites et plus complexes, un lien s'établit, qui met une synergie entre les groupements divers. Un système nerveux apparaît, qui relie les unes aux autres ces agglomérations cellulaires éparses, qui reçoit leurs impressions, qui les transmet à un centre, et qui les renvoie à la périphérie, modifiées, élaborées, transformées. A l'obscure conscience, fragmentaire, des premiers groupements se surajoute bientôt une conscience, obscure encore, de tous les organes isolés. Puis peu à peu cette conscience synthétique devient plus claire, plus confiante en elle-même; l'autorité du système nerveux s'affirme de plus en plus, et, en même temps que se perfectionnent les consciences isolées de chaque organe, la conscience synthétique et centrale, qui les domine toutes, prend la prépondérance.

Telle est, aux yeux du naturaliste, l'évolution du

monde animé, quand il compare les plus infimes êtres vivants, amas presque informes de cellules indépendantes, avec les êtres supérieurs, constitués aussi par des amas cellulaires, mais chez qui un système nerveux central, conscient de lui-même, régit le mouvement et la nutrition de toutes les parties.

Pour le philosophe, l'évolution des sociétés subit les mêmes phases. D'abord, comme aux premiers temps de l'humanité, des groupes isolés qu'aucune relation ne rattache entre eux. Puis, peu à peu, naît une sorte de vague conscience de ces groupes : la cité, d'abord, puis la province, puis la patrie, toutes formes sociales dont l'individualité devient chaque jour plus puissante, grâce à l'extension de leur conscience. En même temps que se développent les consciences localisées, il tend à se créer une conscience générale, en laquelle vont converger les consciences de toutes les patries.

Jusqu'à ce jour la conscience européenne n'a pas encore pu trouver l'organisme qui lui permette de se révéler. Mais, une fois que cet organisme sera formé, alors aussitôt cette aspiration à l'unité va éclater sous toutes les formes.

Pendant trois siècles, l'Italie et l'Allemagne ont rêvé leur unité; et, après des luttes héroïques, elles l'ont obtenue enfin. De même l'Europe, bientôt, va pouvoir conquérir pacifiquement son unité.

Si la conscience européenne aspire à l'unité, c'est parce qu'elle a nettement compris que l'unité est le gage de l'indépendance. Tout à l'heure nous parlions de la sainte indépendance des nations que rien ne doit atteindre; et nous nous efforcions de montrer qu'un grand Parlement international, instrument de l'unité commençante, n'enlèverait pas à une seule des nations européennes la plus petite parcelle d'indépendance.

Ce n'est pas dire assez. *Non seulement l'unité ne détruit pas l'indépendance, mais elle l'affirme.* Entre ces deux idées, il n'y a pas contradiction, mais accord. Pouvons-nous parler d'indépendance, nous que le hasard d'une bataille malheureuse peut jeter entre les mains d'un despote? La Hollande, la Belgique, la Grèce, le Danemark, peuvent-elles se dire nations indépendantes, quand pour se défendre elles n'ont que la jalousie mutuelle de leurs puissants et avides voisins. Sous le régime anarchique de la force, toute souveraineté est fragile, toute liberté est précaire. C'est seulement par l'unité que l'humanité pourra conquérir l'indépendance.

Le Parlement international ne sera rien d'abord. Son pouvoir sera nul. Il n'aura pas de ministres. C'est à peine s'il aura un rudiment de budget. Mais la fatalité des événements se chargera de lui donner la puissance qui lui manquait d'abord. Cette idée est une de ces idées-forces qui réforment le monde.

IV. — *La fédération de l'Europe est un fait accompli.*

Quand Victor Hugo prononça pour la première fois ce mot admirable : *États-Unis d'Europe*, il fut accueilli par des rires et des huées. Même je ne sais plus qui s'exclama avec dédain : « Oh! ces poètes! » comme si, aux yeux de ce pauvre hère, la poésie était une marque d'imbécillité!

Mais les temps sont bien changés.

Il y a quelques mois, grâce à l'intelligente initiative de M. Barbusse, un journal très répandu avait imaginé un prix, à la suite d'un concours, pour récompenser la meilleure carte d'Europe schématiquement remaniée de sorte que la paix du monde fût assurée. J'ai eu l'occasion de voir les soixante-quinze

manuscrits qui furent alors envoyés. Il en était venu de toutes parts. Eh bien! presque tous les concurrents arrivaient à cette conclusion que l'organisation des États-Unis d'Europe était nécessaire pour le progrès et l'avenir de l'humanité. Or les concurrents n'étaient rien moins que d'illustres écrivains et de profonds penseurs; c'étaient de braves gens, fort peu lettrés, médiocrement instruits. Cette consultation qui concluait à une fédération européenne n'était pas le sentiment d'une élite, mais le sentiment du vulgaire.

Il est possible que l'élite intellectuelle soit hostile à la conception des États-Unis d'Europe. Peu importe : c'est le vulgaire qui a raison.

Il a raison, en théorie et en fait : en théorie, comme nous venons de le voir, parce que la fédération de l'Europe, c'est la paix et l'indépendance des nations; en pratique, parce que la fédération est déjà un fait accompli.

Encore qu'ils soient inachevés et rudimentaires, tous les ressorts de l'immense appareil existent déjà. Il suffit de regarder pour les voir, et je m'imagine que cette découverte jettera dans une profonde stupeur ceux qui traitent de chimérique la fédération de l'Europe.

Tout à l'heure, mentionnant les progrès qu'un Parlement international pourrait réaliser par l'unité européenne, il m'a semblé énumérer non ce qui était à faire, mais ce qui était fait; et je m'indignais de ma pauvreté d'imagination; car je ne trouvais pour l'avenir de progrès à conquérir que ceux qui étaient à demi conquis déjà (1).

(1) Il faut lire et méditer l'*Annuaire de la vie internationale*, que A. H. FRIED a publié sous les auspices de l'*Institut international de la Paix* de Monaco. Ce n'est qu'un annuaire, et il n'y a nulle place pour la philosophie, la philanthropie, la morale, et autres sottises, dans ce recueil de documents, de chiffres, de statistiques et de noms. Le nombre de ces associations internationales, très diverses, comme on verra, et dont quelques-unes, je le reconnais, n'ont pas grande importance, est de plus de 170. Quel meilleur exemple pourrait-on donner pour prouver

Le Parlement international existe: c'est la Conférence interparlementaire, et il faudrait bien peu de chose pour la transformer en un vrai Parlement, organe central et effectif de l'alliance fédérale des nations. En 1905 (28-29 août), 300 délégués, représentant 22 pays, se sont réunis à Bruxelles. Ils étaient présidés par M. Beernaert, ministre d'État de Belgique. Et on n'accusera pas d'être chimériques, ces ministres, diplomates, sénateurs, députés, venus là pour témoigner de leur formelle intention pacifique. De fait, ils ont été bien au-delà du pacifisme. Conscients ou non, ils sont les premiers représentants officiels de la fédération européenne.

A côté de la Conférence interparlementaire, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. De sorte que voici constitués, à peu de chose près, les deux organes fondamentaux des États-Unis du monde : le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

Je ne peux pas entrer dans le détail de toutes ces institutions internationales, officielles ou non officielles. Il faut se contenter d'en donner la nomenclature, éloquente en son aridité.

Voici d'abord celles qui sont reconnues officiellement par les gouvernements.

1° Union postale universelle (Siège à Berne) (1874).

2° Bureau international des poids et mesures, avec un comité international. (15 membres. Siège à Paris) (1875).

3° Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (1883). — Union internationale pour la protection de la propriété littéraire et artistique. (Siège à Berne) (1886).

4° Association internationale sismologique. (20 membres. Siège à Strasbourg) (1903).

que les Européens veulent résolument l'unité européenne? Les faits sont plus éloquents que les phrases.

5° Association géodésique internationale. (Siège à Potsdam) (1866).

6° Conseil permanent international pour l'exploration de la mer. (Siège à Copenhague) (1902). Budget 125 000 fr.

7° Institut permanent international d'Agriculture. (Siège à Berne) (1905).

8° Union internationale des administrations télégraphiques. (Siège à Berne) (1865).

9° Secrétariat international pour l'unification des médicaments actifs. (Siège à Bruxelles) (1902).

10° Règlement international de navigation maritime (1879), et Union internationale pour l'emploi d'un code uniforme des signaux maritimes (1864).

11° Entente internationale pour l'établissement et l'entretien d'un phare à la pointe du cap Spartel (1865).

12° Convention internationale pour la navigation sur le canal de Suez (1888).

13° Convention internationale concernant l'État libre du Congo (1885).

14° Union internationale du Danube, et commission européenne. (Siège à Galatz) (1858).

15° Union internationale pour le transport des marchandises par chemin de fer. (Office central à Berne) (1890). Budget 100 000 fr.

16° Union internationale pour la publication des tarifs douaniers. (Bureau international à Bruxelles) (1890). Budget 125 000 fr.

17° Commission internationale permanente des sucres. (Siège à Bruxelles) (1902.)

18° Union internationale pour la protection du commerce neutre en temps de guerre (1856).

19° Commission pénitentiaire internationale. (Siège à Stockholm) (1877). (20 membres).

20° Union internationale pour la répression de la traite des esclaves en Afrique. (Bureau international à Bruxelles) (1890).

21° Arrangement international concernant la répression de la traite des Blanches (1904).

22° Œuvre internationale dite de la convention de Genève, ou de la Croix Rouge, pour l'amélioration du sort des soldats blessés sur les champs de bataille. (Siège à Berne) (1864).

23° Convention internationale contre l'usage des projectiles inhumains (1868).

24° Convention internationale pour le règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (1892).

25° Convention internationale pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture (1902).

26° Convention internationale pour la protection des animaux en Afrique (1900).

27° Union internationale contre la propagation de la peste (1897).

28° Union internationale contre la propagation du choléra (1893).

29° Union internationale pour prévenir l'introduction et la propagation du phylloxéra (1878).

30° Concession internationale de Shanghaï.

31° Convention internationale relative à l'autonomie et l'occupation provisoire de la Crète (1898).

32° Organisation d'une gendarmerie internationale en Macédoine.

33° Création et règlement d'une police de pêche dans la mer du Nord (1882).

34° Convention internationale pour la protection ouvrière. (Emploi du phosphore). Interdiction du travail de nuit des femmes. (Berne, 1905, congrès du 8 au 15 mai 1905. 45 délégués de 15 États.)

35° Convention pour la protection des oiseaux utiles à l'Agriculture (Paris, 1902).

Ces associations, ces conventions ont un caractère officiel, mais il en est beaucoup d'autres, dans lesquelles les gouvernements ne sont pas représentés, et qui, par la haute valeur des hommes éminents de tous pays composant ces assemblées, ont une autorité aussi grande que si elles avaient un caractère officiel, d'autant plus que les chefs d'États, les ministres, les présidents en font partie. Je ne mentionnerai ici que les principales.

36° Association internationale pour la lutte contre la tuberculose (Paris. 1892). (3.500 membres à Paris en 1905).

37° Congrès internationaux d'assainissement et de salubrité de l'habitation, avec une commission internationale (Paris, 1905).

38° Congrès internationaux de médecine (Lisbonne, 1906. 7000 participants).

39° Congrès internationaux de psychologie (Paris, 1889).

40° Congrès internationaux de zoologie (Paris, 1889).

41° Congrès internationaux de botanique (Leyde, 1901).

42° Congrès internationaux de chimie (Rome, 1906).

43° Congrès internationaux de météorologie (avec comité international). (Siège à Paris). Congrès à Insprück en 1905.

44° Congrès pénitentiaire international (Budapesth, 1905). 19 États officiellement représentés.

45° Conférence internationale du droit maritime (Siège à Anvers). (En 1905 tous les États officiellement représentés, Liverpool.)

46° Institut international de statistique (Siège à Rome).

47° Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales. (Siège à Paris. A Vienne, en 1905, 1.507 participants.)

48° Congrès international pour la protection des enfants moralement abandonnés et le patronage des condamnés libérés, des mendiants, et des vagabonds (Liège, 1905, 800 participants).

49° Congrès international des mineurs (327.000 ouvriers, représentés à Liège en 1905. Siège social à Manchester).

50° Congrès international des ouvriers de l'industrie textile (à Milan en 1905, 360.000 ouvriers représentés par 86 délégués. Siège social à Yorkshire).

51° Association internationale permanente des Congrès de navigation. (Siège social à Bruxelles. En 1905, à Milan : tous les gouvernements représentés : 1.100 participants.)

52° Congrès d'expansion économique mondiale (Mons, 1905) 2.000 participants.

53° Congrès international des Mines et de la métallurgie (1.615 participants).

54° Bureau international de la paix (Siège à Berne, Congrès international tous les ans.)

55° Congrès international des étudiants (Paris, 1889).

56° Musée international de la guerre et de la paix, (Lucerne. Fondé par J. de Bloch, 1900.)

57° Musée international océanographique (Albert de Monaco. Monaco, 1901.)

58° Catalogue international de la littérature scientifique (Londres, 1902).

59° Association internationale de la chirurgie (Bruxelles, 1902).

60° Comité international des physiologistes (Cambridge, 1898).

61° Association internationale de l'institut Marey (Paris, 1901).

62° Laboratoire international du Monte Rosa (Turin, 1899).

63° Institut de droit international (1873, Louvain).

64° Association internationale des Académies (1902, Vienne).

Si longue que soit cette liste, elle n'est qu'un résumé; mais, même à la lecture de ce résumé, on ne peut pas se défendre d'un sentiment d'admiration.

Divisés par tout un passé de sang et de guerres, avec des différences profondes dans leurs religions, leurs gouvernements, leurs langues et leur mœurs, poussés à tous les excès d'un nationalisme haineux par des journalistes ignares, recevant dès l'école primaire les plus détestables leçons d'un faux patriotisme, les hommes ont malgré tout compris la nécessité de l'union. Ils ont senti, par un sûr instinct, que l'avenir de l'humanité était là, et ils ont établi les bases de cette fédération européenne, déjà plus qu'à demi faite.

A tous les points de vue, sauf au point de vue politique, la vie est aujourd'hui internationale.

Dans la bibliothèque d'un Français se trouvent des auteurs de tout pays; non seulement Shakespeare et Gœthe, Dante et Cervantès, Ibsen et Tolstoi, mais même des auteurs qui n'occupent pas ces hauts sommets. Existe-t-il un écrivain français qui n'ait lu Manzoni, Leopardi et Silvio Pellico? ou Henri Heine et Lessing? ou Björnson, Tourguéneff, Schopenhauer, Andersen, Dostoiewski, Siemkiéwicz, Herbert Spencer, Dickens, Walter Scott, Rudyard Kipling, Wells? Quel est, à l'étranger, l'homme instruit qui n'a pas de tels livres sur sa table, avec nos auteurs français modernes (je ne parle ni de V. Hugo, ni de Béranger, ni de Mi-

chelet, ni de Balzac, ni de Musset), c'est-à-dire Jules Verne, que l'Empereur d'Allemagne avec raison appréciait si fort; Erckmann-Chatrian, G. Flaubert, Sully Prudhomme, Taine et Renan. A peu de chose près on trouverait les mêmes livres, dans tous les salons, dans toutes les bibliothèques de l'Europe (1).

Le théâtre est franchement devenu international. Telle pièce de Hauptmann ou de Sudermann, telle œuvre forte d'Ibsen ou d'Annunzio ont enchanté le public français délicat, de même qu'assurément les admirables chefs-d'œuvre de notre théâtre contemporain sont applaudis à l'étranger, qu'il s'agisse de Sardou ou d'Augier, de Meilhac ou de Rostand, de Dumas ou de Hervieu.

En fait de science, bien entendu, l'internationalisme est absolu. Là il n'y a même plus de nuances. Les laboratoires sont construits dans les mêmes conditions, si bien qu'on ne saurait vraiment dire, en entrant dans un laboratoire de chimie, ou de physiologie, ou de pathologie expérimentale, si l'on est à Upsal ou à Turin, à Cambridge ou à Moscou, à Heidelberg ou à Paris. Les journaux techniques sont absolument internationaux : beaucoup d'entre eux publient des mémoires écrits en différentes langues. Des publications analytiques spéciales, extrêmement soigneuses, rendent compte, avec une impartialité irréprochable, de tout ce qui se publie en telle ou telle science. Et quant à la bibliographie, il est évident qu'elle ne peut être qu'internationale.

(1) Brunetière lui-même est forcé de le reconnaître.
« Il se pourrait, dit-il, que, moins étroitement contenus dans leurs frontières, les peuples fussent en train de perdre aujourd'hui les traits qui les caractérisaient comme peuples, de la même façon que, par l'échange des communications, nos provinces d'autrefois ont perdu leur vieille originalité. Le temps semble approcher où l'œuvre littéraire ne traduira plus son origine nationale que par des traits singulièrement délicats et difficiles à distinguer. »
(*Études critiques sur la littérature française, 1894 (3e édition, p. 324).*

Même, comme un bibliographe qui se respecte donne sans traduction les titres des mémoires scientifiques, il est presque impossible de savoir si telle ou telle bibliographie vient de France, d'Angleterre, d'Amérique, d'Allemagne ou d'Italie.

Des congrès périodiques, de plus en plus nombreux, de plus en plus fréquentés, réunissent les hommes adonnés à une même science. Je suis lié avec les principaux professeurs de physiologie d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Suède, de Russie, des États-Unis, de Belgique, de Hollande et de Suisse, non seulement par des relations épistolaires, mais même par des liens de sympathie et d'estime personnelles, car j'ai eu à diverses reprises l'occasion de connaître et d'apprécier mes savants collègues. Et assurément ce n'est pas là un cas extraordinaire : c'est la règle générale. Aujourd'hui tous les savants qui cultivent une même science sont non seulement collègues, mais amis, malgré la diversité de langues et de pays. Les zoologistes, les chimistes, les mathématiciens, les astronomes, les botanistes, forment les uns et les autres une sorte de grande famille, très unie : c'est une vraie petite patrie professionnelle, aussi vivante que la grande patrie nationale.

Les choses de l'art sont comme celles de la science. Quand on va entendre un Opéra, on ne se préoccupe pas de savoir si le musicien est WAGNER, ROSSINI ou GOUNOD. L'œuvre musicale est internationale par la patrie de l'auteur, comme par le sujet du drame lui-même. *Carmen, Mignon, Guillaume Tell, Aïda, Faust, Salambo,* sont la confusion de toutes les nations.

L'architecture, la sculpture et la peinture n'ont rien de national, heureusement, car on comprendrait difficilement qu'il y eût une manière française ou une

manière anglaise pour faire un portrait. Il y a des maîtres anglais et des maîtres français, assurément. Mais c'est par une défectuosité de langage qu'on dit, en parlant des élèves de RUBENS et de REMBRANDT, l'école hollandaise, et l'école italienne pour les élèves de RAPHAEL et de TITIEN.

La vie intellectuelle, qu'il s'agisse des professeurs ou des lettrés, des savants ou des artistes, est donc à peu de chose près la même : et tout concourt à assurer cette uniformité par l'uniformité de la vie matérielle.

Les journaux et les revues sont établis sur le même type. Les théâtres fonctionnent de la même manière. Les boutiques débitent les mêmes produits.

La rapidité des voyages a multiplié les relations entre individus de pays différents. Il est plus facile aujourd'hui d'aller de Paris à Moscou, en passant par Berlin et en revenant par Vienne, Münich et Rome, qu'il n'était facile à M[me] de SÉVIGNÉ d'aller de Versailles à Marseille. Quel est l'Anglais, tant soit peu aisé, qui n'a quitté son île au moins une fois dans sa vie? Quel est le Français, de quelque culture, qui n'a vu la frontière? Paris est visité par plus d'un million d'étrangers tous les ans. Dans les plus petites villes de Suisse et d'Italie, il y a autant d'étrangers que d'indigènes.

Malgré d'absurdes prohibitions douanières, tous nos objets de consommation, de vêtement, d'habitation, sont d'origine diverse et franchement internationale. Les fruits exotiques vont sur toutes les tables. Le riz, le café, le poivre, le chocolat viennent de pays lointains, et on retrouve ces produits partout. Vins, bières, liqueurs, fromages, viandes, gâteaux, eaux minérales, tout cela est mélangé; et les *menus* des princes dans leurs palais, ou des voyageurs dans les hôtels, ou des

bourgeois dans leurs foyers, sont d'une uniformité, parfois fâcheuse, dans les divers pays.

La manière de se vêtir est la même. On est souvent bien embarrassé pour savoir à quelles nationalités appartiennent les voyageurs qu'on rencontre sur sa route. Ce sont les mêmes draps, les mêmes laines, les mêmes toiles qui nous habillent les uns et les autres. Les modes, qui varient très vite, et plus vite dans certains pays que dans d'autres, créent plutôt des ressemblances que des différences.

Et quant à l'ameublement, le style en est plus uniforme, pour telle ou telle époque, que pour tel ou tel pays. Il y a un style 1906; il n'y a guère de style allemand 1906, français 1906, anglais 1906. Les expositions universelles et l'extension du commerce international ont rendu les conditions matérielles extérieures de la vie à peu près uniformes pour tous les Européens; car, dès qu'un progrès est réalisé par quelque industriel, aussitôt tous les concurrents, français ou étrangers, en profitent, pour l'imiter, le contrefaire même, si bien qu'il tombe dans le domaine public. La similitude de tous les produits industriels est saisissante, et il faut être vraiment du métier pour préciser de quel pays viennent telle photographie, telle porcelaine, telle étoffe, telle feuille de papier.

Quant aux postes, aux télégraphes, aux chemins de fer, c'est l'identité même. Les grands hôtels pour voyageurs et touristes sont tous construits et aménagés de même manière, si bien que cette uniformité en est parfois ridicule. Là tout est franchement international et cosmopolite.

On objectera, non sans quelque raison, que cette invasion de l'internationalisme ne porte que sur une part, relativement faible, de la population, tandis que la grande masse nationale a conservé ses traditions.

Les paysans de Bretagne, de Souabe, de Catalogne, d'Écosse, de Tyrol, de Sicile n'ont rien de cosmopolite dans leurs existences, et ils pensent encore aujourd'hui, à peu de chose près, comme leurs arrière-grands-pères il y a quelque deux cents ans. Soit, mais quelle conclusion va-t-on en déduire?

Dans beaucoup de provinces d'Italie, d'Espagne, de France et d'Allemagne, les vieux us ont persisté. C'est en vain que l'Italie s'est unifiée : la mentalité de ses paysans n'a guère évolué ; et ils sont restés Piémontais, Sardes, Siciliens, en dépit de l'unité politique. C'est en vain que la France est administrativement centralisée, il existe encore une vie provinciale très intense, et, dans les campagnes, les mœurs ont été transformées à peine. Que les Siciliens soient restés Siciliens, comme les Catalans sont restés Catalans, comme les Bretons sont restés Bretons, ce n'est guère contestable. Mais on ne va pas en conclure que l'unité de l'Italie, celle de l'Espagne, celle de la France n'existent pas. Alors pourquoi contre l'unité de l'Europe opposer des arguments qu'on n'oppose pas contre l'unité de l'Espagne, de l'Italie et de la France?

C'est qu'en réalité ce ne sont pas ces braves paysans, ces montagnards, ces pêcheurs, ces vignerons, attachés aux traditions patriarcales, qui mènent les peuples à de nouvelles destinées. Ils ne conduisent pas ; ils sont conduits. Ils suivent — à longue distance — l'impulsion qui est donnée par la partie agissante de la nation, par les habitants des villes, qui imposent peu à peu aux ruraux leurs usages propres, modifiés par le climat et les conditions extérieures, Aussi la fixité des coutumes anciennes dans les populations agricoles demeure-t-elle sans action sur l'évolution des nations. Or, dans les villes, pour les bourgeois, comme pour les ouvriers, la vie est internationale.

Chaque jour cet internationalisme s'accentue davantage.

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en attriste, peu importe. Le fait est que nous vivons internationalement. Il y a une Europe avec des mœurs qui lui sont communes. Il y a un état d'âme européen. Le mode de vivre a précédé la politique; car l'Europe n'a pas d'institutions politiques fédérales, mais une *fédération morale* qui précède la fédération politique. L'art, l'industrie et la science ont créé des liens que la stupide politique a été incapable de briser. De là conflit entre ces deux puissances antagonistes qui veulent, l'une séparer, l'autre grouper les membres de la famille humaine. Il n'est pas difficile de deviner qui remportera la victoire.

Quelques exemples très divers vont montrer que cette conscience obscure, dont je parlais plus haut, commence à apparaître en Europe.

Au moment de la guerre du Transvaal, est-ce que toute l'Europe n'a pas été émue d'un sentiment unanime pour détester la violence anglaise, et admirer l'héroïsme des Boers? Dans l'affaire Dreyfus, n'y a-t-il pas eu la même unanimité d'indignation contre des juges iniques, et d'admiration pour quelques hommes saintement justes?

Certains cataclysmes, comme le terrible accident des mines de Courrières, comme l'éruption du Vésuve, immédiatement, dès que le télégraphe les fait connaître, provoquent partout le même sentiment d'horreur. A ce moment, on n'est plus ni Espagnol, ni Polonais, ni Danois; on est *homme*, et on est atteint par l'infortune de ces étrangers, comme s'ils étaient des compatriotes.

Dès qu'une découverte nouvelle est signalée, aussitôt toute la presse quotidienne la divulgue. La nouvelle

en parvient dans les plus petits villages du monde entier. La conquête devient universelle. Six mois après que Rœntgen a eu découvert les rayons X, le fait était universellement connu. Quand Marconi a découvert la télégraphie sans fil, les applications en ont été universelles l'année suivante. Quel contraste saisissant entre cette rapidité des actuelles divulgations, et les lenteurs des vieilles découvertes! Harvey est venu quatre-vingts ans après que Michel Servet a eu découvert la circulation du sang; et il a fallu soixante ans encore pour que l'œuvre d'Harvey fût connue! De nos jours, si une découverte analogue venait à être faite, au bout d'un an, elle serait enseignée dans toutes les écoles primaires.

Les chemins de fer, les télégraphes, la presse avec ses informations rapides; les voyages, si faciles, et si peu coûteux; les congrès et les expositions universelles, qui se multiplient; surtout la marche conquérante de toutes les industries et de tous les commerces qui, au lieu de s'enfermer comme jadis dans les étroites limites du pays natal, cherchent au loin des débouchés; tout concourt à intensifier la vie internationale.

Aussi — fait essentiel — les intérêts de ces Européens sont-ils identiques. Vivant de la même vie, ils ont, pour leur bonheur individuel et collectif, le même désir et la même crainte: le désir de la paix et la crainte de la guerre. Il faut à tous ces citoyens des diverses patries le calme, la sécurité, la liberté. Or, quand les mêmes aspirations animent les hommes, l'unité morale est faite.

Ainsi, d'une part, unité politique commençante, partiellement réalisée déjà par la Conférence interparlementaire, par la Cour d'arbitrage de La Haye, par des conventions multiples, auxquelles se sont solennellement engagés les gouvernements; d'autre part, unité morale, complètement réalisée; voilà plus qu'il n'en

faut pour démontrer que la fédération de l'Europe n'est rien moins qu'une chimère.

L'unité politique et l'unité intellectuelle ne sont pas tout. L'unité sociale va s'établir, et sa force sera sans doute irrésistible.

Le parti socialiste a tenté l'union des socialistes de tous pays, et une action convergente. Nul parti politique n'avait encore tenté de se fédérer, de manière à réunir en un groupement homogène, sur un programme identique, tous les hommes qu'une même opinion réunit, quoique des nationalités différentes les séparent. De fait, les délégués des socialistes de chaque pays se réunissent tous les ans en une puissante assemblée pour arrêter la tactique à suivre dans les luttes, électorales ou autres, qu'ils préparent contre la société capitaliste. Machine de guerre formidable, qui, si vraiment l'union était possible, serait assurée du triomphe, en présence d'adversaires divisés.

Mais l'union n'est pas possible : car dans chaque pays les socialistes, pour assurer le succès de leurs idées, ne peuvent avoir évidemment les mêmes polémiques à instituer, la même ligne de conduite à adopter. Du moment que le parti socialiste devient un parti politique, il entre dans la mêlée politique, et alors en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, il n'a plus ni les mêmes adversaires, ni les mêmes partisans, de sorte que toute tentative d'action commune est condamnée à avorter. Il n'y a qu'à lire le récit des séances orageuses et confuses où le parti socialiste, aspirant à une unification absurde, essaye d'organiser l'uniformité dans la bataille contre les partis bourgeois.

Pour défendre une idée doctrinale ou philosophique, que les socialistes de tous pays se réunissent : rien n'est plus légitime. Certes le résultat de cette collabo-

ration peut être utile pour la doctrine. Mais on ne conçoit guère qu'il puisse mener à l'action. Ce sera un Congrès comme les autres, comme les Congrès de géodésie ou d'ornithologie, ayant peut-être un intérêt scientifique considérable, mais impuissant à une conclusion pratique immédiate.

Cependant, si l'unité politique des socialistes est d'avance stérile, il en est tout autrement des associations où les travailleurs de tout pays entrent en fédération. L'unité d'action, qui est impossible pour les socialistes, peut exister pour les mineurs, ou pour les typographes, ou pour les mécaniciens de tous les pays, car il y a unité d'intérêts. Sans doute, dans les réunions internationales de mineurs, ou de typographes, ou de mécaniciens, l'idée socialiste est prépondérante. Peut-être même le sera-t-elle de plus en plus. Qu'importe! Ce n'est pas comme socialistes qu'ils sont venus, c'est comme mineurs, ou comme typographes, ou comme mécaniciens. Ils ont à se défendre contre les mêmes organisations patronales, et leurs revendications sont à peu près les mêmes. A Anzin, ou à Newcastle, ou à Charleroi, ou à Bochum, c'est à peu près les mêmes obstacles que les mineurs trouvent devant eux. Mêmes maîtres, mêmes adversaires. Rien de plus légitime alors qu'une entente entre ces braves gens, dont les intérêts sont identiques, venant des pays les plus divers pour se concerter dans une défense commune.

Leur puissance sera formidable, quand ils auront resserré le lien de solidarité qui les unit. Organisation de syndicats, caisses de secours, votes sur les grèves, règlements des tarifs, amélioration des conditions hygiéniques, assistance obligatoire, voilà des réformes qui aboutiront, si, conscientes de leur force, ces associations ouvrières sont assez sages pour ne pas abuser de leur force, et surtout si elles savent rester unies

et internationales, car c'est là le seul espoir d'émancipation pour la classe ouvrière.

Nous n'avons pas à traiter ici ces redoutables problèmes. Tel n'est pas le but de ce livre. Il nous suffira d'avoir montré que, comme les intellectuels, les ouvriers sont arrivés à cette conclusion que l'unité internationale est nécessaire.

Ajoutons qu'il ne s'agit pas d'une *tendance* à l'union. Non! L'union est un *fait accompli.* Il y a aujourd'hui une association internationale pour les mineurs, comme pour les typographes. L'une et l'autre grandissent assez vite pour que les patrons soient forcés de les traiter avec ménagement, d'égal à égal. Demain, d'autres associations vont se constituer; demain les ouvriers de tous métiers et de toutes professions seront fortement associés, formant, dans la grande fédération européenne, de petites fédérations professionnelles.

Si donc, pour s'opposer à ces grandes puissances naissantes, les patrons ne se résignent pas à se fédérer, eux aussi, en associations internationales, ils seront promptement vaincus. C'est par l'union seule qu'ils pourront résister aux forces unifiées des travailleurs, et ils le comprennent déjà. Aussi, dans un prochain avenir, ne verra-t-on plus, comme aujourd'hui, Français contre Anglais, Italiens contre Allemands, Hongrois contre Russes; mais bien ouvriers contre patrons; mineurs contre métallurgistes, tisseurs contre filateurs, etc. L'aspect du monde sera différent. Ce sera encore la lutte, condition nécessaire de la vie, mais ce ne sera plus la lutte idiote et cruelle de la guerre.

Ne cherchons pas à pénétrer les profondeurs de l'avenir. Rien en notre misère intellectuelle ne nous permet de le connaître. Nous avons seulement voulu prou-

ver que la fédération de l'Europe, loin d'être une conception chimérique, voire même une espérance, est une réalité. Il ne s'agit pas d'un avenir, même très prochain : il s'agit du présent : il s'agit de faits concrets qui nous entourent. Il n'y a pas à prévoir, mais à voir. Ce sont des réalités qui nous dominent.

Unité intellectuelle absolue, unité politique ébauchée, unité sociale fortement constituée dans ses premières bases; voilà quel est l'état actuel de l'Europe.

L'unification ira-t-elle plus loin?

Devons-nous l'espérer ou le craindre?

V. — *Les étapes de la fédération.*

Le premier bienfait de la fédération, et le plus grand, sera d'avoir rendu la guerre presque impossible. Nous disons presque impossible, parce que la guerre peut se déchaîner entre États fédérés comme entre États indépendants. Il se peut qu'un des États fédérés ne veuille pas se soumettre aux lois de l'Union. La fédération américaine et la fédération suisse ont eu ces angoisses.

L'arbitrage international ne peut empêcher ces déchirements, véritables guerres civiles. Un très prochain avenir verra la fin des guerres internationales, de brigandage, ou d'équilibre, qu'ont connues les siècles passés. Mais, malgré tout mon optimisme, je ne saurais dire par quelles institutions pourront être, en toute certitude, empêchées les guerres civiles. Il faudrait que la sagesse humaine......

En tout cas, si par malheur une guerre éclate, au moins n'aura-t-elle pas épuisé le pays par un long et douloureux enfantement. La guerre sera un événement fortuit, impossible à éviter: elle aura le caractère d'un cataclysme imprévu et passager; ce ne sera pas, comme à présent, un mal chronique, invétéré, qui

fausse les institutions et les mœurs, qui tarit la vie dans sa source, et qui domine tout. Nous sommes organisés aujourd'hui pour la misère et la guerre. Demain, avec la fédération de l'Europe, nous serons organisés pour la prospérité et la paix.

Les avantages d'une paix stable, certaine, définitive, sont tels que toutes les autres heureuses conséquences de la fédération pâlissent au prix d'un tel bienfait. Aussi peut-on vraiment se demander si, une fois que la paix aura été définitivement consacrée par l'institution d'une Cour d'arbitrage, l'Europe doit aller plus avant dans la voie de l'unification.

Si la guerre internationale est devenue impossible, si la guerre économique, avec les prohibitions, les protections et les douanes, est définitivement supprimée, si les produits commerciaux, alimentaires et industriels peuvent circuler librement d'un bout à l'autre de l'Europe, alors, dans cet état de choses nouveau, vraiment heureux, la fédération politique — c'est-à-dire l'unité administrative et judiciaire — n'aura plus qu'un intérêt secondaire : car ce n'est pas par des règlements ou des institutions, même très sages, que sera conquise l'unité intellectuelle. C'est par le développement progressif et méthodique de l'intelligence humaine — j'oserai même dire, de la race humaine. — La multiplicité des gouvernements n'empêchera nullement les hommes de s'unir dans l'œuvre de libération commune.

Pourtant, quoique secondaires, ces avantages d'une fédération politique ne seront pas négligeables. Toutes les institutions internationales que nous avons énumérées dans le chapitre précédent sont encore très imparfaites; ébauches plutôt que réalités; réformes plutôt décrétées qu'appliquées, de sorte qu'une vigoureuse impulsion doit leur être donnée pour les faire passer dans le domaine de la vie quotidienne. Telle sera

l'œuvre d'un grand Parlement international, soucieux de l'évolution humaine. Or, comme il ne faut pas prétendre conquérir d'emblée et simultanément tous les progrès, le Parlement international devra être d'abord Parlement européen.

On remarquera, en effet, que nous avons supposé l'Europe unie; et non pas l'Europe, l'Asie et l'Amérique unies. Il est évident que la première fédération réelle sera une fédération européenne, placée en face de l'autre grande fédération américaine qui se prépare. Plus tard assurément l'Amérique, et l'Europe, et l'Asie, s'uniront dans une union fédérale qui comprendra tous les êtres humains. Mais à chaque jour suffit sa peine; à chaque siècle sa tâche. Commencons par établir, ce qui est urgent et facile, l'union des nations européennes.

D'ailleurs l'unification n'est désirable que pour consacrer l'unité de l'effort intellectuel. Après tout il importe assez peu que les rues soient bâties sur le même modèle, que les timbres-poste soient de même couleur, et qu'une même feuille de contribution soit adressée par les mêmes percepteurs à tous les citoyens de l'Europe. La monotonie d'une immense machine administrative n'est ni admirable ni souhaitable. Mais l'unité de l'effort est indispensable pour certaines œuvres. Quoique le génie des individus isolés soit toujours l'élément essentiel du progrès, il est maintes conquêtes scientifiques ou industrielles que pourront réaliser des hommes dépourvus de génie, mais nombreux, unifiant leurs efforts, et soutenus par d'imposantes institutions internationales. Le combat contre la misère et l'ignorance, contre les vices et les maladies, ne peut être mené avec espoir de succès que si les institutions chargées de ces nobles batailles sont puissantes. Or il n'y a de puissance désormais que dans l'association internationale des efforts.

Si je voulais me laisser entraîner dans la prévision de choses que ne pourront probablement pas voir les petits-enfants de mes petits-enfants, je dirais que l'institution d'une langue internationale sera une des plus urgentes préoccupations du monde futur. La confusion des langues, quand la tour de Babel a été renversée, fut le plus grand des désastres humains.

N'insistons pas. Restons dans le domaine des réalités d'aujourd'hui, et résumons les phases des progrès qui s'accomplissent sous nos yeux mêmes.

1° D'abord, et avant toutes choses, l'abolition des guerres internationales par l'institution des tribunaux d'arbitrage.

2° L'impossibilité (ou l'extrême difficulté) des guerres amènera fatalement le désarmement. De là, fin du régime militaire; diminution des impôts; amélioration de toutes les conditions d'existence.

3° Les nations désarmées, unies d'abord par des liens juridiques, s'uniront ensuite par des liens politiques, grâce à un Parlement central, qui, d'abord exclusivement européen, s'étendra plus tard aux nations de tous les continents.

4° Alors on verra la fin du système de protection qui appauvrit mille individus pour en favoriser dix. Libre concurrence des individus et des peuples.

5° Les nations, restées libres et indépendantes, associeront leurs efforts pour des œuvres communes utiles à l'humanité entière. Et les conquêtes scientifiques, croissant chaque jour, pourront, grâce à cette union féconde, dissiper peu à peu l'épaisse obscurité qui nous entoure.

Mais il est quelque naïveté à parler de ces conquêtes futures. Quand on construit un édifice, on commence par en établir les assises. Cet épanouissement grandiose

de l'humanité, que nous entrevoyons dans nos rêves, suppose d'abord, et avant tout, la fin des guerres et du régime militaire.

Nous avons vu que l'avènement de cette noble destruction est possible, facile, même imminent. Il suffira de penser d'abord, de vouloir ensuite. Les hommes oseront-ils penser et vouloir ?

La guerre n'est qu'une ancienne et peu respectable tradition; c'est un de ces résidus de barbarie que nous portons tous en nous; car une courte distance de temps nous sépare des âges où l'homme était un animal féroce. Notre civilisation, qui a la guerre pour base, est donc encore très franchement la sauvagerie; et les volontés de tous les hommes qui pensent doivent tendre à la modifier.

Certes le résultat final sera toujours le même; car il n'est pas douteux un seul instant que la guerre ne va pas continuer, pendant des siècles et des siècles, à entraver le progrès et le bonheur des hommes. Il est certain, et absolument certain, qu'un jour viendra où cette colossale absurdité deviendra impossible. Mais, si le résultat final doit être le même, le moment où ce résultat sera atteint va être, suivant nos efforts, retardé ou approché. Nous pouvons, en luttant pour la paix, préserver de la guerre une ou deux générations d'hommes.

C'est là une très noble tâche, et il semble que tout homme de bien ne puisse guère s'en proposer de plus belle.

ÉPILOGUE

La destinée de l'homme restera toujours le grand mystère. Pourquoi, chétif et passager, apparaît-il sur ce grain de poussière qui est la Terre? Pourquoi la conscience de la douleur? A quoi bon ces myriades d'êtres humains qui vivent, souffrent et meurent, pour transmettre la vie à des descendants qui vivront. souffriront, mourront à leur tour? Puisque, sur la Terre refroidie, toute vie disparaîtra bientôt — dans quelques millions de siècles — pourquoi la vie? pourquoi la pensée? pourquoi la douleur?

Mais de telles interrogations sont vaines; elles resteront sans réponse, éternellement.

Il ne s'agit donc pas de rêver à des problèmes insolubles, mais de nous occuper du monde humain, limité par notre infirmité intellectuelle à deux ou trois siècles en avant, à trente ou quarante siècles en arrière.

Dans ce petit monde, atome dans l'espace, atome dans le temps, nous avons quelque chose à faire.

Peu importe pourquoi nous sommes, et d'où nous venons, et où nous allons. Il faut vivre, nous, et nos fils, et nos petits-fils, et les petits-fils de nos petits-fils. N'allons pas plus loin! Nous ne comprendrions plus.

Mais nous comprenons très nettement ceci : que

ceux là doivent vivre, et vivre heureux. Même, sans en avoir la démonstration rigoureuse, nous voyons clairement qu'il existe pour chacun de nous un devoir urgent; c'est d'épargner la douleur à nos frères humains. Assurer aux générations présentes et aux générations futures une existence moins misérable, voilà l'ordre impérieux et universel qui est dans toutes les consciences. On n'en peut concevoir d'autre.

Voilà pourquoi ce livre a été écrit.

Il y a dans nos sociétés humaines un mal ancien et terrible, absurde d'ailleurs; c'est la guerre. Par la guerre des souffrances innombrables et inépuisables sévissent sur la pauvre humanité. La guerre fait des veuves et des orphelins; la guerre fait des invalides et des mendiants. Sans la guerre, certes, les vies humaines ne nageraient pas dans les délices idylliques d'un âge d'or ridicule; mais il y aurait moins de larmes, moins de misères, moins de douleurs.

Donc, pour diminuer quelque peu la dureté de notre dure existence, une première réforme est à entreprendre: il faut abolir la guerre.

On dit que les sociétés humaines sont civilisées : c'est une erreur : elles sont militaires. Sociétés militaires, cela veut dire sociétés barbares, et c'est cette barbarie qui est un premier obstacle au bonheur de l'humanité.

J'ai essayé de montrer qu'au prix d'un faible effort on peut rendre toute guerre désormais impossible. Enfin! Les hommes ont assez souffert pour être résolus à ne plus souffrir davantage. D'ailleurs tout ce qui était difficile a été accompli par nos devanciers; nous n'avons qu'à récolter la moisson qu'ils ont semée.

Rendre obligatoires les traités d'arbitrage déjà conclus; voilà tout.

Cette réforme est si peu de chose qu'on est stupéfait de ne pas la voir déjà réalisée; et on est confondu autant de l'immensité dans le résultat que de l'insignifiance dans l'effort.

Nous sommes encore dans l'âge de fer. Demain, quand le fléau du militarisme et de la guerre ne pèsera plus sur les consciences humaines, d'autres âges viendront. Lesquels? Heureusement l'avenir garde ses secrets.

Nous pouvons cependant savoir que la science réserve aux hommes des surprises prodigieuses. Elle commence à peine; mais ses commencements permettent de pressentir ce qu'elle pourra donner un jour. Le bonheur des hommes présents et des hommes à venir, ce bonheur auquel nous aspirons pour nous et pour les autres, c'est la science seule qui peut en apporter une parcelle aux hommes. Un nuage épais d'ignorance les enveloppe de toutes parts; tout est noir, et inconnu, et troublant. La science jette çà et là sur cet océan de ténèbres quelques pâles lueurs : c'est assez pour qu'aussitôt, au lieu d'être esclaves, nous devenions maîtres de la matière. Aussitôt il y a un peu moins de détresse humaine, d'infortune humaine, d'ignorance humaine.

Depuis six mille ans les sociétés ont vécu pour la guerre; depuis six mille ans les hommes ont prodigué à la guerre toutes les ressources de leur intelligence, de leur énergie et de leur labeur : la science n'a eu que des restes. Les temps sont mûrs. Il faut désormais que les hommes donnent à la science tout ce qu'ils ont jusque ici donné à la guerre.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Tyogpraphie Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 312





